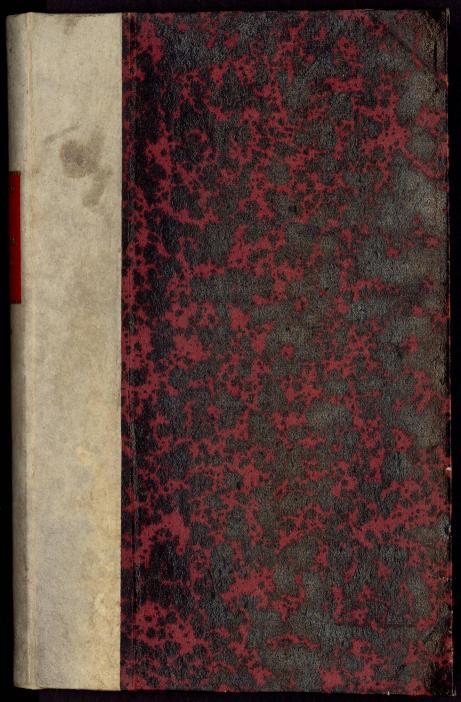
REGOURD

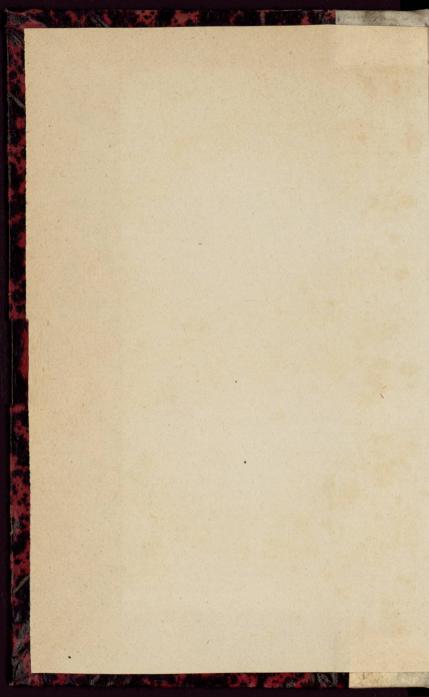
CONFORM DE L'ÉGL

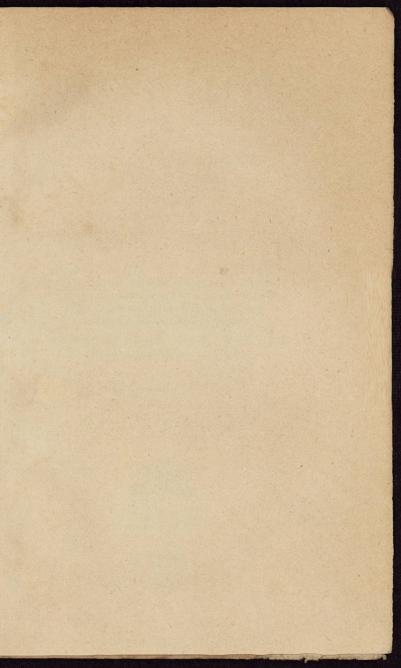
ROMAINE

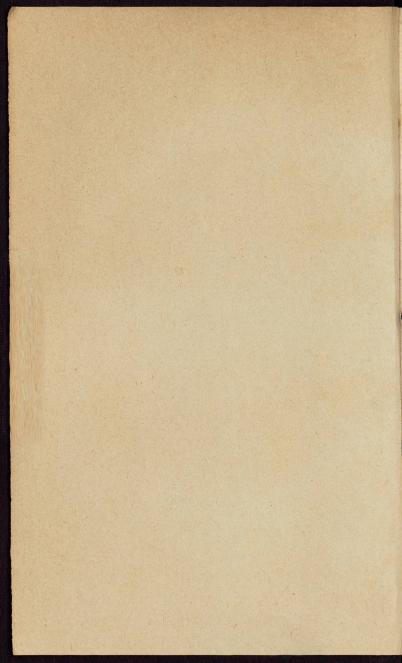
7 a 1950











Rus 70 2421

CONFORMITE

DE L'EGLISE ROMAINE

D'AVIOVRD'HVY AVEC l'Eglise des Apostres, & des quatre premiers siecles.

TOVCHANT LA

TRANSVBSTANTIATION.

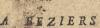
A L'OCCASION DE LA CONFERENCE, faite à Beziers sur le mesme subiect le 3. d'Auril 1625. entre le P. ALEXANDRE REGOVED de la Compagnie de IESVS, & le Sieur CROY Ministre de Boujan lez Beziers.

A MESSIEVES DES ESTATS de Languedoc assemblez à Beziers.

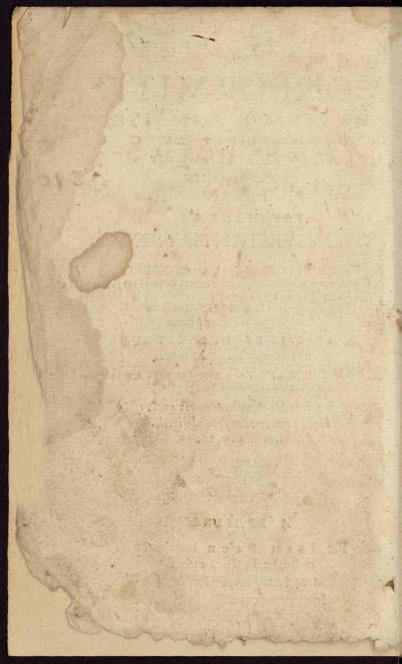
Par le R. P. ALEXANDRE RECOVED
Theologien de la ditte Compagnie.

Enquestez-vous des chemins anciens, quelle est ich bonne voye, & cheminez par icelle.





Par IBAN PECH Imprimeur ordinaire du Roy. 1625. Anse Permission, & Prinilege,



A

MESSIEVRS

DES ESTATS DE Languedoc.



ESSIEVRS

Vovs estes des a DIEVX, a Psal.81.v.6.

les enfans du tres-haut. estis & filia
C'est Dieu assis au milieunes.

de l'affemblee b des Estats qui parle b Ibid'.v.r. en vostre faueur, sans se dedaigner synagoga d'entrer en pariage auec vous, & de vous communiquer ses tiltres plus augustes. Vous estes par sa grace, ce qu'il est par sa nature: Vous iouyssez par commission, ce qu'il possede par souueraineré: Il est vostre Dieu, & vous estes nos Dieux. Ceste qualité de Diev concedee à l'eminence de vos sainces characteres, à la noblesse de vos familles, au merite & valeur de vos

gnage de vostre auctorité sur ceste grande, riche, & noble Prouince de Languedoc; elle enclost de plus vne obligation bien estroitte d'employer tous vos soins, & roidir toutes vos pensees pour le bien & soulagement de ce bon peuple, à la suppression de toutes les surcharges, dont l'œil clairvoyant de vostre vigilance, & le cœur attendry par les paternelles affections qui vous possedent, le pourroit descharger. l'adiousteray, auec no moins de verité, que ce venerable nom de Dieucommuniqué à vos Estats est vne prophetie de ces actions diuines que vous y rendez iournellement, au soulas, & à la conservation de la Prouince, puis qu'il n'y a qualité au monde plus approchante de celle de Dieu, que la beneficence enuers le public, & la protection d'vne commune. La EDionys, de BONTE est le nom e le plus auguste, le plus illustre, & le plus venerable que Dieu aye parmy tous ses blasons d'honneur, disoit S. Denys l'Areopagite grand Apostre de nostre France.

personnes, n'est pas vn simple resmoi-

diu. nomb. DEpenotaron 200967115.

Dauid grand homme d'estat, & grand homme de Dieu, paistri au moule de son cœur, enseigne que c'est l'action de d Dieu d'auoir soing des opprimez, de l'19. V-35. & de ceste pauure populace : Ces sou-tus est paucis sont les plus grands affaires que tu eris adiu-Dieu traicte, & les causes dont il euoque la cognoissance à son conseil pri-creatione ué, suiuant la conception de Philon. Vn illustre Conseiller d Estat, né pour xogginion le bien de sa patrie, s'encourageoit à Deves, detres-louablement à la continuation, & durs Ananau redoublement de ses sollicitudes voulas. pour le public, à la faueur de ceste Ligario, Hobelle pensee, f Il n'y a rien qui auoisine mines ad Deu plus Dieu, rien de plus heureux que de pou-accedunt, qua uoir, rien de meilleur que de vouloir bien faire nibus dan. à un public. La condition de vos Estats habet fortuna n'est autre, & ne seez vous iamais jus quam vt dans vos assemblees que pour monter possis, nec naau dessus de l'homme, & y faire des quam ve velis actions de Dieu, pour le bien & ad-plurimos. uantage d'un monde d'hommes. Vn g Haileain. Siccius Dentatus estoit appellé, pour Dame, Osos semblables actions, le Dieu de ses sol- 070 Ocos :dars; vn Antiochus le Dieu h des Mi- warour vino lesiens; vn Traian i le Dieu de tout 15774.

per, orphano

Principis, Θεος εκ άπεσ» Φάν85 £ àD'

f Cicero pro tura melius feruare quam g Halicarn. L. h Appian.Syr. Mixnoiavyii Eutrop. 1.8. l'Estat de Rome; & vous, les Dieux du Ob hoc per orbem terra- Languedoc.

rum Deo pro

ximus nihil

LE haut & incomprehentible mynon veneras stere de la Transubstantiation estant le tionis meruit. chef d œuure du tout puissant, est aussi la maistresse piece des miracles de sa boté, qui est la toise auec la quellenous prenons les mesures de la grandeur de Dieu : Bonté qui est l'essence, & comme la plus haute pointe de ceste toute bien-faisante, & toute communiquable diuinité: Partant c'est vn vray coup de Diev, que de se donner si amoureusement à chacun des hommes, iusqu'à daigner de s'habiller en viande, & en breuuage, pour s'vnir à nous plus estroittement. C'est, dit le bien aymant, & bien aymé disciple de lesus, k aymer les hommes insques au bout; & espuiser, comme parle

K Ioann. 13. v. 1. In finem dilexit eos ? In græco, E15 TEXOS. 1 Trident.feff. 13. c. 2. Diuinos amoris effudit-

m Pf.77. v. 65. Tanquam potus à vino.

tias sui erga son dinin amour. C'est l'excez de ceste sureminente bonté qui nous donne la liberté d'vser du langage du Prophete Roy lequel compare Dieu à vn tens crapula- in yurogne; comparaison qui semble ru-

l'espouse du Sauueur par la bouche

d'vn Concile general, les richesses de

de, & hardie de prime face, mais qui est excellente suivant l'explication de S. Denys, laquelle porte " que Dieu Me est yure, & saoul insqu'à regorger le veru Ad ivin, mais le vin de l'excez de ses di- wergion àuines bontez, qui l'ont porté à se don- 9671/1005. ner en viande. Amour incomparable tesmoigné en la Transubstantiatio, qui est la plus naifue image de cette qualité bien faisante qui donne l'estre à Dieu, & la participation de laquelle vous fait appeller, & vous rend en effect des Dieux. Image que l'appends à l'autel de vos divinitez dependantes de cest vnique souuerain, lequel i'adore en vous honorant, comme le prototype en ses viues & naturelles images. Continuant de contribuer tous vos soucis pour le bien de chasque membre du corps de cette vostre Prouince, à proportió comme le Sauueur les employe en ce diuin mystere pour chacun des fideles, vous serez meritoirement, & ce que vous deuez, & ce que vous estes, les Dieux tutelaites du Languedoc.

Nostre Conference sur le sub-

iect de la Transubstantiation, a eu le bon-heur d'estre faicte à vos veux pour la gloire de Dieu, pour l'edification des Catholiques, à la confusion du mensonge & de l'heresie, le miracle de la Transubstantiation y ayat esté verifié, auec vostre approbation & satisfaction vniuerselle, par l'Escriture, & par la consentement vniforme des quatre premiers siecles: Outre la fidelité des Actes imprimez icy de mot à mot, suivant l'original que i'ay deuers moy, signé par le Ministre Croy, il ne me reste pas peu de consolatio d'auoir eu tant, & de si notables, & irreprochables tesmoins, la fidele attestation desquels ne seruira pas peu au bon droict de cette mesme cause. Cineas auoit remarqué tout autant de Roys dans le Senat de Rome, qu'il y auoit compté de Senateurs; l'ay eu le bien d'auoir non vn Senat des Roys, mais vn assemblee de Dieux pour tesmoins, & pour iuges. Vovs Monsieur le Presidant de ceste assemblee de Dieux, & vous Messieurs les Prelats qui auez par l'eminence de voltra

vostre charactere le premier grade de ces Estats, vous estes des Dieux, non moins que ces Euesques, vos freres aisnez, desquels disoit le-grand Constantin Empereur, refuyant de cognoiltre de leurs actions, le o n'ay garde o Ruffin lib. d'entreprendre de juger de mes Dieux : C'est vi home Deux dans ceste image que vous verrez les apud sogr. L. viues couleurs de la foy des Prelats 1. 6. 5. Soz. 1 des quatre premiers fiecles, qui, à cen-gor, 1, 4,0p. taines, & à milliers, condamnent l'heresie du temps, en faueur de la Transubstantion; foy à laquelle vous auez succedé, non moins qu'à leur sacre, à leur merite, & à l'amour du bien public; foy qui ne s'effacera iamais de vos cœurs, non plus que le charactere de vostre ordination de vos ames. Vovs Messieurs de la Noblesse, vousestez des Dieux, tat par vostre illustre naissance, laquelle faisoit dire à vn Ancien que les Nobles sont d'vn autre p metail plus affiné que le com- p Plato, in mun, & tiré de la miniere de la diuini: pud clem. As té, que par l'eminece de vos heroïques stroma actions: vous lirez dans ce tableau la croyance que vos ayeuls nobles, &

I.C.2. Non eft judicet. Idem 1. c. 5. Soz. l.

Protag. & am lex. lib, 50

graué dans les armees, sur le dos des ennemis, auec l'espee de la foy innocente, & tracé par leur propre sang sur le diament de l'eternité: foy que vous estes prests de soustenir au hazard de mille vies. Vovs Messieurs du tiers estat, vous estes les Dieux tutelaires des villes que vous representez par vos personnes, & que vous protegez par vos sages Conseils. C'est à vostre voix comme à l'oracle que tous ces peuples se confient, auec plus de subiect, que ne le faisoient ceux qui consultoient ce sage homme d'estar, auant que Dieu l'eust abandonné, comme 9 qui prendroit conseil de Dieu mesme. quis confule- Vous verrez dans les agreables couerat cossium leurs de ceste nostre peinture, la foy que vos peuples ont embrassé dez le commencement du Christianisme, & que dessa deuant quelques siecles, vos villes ont tesmoigné si glorieusement par leurs oppositions à l'encontre des Albigeois, Parrains, & aucteurs des sacramentaires; & aurez dequoy benir Dieu de ce qu'il vous a conseruez

illustres depuis tant de fiecles, ont

q 2. Reg. 16. v. 23. Quali ret Deum, fic Ashitophel.

dans l'unité, & dans la conformité de la creance auec ces premiers fiecles tres-purs & innocens. Plaise à ce diuin Soleil de bonté (pour parler encores vn coup apres Sain& Denys) Soleil, qui lance cotinuellement, & sans diu. nomeffort, ou violence aucune, les rayons ου λογιζόμεςde ses beneficences sur tous les hom- ou mes, de reunir ce qui reste deuoyé, à ἀγαθόπητος εκβάποι. la foy de nos Peres, à ce que les diuines benedictios qui ont pour appuy, & pour base, la pieté, & la vraye religion, se puissent espedre, auec plenitude, & sur toute la France, & particulierement sur cette Province dont vous estes les Dieux. Ce sont les ressentimens, & les finceres affections de celuy qui est

MESSIEVRS

De Beziers ce 20. d' Auril 1625

Vostre tres-humble, & tresobeyssant seruiteur en lesus-Christ ALEXANDRE REGOVED.

'm'suca' nen isa mich 2 200000

මේර මේල මේල මේල මේල මේල

PREFACE

A MESSIEVRS

DELARELIGION

Pretendüe reformee de Beziers.



ESSIEVRS

L'Empereur Constantin, quoy qu'il ne fust marqué d'aucun charactere tacerdotal, se disoit ce nonobstant

a Eufeb. Vitze Conft. lib. 4- 6. 24. Beex Antias, EVA T CHTOS 200 958 ma-Desaphos Exionoxos du ming.

estre Euesque a hors l'Eglise, de meime que Theis elow & Messieurs les Prelats, ausquels il parloit de la sorte, estoient Euesques dans l'Eglise. Ce lage & pieux Prince vouloit dire, qu'ayant herité à vn Empire my-party, moitié Chrestien, moitié Payen, il faisoit obseruer aux Payens, qui estoient hors l'Eglise, les mesmes festes & autres celebritez religieuses que Messieurs les Euesques auoient ordonné dans l'Eglise. MONSEIGNEUR LE DUC DE MONTMORENCY nostre tres-digne Gouverneur pourroit dire, auec non moins de verité, & auec vn plus iufte subject que celuy dont parloit Constantin, qu'il est Euesque bors l'Eglise, puis qu'il contribuë tous les soins, & les plus viues affections, à ramener par tous moyens possibles

les ames deuoyees au giron de la meime Eglile. Il est mal-aisé de dementir son estocs Le diamant tient toufiours de la roche: Ce noble, & franc courage iffu par vue fil inque entrefuite de fiecles de ces Heros, qui ont porté meritoirement le tiltre des PREMIERS CHRE-STIENS DE FRANCE, ne luy sçauroit permettre qu'il eust de pensees plus fortes que celles que son zele, & la pieté luy fournissent journellement, pour la conservation de ce nom tres-illustre duquel il fait reiallir les rayons sur la face de ses Ancestres, accroissant leur gloire, non seulemet par sa fidelité au service du Roy, par les affections au bien de l'Estat, par la valeur de sa personne, par la sagesse de sa conduite au gouuernement d'vne Prouince si importante, mais aussi par sa pieté, & par les sentimens tres-purs, & tres entiers de la Religion que nos Peres ont reçeu de la bouche des faincts Apostres. Synesius b tres-scauant Con b feiller d'Estat desiroit que les grands fussent Ayahualar des statues viuantes, formees de toutes les ver-nentis àoqutus comme d'autant de membres, & que le mis evoiseux piedestal pour en rehausser la taille, & en faire voir de loing la maiesté, fust la pieté, & la religion. Ce defir de Synefius a esté vne histoire, ou vne prophetie des vertus de ce noble Seigneur, signamment de sa pieté, de la sincerité de sa creance, & de cette PREMIERE, tout pure, & innocente Religion. La Conference qu'il a desiré, & commande que ie fisse dans vostre ville auec vostre Ministre, en sa presence, en face des Estats, plusieurs de vous y assistant, vous

Synef.

est vn tesmoignage tres-asseure de l'affection qu'il a pour vostre bien, & du zele dont il se porte à l'auancement de la Religion: Il eut la patience de nous ouyr neuf heures de rachepied, auec les incommoditez que luy cauloient, & la presse du monde qui accouroit en foule de toutes parts, & l'heure tres-mal propre estant desia onze heures de nuict auant la. la fin; outre le diuertissement de ses affaires: & ce non pour autre dessein que pour nous donner moyen de faire voir à quelques vns de sa maison, & à ceux de cette ville qui estoient dans l'erreur, la verité orthodoxe pronocee par l'Escriture, & par la commune voix des Peres des quatre premiers siècles, sur la Transustantiation, en face du Ministre, lequel proclama fur le milieu de cette action qu'il n'entreroit iamais plus en Conference, si bien s'y trouuoit-il. Proclamatió qui nous obligea à aller si auant dans la nuiel, nous voyans hors d'esperance de pouuoir cheuir de cest homme pour la seconde fois, & estant à propos d'espreindre le raisin, pendant que nous le tenions sous le pressoir. Voire mondit Seigneur fit tous ses efforts, quoy que sans effect, pour obliger vostre Ministre à reuenir encores pour vne autre feance, & à me donner temps pour agir à mon tour comme il l'auoit promis parmy nos e couentions, qui portoient par exprez que nous agirions, & defendrions par alternative. C'est à vous, Messieurs, de vous rendre dignes de ces soins charitables de ce Seigneur, de recognoistre la verité à la lueur de tant & de si esclatan-

e Voyez cyapres és Actes nombre i. page 1.

tes lumieres. Quelques vns de la maison de mondit Seigneur, & de vos concitoyens, & des estrangers, ont abiure vos dogmes, & recogneu, & embrassé la verité Catholique à la faueur du jour qu'ils apperçeurent en ceste action. Plusieurs autres personnes de qualité se disposent à mesme effect, de forte que nous en pouuons esperer à bon droict vn notable auantage pour la gloire de Dieu. Vn compagnon melme de l'Imprimerie qui nous sert, a embrassé la Religion Catholique, & abiuré la vostre, sur la lumiere que Dieu luy a donné lors qu'il trauailloit à imprimer ces beaux & puissas textes des Escritures,& de ceste sainete & docte antiquité, que nous expliquasmes tout à nostre aise en l'assemblee soubs la faueur de l'audiance de mondit Seigneur, & de Messieurs des Estats: Si puissante & si forte est la verité. C'est par l'interest de vostre salut, par le lang de Iesus-Christ, versé pour vous, par tout ce qu'il y a de sainct au monde, que ie vous coniure de donner le loisir à vos esprits pour peser cest affaire. Il y va de vostre bonheur eternel: qui est, en vn mot, vous dire tout. Vous auez veu vostre Pasteur pretendu, desfait, rendant l'ame, hors d'apparence de repart. Vous vous rementeurez en lisant ce nostre ouurage, que toute ceste saincte antiquité est coforme à la creance de l'Eglise Romaine d'aujour-d'huy sur la maistresse piece de toutes nos contestes. Pourriez vous apprehender de vous perdre, suiuant ceux que vous estimez Saincts? seriez yous damnez par la creance qui

a conduit ces saincts à la gloire? leur âge, leur a r. Timoth, capacité, leur saincteté, ne vous seront par des garens affeurez de la iustice de ceste cause? 3, V. 15. e Matth. 16.v. L'Eglife croyoit lors vniuersellement ce que 17,18. f Matth. 18 v. les vrays Docteurs d'icelle enseignoient: Ils font la bouche de l'Eglise, de celle qui est d la g August T.7. 1.2 contr. 14- colomne, & le firmament de verité, de celle qui est fondee e sur le ror, de celle contre lalian. Ifi Epifcopi funt docti, graves, san. quelle l'enfer ne pourra iamais rien, à laquelle qui ne voudra obevr sera festimé, & traicté &i, v ritatis acerrimi de fenfores. Ta en payen. Ils ont g presché, vous diray-ie auec S. Augustin, depuis que l' Fglife estoit en son berlibus post A postolos Eccle fa planta- ceau ils ont laissé à leurs successeurs, ce qu'ils ont toribus, riga- receu de leurs Peres: Ils ont esté eminens en [cientoribus, ædificatoribus, pa ces remarquables en saincteté, sublimes en esprit, storibus, nu-affranchis de toute passion: Ils hont planté la foy tritoribus auec & apres les Apostres, ils l'ont arrousee par creuit. leurs predications, fortifiee par leurs enseignemens,

h Lib. 3. de seellee par leurs martyres. Nous nessions i pas encoex remiss. c. 6. res en debat auec vous. É si auoient-ils desia proNon aliud ex noncé des arrests de condamnation à l'encontre
est constitue de vous. O Dieu de bonté c'ett à vous d'ouurit
senserunt, no les yeux par vos misericordieuses inspirations,
aliud à maioribes accepe de r'athollir les consciences, & de gaigner les
runt, no aliud cœurs. Ainsi soit.

posteris tra. diderunt.

i Voyez cy apres page 97

ACTES.



ACTES DE LA

CONFERENCE

DE BEZIERS ENTRE LE P. ALEXANDRE REGOVED Religieux de la Compagnie de IESVS, & le sieur Croy Ministre de Boujan lez Beziers, du troisiesme d' Auril 1625.

SVR LA TRANSVBSTANTIATION.

Conuentions sur les conditions de ladite Conference.

ST accordé pour vn prealable entre lesdits Conferans, que le sieur Croy agira le premier durant deux heures: & que puis apres

le P.Regourd agira durat autres deux heures.

II. Le sieur Croy veut agir par la saince Escriture, & croit qu'elle seule est reigle de sa foy.

B

Actes de la Conference

III. Est accordé que le sieur Croy

agira contre la transubstantiation.

IV. Le P. Regourd demande en suite que le sieur Croy agisse categoriquement, s'obligeant de son costé d'a-

gir en mesme forme categorique.

3.

V. Estaccorde qu'à chaque preuue le defenseur sera obligé de respondre soudain, auant tout autre entasse. ment de preuues du costé de l'agisfant.

En cas que lesdits contendans ne soient point d'accord de l'explication de l'Escriture, le P. Regourd demande que l'on voye la creance des quatre premiers siecles: & s'oblige il de faire voir dans les Peres Orthodoxes de ces siecles là la Transubstantiation.

A la premiere demande du sieur P. Regourd, le fieur Croy respond que disputer par les passages de la saince Escriture, c'est agir categoriquement, &

comme il faut traicter la Theologie.

A la seconde demande de la creance des Peres, le sieur Croy respond auec S. Paul au chap. des Galates, que quand vn . Apostre, ou vn Ange du ciel nous touchant la Transubstantiation.

enangelizeroit outre ce qui nous a esté enangelizé, qu'il soit en execration; Et qu'il receura les Peres des quatre premiers siecles pour tesmoins de la creance de leur temps, pour ueu que le P. Regourd luy aduouë auparauant qu'il n'y a aucun

Pere qui ait erré.

Le P. Regourd replique à l'occafion du passage du premier des Galates, que S. Paul ne parle pas là de l'Escriture (ainsi que l'a allegué faussement l'art. 5. de la Confession de foy,
& que le pretend le sieur Croy) mais
de ce qui auoit esté presché; Il prie
aussi le sieur de Croy d'accorder sans
equinoque, s'il prend les Peres des quatre premiers siecles pour tesmoins
d'une creance veritable, ou non. Que s'il
veut agir sur ce que dessus, le P. Regourd pose sa These, en cette forme,
L'Eglise Romaine croit qu'au Sacrement de

l'Autelil y a Transubstantiation, conformement à l'Escriture saincle, & au TORRENT des saincles Peres Orthodoxes des quatre premiers siecles.

Le sieur de Croy respond que le P. Regourd ne peut dire au passage 6.

7.

8.

Le P. Regourd replique que pour S. Paul il est euident qu'il parle là de ce qu'il auoit presché aux Galates de viue voix : oar il ne leur auoit encores escrit que sept versets: Si sain à Paul a presché autre chose que ce qu'il a escrit, le sieur Ministre le demandera à S. Paul mesmes. Pour l'allegation de S. Augustin, le sieur Croy a tronqué le passage, obmettant que sain à Augustin quitte la creance d'vn seul Docteur S. Cyprian, pour adherer à la crance de l'Eglise, touchant la reiteration du Baptesme des heretiques. Creance

de l'Eglise que sain à Augustin dit en ce mesme traité contre Cresconius estre appuyée, non sur l'Escriture, mais sur la decision de l'Eglise auctorisee par l'Escriture.

Le sieur Croy respond briesuement, pour ne sortir point de la question, & ne faire pas le principal de l'accessoire, que le P. Regourd n'oseroit auoir nié que S. Paul a escrit ce qu'il auoit presché aux Galates; & pour le passage de sain à Augustin, qu'il est tresclair: sommant le P. Regourd de dire si ceste reigle de sain à Augustin pour l'examen des escrits de Cyprian est vraye ou fausse.

Le P. Regourd repart que si saince Paul a escrit autre chose, que ce qu'il a presché, ou non, il le saut apprendre de saince Paul mesme. Pour saince Augustin, il respond que les deux reigles de ce saince Docteur au lieu proposé sont tres veritables. I. Qu'il ne faut receuoir aucun Docteur particulier auec mesme auctorité que les liures canoniques, ny contre les aucleurs Canoniques. 2. Qu'il ne faut quitter la crance de l'Eglise mesme és points

IO.

II.

6 Acles de la Conference qui ne sont point dans l'Escriture. PREMIERE OBIECTION DV SIEVR Croy, contre la Transubstantiation.

12.

L'eglise Romaine croit, qu'apres la consecration il n'y a point de pain en la Cene, ce qui est contraire à ce que sain& Paul nous enseigne, au ch. 10. v. II. de la I. aux Corinth. La coupe de benediction laquelle nous benissons n'est-elle pas la Communion au sang de lesus-Christ? le pain que nous rompons n'est-ce pas la communion au corps de christ? neu que plusieurs sommes vn mesme pain, vn mesme corps: car nous participons tous d'vn mesme pain : Et apres auoir raporté les paroles de l'institution, voicy ce qu'il en dit, Toutes fois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'd ce qu'il vienne: c'est pourquoy si quelqu' vn mange de ce pain, & boit de cette couppe indignement, il sera coulpable du corps, & du sang du Seigneur. Or chacun s'esprouve soy-mesme, & ainsi qu'il mange de ce pain, & boine de cette coupe: Là où il nomme par trois diuerses fois le pain de l'Eucharistie, pain apres la consecration.

RESPONSE DV P. REGOVED.

14. le suis le pain descendu du ciel, fi quelqu'vn mange de ce pain il nellement : & ie donneray c'est ma chair.

b I. Cor. II. V.27.

Qui mangera ce pain, ou pe du Seignement, fera coulpable du corps & dn fang du Sei-

CT. Cor. 10. V.16.

Le pain que nous rompos communion du corps de Christ.

d Qui ME de par moy-

15.

S. Paul appelle ce Sacrement pain, a En S. Iean apres la consecration, en mesme sens 6.v.si. que Iesus-Christa dit a en S. Iean 6. viuat qui fuis verf si. le suis le pain viuant (& non pas viuifiant, comme ont falsissé les nouuelles Bibles de Geneue) pain qui est ve- viura eternu du ciel : pain qui est sa propre chair : Pain le PAIN que duquel S. Paul dit, Qui le mange b indignement est coulpable du corps de Christ: Pain lequel mangeant, sain& Paul dit qu'on communie au corps de Christ : Pain que le Sauueur dit en S. Iean 6. vers. boira la cou-57. d que c'est luy mesme: Pain que les gneur indi-Peres Orthodoxes d'vne commune voix, disent estre vn pain apparent, o non pas materiel, & de la nature du pain gneur. commun, lequel mangeant il faut dementir le gouft.

SECONDE OBIECTION DV SIEVR n'eft-il pas la croy contre la Transubstantiation.

I. Lefieur P. Regourd allegue seulement sa creance, qui ne peut seruir magera viura de response.

II. Il dit que le pain dont S. Paul parle aux lieux citez est le pain du Sacrement qui fut prins, & benit, & distribué

aux Apostres: & que tout de mesme que lors qu'il dit que Iesus-christ print du pain : @ le benit, @ le rompit, il entend vn pain reel, & tel que le nostre ordinaire, aussi le mot de pain, apres la consecration, se doit prendre proprement pour la mesme nature de pain.

III. Que l'article, lors qu'il est dit (ce pain) monstre qu'il parle du mesme pain, duquel il auoit parlé auant la

confecration.

IV. Que le pain dont S. Paul parle apres la consecration, est rompu: Or la chair de Iesus Christ n'est pas rompuë.

V. Que le pain dont il est parlé au 6.de S. Iean au verf. 48.8 50.est la personne diuine de nostre Seigneur Iesus Christ de laquelle l'on ne peut pas di-

re qu'elle soit rompuë.

V I. Que nous n'auons pas falsissé les paroles de Iesus-Christ lors qu'il dit (pain viuifiant) veu que le sens monstre que Iesus-Christ est vn pain qui donne la vie,& que le mot grec * Zon signifie no seulement viuant, mais aussi viuifiant: comme il fera voir par divers passages

₹ãv.

18.

16.

passages des 70. Interpretes.

VII. Qu'ez passages de S. Iean, il n'est point parlé du Sacrement de l'Euchatistie.

VIII. Qu'il est vray que ceux qui mangent, & boiuent indignement le pain, & le vin de l'Eucharistie, sont coulpables du corps, & du sang du Seigneur, de mesme que S. Paul dit que ceux qui pechent volontairement crucis sient dereches les sus de Dieu, Hebr. 10. vers 29.

IX. Lors que les Peres appellent ce pain de l'Eucharistie, pain apparant, ils ne veulent pas dire qu'il cesse d'estre pain: mais seulement, que quoy qu'il soit pain veritablement, il est toutefois Sacrement du corps du Seigneur.

RESPONSE DV P REGOVED.

Le P. Regourd respond au 1. ches. Qu'il a allegué * 6. passages de la sainche Escriture, & non pas sa seule creance.

Au II. Que le sieur Croy au contraire fait sa seconde obiection de soy melme, sans citer tien de l'escriture 19.

20.

21.

22

saincte, ni d'aucun sainct Pere. Pour la mesme obiection seconde, Il est vray que c'estoit du pain materiel, & commun, auant la consecratio: mais il n'est pas moins vray qu'apres c'estoit le corps de Christ lequel est liuré pour nous : Or le pain naturel n'est pas vn corps liuré pour nous. Apres la consecration ce fut son sang espandu pour nous: Or ce n'est pas le ius de la vigne qui est espandu pour nos pechez. En S. Luc 22. v. 20. Cette coupe la nouvelle alliance en mon sang est espanduë pour vos pechez. (où les versions de Geneue ont falsssé ordinairement, mettant espandu, pour espanduë *แอใหลาง อน- (Potirion ecchynomeno) Auffi S. Ambroise de Initiandis, ch. 9. & au liu. 4. De Sacrametis, dit qu'il est pain auant la consecration, coqu'apres il change de nature, & n'est plus pain, ains le corps de Christ. Au reste le sieur Croy conclud tres mal, Il estoit pain avant la consecration, Donc il l'estoit aussiapres la consecration. Les paroles veritables, & efficaces, n'auoient leur effect auant la consecration ains apres; & en vertu d'icelles le pain estoit changé en son corps. In amaly ambana

χυνόμενον.

touchant la Transubstantiation.

Au III. Le sieur Croy fait effort sur l'article(* Ton) de la Laux Corinthiens chap.10 v.16.& le(" Touton) ch 11.v. 26. * 7870v. Enquoy il commet deux faussetés euidentes. Car S. Paul parle manifestement du pain, en la façon qu'il est pain apres la consecration : là où le sieur Croy suppose de soy-mesme, qu'il est pain en la mesme façon, tant deuant qu'apres la consecration.

Au IV. Le pain consacré est ROM-Pv, & le corps de Christest rompu apres la consecration, & en icelle, en deux façons: I. entant que suivant la phrase de l'escriture le mot ropre se prend pour sacrifier. 2. entant qu'il est rompu soubs le signe plein; de mesme façon, que S. Chrylottome * dit, que nous fichons la *Homil. 83. in dent au corps de christ : de mesme que fainct Cyrille dit catachese 4. que nous * Tom.2. ep. le receuons dans nos entrailles; & Sainct 6.1ib. 2, contr. Augustin * qu'il entre dans la bouche du Aduerfar.legis & Prophecorps. tarum. c. 9.

Au V. Le sieur Croy se mesprend, disant que le pain dont est parlé en S. Ican 6 vers. sr. est la personne de Christ pretendant que ce n'est sa chair: Là où 24.

250

Ites Actes de la Conference
Iesus-Christ dit en termes exprés que
ce pain est sa propre chair. Du mesme
corps duquel il est dit, qu'il est rompu
pour nous: il est dit aussi qu'il est liuré
pour nous; Or c'est le vray corps, & non
autre, qui est liuré pour nous.

Au VI. Le sieur Groy voudroit esquiuer le reproche de faux fait à l'encontre des versions de Geneue. Il est vray que le corps de Christ est le pain de vie, & viussant, mais il est aussi vray qu'il est vn pain viuant: Il y a différence entre viuant, & viussant: Le Soleil, l'eau du Baptesme, l'aliment, viussient, & ne sont pas viuins. Partat c'est fausseré de mettre l'vn, pour l'autre. Le pain des Ministres n'any esprit ny vie, c'est pourquoy ils ont osté le viuant, & substitué le viussant. Au reste la remarque du sieur croy est excelléte, que les 70. ont

me s'ils au vient parlé françois.

Au VII. Le sieur croy dit de soymesme, sans preuue ni de l'Escriture, ni de l'antiquité, voire contre les passages formels des SS Peres des quatre premiers siecles, qu'il n'est parlé en

tourné le mot * Zon, par viuifiant, com-

s. Iean ch. 6. du Sacrement de l'Euchariltie.

Pour le VIII. c'est l'explication du sieur Ministre, sans preuue ni de l'Escriture, ni de l'antiquité. Le mot (de mesme) est de son cru. Sainct Paul blasme ceux qui ont mangé indignement, comme coulpables du corps de christ, lequel ils ont receu: ainsi que Sainct Augustin en l'Ep. 162. & au sermon 11. De verbis Domini & en mille autres endroits, enseigne que les meschans mangent le corps de Christ, & sa vraye chair, à leur damnation.

Au IX. Pour la negative du sieur Croy, Que les SS. Peres ne croyent pas que le pain cesse d'estre pain par la consecration: Au contraire, S. Cyrille de Hierry Au contraire, S. Cyrille de Hierry Allem, apres auoir dit en la Catechese mystagogique quatriesme, que le propre corps of sang de Christ entre dans nos membres, Que nous receuons le vray corps, or le le vray sang, sous les especes du pain, or le le vray sang, sous les especes du pain, or le le vray sang fait a changé l'eau en vin en Cana, il ne faut point mescroire qu'il n'aye changé le pain en sa chair, or le vin en son sang: Il adiouste, Que c'est le vray corps

28.

29.

Actes de la Conference

Fang de Christ, quoy que le goust die le
contraire: que c'est vn pain ro vin apparent,
or que ce n'est du pain, ny du vin, quoy que
le goust dise que si. A la fin de sa Catechese, il dit expressement, que nous ne
goustons point du pain, or du vin; & de
plus, que l'onreçoit sur le main (selon la
coustume de ce temps-là) l'Eucharistie, en l'adorant, or empeschant qu'aucune miettellete n'en tombe, par ce que
ce qui est sur la main est plus precieux
que tout l'or or que toutes les pierreries du monde, à scauoir le vray corps de

30.

Christ.

S. Cyprian au traicté De cœna Domini, dit, que par la toute puissance du verbe la nature du pain est changee en chair; mais non pas l'effigie du pain: comme en Christil y auoit deux natures, l'vne cachee dans l'autre, la diuine ne se voyant pas, l'humaine paroissant au dehors, de mesme que l'essence diuine est insusee d'vne façon inestable dans les signes visibles, à ce qu'il y eust religion deuotieuse à l'endroit des Sacremens. Là mesme peu apres, il dit que là où il y auoit desense en la vieille loy de boire du sang, il y a commendement d'en boire en la nouvelle loy. Or

touchant la Transubstantiation. de le boire par foy, ou par figure, n'e-

stoit prohibé aux Anciens.

S. Ambroise au 9. chap. De Initiandis, & au 4. liure, De Sacramentis, preuue par dessein formé le changement de la nature du pain au corps, & du vin au sang de Iesus-Christ, alleguant la conversion de la baguette en Serpent, de l'eau en sang, & autres, pour preuue qu'il a peu changer le pain en son corps, par changement de nature, & qu'il l'a ainsi fait par sa toute puissante parole: concluant en fin, S'il a peu changer le neant en vn monde, il n'aura pas peu changer vne nature en l'autre? changement qu'il dit auoir esté faict par ces mots de la consecration, Cecy est mon corps.

S. IVSTIN Martyr en l'Apologie 2. S. CHRYSOSTOME en l'homilie 83. sur S. Matthieu, en l'homelie 45. sur S. Iean, en la 24. Sur la premiere aux Corinihiens, en l'homelie De Sancto Philogonio. en la 2. au peuple d'Antioche, au liure 6. De la Prestrise, chap. 4. disent le mesme, comme aussi Saluian, Gaudentius Brixiensis, S. Leon, & cent autres que ie tais pour donner temps d'agir au sieur Croy, promettant de faire voir au jour ces

mesmes passages tous au long.

Cette responce du P. Regourd obligea le sieur Croy à confesser nettement qu'il ne pouvoit passer outre nirien dire là dessus qu'on ne luy eust apporté prealablement de sa maison certains papiers. Il baille donc la clef de son cabinet. & attendant, environ cinq quarts d'heure, que lesdits papiers fussent arrivez, est contraint de garder le silence- confessant qu'il estoit baillon né par ladite response. Cependant qu'on apporte les dits papiers qui n'estoient en somme que des rapsodies, & des feuillets volans recueillis des œuures de Dumoulin, & de Dupleffis le P. Regourd fait voir au long à l'assemblee les passages, de S. Cyrille, de S. Ambroise, de S. Chrysostome, & autres Sainets Docteurs des quatre premiers fiecles, qui font profession en termes exprés de la creance de l'Eglise Romaine, touchant la Transubstantiation. Ces mesmes textes seront transcrits cy-apres. En fin les papiers du sieur Croy avans esté apportez, il obiecte sur ses memoires ce qui s'ensuit, apres auvir pro. feßé haut & clair, qu'il ne se trouveroit iamais plus en conference.

* Turpe ek non nisi ex Commentario sapere, Seneca

117

OBIECTION TROISIESME du sieur Croy.

33. Regourd ne contient autre chose que ce qu'il croit, sans autre preuue.

34. II. Que ce qu'il monstre que le pair

pain se prend de mesme, auant, & apres la consecration, est prins de sainct Paul mesme.

III. Que comme le pain n'est le corps rompu pour nous, que sacramentalement, & en figure; aussi n'est-il pas le corps de Iesus-Christ que de la mesme façon: car Christ n'a pas dit seulement, Cecy est mon corps: mais, Cecy est mon corps rompu pour vous.

IV. Comme le vin est le sang respandu pour la remission de nos pechez : aussi il est le sang de Christ: Car Christ ne dit pas, cecy est mon sang : mais cecy est mon sang respandu pour la remission des pechez de plusieurs. Or le vin n'est le sang espandu que sacramentalement, & par sigure. Donc le vin n'est le sang que de la mesme saçon.

V. Quant à la falsification dont le P. Regourd nous accuse en ce que nous disons espandu, au lieu d'espanduë, le sieur Croy dit, Que l'adiectif en quel cas qu'il soit, se raporte souvent au substantif precedant, quoy qu'il soit d'autre cas: comme il le prouue par le chap. 1. de l'Apocalypse, vers. 4. & 5. où le nominatif est ioinct auec vn genitif, & le da-

35.

36.

39.

* λόπο δ ο ο cif auec le nominatif * apò tou ho on, Χρις ε, ο μάρ- Christou, ho martys, ho pistos.

VI. Il dit que la conclusion est tresbonne: car puis que S. Paul parle du pain, apres, & deuant la consecration, & qu'il le nomme toussours pain, il s'ensuit necessairement qu'il est pain.

VII. L'article monstre manisestement qu'il parle du mesme pain, & qu'il n'y a point de sausseté, comme le Pe-

re Regourd le presume.

prendre le verbe rompre, pour sacrisser:

& S. Paul en vse auant la consecration:

& tout de mesme que lors qu'il dit
que les us. Christ rompit du pain, & le
bailla à ses Disciples, on ne peut pas dire
qu'il le sacrissalt, à cause que les paroles precedentes de la consecration n'estroient pas encores proferees: aussi
lors qu'il dit que le pain est rompu, cela
se doit entendre, non du sacrisse pretendu, au 10. chap. v. 16. de la 1. aux
Corinthiens, mais d'une reelle rupture du pain veritable.

41. IX. Si ce que S. Chrysostome dit de ficher la dent, se doit prendre à la let. touchant la Transubstantiation. 19 tre, il s'ensurura que la chair de Iesus-Christ est morduë.

X. Le dire de S. Cyrille doit estre interpreté chrestiennement : car si le sang de Iesus Christ est espandu en nos membres, il faudroit qu'il sust auparauant digeré en nos estomachs, & chagé en chyle. Le sieur Croy ne veut d'autre interprete que S. Cyrille mesme qui dit incontinent apres que selon S. Pierre nous sommes rendus participans de la nature diuine.

XI. Lors que S. Augustin parle du corps qui entre dans la bouche, il entend le Sacrement du corps, qui est honoré du nom du corps, comme S. Augustin l'expose en l'Epistre 23. à Boniface, Comme en quelque maniere le Sacrement du corps de Christ est le sacrement du sang de Christ est le sang de christ, ainsi le Sacrement de la foy, est la foy.

XII. C'est ainsi que S. Augustin parle sur le Pseaume 3. Iesus-Christ areceu Iudas au banquet où il recommanda o donna à ses disciples la figure de son corps, o de son sang.

your join jung.

42.

43.

XIII. Au liure contre Adimantus, Le Seigneur n'a pas doubté de dire, Cecy est mon corps, en donnant le signe de son corps.

4.6

XIV. Au liure 3. de la Doctrine Chrestienne, chap 16. Si c'est vne locution preceptiue, ou defendant vne meschanseté vn crime, ou commandant quelque vilité, ou quelque bienfait, elle n'est pas siguree: mais si elle semble commander vne meschanceté, ou vn crime, ou desendre quelque vilité v bienfait, elle est siguree: Si vous ne mangez la chair du sils de l'homme, on ne beuuez point son sang, vous n'aurez point de vie en vous; elle est donc siguree, commandant de communiquer à la passion du Seigneur, or d'imprimer suauement, or vtilement en nostre memoire que la chair a esté crucisice, or nauree pour nous.

A7. XV. A quoy le sieur Croy adiouste le dire du Pape Gelase, contre Eutyches, & Nestorius, sçauoir, que la substance du pain & du vin, demeure, que l'image du corps & du sang de Christ, sont

celebrees en l'action des mysteres.

48.

XVI. Le sieur Croy dit, qu'au vers. 51. du ch. 6. de S. Iean, il n'est parlé de de la personne de Christ, veu qu'il est dit que ce pain est descendu du ciel, ce qui ne se peut entendre de l'humanité, sans tomber dans l'heresie de ceux qui disoient que Iesus-Christ auoit vn corps celeste, & aërien.

XVII. Il adiouste que de mesme que le corps est rompu en la Cene, aussi il est donné: car ce que S. Luc dit, cecy est mon corps qui est donné pour vous, S. Paul l'expose en disant, cecy est mon corps rompu pour vous: Or il n'est rompu en la

cene que sacramentalement.

AVIII. La matiere du 6. de S. Iean monstre que comme Iesus-Christ est vn pain viuant, il est aussi viuisiant: car il dit qu'il donne la vie au monde.

Leontius met * threptikos tis psychis. * 9penlinde Maldonat le Iesuite interprete (viui- viui- viui) ficus.) La remarque du P. Regourd est feriale sur les 70. Interpretes: Caril en baillera 9.passages en vn seul pseaume, où le mot de * Zon, ne peut signi * ¿ão. sier que viuisiant; & en plusieurs autres.

XIX. Au ch. 6 de S. Iean il n'est parlé de l'Eucharistie pour deux raisons. 1. Iesus-Christ y parle d'une 51.

viande absolument necessaire: Caril dit, si vous ne mangez vous n'aurez point de vie en vous mesmes. Or la manducation de l'Eucharistie n'est pas absolument necessaire. 2. Il y est parlé d'vne manducation qui apporte necessairement la vie eternelle: caril y est dit, si quelqu' vn mange de ce pain il viura eternellement: Celuy qui mangera, &c. vers. 54.

XX. Ce que le P. Regourd dit, que le sieur Croy auance de son cru est conuaincu estre hors de propos; puis que ce n'est pas ledit croy mais Sainct Paul qui parle qu'on crucisse dereches ses christ, o qu'on le soule aux pieds.

52.

XXI. Sainch Augustin dit, selon la citation du sieur P. Regourd, que les meschans mangent le corps de Christ, & sa prayéchair: Pour monstrer qu'alors S. Augustin parle no du corps de christ, mais du Sacrement du corps de christ, il oppose S Augustin mesmes au Traicté 26. in cap. 6. Ioannis, C'est donc manger cette viande, boire ce breuuage de demeurer en christ, auoir Christ hubitant en soy: car par cela reluy qui ne demeure point en Christ, en qui Christ en demeure point, ne mange

point SPIRITVELLEMENT la chair de Christ, ny ne boit le sang d'iceluy, combien que charnellement, & visiblement il presse de ses dents le Sacrement du corps, & du sang de christ. Et au traicté 27. Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy. Vn signe que l'on a mangé, & beu, est, si l'on demeure en Christ, & si Christ demeure en nous, & s'il habite, & s'il est ha-

bite, & s'il est tellement attaché qu'on ne l'a-

bandonne point.

XXII. A s. cyrille il respond qu'il ne veut d'autre interprete que S. Cyrille mesme : car pour nous monstrer comment le pain & le vin sont le corps & sang de Iesus-Christ, il vse de ces termes, que nous le prenions COMME le corps, o le sang de Christ. S. Cytille dict aussi que comme le pain correspond au corps, aussi la parole est conuenable a l'ame. Ce que le sieur P. Regourd pense que S. cyrylle appelle le pain apparent, il l'expose par S. cyrille mesmes catechese 3. où il appelle l'onguent (duquel il avoit dit auparauant, qu'il ne faut pas croire que ce fut vn onquent simple) onquent apparent: no pas pour dire qu'il cesse d'estre onquent:

XXIII. A s. Cyprian, il dit 1. que le liure De Cæna Domini, selon la confession de Bellarmin, & du cardinal, du Perron, n'est pas de S. cyprian. 2. pour l'exposition de toutes les paroles obiectees, il ne veut que les paroles du mesme cyprian, La viande de le breuuage ont les mesmes raisons, par les quelles comme la sabstance corporelle est nourrie, de vit, esperseuere, saine, aussi la vie de l'esprit est

nourrie par ce propre aliment : & ce que la

viande

viande est à la chair, la foy l'est à l'ame: ce que la viande est au corps, la parole l'est à l'esprit: Et un peu apres, Toutes les fois que nous faisons ces choses nous n'aiguisons pas les dents pour mordre, mais rompons, partageons le pain sainch par une soi sincère: En fin si ce que le sieur Regourd dit du changement de substance en ce pretendu S. Cyprian estoit veritable, il s'ensuiuroit, Non que le pain es le vin sont changez au corps es au sang de Christ, mais en l'essence dinine, ce qui est une impieté.

XXIV. A S. Ambroise, pour ce que le temps presse, il se contente d'alle-guer ces paroles de S. Ambroise, liu. 4. ch. 4. Comme tu as prins la similitude de la mort, tu bois aussi la similitude du sang precieux. Et au ch. 5. il dit que l'oblation est la figure du corps & du sang de Christ: & au liure 10. des Commentaires sur S. Lue chap. 24. Nous ne touchons lesuschrist d'un attouchement corporel, mais par foy.

XXV. Quant au passages de S. Iean Chrysossome, il oppose S. Chrysossome mesmes, Hamilie 62. sur S. Matthieu, où il dit, Que christ ne nous a rien donné de sen56.

Actes de la Conference 26 sible, mais par des choses sensibles toutes choses intellectuelles, comme au Baptesme par une chose sensible se fait le don de l'eau, mais ce qui est parfait est intelligible, la generation er renounellement sor and a shrom good attach

XXVI. Pour les autres passages, le temps ne permetrant pas de les exposer commeils ont esté leus, le sieur de Croy pose pour exposition cette reigle generale de Theodores Que Christ a donné à son corps le nom de symbole, & au symbole le nom de son corps ; & qu'il a honoré ces signes visibles du nom de son corps, & de son sang, non en changeant la nature, mais en adioustant la grace a la nature.

18.

Le sieur Croy se trouuant au bont de son rollet, apres auoir dicté ses rapsodies, & recueils faifost mine d'auoir ensores beaucoup de choses à adjoufter en faueur de sa cause & d'estre contraint pour la presse du temps de les obmettre. Mais Monteigneur le Duc de Montmorency descouurit soudain la fourbe, & pour luy ofter tout pretexte luy fit offre de tout autant de temps qu'il voudroit, pour la continuation de l'action presente & l'inuita à poursuiure le len. demain, attendu me me qu'il seftoit obligé de foustenir à son tour, & de laisser agir le P. Regourd en la forme de dispute Categorique. Cet offre contraignit ledit heur Croy ad accorder rondement la verité, Qu'il n'auoitrien plus à

touchant la Transubstantiation. obiecter, & qu'il estoit resolu de ne conferer plus. Apres cet adueu le P. Regourd repliqua de la sorte.

RESPONSE DV P. REGOVED. Av I. II. III. & IV. articles de l'obiection du sieur Croy, pour faire court, il n'est besoing d'autre repart fors ce qui a esté dit cy-deuant, Que le sieur Croy considere que ce n'est seulemét en figure que le Sauueur a bailié son corps, & son lang: Car de ce qu'il exhiboit, il disoit * Cecy est mon corps qui est * March. 26. liuré pour vous. Cecy est mon sang qui est espandu Marc. 14. pour vous Ma chair est vrayement viande, mon sang est vrayement breuuage, &c. Comme le pere viuant ma enuoyé, & ie vis de par mon Peres Celuy qui me mangera viura de par moy, en S. Ican 6. chapitre: Là mesme, Vos Peres ont mangé la manne, o sont morts : qui mangera de ce pain, viura eternellement. Preference de ce pain qui est la chair de Christ, à la manne, laquelle monstre euidemment que ce pain n'est la figure simple, comme la manne l'estoit, ains la verité du corps. Manducation veritable du corps de Christ, pour laquelle prouuer le Sauueur allegue le miracle de l'Ascension, pour tesmoigner qu'il est

590

Au V. Pour la fallification elle est
* τετο το πο- euidente, * Γουτο το potition hi kæni diaτίσιον ή κωι thiki en hæmati mou ekchynomenon hyper
είν ωμαίι με hymon: Cette coupe la nouvelle alliance en
τὸ ὑτὶς ὑμῶν mon sang, est espandue pour νους, les petits
είνχυνομένον.

Gramairiens sçauent que ces deux
mots, potition to ekchynomenon, la coupe
espandue, se rapportent. Pour l'Apocalypse au vers, 4. & 5. l'instance est à
λπο δ ὁ ῶν neant, le * apo του, n'a point de nom
suivant en mesme cas, ainsi ho on se

prend en vn sens absolu.

Au VI. Il y a difference entre le pain auant & apres la consecration, comme il a esté monstré cy-dessus sans que le sieur Croy aye reparty. Il en est de mesme du VII.

62. Au VIII. Le mot, rompu, se prend autrement auant & apres la confectació, comme le pain est differet, estant pain naturel auant la consecration, Pain vif, touchant la Transubstantiation.

29

& venu du ciel apres icelle.

Au IX. La chair de Christ est mangee sans lesson, & sans qu'il faille que le sieur Croy apprehende que nous la changions en chyle. Elle est maintenant immortelle, & impassible, & neantmoins on y siche les dens en car qu'on les siche dans le signe plein, sans offenser le contenu.

64.

63.

Au X: S. Cyrille ne dit pas que le sang de Christ soit espandu en nos membres, comme le sieur Croy le suppose : mais qu'il est receu dans nos membres : & nous appelle Porce-christ l'ayant receu dans nos membres corporels : Au reste le sieur Croy commet vn Arianisme, l'imputant mesme à S. Cyrille, & à S. Pierre: Il veut product que nous ne receuons pas reellement la chair de Christ en nos membres, comme parle S. Cyrille, par ce que ce S. Docteur adiouste soudain, que c'est ainsi que nous sommes participans de la nature divine. Le fieur croy ne sçait donc pas que la chair de Christ estoit divine, & vnic au verbe, & partant qu'estans faicts participans de la chair de christ, nous sommes aussi participans de sa

E 3

nature diuine? La chair de Christ exclud elle la diuinité?

63.

A l'XI Touchant S. Augustin le pas-65. sage est formel au lien cotté, De verbis Domini chap. II où ce sain & expliquant les mots du chap 6. de S. lean alleguez tantost par le sieur Croy, Qui mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle, dit par expres, Que le meschans mangent la mesme chair de Christ, que les bons: mais d'une façon diverse, comme fit aussi Iudas. Il y a 30. passages pareits dans S. Augustin. Ce sain& Docteur en l'Ep. 23 à Boniface dit, Que le Sacrement du corps de christ, est le corps de christ en quelque maniere. Mais ce n'est pour choquer la realité & verité de la preséce, ains pour monstrer que de plusieurs faços ausquelles on le pourroit entendre, ce n'est qu'en quelque façon, à sçauoir, inuisiblement, & insensiblement, mais neatmoins verieablement. S. Augustin die en l'Epiltre 28. Que nostre ame est immoreelle

veritablement: quoy qu'elle ne soit immortelle en quelque autre saçon, eu esgard à la mort de la coulpe. En touchant la Transubstantiation.

l'ep.3 il dit, que le verbe s'est uni a la chair en quelque maniere : Le fieur Croy voudroit-il inferer de là auec les Avriens, que le verbe n'est pas veritablement vnià la chair? De plus pour ce que S. Augustin dit que le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, comme le Sacrement de la foy est la foy : S. Augustin au mesme lieu apprendra au sieur Croy, que cette semblance est en quelque façon, en tant que tous ces deux Sacremens participent à la nature du signe, qualité generale qui n'empesche pas les differences particulieres. Le fieur Croy ail peu ignorer qu'il y a des signes pleins, & des signes vuides, mesme chez S. Augustin? La Colombe qui descendit sur le Sauueur au Baptesme est on signe plein du S. Esprit, non la colombe de l'Arche de Noé.Le fieur Croy ignoreil ce que S. Augustin dit, que le sang de l'animal est appelle l'ame de l'animal, mais de telle façon qu'il contient la mesme ame, & en est vn signe plein? N'a-il pas apprins la differece que S. Augustin recognoit entre les Sacremens de l'ancienne, & les Sacremens de la nouvelle loy, ceux

66,

670

reroit

32 Actes de la Conference là promettoient le Sauveur & le salut 5 l'a où ceux-ey l'exhibent?

66.

67.

Au XII. du Commentaire sur le Pseaume 3. le fieur Croy verra dans ce lieu que le Sauveur compare Indas à Absalon qui veut dire (suivant l'etamologie bebraique) la paix du Pere, parce qu'il viola cette paix, & l'union du corps de l'Eglife, & des membres mysliques, en le vendant. Le Sauveur baille la figure de son carps mystique, qui est l'Eglise, co l'unité d'icelle. S. Paul dict à co propos, (1. Cor. 10. V. 17.) Nous sommes vn pain, an corps, nous qui participons du mesme pain. Ie fais offre de faire voir trente passages formels dans Sainet Augustin, où il die que ce Sacrement est la figure de l'vnité de l'Eglife, & della paix d'icelle, & que comme de plusieurs grains se fait vn pain, de plusieurs pepins de refin, vn ius, les fideles sont faits vn, mystiquement, par ce divin Sacrement.

Au XIII. Du liure contre Adimantus, Response, Nous prosessons que le Sacrement est signe, mais signe plein Cette consequéce du sieur Croy est à neant, C'est un signe, Donc ce n'est le corps. Il infe-

rcroit

touchant la Transubstantiation.

reroit auec les Arriens, que le verbe
n'est point la substance de Dieu, par ce que
S. Paul dit qu'il est la figure de la substante de Dieu. Le mesme sieur Croy infereroit tout de mesme, que le S. Esprit ne descendit pas reelement sur le
Sauueur parce que la colombe qui en
estoit le signe y descendit : que le S.
Esprit ne descendit pas reelement sur
les Apostres, par ce que les langues de
feu, qui en estoiét les signes, y descendirent. A son compte, l'homme ne seroit pas l'image & le signe de Dieu,
par ce que Dieu est dans cet hom-

Au XIV. du 3. de la Doctr. Chrestienne, ch 16. pour trancher court, il
est vray que S. Augustin aduouë figure, & enigme, lors que l'Escriture semble commander vn forfait; mais non figure exclusiue du sens litteral, comme le sieur Croy
presuppose, à faux: ains figure qui compatit le sens litteral. Que le sieur Croy
prenne la peine de voir le passage tout
au long, & il trouvera que l'onction
du sacré chef du Sauueur, faicte par la
Magdeleine, semble vn forfaict, vne

melà, umo moid busup sulom sh

Acles de la Conference lascheté, & vne action de delicatesse virieuse & reprochable au Sauueur (quoy que ce fust vne action saincte) & qu'en suitte l'effusion de la bonne odeur des sainctes œuvres du fidele, est figuree, par cette effusion: figure qui compatit la realité de l'onction. Comme aussi chez le mesme saina Augustin, lors qu'Abraham fut commandé de tuer son fils, il sembloit qu'il y eust forfaict, c'est pourquoy c'estoit la figure du sacrifice du Sauueur, mais figure qui n'exclud pas le sens litteral du commandement fait à Abraham: de mesme quand Dien commanda aux Iuifs de prendre les despouilles des Egyptiens, cela sembloit vn forfaict, & estoit la figure de ce que les vanitez du monde se transporteroient au seruice de Dieu & de l'Eglise, sans pourtant que cela excluë le sens litteral du despouillement des Egyp-

.89

69.

Au XV. Ce Gelase est vn Pape de la forge du sieur Croy, & vn aucteur supposé, bien different du vray Gelase qui a faict vn grand volume contre

rouchant la Transubstantiation. Eutyches (ainsi que parle Gennadius) Là où celui que le fieur Croy obiecte a fait cinq ou fix pages. Le fieur Croy trouuera dans l'Illustrissime Cardinal du Per- * Au volume ron cent preuues pour fairevoir que ce Rie page 563. petit escrit de Gelase fourmille euidemment en deprauations palpables.

& furuantes.

70.

Au XVI. Pour le verset st. du chap. 6. de S. Iean, le fieur croy commet vn parfaict Arrianisme, disant qu'il est parlé là de la personne de christ, o non de sa chair, là où le Sauneur dit là expressement, que le pain descendu du ciel est sa chair. Le sieur Croy pése qu'on ne peut dire que la chair de Christ soit descenduë du ciel mais s'il n'est Arrien il aduouera que tout ce qui s'attribue au verbe, à raison de l'vnion hypostatique, & de la communication des proprietez, est attribué à la chair, laquelle n'est pas descenduë du ciel en soy mesme, mais bien à raison du verbe, auec lequel elle est vnie en vnité de personne.

Au XVII. Pour le mot. rompu, nous auons desia satisfait, ce ne sont que redittes. Pour le 18. de Leontius, & Maldonat,

il y a difference entre vne annotation ou glose, & le texte. Ces autheurs ont retenu le mot viuant dans le texte: là où les Bibles de Geneue l'ont osté du texte: le viens de faire voir à l'asséblee das vne Bible de Geneue de 1615. (contre ce qu'en auoit opiniastré le Ministre de viue voix) que le mot de viuisité se trouve das le texte en lettre de texte, sas que le viuant, soit en marge: Là où auparavant on ne mettoir le viuisiant qu'en marge, ou dans le texte, en lettre distincte. Maldonat & Leontius s'accordent au viuant.

72.

* Au volume

& furnances

Au XIX. Touchant le chapitre 6. de S. Iean, le seur Croy dement le commun des sainces Peres: attendu qu'ils expliquent ce chapitre de la maducation au Sacrement de l'Eucharistie, singulierement S. Augustin sur S. Iean, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Hierosme, S. Cyprian, S. Leon, & autres. Les 2. taisons que le sieur Groy prend de saince Iean sont à neant. Pour la première, il est vray que la manducation du corps de Christ est necessaire de necessié de precepte: quoy qu'en cas d'impossible.

touchant la Transubstantiatiou. lité, ou d'autre occasion valable, l'on puisse estre dispensé de l'observation de ce precepte. Dieu disoit * de mesme * Genes. 17. de la Circonsion, L'ame, la chair de laquelle ne sera circoncise, perira. Cela n'empesche pas que lob Idumean, n'ave esté sauué sans Circoncision. Le sieur croy vient de dire de viue voix, qu'il monstrera que lob estoit auant la Circoncision. Pour faire court, ie le prie voir Les Ministres sans foy, où il trouuera * que le comun des sainces Peres enseigne, que * Nombre Iob estoit de la race d'Esau trois generations depuis Abraham circoncis; ce qu'il apprendra aussi des textes de l'Escriture citez au mesme lieu, s'il luy plait en prendre la peine. Quant à la 2. preuue, Quiconque mangera ma chair aura vie eternelle, S. Augustin luy a respondu tantost, qui la mangera, certo quôdam modo, en certaine façon; auec deuë disposition: Ainsi quand lesus-Christ dit, Quiconque croira, & sera baptisé, sera sauné, le sieur croy ne sera marry qu'on y entende qui croira d'une viue foy, auec perseuerance.

Au XX. Il est vray que S. Paul dit

resenct 17.

75.

qu'il y en a qui crucifient Christ en eux-mesmes derechef: mais sain&t Paul ne dit pas que les meschans ne mangent pas la chair de Christ qu'en la mesme façon en laquelle ils le crucifient. C'est ceste mesme façon, de laquelle ie me plaints, attendu que le sieur croy la veut faire passer pour texte d'Escriture, aut and and and malv

Au XXI. Touchant S. Augustin au traicté 26.8 27. sur le 6. de S. Iean, le sieur Croy ne peut nier qu'il ne parle de la manducation spiritvelle, qui enclost, outre la manducatió du corps de Christ, la disposicion convenable pour manger cette chair, comme en parle S. Augustin, certo quodam modo, d'vne

certaine façon, eq al enburg no maiq

Au XXII. S. Cyrille dit que nous le prenons COMME le corps de Christ: Il est vray: cela n'empesche la realité, veu que cesain dit expressemet, que nous le logeons dans nos membres, que nous sommes Porce-christ, que nous le receuons sur la main, Vadorons la. Le fieur Croy voudroitil inferer que le Sanueur n'est le fils du Pere?voudroit-il derechefestre Arrien soubs ombre que S. Jean a dit au ch. 1.

touchant la Transubstantiation.

Nous auons veu sa gloire COMME de l'vnique du Pere? S. cyrille faict force sur ce que ce n'est qu' un pain apparent, & qu'il faut dementir le goust. Il y a difference entre ce que ce sain & Pere dit de l'onguer,&ce qu'il dit du pain de l'Eucharistie: Pour ce pain, il dit, Qu'il faut dementir les sentimens exterieurs; non pour l'onguent : le mot, * Phanomenon, seul , quirqueror. ne fait l'affaire; mais bien estantioint à la negatiue, qu'il n'en faut croire les sentimens exterieurs. Quant au pain spirituel, & la participation spirituelle, le sieur Croy voudroit-il dire qu'au ciel il n'y a pas des vrais corps, soubs ombre que S. Paul a dit que ces corps seront spirituels? voudroir-il inferer de ce que sainct Chrysostome dit que la Vierge a enfante spirituellement, que donc elle n'a enfanté reelement ? La chair d'Helie est appellee spirituelle, s'ensuit-il qu'elle ne soit vrave chair? Et ainsi de mille autres. Que le fieur Croy voye là dessus S. Hierosme sur le premier des Ephesiens, de la double chair des Martyrs, celle qui sera au ciel estant nommee spirituelle. Quant aux miracles de la

dement notoirement S. Cyrille lequel prouue le changement du pain au corps, par le miracle du changement de l'eau en vin.

76.

Au XXIII. Pour S. cyprian, quoy que quelques vns disent que le traicté De Cana Domini, n'est de S. Cyprian, ceux-là mesme dient, qu'il est d'vn auteur de mesme âge, & de mesme creãce, & trouuera-on que Dumoulin, Duplessis, & semblables, se servent communement de cet opuscule, pour les points controuersez en la foy. Au reste le sieur Croy a dissimulé lestement les paroles obiectees dudit au-Creur. Que la foy coopere à la nourriture de l'ame, ne sert pour prouver ce dont nous fommes en question, non plus que les epicycles de la Lune. Nous ne nous disposons pas au Sacrement en aiguisant les dens, mais auec la pureté de l'esprit, pour receuoir reelement le Sauueur dans nos corps. Le sieur Croy retombe en vn Arrianisme: le susdit autheur dit expressement au passage obiecté par nous, que le pain a esté faitt chair par changement de nature, & qu'en

qu'en suitte la diuinité a esté infusee dans les signes visibles d'une façon inesfable. Le sieur croy deuroit remarquer ces mots dans les signes visibles. Quant à la diuinité, puis qu'elle est unie au corps de Christ inseparablement, & que le pain est changé au corps du Sauueur, il s'ensuit que la diuinité vient en suite soubs les signes visibles, à raison de l'union personnelle; n'estoit que le sieur Croy niast auec les Arriens l'union hypostatique.

Au XXIV. Nous venons de faire voir dans S. Ambroise, que nous aualons la semblance du sang de Christ, en tant que nous aualons les especes du vin, qui ont de la ressemblance auec le sang, resmoin que S. Ambroise adiousse, que c'est asin que nous n'ayons horreur d'aualer le sang. Au chap. 5 S. Ambroise appelle figure du corps de christ, auant les paroles de la consecration : & adiouste soudain, Que par les paroles de la consecration le sang est sait, par vue conuersion miraculeuse. Pour la citation de saince Ambroise sur saince Luc, nous n'accordons pas aussi l'attouchement sensible de

Fin des Moles

12 Actes de la Conference la chair de Christ en soy mesme.

Au XXV. S. Chrysostome au lieu obiecté ne dit rien contre nous. (Il est vray que le corps de Iesus-Christ dans l'Eucharistie n'est pas sensible, quoy qu'il soit reelement soubs les signes) Tesmoing l'exemple du Baptesme, qui confere veritablement la grace, & la regeneration. Que le corps de Iesus-Christ il soit d'une façon intelligible noiton, n'empesche point la realité.

* vonlov.

78.

Au XXVI. Quant aux autres paffages, le sieur Croy aura du temps pour les examiner tout autant qu'il luy plaira: & ie luy fais offre du temps & lieu, à son choix. Pour Theodoret, le fieur Croy dissimule les mots de ce

* have vive Docteur, que les symboles sont appellez

TOU , 20 00000 du nom du corps, o qu'ils sont faicts * ce

qu'ils sont appellez, o qu'ils sont adorez

obmission faicte par le sieur Croy laquelle tranche net son eschapatoire.

Ainsi signez, Alexandre Regoved.

De Croy.

Fin des Actes.



AVANTAGES DE LA FOY ORTHODOXE SVR LES Actes de la dite Conference.

Les Ministres , & singulierement le sieur CROY, faisans mine de deferer à la seule Escriture, r'enuersent tous les fondemens de la foy, dementent l'Escriture, & se contredient, touchant l'authorité des Saincis Docteurs de l'Eglise.

CHAPITRE I.

N a ne baille le boucon, & ne fait on aua- de spectaculis ler le venin, qu'à la faueur de quelque cap.28. viande douce, & agreable, disoit Tertul. Nemo venenu lian de son temps. L'Ange b de tenebres se trans figure en Ange de lumiere. Satha par ses supposts fait semblant d'auctoriser, en matiere de foy, bene saporales seules Escritures divines, & de leur don- tis, & plurimu ner la souueraine auctorité, & tout le pouuoir mali iniicit : decisif, ez matieres controuersees: mais c'est Ita & diabolus pour en abolir la creance, & en suite aneantir conficir rebus toute foy, & toute religion, soubs le nom de Dei gratissila foy, & de la religion. Les Ministres en leur mis & acceparticle 5. pretendent que l'escriture eft la reigle buit. de toute verité, contenant tout ce qui est necessaire br. Cor.II.v.

Tertullian. temperat felle, & elleborô, fed conditis pulmetis, & dulcibus id lethale quo

44 Chap. I. Les Ministres r'enuersent pour le service de Dieu, & nostre salut : En l'article 31. ils reiettent l'auctorité de l'Eglise, disans qu'ils l'ont trouvee rumee, desolee, l'estat d'icelle estant interrompu, de sorte que Dieu les a enuoyez extraordinairement pour la dresser de nouueau. En l'article 4. ils se vantent de faire le triage des liures diuins d'auec les supposez, non tant en vertu du commun accord de l'Eglise, que par l'interieure persuasion du S.Esprit. Nous auos fait voir aux Ministres sans foy, par Demonstrations oculaires, que ces maximes sapent toute foy, & toute religion, & frayent tout ounertement le chemin à l'atheisme.

nombre 3. pa-TO.

d La mesme 11. 12. & fuiuantes.

pag.28.29.30.

f nombre 18. 19. & fuinans pag. 33. & fuiuantes.

29. & fuinants. usuantes,

Car, difions nous lors plus au long, Luther c Aux Mini- c estimé Apostre par les Ministres, reiette Iob, itres fans foy l'Apocalypse, S. Iacques, la 1. de S. Pierre, & l'Epistie ge 5. 6. 7. 8.9. aux hebrieux : Les Ministres accueillent ces liures comme diuins, & Canoniques, en leur article 3. Beze contredit d'histoire de la femme nombre 5. pag. adultere descrite au chap. 8. de S. Yean: Là où Caluin, & les Bibles de Geneue la reçoiuent. Les Saincts Peres des quatre e premiers siee nombre 17. cles auctorisez en apparence par les Ministres, recognoissent d'vn commun accord f la sapience de Salomon, pour vn liure diuin : Ils disent le mesme, pour la plus part, de l'Ecclesiastique, Baruc. Tobie Iudith, des restes de Daniel , & d'Esther, & des Maccabees: Au contraire les Ministres renuoyent tout cela au billon. Il y a g-nombre 28. eu de grandes goppositions, mesme parmy page 61. 62. & les fideles, contre l'Apocalypse, l'Epistre aux he brieux, les Epiftres de S. Iacques, de S. Iude, & la 2.

tous les fondemens de la Foy. de S. Pierre auant que l'Eglise en eust decidé. Il

n'y a piece de l'eleriture h qu'on n'aye voulu h Nombr. 320 reietter, soubs ombre qu'elle estoit supposee. 33. & suiuans On a fait courre divers i liures soubs le nom pag. 72. 73. & fuiuantès. des Apostres, & des Euangelistes, & s'est on i. Nombr. 36. opiniastré là dessus, insqu'à tant que l'Eglise pag. 79. & sui-

en a prononcé. Sur tous ces differens l'eleriture se tait: elle ne contient le Catalogue des liures Canoniques, ou Apocryphes. Si l'Eglise n'en est creuë, si elle se peut fouruoyer, sui-

uant les dogmes des Ministres, si chasque particulier peut errer, & se figurer à faux des interieures persuasions du S. Esprit, puis que l'es-

criture n'adjuge la preference de l'esprit plustost à celuy-cy, qu'à celuy-là des deux contendans, qui ne voit que les Ministres nous

ont conduit à l'infidelité,& que leur reformation est l'estançon de l'atheisme?

Diuers exemplaires ont esté corrompus K par les heretiques, & par les Iuifs. Les Mini- K Voyez Les stres accusent 1 de fausseté, & d'alteration, en diuers endroits, le vieil, & le nouueau Testament, prins mesme en langue originelle. Les m points, ou voyeles de l'ancien Testament n'efloient dans l'original hebrieu de l'escriture, suivant mesme le dire des Ministres. Les Iuiss ennemis de lesus-Christ sont aucteurs de ces pag. 124. 125. points par la confession des mesmes Ministres: Le changement des points changeroit notablement le fens. Les mots n hebrieux fourmil- n nombr. 75. lent en significations diuerses, & souvent op-pag. 136. 137. posees: L'escriture n'a pas specifié auec quelle

Ministres fans foy nombre 43. pag. 89.

I. nobr. 53. 540 55. pag. 95. 96. & fuiuantes.

m.Nombr. 70.

6 Nombr. 77. 78. pag. 139. 140.141, 46 Chap. I. Les Ministres renuersent voyele faut il lire ce mot hebrieu, ni en quel sens il le faut prendre, en cet endroit, ou en celuy là. Toutes o les versions sont suspectes aux Ministres: Il n'y en a point qu'ils ne changet, & ne corrigent, fans s'attacher disent-ils à aucune, vlans en ce, d'vne laincte liberté luiu ant l'elprit de discretion que Dieu leur a communiqué. Les heretiques ont tasché ordinairement d'appuyer leurs erreurs sur les allegations de l'Escriture entenduë à leur mode. On peut expliquer l'Escriture en plusieurs façons contre l'intention du S. Esprit: Si toute l'Eglise est fautiue, si chasque particulier peut mentit, l'Escriture n'ayant d'ailleurs arresté quels exemplaires sont en leur entier, & quels non; en combien d'endroits il y a de l'alteration, en combien de lieux il convient prendre ce mot en ce sens, ou en celuy-là, & quelle explication de celles qu'on pourroit apporter est la meilleure, qui ne voit que les Ministres ont basty de nouveau non l'Eglise, mais la Tour de Babel, & de confusion, ayant mis la foy en compromis, & la religion aux enchaires ? Yail homme au monde, s'il a quelque reste de railon, qui ne juge auec euidence que les Ministres se font les Dieux des hommes, ayans euoqué toutes les causes, & controuerses de la foy, au tribunal de leur iugement propre, receuans les liures de l'escriture, les parties d'iceux, le sens, & l'explication, de la main de leur interieure persuasion, coloree du nom des seules Escritures, au desadueu & rebut vniuer.

sel de l'Eglise de Dieu?

Le sieur Croy participe par contagion à cette maladie epidimique des Ministres. Il ne reut, dit-il, p. pour reigle de sa foy que la seule p. Cy-deffus Escriture: estant interroge l'à dessus, comment page 1. il auctoriseroit le denombrement des liures Canoniques, & le retranchement des Apocryphes, & comme quoy il pourroit se demester de ces difficultez que nous venons d'extraire en Abbregé, des Ministres sans foy, il nous placque sur le nez, pour tout repart, qu'il auoit desia respondu à tout cela, & enuoyéla response à Castres pour y estre imprimee. Sur cette expectatiue, apres l'auoir prié d'y joindre les forces de tous ses alliez, pour auancer l'affaire, faisons luy cependant le procez sur ses procedures. Il ne veut, dit-il, que la seule Escriture, & adiouste, pour les sainets Peres mesme des quatre premiers siecles (lesquels ces Messieurs font semblant d'estimer, comme ayans vescu dans la pureté de la foy) qu'il 9. ne les veut receuoir que pour tesmoinsde la creance de leur fiecle : Interrogé s'il les veut receuoir comme tesmoins d'vne creance veritable, & sommé de respondre 1. sans equiuoque là deflus, il r. Nombre 6. peraste s. à ne les receuoir que pour telmoins s. Nombre 3. de la creance de leur fiecle, tronquant in-page 4. famement, pour donner couleur à sa response, vn texte de sainct Augustin, & corrompant visiblement vn texte de sainct Paul, dequoy il fut conuaincu t. sur l'heure à sa t. Nombr. 6.9, grande confusion, ainsi que nous verrons sou-

830

n. En l'Article 3. 804. do tenr Confes

q. Nombre 5.

deffus n

11.pag. 3.4.5.

48 Chap. I. Les Ministres renuersent dain. Voire adiousta-il de viue voix, qu'il receuoit les Peres des quatre premiers secles, de melme façon qu'il receuroit Thomas d'Aquin, lequel il prendroit pour tesmoin de la creance de son temps. Il n'est pas besoin d'auoir des yeux d'Argus pour apperceuoir la fourbe. C'est que les Ministres. & entre autres Croy, se veulent maintenir en la possession pretenduë de faire passer leurs pensees pour Oracles de Dieu. Ils reietteront la Sapience, Baruc, &c. fans autre Escriture, par ". l'interieure persuasion du S. Esprit, lequel il faudra croire, sur leur parole, le leur auoir auoir fait sentir de la sorte, interieurement, & en cachettes. Si on allegue de l'Escriture, Que les meschans participans à l'Eucharistie sont coulpables du corps de Iesus Christ, que nous mangeons veritablement la chair, & beunons veritablement le sang de Iesus Christ, En vertu dequoy S. Augustin, & toute l'Eglise ancienne croit que ce corps est dans le e. Non bre 5. Sacrement visible, & entre dans nos bouches corporelles, comme nous le deduirons cy-apres, le sieur Croy x respondra, Que les meschans dessus nombre mangent le corps de Christ, mais EN MESME FACON que S. Paul dit que les meschans crucipage 13. nom- fient derechef Iesus Christ. Cette explication forcee, cette glose humaine, cet en mesme facon, est le nœud de l'affaire, & le point du debat; il ne se trouve dans l'Escriture: c'est vne piece de la forge du Ministre, vne tradition humaine, & ministrale, dementie par l'explication de l'Eglise des quatre pre-

miers

w. En l'Article 3. & 4. de leur Confession de foy.

*vovez cy-20. page 9. nombre 28. bre 52, page 22. nombre 73- page 38.

tous les fondemens de la Foy. 49 miers siecles: Il sera, ce non obstant, permis à Croy, de se glorifier qu'il ne reçoit Y que y. La mesme, les seules Escritures pour reigle de sa foy, que & au nombre s'est prouuer par l'Escriture, que 2 c'est disputer 2. Page 1. categoriquement, & comme il faut traitter la 4. page 3. Theologie. Surces estrifs, d'escouter l'Eglise, d'ouyr l'antiquité, de deferer aux quatre pre. miers siecles, point de nouuelles. Vn Arrien, à ce compte, aura la liberté de dire, que le fils & le Pere sont vn, de mesme façon qu'il est dict Qui a adhere à Dieu est vn esprit auec Dieu. Vn a. I. Corinta, Manichean, & vn Marcionite pour soustenir que 6. v. 17, le Sauueur n'a eu vn corps passible, ny vne chair humaine, dira, Qu'il a esté de vray crus cifié sur le Caluaire, mais en mesme façon que les melchans le b crucifient derechef. Vn Euno. b. Hebr. 6, mien soustiendra que le S. Esprit est Dieu, v. 6. mais en mesme façon que Moyse estoit le Dieu e de Pharaon. En ces contestations, on auroit & Exod. 70 beau citer & alleguer Conciles, Saincts Pe. V. 14. res, antiquité, eiel, terre, mer, il suffira suiuant la procedure de ces Messieurs, de dire, pour tout repart, qu'on ne reçoit que la seule Eseriture, que c'est le vray sens, que c'est expliquer l'Escriture par l'Escriture: & pour faire plus beau ieu pourra on encore piafer à la faueur du riche Epiphoneme du fieur Croy, que c'est agir categoriquement, & comme il faut traicter la Theologie. Ouurir la porte à toute heresie, donner entree à tout erreur, ofter tout moyen de vuider aucun point contesté en fait de religio, degrader Dieu & l'Eglise son espouse, pour

50 Chap. I. Les Ministres renuersent faire parler l'esprit de chaque particulier, ne croire qu'à son c'est à dire, & en mesme façon, fera d'ores en auant disputer categoriquemet, & comme il faut traitter la Theologie. Blaspheme, diray ie, & non Theologie, auec S. Gre. goire dle Theologien haranguant à l'encontre des Arrienso aus refere de driopoier

d Naz. Orat. 24. Baconpoice & Deoxovice.

page I.

84.

Le S. Esprit ne s'accorde pas auec ces singularitez. Il commande non de croire à son sentiment particulier, ni à l'escriture entenduë suivant ce mesme sentiment: ains de se ranger à la creance de l'Eglise, à laquelle il a donné parole qu'il ne l'abandonnera iamais. L'Eglise est la colomne, & le sirmament de la verité, dit S. Paul en la 1. à Timoth, ch. 3. v.15. Qui ne voudra escouter l'Eglise qu'il te soit comme vn payen, or vn peager, disoit le Sauueur, en S. Matth. ch. 18.v. 16. Les portes d'enfer ne pourront rien à l'encontre d'icelle, en S. Matth. 16.v. 17. le suis auec vous tousiours iusqu'à la consommation des siecles au dernier verset de sain& Matthieu. Qui vous oyt, m'oyt: qui vous reiette, me rejette, en S. Luc 10. v. 16. L'esprit de verité, vous conduira en toute verité, en S. Ican 16. v. 13. le prieray le Pere, o il vous donra vn consolateur pour demeurer auec vous eternellement, en S.Ican 14. v.16. Il a donné des Pasteurs, & Docteurs, iusqu'à ce que

tous les fondemens de la Foy.

51

nous nous r'encontrions tous en l'vnité de foy, o de la cognoissance du fils de Dieu, en homme parfait, à la mesure de la parfaite stature de Christ : afin que nous ne soyons pas enfans flottans çà & là à tous vens de doctrine, par la piperie des hommes : ains afin que suiuans verité, auec charité, nous croissions en tout, en celuy quiest le chef, à scauoir Christ, aux Ephesiens ch 4. v. 11 12. 13.14. Mon esprit qui est en toy, mes paroles que i'ay mises en ta bouche, ne partiront point de ta bouche, ni de la bouche de ta semence, ni de la bouche de la semence de ta semence, dit le Seigneur (à son Eglise) dez maintenant, & d'orenauant à iamais, en Esaie 59. v. 21. Croy e re- e cy-deffus çoit les Peres des quatre premiers sie-nombre 5. 6. ? cles pour tesmoins de la foy de l'Eglise de leur s. 4.5. temps, mais non pour tesmoins d'une foy veritable. L'Eglise de Dieu aura elle esté estoufee en so berceau? Toutes ces riches promesses de l'esprit de Dieu seront donc illusoires, & de moindre estime, que le sens que Croy donra à l'escriture par ses explications.

Le mesme S. Esprit nous commande de nous tenir à la creance de l'Eglise, & des Docteurs d'icelle, voire ez points qui ne sont couchez ez sainctes escritures. En S. Paul en la 2. aux Thessal. ch. 2. v. 15. Soyez fermes, & tenox les traditions qu'auez apprins s 0 1 T par parole,

85.

\$2 Chap. I. Les Ministres renuersent soit par noftre epiftre: Dissonctiue qui est remarquable. A Timothee ep.2. ch. 2. v.2. Les choses que tu as ouy de moy, en presence de plusieurs tesmoins, enseigne les à hommes fideles, qui seront suffisans à enseigner les autres. Paroles qui obli. gent à receuoir, & à donner cours, de main en main, à la parole non escrite. En mesme sens il dit aux Philipp. ch. 4. Les choses que vous auez apprinses & ouyes, & veues en moy, faites les, & le Dieu de paix sera auec vous. En la 1. aux Corinth.ch.11.v.34. Quand ie viendray ie disposeray des autres choses. Aux Act. 16.v. 4. Paul & Silas cheminoient par la Syrie & Silice, confermans les Eglises, & donnans les commandemens des Preftres. S. lean en l'ep. 2. v. 12. Combien que i'eusse plusieurs choses à vous escrire, ie ne les ay point voulu escrire en papier, & encre, mais i'espere venir à vous, & parler bouche à bouche, afin que nostre loye soit accomplie. Paroles qui n'auctorisent pas peu la tradition non escrite: n'estoit que le sieur Croy eust trouvé par quelque secret de reformation vne escriture sans encre, & sans papier, & auffi inuisible & malaisee à rencontrer que la foy des Ministres.

Caluin n'est pas si brusque en l'estime des Saincts Peres que le sieur Croy. Il fait mine de leur deserer d'auantage: C'estoit, dit il ez Instit. 1.4. chap. 2. sect. 3. chose notoire, & sans doute, que depuis le temps des Apostres, sus qu'au temps des Dosteurs, il ne s'estoit fait nul changement de

Au 4. des doctrine ni à Rome, ni ez autres lieux : entre ces Inst. ed. 14.v. Docteurs f il reçoit S. Augustin pour le meilleur

86.

& le plus fidele tesmoin de toute l'antiquité. Or ce Saince Docteur fleurissoit sur la fin du quattielme, & affez auant dans le cinquielme fiecle. A ce compte la creance des Docteurs des quatre premiers fiecles est vn affeuré tesmoignage de la verité de la foy de ces fiecles là, puis qu'au dire de Caluin la foy enseignee par les Apostres s'estoit conseruce durat ce temps en son entier,& sans nul changement, ou alteration: De forte qu'il ne receuoit ces Docteurs comme simples tesmoins de la creance de leur sieele suivant le iargon de Croy, mais bien comme tesmoins & Docteurs Orthodoxes d'une creance veritable, & diuine. Caluin au meime I. 4. ch. 9.sect. 8. reçoit les quatre premiers Conciles generaux, de Nicée, Constantinople, Ephese, Chalcedoine, & semblables , adioustant qu'ils ne contiennent qu'vne pure, & naturelle interpretation de l'escriture. En la sect. 13. il enseigne n'y auoir meilleur moyen pour terminer les debats de la foy, que d'assembler des vrais Euesques, pour en faire la discussion: Là melme il nomme les Athanases, les Cyrilles, les Bafiles, defenseurs de la vraye foy. En ses * Opuscules, en la response à Sadolet, * De l'imprer-Nous ne demandons, dit-il, autre chose, sinon que fle Pinereul & celle ancienne face de l'Eglise puisse estre quelque. Geneue 1566. fois instaurée, & remise en son entier. Or ne te veux ie pas tant contraindre, ne de si pres presser, que ie la veuille reuoquer, reformer, & remettre en l'eftat de l'Eglise premierement constituée par les Apostres (qui est toutes sois vn exemple singulier de la vraye Eglise, lequelil nous faut ensuiure, fi nous ne vou-

en la page 193.

94 Chap.I. Les Ministres reunersent lous grandement faillir) mais pour t'espargner encores quelque peu, ie te prie considere & mets deuat tes yeux l'estat ancien de l'Eglise qui estoit entre les Grecs du temps de Chrysoltome, & Bafile, & entre les Latins du temps de Cyprian, Ambroise & Augustin, comme amplement il est contenu en leurs escrits; en apres contemple les ruines qui vous sont demeurees: certainement tu y trouveras autant de difference &c. Il se contente que nostre Eglise soit conforme à celle qui estoit du téps des SS. Cyprian, Ambroise, Chrysostome, Bafile, Augustin, consideree suiuant le rapport qu'en ont fait ces Saincts en leurs escrits. En fes Institutions au liure 4. chap. I. sect. 4. Apprenons, dit-il, du seul tilere de mere, combien la cognoissance de l'Eglise VISIBLE nous est necessaire: d'autant qu'il n'y a nulle entree en la vie permanente sinon que nous soyons conceus au ventre de cette mere, qu'elle nous enfante, qu'elle nous allaicte de ses mammelles, finalement qu'elle nous tienne, & garde, sous sa conduite, o gouvernement, iusqu'à ce qu'estans de spouillez de cette chair mortelle, nous Soyons semblables aux Anges. Peu apres; c'est chose pernicieuse, o mortelle, de se di. - straire, ou separer de l'Eglise. En la section de ce que S. Paul a dit Ephes. 4. v. 11. 12.13. Que le Sauveur a mis des Docteurs, & Pastears, à perpetuité, à ce que nous ne nous

a Vincens, I

Sciunt foeto

cloquii vehic quôdam odo-

re afpergunt,

fourneyons de la verité, il infere Que tous les hommes sont rangez à cela de se laisser gounerner par les Pasteurs, auec vn esprit docile. En la sect. 10. il entend ce que S. Paul dit 1. Timoth. 3. v. 15. L'Eglife est la colomne, o le firmament de la verité, de sorte que l'Eglise est establie gardienne de la verité, afin qu'elle ne s'abolisse point en ce siecle. Dumoulin semble faire plus de cas des SS. Peres que Croy, lors qu'en l'Apologie de la Cene chap. 20. pag. 345. chez Isaie le Preux, à Geneue 1620. il parle de la sorte, l'ose promettre de changer mon manteau en capuchon monachal, s'il se trouve ez quatre premiers siecles, ie ne dy pas vne Eglife, mais vn SEVI homme, qui age vne religion en RIEN approchante de celle de l'Eglise Romaine de nostre temps. Que ces Messieurs cessent d'estre en desaccord auec le S. Esprit, & entre eux mesme,& en apres il ne leur sera malaisé de s'accorder auec l'Eglise Catholique. In and suichonge'd noup

Le seue Erry pour, a couer plus aisement cloug de l'auftoire de Leglie, & des Peres des quatre premiers fiedles les cuels il fait effat de ne receucivine pour finiples remains de

voicy vne preude memorables

56 Les Ministres corrompent S. Paul

Le Sieur Croy, & tous les Ministres sont connaincus d'auoir corrompu S. Paul aux Galates, pour chocquer l'auctorité des Saincts Docteurs de l'Eglise.

CHAPITRE II.

A manuaise foy des Ministres paroit en ce que lors mesmes qu'ils sont contenance de de ne receueir que la seule escriture pour Reigle, & pour Iuge de leur creance, ils l'employent auec des depranations & corruptios insupportables, la faisant servir de voile, & de pretexte, pour doner cours plus licenticusement aux inventions erronces de leur esprit rin. adu. Har.

2 Vincen, Livincen, Livincen, Livin. adu. Har.

2 Roy lesquels emprunteroient ses couleurs, & Sciunt sont es armes, afin de tromper auec plus d'aisance,

res suos nulli fere esse pla- & se maintenir plus librement dans la rebelcituros si nudi lion: ou bien (pour employer la conception de Vincent a de Lerins) comme ces punais, atque idcirco qui sont tous parsumez de musc & de ciuette, eos coclestis à ce qu'on n'apperçoiue leurs infections. En quodam odo- voicy vne preuue memorable.

Le sieur Croy pour secouer plus aisément 88.

Le sieur Croy pour secouer plus aisément le ioug de l'auctorité de l'Eglise, & des Peres des quatre premiers siecles, lesquels il fait estat de ne receuoir que pour simples tesmoins de

d'yne

la creance de leur temps, & non pour tesmoins d'vne creance veritable, oppose b les paroles b cy dessus de S. Paul aux Galates chap, I. v. 8. & 9. alle. nombre 5. 8. guees aussi en l'article 5. de la Confession de 5. foy des Ministres, pour preuue, Que l'escriture est reiple de toute verité, qu'il ne faut receuoir en fait de religion que ce qui est porté par l'escriture, qu'on n'est obligé de se remettre à la creance del Eglise, ni des Docteurs d'icellei& qu'il faut tenir pour suspecte toute tradition non escrite. Pour descouurir l'imposture, & voir la fraude au naturel, confideros & pesons auec attention les paroles de l'Apostre, Quand bien nous mesme, ou vn Ange du ciel vous EVAN-GELIZEROIT OVTRE CE que nous vous auons EVANGELIZE', qu'il foit en execratio: si quelqu'vn vous enangelize outre ce que vovs AVEZ RECEV qu'il foit en execration. Ce texte est aux Miniftres le pacquet d'Vrie, & vn Arrest definitif de leur condamnation qu'ils produisent neantmoins pour piece iustificative de la pretendue exclusion des Traditions, aux fins d'aneantir en vertu d'icelle la creance des SS. Peres & caffer toute autre reigle fors la seule escriture. Carainfi que i'obiectay Flors au fieur Croy, c S. Paul parle tres-clairement en cet endroit de nombre 6.9. ce qu'il auoit presché, & euagelizé de vine voix, & non de l'escriture. Il n'a escrit qu'vne Epifire aux Galates: Les paroles obiectees se trouuent au verser 8.8 9. du chap-premier de cette mesme epistre : Les trois premiers versets font employez à saluer les Galates, le 4, & 5.

58 Les Ministres corrompent S. Paul dient que lesus-Christ s'est donné pour nous. Au 6: 2 & 7. verlet il reproche aux Galates qu'ils s'eet de la foient transportez à vn autre Euangile, par l'artifice & les menaces de ceux qui auoient voulu i'enuerser l'Euangile de Christ. En suite au verset & & g.obie ctez, il a en execration quiconque euangelizera outre ce qu'il leur a euangelizé. Cela presupposé, y peut-il auoir deprauation plus noire, & plus reprochable, que d'employer ce texte pour preuue qu'il ne faut que la seule escriture? Car si S. Paul par ces mots, Outre ce que nous vous auons euangelizé (où est parlé d'vn Euangile ia donné au temps paísé) entendoit ce qu'il auoit escrit aux Galates, & s'il ne permettoit de receuoir rien hors de cette eferiture là, fur peine d'execration, il s'ensuiuroit manifestement que toute la reigle de la foy seroit contenuë en ces sept premiers versets: & de la forte par la glose de Croy, & de tous les Ministres qui ont souscrit à l'article 5. il faudroit retrancher de l'escriture tout ce qui n'est contenu en ces sept premiers versets. Ne reste que d'attacher en suite de cette belle alleguatio du sieur Croy le refrein de tantost, Que c'est difuter categoriquement, & comme il faut traitter la Theologie. 335 no tanamalo con olima lung &

> De plus il est notoire à qui a quelque estincelle de cognoissance, que S. Paul anathematizant ceux qui euangelizeroient outre ce qu'il auoit euangelizé aux Galates, entend ceux qui prescheroient Contre ce qu'il leur auoit presché de viue voix, ce mot ovtre (* parà) se

* muegi.

deuant prendre en cet endroit pour contre. Le texte mesme porte clairement à cette explication. Car S. Paul reprenoit au v.6. & 7.les Galates pour s'estre laissez porter à vn autre Euxgile, par ceux qui vouloient renuerser l' Euangile. C'est cet autre eu angile, ce r'enversement du premier Enangile, cette contrarieté qu'il blasme: Ioint que S. Paul ne peut auoir prononcé anatheme contre ceux qui euangelizeroient à l'aduenir quelque choie par deflus ce qu'il auoit euangelize, n'estoit que ce suit chose cotraire. Tous les Apostres euangelizoient en diuers endroits de la terre, sans que plusieurs d'iceux ayent escrit: S. Iean escriuit & l'Euangile, & l'Apocalypse long temps apres l'Epiftre aux Galates: S. Paul escriuit auffi diuerles epistres apres celle-là: Il y auoit du temps des su minus l' Apostres diuerles personnes ausquelles Dieu han san carro donnoit par reuelation de nouuelles cognoissances comme il se voit de la raux Corinch. -od : inquios ch.14. v.26. & 30. Dieu est en sa liberté de donner tous les jours de nouvelles reuelations, & ne s'est il oneques obligé de parole, de ne re ball suo ueler rien plus de nou ueau. Si ce mot o v TRE (* parà) ne s'entendoit d'vne-contrarieté, saines mage Paul auroit en execration tout ce qui n'auroit *10 110112 esté presché aux Galates, & faudroit-il retrancher les œuntes de S. Iean, & reietter rout ce que dessus, quoy qu'il fust l'œuvre du S. Esprit, ce qui secoit disputer categoriquement, & des Ministres. H TOURSON

Le fieur Croy a il peu ignorer que la particule greeque (* para) qui se trouve dans l'original de S. Paul, & la latine (prater) comme auffi la françoise (eutre) se prennent bien souuent pour marque de contrarieté autrepasser les Loix, se prendra en françois pour les enfreindre. Aux Actes 18. v.13. on accufoit S, Paul par deuant le proconsul Gallion, d'auoir enseigné * mage véssev CONTRE la ley; Toutes les Bibles de Geneue * nues poor. le tournent de la sorte : Il y a (* parà nomon)

d Cicero in Pisonem, Prz- dans le grec. La version de Beze porte contra ter optatum legem, Aux Rom. 1. v.25. où il est parlé des pe-Illud accidit. Terent in An- chez contre nature, zinfi que l'ont traduit mefdr. Przeter mo- me les Bibles de Geneue, l'original grec porte rem ac iegem ciuium. Dona (para physin) Les petits Grammairiens scatus id est con- uent que le latin, prater, fignifie bien 4 souvet Terent, in He. contre. S. Augustin seruira de pedagogue au cyra, Te effe figur Croy pour l'instruire & desabuser en ce præter nostra point. Voicy comme il se deuelope de ces difopinionem comperi: Do- ficultez, & comme quoy il explique le passanatus, id est ge contesté des Galates, en son Tome 9 au contra. Traicté 98, fur S. lean, on ob entois

Que l'admonition du tresheureux Apostre S. Paul ne forte point de vos cœurs, scauoir est-ce qu'il dit aux Gal. 1.v.o. Si quelqu'vn vous euangelize OVTRE CE que vous auez receu , qu'il foit anatheme. Il ne dit pas au dela:mais il dit OVTRE (ou contre) Car s'il disoit au dela, il se

ADMONITIO beatifsimi Apostoli de vestris cordibus non recedat, Si quis vobis euägelizauerit præter quod accepiftis anathoma fit. No ait, plus quam accepistis:sed præter quod accepiftis. Na fi illud diceret, fibiipfi præiadicarce, qui cupiebat venire ad Theffalonicentes. vt fuppleret que illorum fidei defuerut. Sed qui supplet qued condamneroit soy-mesme, entant qu'il auoit desir de s'envenir vers les Thessaloniciens, pour suppleer ce qui maquoit à leur soy, v. Thessalo, v. 10. Celuy qui supplee, ad toyste ce qui manquoit : mais il n'oste, ni n'aneantit pas ce qui estoit dessa. Or celuy qui outrepasse minus erat addit, non quod inerat tollit. Qui autem prasergreditur regulam fidei, non accedit in via, fed recedit de sia. Quod itaque ale Dominus, adhuc multa habeo vobis dicere, fed non potestis postare modò adiicienda illis fuerut quæ nefciebant, non quæ dedicerant euertenda.

la reigle de la foy (qui luy contrarie) ne marche pas dans le chemin, ains il se fouruoye du chemin. Lors donc que le Sauueur a dit, l'ay à vous dire beaucoup de choses, mais vous n'estes pas maintenant capables de les comprendre, il a fallu qu'on ait adiousté pour leur bien ce qu'ils ignoroient, mais non pourtant qu'on ait r'enuersé les choses

qu'ils auoient la apprinses.

Paroles qui portent tres-expressement, pour l'instruction du sieur Croy, qu'au lieu des Gallates ia obiecté, & en semblables textes de l'escriture, il n'y a point une absolué prohibition de dire chose aucune qui n'ait point esté ditte prealablement: mais bien de r'enuerser les atticles de la foy ia receus, soit par escrit, soit de viue voix, & que le (* para) prater, outre, se prennent en pareilles prohibitions par voye de contrarieté, qui est aussi l'explication de S. Chry

e Chryloftome, de S. f Ambroife, de S. s An-Gal.t. Kar & felme, de h Theodoret, & d'Occumenius.

γέλων η τις τ εξ έτρη Σαβοφθαρό Πων Το αύρυγμα, ἀνάθεμα έτω. f. Ambrof ad cap. t. Gal. Si diabolus Angelum Dei fe fingens, appareret CONTRA hac pradicans, abominatio haberetur.

g Anselm.ibid.Si vellemus ez quæ vobis prædtçauimus immutare, non estet nobis credendum.

h Idem docent Theodores. & Occumen. ibid.

Les Ministres corrompent S. Paul

Le sieur Croy veut appuyer sa deprauation and messer fur deux faussetez bien groffieres : La premiere i deffus i est, que le mot Euangile, ou euangelizer, dont nobre 8, page S. Paul se sert, aux Gal, 1. v. 8, ne se peut enod itaque ale tendre de la tradition, & de la foy enseignee de viue voix. Imposture, & ignorance palpa--iibs 6bem ble: Le Sauueur n'a iamais escrit par soy mesthe que nefme; & neantmoins il a euangelizé de viue K Luc 4-v.43. voix; Il faut, disoit-il, & que i'enangeleze aux autres villes, ayant esté enuoyé, pour cet effect. Il commande à tous ses Apostres & Disciples d'annoncer i l'Euangile: Ce qu'ils ont sans doute executé, de viue voix, quoy que la plus part n'ayent escrit. L'Ange annoncant aux Pasteurs la naissance du Messie se sert de ces mots, Ie m vous euangelize vne ioye bien grande: Le sieur Croy preiumeroit-il que cet Ange cust menty, ou que pour se pouvoir servir du mot d'Euangile, il eust esté obligé de mettre son dire par escrit, de peur que la parole de Dieu non escrite fust appellee du nom d' Euangile? S. Paul auant d'escrire aux Galates ces iept premiers versets, leur auoit euangelizé, sans leur auoir escrit. Le plus beau du ieu est que le sieur Croy reçoit les seules Escritures, & que cependant il ne nous fera oncques voir dans l'Escriture que le mot Euangile, & euangelizer, loit testraint à ce qui est eteric. Ce sera donc vn arricle de foy de la fasture de Croy, sans adueu de l'Escriture: & neantmoins il n nombre , faisoit sonner si hardiment, qu'il n vouloit difuter par l'Escriture, que c'estoit agir categorique.

m Luc 2. v. Ferent, 10 He cura . Id

Chrylothese

page 2.

Make The

ol ansh aso

1 Marc 16, v.

145.00 - 2010

mprendre.

-ongialing

en haine des S. Peres. Ch.II. 63

ment, & comme il faut tracter la Theologie. La seconde evasion du sieur Croy est de demander o fi S. Paul auost escrit ce qu'il auoit presché o'Cy deffus de viue voix aux Galates. A quoy feut p ref- nomb. 8.page pondu, Qu'il falloit prendre langue de S. Paul page 5. mesme, lequel n'a oncques dit, qu'il eust escrit p Nombre 9. tout ce qu'il auoit presché aux Galates, Et 11, page 4-5. neantmoins c'est ce que le sieur Croy pretend, n'osant l'auancer qu'en tremblant, & plutost par maniere de demande, que par voye d'affertion. Plusieurs Apostres ont presché sans auoir rien escrit, vn sain& André, vn fain& Philippe, vn fain& Simon, & autres; quelques vns d'eux ont si peu escrit qu'il n'est point vray-semblable qu'ils n'en ayent presché beaucoup plus de viue voix, comme S. Iude, sainct lacques, & sainct Pierre, desquels nous n'auons que des Epistres bien courtes. Estimer que sainct Paul aye escrit tout ce qu'il a presché de viue voix, luy qui recommande auec tant d'energie les q traditions verbales, luy qui a presché si long temps, auec nombre 84. & tant de zele, & d'affiduité, & à tant de sortes 85. page 50. de nations, est deuiner à perte de veuë, & don- 51. 52. ner vogue à ses imaginations sans Escriture, sous ombre qu'on ne reçoit que la seule Escriture, qui est par la maxime de Croy distater categoriquement, & comme il faut traitter la Theologie.

Auant paster outre ie prie le Lecteur de remarquer le genie des Ministres, & la mauuaise foy dont ils manient l'escriture. En leur

930

64 Les Ministres corrompent S. Paul article 3. il font le Canon des Escritures diuines, receuans la Genese, l'Exode, &c. à l'exclusion de Tobie, Iudith, de Baruc, de la Sapience, de l'Ecclesiastique, des restes de Daniel, & d'Efiber, & des Maccabees, sans que l'escriture en ait determiné de la sorte. En l'art. 4. ils conconfessent auoir fait ce choix de certains liures. & ce retranchement de certains autres. non tant par le commun accord de l'Eglise, que par l'interieure persuasion du sainct Esprit quiles leur faict discerner de la sorte: Persuasion que l'Escriture ne leur a oncques adiugee. En l'art. 5.ils recognoissent CETTE Escriture divine (receuë en leur art. 3.) pour vnique reigle de toute verité. Pour preuue qu'il ny faut rien adiouster, ils citent ce texte des Galates, fi vn Ange vous Enangelize outre, (ou contre) ce que nous vons auons euangelizé qu'il soit anatheme. En ce texte, il s'agit ou de la parole divine preschee de viue voix aux Galates, ou de la parole diuine escrite par S. Paul aux Galates : s'il y est parlé de ce qui auoit esté presché de viue voix, ce texte conclud directement contre l'intention des Ministres en faueur de la doctrine no eferite : s'il faut le raporter à ce qui auoit efté escrit aux Galaces par sainct Paul, il faut donc que la Genefe, l'Exode, voire tout le vieil, & tout le nouneau testamét soit cotenu aux sept premiers versets, du chap. I, des Galates, puis que ce n'est à vne piece de l'escriture que les Ministres defendent de rien adjouster, en vertu de ce texte de S, Paul, ains à tout le corps de

en haine des Peres. Ch.II. de l'ancien, & du nouueau Testament. De facon que ce sera vn secret merueilleux de l'Alchimie reformee, d'auoir subtilisé, & transformé toute la Bible en sept petits versets du chapitre premier des Galates, & ne sera moindre le miracle de nous auoir persuadé que c'est le vray sens de l'escriture, que c'est disputer ca-

tegoriquement, & comme il faut traicter la Theo-

Le sieur Croy est conuaincu d'auoir tronque auec fraude S. Augustin, & est condamné, tant par ce S Docteur que par le commun des SS. Peres touchant l'auctorité authorial de l'Eglise.

CHAPITRE III.

ELVY a qui procede de manuaise foy ez. 94 choses legeres ne sera fidele ez plus grandes, disoit la verité incarnee. A plus forte raison paroistra la maunaise foy, touchant les affaires moins considerables, en ceux qui n'employent que fraude & deprauation és points de plus grande importance. L'herefie ne se nourrit que de mensonges, & ne se fortifie que d'impostures. La manuaise foy du sieur Croy, & des autres Ministres, a desia paru b b Au chapiere tout ouvertement en la depravation des fainc-

a Luc 16, V.10

precedent.

66 Les Ministres corrompent les Peres

tes escritures : Elle ne se recognoistra pas moins en la corruption des Saincts Peres, de laquelle ils pretendent couurir leurs entreprinses contre la verité. Croy pour se donner la liberté de rejetter les Anciens Docteurs, quad il les iugera desfauorables à fes menees, dit c qu'il les veut traitter de mesme que S. Augufin se comportoit à l'endroit de Cyprian, ne le receuant pas au rang des aucteurs Canoniques, mais l'examinant par les Escritures Canoniques; tece. nant leurs escrits entant qu'ils sont conformes aux escritures, les reiettant lors qu'ils n'y font conformes. D'où il estime s'estre acquis la liberté de ne deferer à l'Eglise, & aux Docteurs d'icelle, mesmes considerez en corps, qu'à mesure qu'il les estimera conformes à l'escriture, se reservant l'auctorité de cognoistre & de juger de cette conformité. L'imposture gift en ce que le fieur Croy à tronqué le passage de S. Augustin, obmettant les mots qui suiuent immediatement apres, ainsi que ie l'en d. Cydeuant convainquis d' sur l'heure, à sa courte honte, par la lecture du paffage: Car S. Angustin adiouste soudain (au T. 7. au 1.2, contre Cresconius chap.32.) Ie ne reçois e pas ce que S. Cyprian a creu touchant la reiteration du Baptesme des heretiques & schismatiques. parce que l'Eglise, pour laquelle Cyprian a espandu son sang ne s'accorde pas en ce

clairement la distinction entre vn Docteur

particulier (qui peut errer) & entre le gros des

Docteurs representans l'Eglise, ou l'Eglise

c. Nombre. 8. page. 4.

nombre 9. page 4. & 5. e Non accipio quod de baptizandis hæreticis, & **fchifmaticis** Cyprianus fensit , quia hoc Ecclesia point à cette creance de Cyprian. Paroles qui font non accipit

pro qua B

Cyprianus

mesme vniuerselle, laquelle en vertu des diuines promesses, dont nous parlions f tantost, est f nombre 48. incapable de faillir és affaires de religion, suiuantes. estant la colomne, & l'appuy de la verité: Attendu melme ce que ie feis voir fur l'heure dans le mesme traicté de S. Augustin contre Cresconim, au liere 1. chap. 33. où ce sainct Docteur estimé par Caluin le meilleur & plus fidele tefmoing de l'antiquité, parle en ces termes en faueur de la validité du Baptelme conferé par vn heretique, validité qui est appuyee dit ce grand Docteur, non far l'Escriture, laquelle n'en a rien determiné par exprez, & immediatement, mais bien sur la decission de l'Eglise vniuer selle auctorisee par l'Escriture.

85- pag. 50.80

Encores, dit-il, qu'on ne puisse pas produire auec certitude aucun exemple des Elcritures Canoniques, si est-ce que c'est se tenir à la verité des escritures, que de prattiquer ce qui a esté approuué par l'Eglise vniuerselle auctorifee par ces mesmes escritures, afin que l'escriture estat infaillible, quiconque desire ne point se fouruoyer parmi l'obscurité d'vne questionsi difficile, prenne langue de l'Eglise, laquelle sans aucune ambiguité, ou obscurité, nous est monstree par l'escriture.

S. Aug, tom 7.1. 1. contra Cresconium Grammaticum. c. 33. Quauis huius rei certè scripturis Canonicis non proferatur exemplum earundem tamen scripturaru etiam in hac re à nobis tenetur veritas, cum hoc facimus quod vniuerfæ placuit Ecclesiæ quam scripturarum commendat auctoritas : Va quoniam S. scriptura fallere non potest, quisquis falli metuit huius obscuritate quæstionis, eandem Ecclefiam de illa consulat quam fine vlla ambiguitate fancta Scriptura demonstrat.

68 Les Ministres corrompent les Peres Ce Sain& Docteur enseigne constamment le mesme: Au liure Del v-

nité de l'Eglise au chap.22.

resterer le baptesme des heretiques (comme s'il n'estoit pas valable) Que si nos aduersaires n'en veulent demeurer d'accord auec nous, il nous suffit d'alleguer que nous nous tenons à l'Eglise , laquelle nous est demonstree par des tesmoignages tres euidens des SS. Escritures.

85- pag - 50 Sc

Lamesme peu apres, Puis que nous ne trouuons és escritures Canoniques, que l'on aye receu au giron de l'Eglise les heretiques, ou en la façon que ie le dis (sans reiterer leur Baptesme) ou en la façon que tu le dis(reiterant le Baptesme) l'estime que s'il y auoit quelque sage personnage lequel eust esté aucto. risé par le tesmoignage de Iefus Christ, lequel on vint aconsulter là dessus, nous ne ferions nulle sorte de difficulté de nous en raporter à son dire, de peur que nous ne semblassions nous opposer, non tant à luy, qu'à IelusChrist melme qui en au-

August. tom. 7. lib. de vnitate Ecclesia. cap. 22. Nolumus iterum baptizare hæreticos: quod fi nolunt intelligere, sufficit nobis quod eam tenemus Ecclefiam , quæ manifestisfimis sanctarum & Canonicaru fcripturarum ... testimoniis demonstratur.

Ibidem post paulo, Cum in scripturis Canonicis no inueniamus aliquos ad Eco clesiam transiffe ab hæreticis , ficut ego dico , aut ficut tu dicis effe fulceptos, puto si aliquis sapiens extitiffet, cui Dominus Ielus Christus testimonium perhibet, & de hac quaftione consuleretur à nobis, nullô medô dubitare deberemus id facere quod ille dixisset, ne non tam ipli, quam Domino Iesu Christo, cuius testimoniô commendatur, repugnare iudicaremur. Perhiautem testimonium Christus Ecclesiæ suæ: Ipsi saluatori contra salutem roit rendu tesmoignage. Or c'est à l'Eglise que Iesus Christ rend tesmoignage. C'est donc te bader contre Iesus-Christ, à ton dam, & abandonner ton salut, que de ne vouloir prendre l'ordre de ta reception en l'Eglise, de cette mesme l'Eglise, qui est auctorisee par celuy duquel tu m'accordes qu'on ne peut resufer la creance, sans commettre vn crime & vn forsait enorme.

Au mesme Tome 7. liure 2. Du Baptesme eontre les Donatistes, ch. 7. le croy que cette coustume de ne rebaptizer pas les heretiques, est emance de la tradition des Apostres, comme il y a aussi beaucoup de choses qui ne se crouvent dans leurs escrits, ni dans les Conciles de leurs successeurs, lesquelles toutes sois on croit auoir esté autant de traditions, qui n'ont procedé que des mesmes Apostres, d'autat qu'elles sont observes par l'Eglise vniuerselle.

Au liure 4.chap.24. On croit à tres-iuste tiltre que ce qui est obserué en l'Eglise vniuerselle, n'ayant eu son origine de l'institution des Conciles, ains ayat tousiours esté obserué, est vne tuam perniciosissime reluctaris, qui te suscipiendum non vis credere quemadmodum suscipit illa Ecclesia, quam testimonio suo commendat ille cui fateris nefarium esse non credere.

August. tom. 7. lib. 2. de Bapt.contr. Donatistas c. 7.
Hanc consuetudinem credo ex Apostolica traditione venientem, sicut multa nó inueniuntur in litteris eorum, neque in Conciliis posterorum, & tamen quia per vniuersam custo diuntur Ecclesiam non nisi ab ipsis tradita & commendata creduntur.

Et lib. 4.cap. 24. Quod vniuersa tenet Ecclesia, nec Concilis institutum, sed semper retentum est, non nisi austoritate Apostolica traditum rectissime creditur.

tradition auctorisee par les A.

postres.

70

Au liure 5.chap-22. Il y a plufieurs choses receuës vuiuersellement dans l'Eglise, lesquelles on doit croire, en vertu de cet adueu vuiuersel, auoir esté commandees par les Apostres, quoy qu'elles ne se trouuent dans l'escriture.

Au Tome 2 en l'Epistre 86. Cafulan, Ez choses qui ne sont determinées auec certitude par l'escriture divine, nous devons tenir pour loy la coustume du peuple de Dieu, ou les statuts de nos maieurs.

Enl'Epistre 118. au chap 5. C'est vne tres-insolente manie de vouloir soustenir, ou reuo quer en doute, qu'on ne doiue se ranger à la prattique de l'Eglise vniuerselle. Et au chap. 1. Les choses que nous gardons non sur le tesmoignage de l'escriture, mais par traditio, estant d'ailleurs observees vniuersellemet par tout le monde, se doiuent raporter, ou aux apostres, ou aux Conciles vniuersels, l'auctorité desquels est tres-salutaire en l'Eglise. Et lib. 5. cap. 23. Sunt multa quæ vniuersa tenet Ecclesia, & ob hoc ab Apostolis præcepta bene creduntur, quamquam scripta non reperiantur.

Tome 2. Epift. 86. ad caful. In his rebus in quibus nihil certi statuit scriptura diuma, mos populi Dei, vel instituta maiorum, pro lege tenenda sunt.

Epife 118.c.5. Quod tota per orbem frequentat Ecclesia, quin ita faciendum sit disputare, infolentissima infaniae est.

Ibidem cap. 1. Illa que non scripta, sed tradita custodimus, que quidem totó terrarum orbe observatur, dantur intelligi, vel ab ipsis Apostolicis, vel plenariis Concilijs, quorum est in Ecclesia saluberrima auctoritas, commendata, atque statusa retineri.

Au Tome 4. au liure Du soin pour les morts, au chap. I. Nous lisons au liure des Maccabees qu'on offrit sacrifice pour les morts: mais quad bie cela ne se trouveroit en nul endroit des escritures ancienes, l'auctorité de l'Eglise vniuerselle n'est pas de petite consideratio, ains paroit elle auec esclat en la coustume qui porte que parmy les pricres que, le Prestre offre à Dieu, estant à l'Autel, la recommandation des desuncts ait son lieu.

Au Tome 10. au Sermon 291.

De Tempore, Nous reçeuons les liures du vieil, & du Nouveau Testament, suivant le nombre des liures que nous reçeuos par l'auctorité de l'Eglise Catholique.

Le discours de ce Docteur est sublime, & pressant, en faueur de l'auctorité de l'Eglise, à l'encontre des Manicheas (ou plutost de nos pretendus resormez) au Tome 6. contre l'Epistre de Manicheus au chap. 5. & ne faudroit-il à vne conscience bien faite que le peser auec maturité, & attention, pour decider tous nos disserens,

Tome 4. Lib. De cura pro mortuir, cap. 1. In Macca. bæorum libris legimus oblatum pro mortuis factificium: sed & si nusquam in scripturis veteribus omnino legeretur, non tamen parua est valuersæ Ecclesæ, quæ in hac consuetudine claret, auctoritas, vbi in precibus sacerdotis, quæ Domino Deo ad eius altare funduntur, locum sum habet etiam commendatio mortuorum.

Tomo 10. serm. 291. de Temp. Nouum, & vetus Testamentum recipimus, in eo librorum numero quem S. Feelesia Catholtradit auctoritas, Ty LIRAS, dit-il, l'Euangile, & tascheras d'en confermer les dogmes des Manicheans, Que ferois tu donc si tu r'encontrois quelqu'vn de ceux qui ne croyent encores à l'Euangile? Comme quoy te comporterois-tu si on te disoit, ie ne le croy pas? Quant amoy ie ne croirois pas à l'Euangile fire n'y estois pousé par l'auctorité de l'Eglise Catholique: Puis que donc i'ay acquiescé à ceux qui m'ont dit, croys à l'Euangile, pourquoy ne leur obeïray-ie en ce qu'ils m'enioingnent de ne point croire à Manicheus? Choisis ce que tu voudras: si tu me dis de croire aux Catholiques, ce font eux qui me commandent de ne te croire pas, & ne puis-ie leur donner creance, sans te la refuser: si tu me dis au contraire, Ne crois pas aux Catholiques; Tu as donc mal prins tes melures de me vouloir forcer en vertu de l'Euangile d'adherer à la creance de Manicheus, puis que ie n'ay reçeu cet Euangile que de la main des Catholiques. Que si tu me dis, Tu as bien fait de croire aux Catholi.

Euangelium forte mili lecturus es, & inde Manichæt pelonam tentabis allerere. Si ergo inuenires aliquem qui Euangelio nondum credit, quid faceres dieenti tibi, Non ciedo? Ego vero Euangelio non crederem nisi me Catholica Ecclesia commoueret auctoritas. Quibus ergo obtemperaui dicentibus, credite Euangelio, cur eis non obtemperé dicentibus mihi, noli credere Manichæo? Elige quid velis: Si dixeris crede Catholicis, ipfi me monent vo nullam fidem accommodem vobis. Quapropterno possum illis credens, nist tibi non credere : si dixeris. noli Catholicis credere, non recte facies per Euangeliu me cogere ad Manichæifi. dem, quia ipsi Euangelio Catholicis prædicantibus credidi. Si autem dixeris rectè credidifi Catholicis laudantibus Euagelium, sed non recte illis credidifti vituperantibus Manichæum, vique adeo me stultum pue tas, vt nulla reddita ratio ne, quod vis credam? quod non vis non credam? multo quippe iustius & cautius facio, fi, Catholicis quonia semel credidi , ad te non transeo: nisi me non crede;

ques en ce qu'ils t'ont parlé fauorablement pour l'Euangile, mais tu fais mal de croire à ces mesmes Catholiques en ce qu'ils t'ont parlé defauorablement pour Manicheus, m'estimes tu hors de sens iusqu'à ce point, que sans autre raison ie m'abandonne à croire, ou descroire tout ce qui te plairra? Ma procedure n'est-elle pas plus raisonnable, & ne se conduit-elle pas auec plus de circonspection, de m'escarter de toy, puis que i'ay espousé vne fois la creance des Catholiques? N'estoit que tu me commendasses de ne me conduire plus par foy, & par creance, & que tu me voulusses guider par quelque science tres-claire & euidente, exempte de toute obscurité. Partant si tu veux agir par raison, quitte moy l'Euangile: Que si tu veux te lier & tenir à l'Euangile, ne trouve point estrage que le me range du costé de ceux par le commandement desquels i'ay creu à ce mesme

re iufferis , fed manifestiffimè, ac apertiffime fine aliquid feceris. Quocirca si mihi rationem redditurus es, dimitte Euan gelium : fi ad Euangeliú te tenes; ego ad cos me tencam quibus præcipientibus Euangelio credidi:& his iubentibus tibi omnino non credam. Quòd fi forte in Euagelia aliquid apertissimum de Manichæi A postolatu inuenire potueris, infirmabis mihi Catholicorum auctoritaté, qui iubent ve tibi no credam: quâ infirmata,jam nec Euangelio credere potero, quia per cos illi credi. deram : Ita nihil apud me valebit quidquid inde prosuleris. Quapropter si nihil manifestum de Manichæi Apostolatu in Euangelio reperitur, Catholicis potius credam, quam tibi : Si aut& inde aliquid manifestu pro Manichæo legeris, nec illis, nectibi: Illis, quia de te mi» hi mentiti sunt : tibi autem, quia eam fcripturam mihi profers, gui per illos credideram qui mihimentiti funt. Sed abfie ve ego Euangelio non eredam. &c.

Euangile, & que par leur commandement je ne te croye point. Que si tu r'encontres en l'Euangile quelque clause qui fauorise ouuertement l'Apostolat de Manicheus, ts Les Ministres corrompent les Peres

rabattras d'autant l'auctorité des Catholiques, lesquels m'ont commandé de ne te croire pas: & de la sorte voyant cette leur auctorité esbranlee, & leur creance affoiblie, ie n'auray plus dequoy donner creance à l'Euangile, auquel fe p'auois creu qu'en vertu de leur commandement : Et par ainsi ce que tu emprunteras de l'Euangile en ta faueur, ne sera d'aucune force en mon endroich. Partant si ie ne trouue rien dans l'Euangile qui fauorise ouvertement à Manicheus, ie croiray plustost, & auec plus de subiect, aux Catholiques, que non pas à toy. Que si tu trouves dans l'Enangile quelque chose d'euident en faneur de Manicheus, ie ne croiray ny à eux, ni à toy: Non à eux puis qu'ils auront parlé faussement à l'encontre de toy:ni à toy puis que tu te lers d'une escriture laquelle ie n'ay acceptée que de la main de ceux qui se sont faits voir menteurs, parlans à l'encontre de toy. Mais à Dieu ne plaise que ie ne croye à l'Euangile &c.

Les Ministres n'auront pas moins 27. à combattre le tesmoignage vniuersel des Peres de quatre premiers siecles, qu'ils ont eu à luitter contre S. Augustin S. Denys le vray Arcopagite disciple de S. Paul, & connerty par luy dans le Senat d'Athenes, ainsi que nous auons fait * voir plus au long aux Ministres sans foy, parle en nostre faueur en ces termes au liure de la Hierarchie Ecclesiastique, chap. 1, sur un and smalla fin, pologia l'anguerrativo altron l'up

* Nombre 21. page 42. 43.

niminimen.

Les chefs, dit-il, de nostre Hierarchie nous ont enseigné les choses divines partie par des instructions données par escrit, partie par escrit, suivant que la ispas nein Edoran Deoruss. loy faincte nous l'apprend.

Avayrains of were to und' imas leggoxius nadnysmoves, là Sera , nay tà dixa, THIS CHYPGE POIS TO OUT, HOW avesidois monocor, it ses

S. IRENEE disciple de S. Polycar - 4 Euseb. 1. 5 c. pe,& de Papias contemporains des moistres Apostres, nommé par S. Hierosme & b Hieron, Ep. personnage de l'age Apostolique, par S. Epi - a Ibid. phane d'successeur des spostres & ancien d'her. 24. & Theologien, par Tertullian e personnage 31. tres-exacte à recercher curieusement toute exquert. Vaforte d'erudition, infigne & glorieux mar- lent, 6.5. tyr, condamnoit les Ministres en cet âge innocent, au liure 3. contre les heresies

chap. 3. en ces mots,

Par ce que ce seroit chose longue, & ennuyeuse, de raconter la succession de chasque Eglife, nous convainquons tous ceux qui par vne vaine complaifance en eux mesme, ou par ambition, ou par aueuglement, ou par erreur, font des affemblees contre leur deuoir, leur opposant la tradition & la loy que l'eglise de Romestres-grande, tres-ancienne, cogneue de tous, fondee par les SS. Apostres

S.Irenaus lib. 3.adu. Har.c.3 Quoniam valde longum est in hoc tall volumine omnium Ecclefiarum enumerare fuccessiones, maxima, & antiquissimæ, & omnibus cognitæ, à glorissimis duobus Apostolis Petro, & Paulo, Roma fundata, & conflitute Ecclefie, cam quam habet ab Apostolis traditionem, & annuntiatam, hominibus fidem, per successiones Episcoporum peruenientem vique ad nos indicantes, confundimus Pierre & Paul, a receu de la main des A postres,& conseruee julga'à nous par succession. Car c'està cette Eglise la a cause de la plus puissance Principauté qu'il faut que toute Eglise, c'est dire tous les fideles de l'vniuers, soient vnis; en laquelle a esté tousours cosernee par tous les Chrestiens du monde la tra-

dition des Apostres.

Au chap. 4. Il faut cherir, & receuoir la verité de la tradition auec vne tres-grande diligence. Et quoy? si on estoit en debat, voire de quelque point de moindre importance, ne faudroit-il pas recourir aux Eglises tres-anciennes, où les Apostres melmes ont conuerse, & apprendre d'icelles ce qu'on deuroit tenir pour certain & afseuré? Car si les Apostres ne nous cussent rien laissé par escrit, ne falloit-il pas se tenirà l'ordre de la tradition, telle que ceux aufquels ils ont donné charge des Eglises nous ont failse? A quoy s'accordent plus fieurs nations barbares, lesquel? les ont la foy en lesus-Christ, ayans leur falut eferit en leur

omnes cos qui quôque modô vel per îni placentia mai lam, vel per vanam gloriam, vel per cæcitatem, & malam fententian, præterquam oportet colligunt. Ad hanc enim Ecclefiam, propter potentiorem principalitatem , necesse est omnem couuenire Ecclesiam, hoc est cos qui funt vndique fideles, in qua semper ab his qui sunt vndique conseruata eft ea que eft ab Apostolis traditio.

Cap. 4. Oportet cum summa diligentia diligere & apprehendere veritatis traditionem. Quid enim? Et si quibus de aliqua modica quæstione disceptatio effet, nonne oporteret in antiquissimas recurrere Ecclesias, in quibus Apostoli conversati sunt, & ab eis. de præsenti quæstione sumere quod certum & reliquidum eft? Quid autem si neque Apostoli quidem scripturas reliquissent nobis, nonne oportebat ordinem fequi traditionis, quam tradiderunt iis quibus committebant Ecclesias? Cui ordinationi affentiunt multa gentes Barbarorum, qui in Christum credunt, five charta & atramento feriptem habentes cœur, sans encre, & sans papier, par la faueur du S. Esprit, se tenans tres-soigneusement à la tradition ancienne.

Et peu apres, Ceux qui ont receu cette foy sans escritures iont appellez Barbares quant au langage, mais ils sont tres-sages quant à la creance, à la coustume, & à la conversation. Ils font agreables à Dieu, & vinent en toute iustice, chasteté, & sageste. Ausquels si quelqu'vn venoit prescher en leur langue les inuentions des heretiques, ils s'enfuiroiet soudain au plus loin bouchant les oreilles, & ne souffrans pas mesmes d'entendre ces discours de blaspheme. Et c'est ainsi qu'en vertu de la tradition ils ne permettent pas que ces moffres d'erreurs abordent mesme leurs pensees.

Tertvillan sur le commencement du 3. siecle au liure de la Coronne du soldat au chap. 3. & 4. Doncques demandons, sçauoir mon s'il faut receuoir la tradition non escrite: Nous dirons de vray que non, s'il n'y a point d'exemples qui seruent en ce sait de prejugé, en vertu

per spiritu in cordibus suis salutem, & veterem traditionem diligenter custodientes, in vnum Deum credentes sabricatorem cœli & terræ & omnium quæ in eis sunt per Christum Iesum Dei filium.

Et post paulo, Hanc fidem qui fine litteris crediderunt quantum ad fermonem nostrum, barbari funt: quatum autem ad sententiam, & consuctudinem, & conuersationem, propter fidem per quam fapietissimi funt, & placens Deo, conuerfantes in omni iuftitia, & caftitate, & sapientia. Quibus si aliquis annuntiauerit es quæ ab hæretisis adiquenta funt, proprio fermone corum colloquens, statim cocludences aures longins fugient, ne audire quidem fuitinentes blafphemum colloquium. Sic perillam veterem Apostolorum Traditionem, ne in coceptionem quidem mentis admittunt quodeumque illorum portentiloquium est.

Tertull. De Corona militis cap. 3. & 4. Ergo quaramus an & staditio non feripta non debeat recipis plane negabimus recipiendam, si nulla exempla præiudicent aliarum observa-

desquels nous facions voic diuerses observations qui subsistent, non par aucune escriture; mais bien par la seule tradition,

& par la constume.

Il apporte en suite diuers exemples de la priere pour les morts faite annuellement à certains iours, des ceremonies du Baptesme, de Pylage du signe de la Croix, & autres, En apres il conclud, * Si tu demandes que l'on te face voir la loy de semblables observacions en l'escriture, tu n'en trouveras pas: on te dira que c'est la tradition qui a donné commencement à ces ylages, que la cousteme les a continuez, & que la foy les a observez.

S. CYPRIAN illustre martyt en ce melme siecle 3. en l ep. 69. 2 Florentius Pupianus, D'où est ce que naissent les schismes, & les heresies, si ce n'est de ce que l'Euesque qui est vn, & qui est le chef de l'Eglise est mesprisé par l'outrecuidance, & superbe presomption de quesques vns?

Enlep 63. à Cécilian il reçoit pour tradition dinine emance du Satueur la couffume de tionum quas fine vilius feripturæinftrumentosolius traditionis titulô exinde consuctudinis parrociniô vindicamus; denique à Baptismate ingrediar, aquam

adieuri, & c.

Post panto, * Harum & aliarum hurusmodi disciplinarum su legem expostules scripturarum nullam inuenies; TRADITIO tibi pratendetur austrix, consuetudo confirmatrix, & sides observatrix; Rationem traditioni, consuetudini, sidei patrocinatură, aut ipseperspicies, aut abaliquo qui perspexerit disces, interim nonnullam esse cui debeatur obsequium.

Ciprian ep. 69. ad Florentium, Inde enim schismata & hæreses exortæsunt, & oriuntur, dum Episcopus qui vnus est, & eccleste præcst, superbå quorumdam præsumptione contemnitur, & homo dignatione Dei honoratus ab indignis hominibus iudicatur. Quis enim hic est superbiæ tumor, que arrogantia animi, quæ mentis instatio, ad cognitionem suam præpositos & sacerdotes vocare?

Et ep. 63. ac Cacelvanum De facramento calicis, Admonitos nos scias ve in calimesser de l'eau auec le vin de l'eucharistie; quoy qu'elle ne se trouue dans l'escriture.

S. ATHANASE en l'Epiftre à Epiftetus, donne pour reigle tres certaine de la foy orthodoxe la croyance de l'Eglife, I L NOVS suffit dit-il, pour toute response de dire, Que ce n'est pas la creace de l'Eglise Catholique, que nos Peres n'ont pas esté de cet aduis.

C. CYRILLE de Hierusalem lequel assista au H. Concile general en la catechese 18. des illuminez. L'eglile, dit il, est appellee catholique, ou vniuerselle, parce quelle est estenduë par tout s'vniuers, & de plus parce qu'elle enseigne vniuersellement, & sans aucun desaut, tout ce que les hommes doivent seavoir des choses visibles, & inustibles.

ce offeredo, Dominica traditio servetur, neque aliud fist à nobis, quam quod pro nobis Dominus prior fecie.

Et infra, Calicom do cuis Dominus exemplo magiflerij sui, vini & aquæ conjunctione misceri

S. Atanas. Epist ad Epis. Efetum, Täto movos anoustrack webs & totales is innack webs & totales is innack webs. ott is is is use
of nadodings cannotaes, is inwith oi martees topouncae.

Cyrillus Hierofol Catech 18. Illum. Kadoninh
cunnola naheitau Adi to
nd macus olnepénns eivau,
har megátav yús eis Gategas.
nd Adi to didionen nadoninas, nd avendenne amaría ta
eis yvaour ardram enden ei
eis yvaour ardram enden ei
ocalar, nd acquitav.

En la Catechese 4. Il reçoit la version des Septante, mesme touchant Baruc, rejetté par les Ministres, sur la tradition de ses Peres.

En la 3 mpstagogique sur cette mesme tradition il s'accorde à l'vsage receu en l'eglise de son temps, du sainct Chresme, & du signe de la Croix.

En la 5.il reçoit la priere pour les morts à l'Autel, durant le sacrifice, sur cette mesme tradition.

S. Basile au liure du S. Esprit auch. 27. Nous auons les dogmes, & statuts Ecclesiastiques de deux faços, partie par escrit, partie par la tradition des Apostres, que nous auons receu en secret: Les vns & les autres ont mesme valeur pour la pieté, & personne de ceux qui ont tant soit peu d'experience des ordonnances de l'aglise n'oseroit les contredire. Car si nous entreprenions vne fois de reietter les coultumes non escrites, comme n'estant pas de grande auctorité, nous fairions en suite, sans y penser, grandistime prejudice à l'euangile, voire n'en retiendrons nous que le nom.

Au chap. 29. Ie suis persuadé que suivant la doctrine des A-postres, il se faut tenir aux traditions non escrites, Gardez, dit l'Apostre, les traditions que vous auez receu, soit par parole, soit par epistre.

S. EPIPHANE en l'heresse 61.

des apostoliques sect. 6. Il faut se
feruir aussi de la tradition. Car
on ne peut pas prendre tout des
escritures diuines, C'est pour-

S. Basilius De Spiritu fancto cap. 27. Tax cu ti σπηλησία πεφυλαγμένων δογμάτων κη κηρυγμάτων, Τὰ μ on & suyegios didu xalias " хорег, & 3 ск в 7 Атого-Nav mappidosas, 2/48 dir-Ta nuis en musnera mapsolsξάμεθα. άπες σωφότερα την מטדחי וסצטי בצפו שפי דאי בטσέβειαν. κ) τέτοις έδεις άνθεes, os ris ys nav x menois YEN DEOREN CHRANGIASIKEN жетеротом. Еig8 стіхный σαιμεν τὰ ἀγροφοα τ isan, ώς έ μεγάλην έχουζα την δύναμιν, παρχιθέιοζ, λάθοιμεν âv eis aula ra naiena Enpierτες το Ευαγέλιον. μάλλον δ ers ovoped VIDON RECLIENTES TO HYPUYLES.

Cap. 29. Αποςολικόν οἶμωι κὰ τὸ τοᾶς ἀγράφωις παεμθοσεσει παραμένειν &ς.

S. Epiphan. hær. 61, sc cl. 6

Δει ή κ΄ παραδόσει κεκρίος
ε΄ γδ΄ πάνω κ΄ διείας γρυΦις δύνατου λαριβάνεος, διι
τὰ κ΄ κ΄ γρωφαίς, τὰ ή παεωδόσει παριδάκαυ οι άγιι

. Brudistat

quoy les SS. A postres nous ont Απόσολοι ώς φησίν ο άγιος laisé quelques choses par escrit, & quelques au tres par tra. dition: D'où vient que le sainct Apostre dit , comme ie vous ay laisé par tradition. 1. Cor. 11. v.2.

En l'heresie 75. des Aeriens sect. 8. Dieu nous a enseigné quelques choles par l'escriture, & quelques autres sans escriture.

Au liure intitulé Ancoratus, en la sect.63. Toute heresie est mésongere, ne receuant pas le S. Esprit suiuant la tradition des Peres, dans la saincte Eglise Catholique.

S. Hierosme en l'Epistre à Mar. cella contre Montanus, Nous ieufnons vn Carelme en temps couenable, en vertu de la tradition Apostolique.

Au Dialogue contre les Luciferians, Quoy que nous ne peulsions pas nous seruir en ce fair de l'auctorité des Escritures, toutesfois la coustume vniuerselle tiendroit lieu de commandement: Comme aussi il y a beaucoup d'autres choses qui ont autant d'auctorité que les loix escrites, quoy qu'elles ne soient observees en l'Eglise que par tradition.

Arosohos is mapidana univ.

Hær. 75. fed. 8. Exfegφως τε κ άγραφως εδίδωςx sv o mocing.

IN JUCE A NOUS A LIAUC

In Ancorato fect. 63. Tiaσα αίρεσις ψεύδεται, κάλα BEOR TUEVER aylow, AT THY magadoory & malipar en tij άγία τη Καθολική εκκλη-

S. Hieron Epist. ad Marcellam adversus Montanum, Nos vnam quadragefima, ex Apestolica traditione, tempore nobis congruô iciunamus.

Dialogo adversus Lucife. vianos, Exigis vbi scriptum fit? in Actibus Apostolorus Etiam fi fcripturæ authoritas non subeflet, totius orbis in hanc partem confenfus instar præcepti obtineret: Nam & multa alia quæ per traditionem in Ecclefiis obseruantur, auctoritatem fibi fcriptæ legis vsurpauerunt. The conditional

IV. Concile general tenu

Cassian en la Collation 21. chapitre 12. Il faut que nous cedions à l'auctorité de nos Peres, & à la couftume de nos maieurs, laquelle a passé iusques à nous à trauers vne si longue suite d'annees, quand bien mesmes nous n'en scaurios pas la raiton, estant necessaire que nous l'observions auec respect, telle qu'elle a esté depuis long temps.

S. CHRYSOSTOME expliquant les paroles de S. Paul en la 2. aux Theffal.ch. 3. v. 14. Tenez vous aux traditions que vous auez receu soit de parole, soit par nostre Epistre, en l'homelie 4. sur la 2. aux Thessaloniciens, De là on voit, dit il, manifestement, qu'ils n'ont pas enseigné toutes choses par leurs lettres, ains en ont-ils laissé quelques vnes sans escrit. Les vnes & les autres sont de mesme poids, & dignes de melme creance. C'est pour quoy estimons que les traditions de l'Eglise sont dignes de foy C'est vne tradition. C'est assez, ne t'enquiers pas dauantage.

S. LEON I lequel conuoqua le IV. Concile general tenu à Cal-

Apud Cassianum Collat.
21. cap. 12. Theonas Abbas,
Operter quidem nos auctoritati Patrum confuetudinique maiorum, víque ad
nostrum tempus per tanta
annorum feriem protelata,
etiam non petcepta ratione
concedere eamque ve antiquitus tradita est iugi obseruantia, ac reuerentia custodire.

S. Chryfofe Homil, 4. in fecundam The salon. Evleys s Didov or 1 & máv & di em 150 dis mupedidocau, amà momà nai av padous. Opolus 38 nánáva i avia es 10 attorism. use m rhy mugadocu or ennancias attorismo hydresda. Hapádocis es 10 ades mater Cure.

S. Leo ferm, 2. de Ieinnie Pentecoftes. Dubitandum mon est dilectissimi omnem

contectors in confluen

cedoine receu meime par les Ministres, au Sermon 2. du Ieusne de la Pentecoste, li ne faut pas, ditilidouter que toutes les obserua. tions des Chrestiens ne soient autant d'enleignemens diuins, & que tout ce que l'Eglise obserue par coustume deuotieusement, ne procede de la traditio des Apostres & du S. Esprit. Au Sermon 6. du Caresme, Il vous faut mettre peine auec plus d'estude, & de deuotio que iamais, d'accomplir ce que les apostres ont institué du leusne de quarante joursa

obseruantiam Christianam eruditionis effe divina, &c quidquid ab Ecclesia in cosuccudinem eft deuotionis receptum, de traditione Apossolica, & de S. spiritus prodire doctrina. Serm. 6. de Quadrag. Id nunc follicis sius eft, & denorius exequendum ve Apostolica institutio quadraginta dieru iciuniis impleatur. Serm. 9. de Quadrag. A SS. Apostolis per doctrinam Spiritus fancti maiora funt inflituta iciunia, ve per commune confortium Crucis, etiam nos aliquid, in co quod propter nos geffit, ageremus.

C'estoit le langage des Arriens afsemblez à Arimini, suiuant le dire de S. Athanase au liure des Conciles d'Arimini, & de seleucie, que de reietter la consubstantialité du fils, par ce qu'elle ne se lisoit pas dans l'Escriture, LE NOM * de substance a esté, disoient-ils, employé f To broue ? trop simplement par les Peres, il est ignoré par soias 2/3 70 वं कारे क्षेत्रहरूक les peuples, il cause de grands sçandales, nous auons iugé qu'il le falloit oster du tout, one liouv, resens'en seruir plus, par ce qu'il n'en est faict men. tion és Escritures. Maximin heretique rans oranda-Arrien tout à l'entree de la Conferen- 10 punt rus

wall of man as, ayvosus. 10 y 2 200 7 Xov Peger, 2/g 84 Les Ministres corrompent les Peres

MECKEX CHU, NPET παντελώς μι

verble rib ce qu'il eut auec sainct Augustinen receives, sper-la ville de Bonne, fait la mesme proaugs Baran, ig testation que faisoit tantost le sieur Croy sur les conventions de nostre รังในร โสโ ซิเร็, Conference, chez le mesme S. Augu-ลังญ ปี มิงเสร็ง stin au Tome 6. tout au commencement du I. liure contre Maximin Arrien, en ces tet-

turis protulemune eft cum ceffe est vt audiamus. Hæ vero voces, quæ extra fcripturam funt, nullô ca-

si quid de mes, Si tu nous apportes g quelque chose des dininis ferip- E critures sainctes receues de commune main, ris quod co-nous serons necessitez d'y donner audience: omnibus, ne- mais nous ne reçeuons en nul cas les paroles qui sont hors l'Escriture, attendu que le Sauueur nous a aduertis, c'est en vain qu'ils m'honorent enseignant les commendemens des fu à nobis fuf-hommes. Pascentius Arrien prometclpiuntur &c. toit de h s'vnir à l'Eglise, si on luy

exigebas vt tibi in scrip. municares.

h vehementer faisoit voir la consubstantialité du fils hoc verbum dans les sainctes lettres, au raport turis oftende du mesme S. Augustin en l'Ep. 174. tim nobis co- Pelagius heretique, si on en croit S. Augustin au Tome 7. au liure de la nature & de la grace, chap. 39 se servoit de ces mots pour bouclier à l'encontre de l'Eglise, i Croyons ce que nous lisons, &

7 Credamus, gimus, & quod nefas creda-

ait, quod le-estimons que c'est impieré de croire ce que non legimus nous ne lisons pas, & que cela suffise pour mus aftruere, tout: Paroles que S. Augustin dement

tout soudain. Au contraire le Concile quod de cunde Calcedoine, receu par nos k par xisse sufficiat. ties, apres auoir apporte divers passa-dico &c. ges des Peres Orthodoxes, les reçoit auec cette acclamation empruntee nombre 86. du Concile d'Ephese, & de Constantinople, C'est 1 la foy des Peres. Le Con- 1 Auth Tisis cile d'Ephese en mesme sens, & en 7 malipar. mesme occasion, Nous suiurons m la foy Act. 2. de nos predecesseurs. Le sieur Croy & les m Tov ayion autres Ministres empruntent de la maleun ente. bouche de ces Anciens heretiques condamnez par l'Eglise Catholique, Decr. Nicala condamnation de l'Eglise, & de la næ Synodi, doctrine des Peres Orthodoxes, soubs ombre de se vouloir tenir aux seules malieges ala-Escritures. Battons les des reproches, ou des foudres que S. Athanase lancoit contre les Arriens, n Nous vous auons monstre que nostre creance a esté bail- no & Kaidou lee comme de main en main par les Peres, aux mantai, tiautres Peres: Mais vous nouneaux luifs, pnuárov txs-& disciples de Cayphe, quels pourrez-vous monstrer estre les Peres de vos dogmes? Personne qui soit sage, & bien sensé. Ou plutost frappons les de l'Anatheme fulminé par la verité mesme, o Qui ne o Matth. 18. v.

n Athan lib. los nuess en walkpan ess BEBNEVOR THY TOIGUTHY Ala-१० व्या केन विस् vuopesv. Tuess 3 à veoi Ixdaioi, ves deg 7 मह वेस्ट्रेंबा मद-TERGES ; AXX इर्वेह्म्य द मृहु०vicewo x 00-Par av einoi-

86 La Transubstantiation est dans l'escriture voudra escouter l'Eglise tiens le pour un payen.

Les Ministres, & singulierement le sieur Croy, sont conuaincus par l'Escriture suiuant l'explication des Sainces Docteurs des quatre premiers siecles, touchant la Transubstantiation.

CHAPITRE IV.

990 a Philo lib. 2. Allegoria rum legis Marles 988 hoyor ogxor BEBOUBLEVOS. b Clem. Alex. lib. 7. Brom. @ £ 8 Owin wards dinderzear Exexpualéeg , waxaov j H LEONH DIE-र्वसहाड.

anod de cun-

Contra ego

Cy defins

Outes les paroles de Dieu 2 sont des sermens inuiolables, & des oracles de verité, disoit Philon le luif: Elles teruent de preuue demonstratiue, voire auec plus de certitude que les demonstrations les plus exactes, suiuant la remarque de Clement b Alexandrin. Les mysteres de la saincte Trinité, de l'Incarnation, de l'enfantement d'vne Vierge, & du reste des principaux atticles de nostre creance surpasient, de vray, la portee de nos esprits, & de nos sentimens, mais ce nonobstant nous trouuans appuyez sur la parole d'vn tout puissant, & d'vn tout veritable, nous franchissons ces difficultez, croyons sans aucun doubte, & ployons & assubiectissons nos entendemens soubs le ioug de la foy. L'article de la Transubstantiation subsiste par ces mesmes principes : car quoy que le mot ne se trouve dans l'Escriture, non plus que le nom de Consub-

expliquee par les SS. Peres. Ch. IV. 87 stantialité, receu par le Concile de Nicee pour marque, & pour liuree de la foy Orthodoxe de la diuinité du fils de Dieu, à l'encontre des Arriens : si est ce que la mesme Escriture enseigne en termes tres-exprez, la verité de cette meime Transubstantiation, laquelle n'est en somme que le changement veritable de la substance du pain & du vin, au corps & au sang du Sauueur; de sorte que là où auparauant la sabstance du pain & du vin estoit voilee sous les accidens ordinaires de ces deux alimens, le vray corps & fang de Iesus-Christ sont en sa place, soubs ces mesmes voiles, & enuelopes, en vertu des paroles toutes puissantes du Dieu verité.

CAR I. on ne peut debattre que ce changement ne soit possible à Dieu, sans blasphemer contre la puissance de celuy auquel il n'y a chose aucune c d'imposible, voite de d malaisee: c Lue 1. v.36, On ne peut doubter, qu'il n'ave vouls faire den 18.4. ce melme changement, fans chocquer & de- 14. mentir sa parole, truchement infaillible de ses diuines volontez. Suiuant le discours de trois, Euangelistes, & de S. Paul, apres la ce- c Matth. 166 remonie de l'Agneau paschal, le Sauueur print Maro 14. dupain, & le benissant le rempit, rendit gra- 1, Corinth, 17, ces, le donna, & dit, Prenez mangez, Cecy est mon corps qui est liuré pour vous : Puis il print la coupe, rendit graces, la leur donna, difant, Cecy est mon fang qui est espandu pour vous. Auant que le Sauuveur prononçast ces divines paroles, Cecy est mon corps, Cecy est mo

TOR

88 La Transubstantiation est dans l'escriture fang, il auoit en ses mains du pain, & du vin ordinaire: Difant par apres, Cecy est mon corps, Cecy est mon sang, il ne mentit pas. La clause demonstratiue, CECY, se raportoit à ce qu'il portoit en ses diuines mains, à ce qu'il defignoit au doigt, & à l'œil, & à ce qui estoit contenu foubs les accidens visibles & palpables, tant du pain que du vin : Le Sauueur disoit, que, Cecy estoit lors & son corps & fang. Donc des aussi tost que ces mots furent prononcez, il eut en main, non plus du pain, ou du vin, comme auparauant, ains son propre corps, & son propre fang, qui est le changement, & la Transubstantiation contestee. La puissance de faire cette conversion miraculeuse ne luy manquoit pas: Il pounoit tout:La volonté s'y r'encontroit : puis qu'il la declaroit par sa parole: Il falloit donc que ce changement fust en mesme temps. Si la substance du pain, & du vin eust persisté, le demonstrarif, Cecy, le fust raporté à icelle, & l'eust indiquee, suiuant l'intelligence naturelle de ces paroles, de sorte que ce n'eust esté son corps, ny son sang qu'il eust eu en main, & son dire n'eust esté veritable. Doner la liberté de gloser là deffus de l'air f de Croy, & des autres Minifres,&de dire que c'estoit so corps, & so lang, mais en figure seulement, & non en verité, est contredire le Sauueur, lequel atteste que c'est fon vray corps, & fon vray lang, le melme qui est liuré, & qui est espandu pour nous: C'est donner en proye l'Escriture, & tous les fonde-

f Cy-deffus nombre 36. page 17.

SOCI

fondemens de la foy. Car si cette licéce estore vne sois toleree, qu'vn chacun peust à sa phantasse expliquer figuratiuement les paroles de Dieu, il n'y auroit rien d'asseuré en tout le contenu de nostre religion, & auroit-on en suite la faculté de r'appeler, & desenseuelir impunement toutes les vieilles heresses. On pourroit soustenir de nouueau, que la Natiuité, la Mort, la Resurrection, la montee au Ciel du Sauueur se doiuent prendre figuratiuemet, par metaphore, & auec improprieté, qui seroit r'enuerser l'Euangile, & reduire la religion aux songes, aux chimeres, & aux atomes de Democrite.

II. Les paroles du Sauueur raportees par S. Luc ch. 22-v.20. sont decifiues, Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang laquelle est respanduë pour vous. Il parle de cette coupe, qu'il a en main, & en laquelle il veut qu'on boiue non de la seule bouche de l'ame, ains de la bouche du corps. Il dit que cette coupe est la nouuelle alliance, non de par soy, ni à raison du vin, lequel seroit incapable de fonder cette nouuelle, & eternelle alliance, mais bien en fon fang contenu en icelle: Il adiouste, que cettecoupe, la nouuelle alliance en son sang (ou à raison de son sang) est espandue pour nous: Cette effusion, ne se peut raporter à la Croix, en laquelle cette coupe ne se trouuoit pas:ains à l'effusion du lang,ou à l'effusion de la coupe à raison de son sang contenu en icelle lors de l'institution du Sacrement. Si dans cette coupe il

IOI,

90 La Transubstantiation est dans l'escriture n'y eust eu que du vin, cette coupe là estant espanduë pour nous, ce seroit le vin, & non le sang de Iesus-Christ qui seroit espandu pour nous en remission des pechez; qui seroit vn blaspheme insupportable. Ioinet que le Sauueur nous affeure par exprez que cette coupe eft la nounelle alliance, & est espandue pour nous, & que c'esten fon fang, ou à raison du sang contenu en icelle. Neus n'auons g pas esté rachetez re ch. 1. v. 18. auec de l'or & de l'argent, moins encores auec du vin, ains auec le precieux sang de Iesus Chrift. S. Chry softome & les autres Sainets Docteurs des quatre premiers siecles, nous diront cy apres Que ce qui effoit dans cette coupe, effoit cela mesme qui a coulé du costé de Iesus Christ-

g 1.de S.Pier-& 19a

102

h 1. Cor. 11. v.

III.S. Paul dit que celuy hqui reçoit ce divin Sacremet auec indignité, est coulpable du corps, & du sang du Seigneur. Il ne seroit coulpable, & contable du corps, & du fang, s'il n'en auoit receu que la figure, & l'image. Les Ministres sont trop bons amis des Brisimages, pour condamner si seuerement ceux qui traitteroient les images, & les signes de lesus-Christ auec indignité: L'Apostre prononce ouvertement que c'est du corps & du sang du Sauueur qu'ils sont coulpables, & non de la figure: Et adiousteil au verset 29. Qu'ils mangent & boiuent leur iugement ne DISCERNANT pas le corps du Seigneur: Paroles qui marquent que c'est le viay corps que les meschans ont receu indignement, ne le discernant pas des autres viandes, le traittant & mangeant comme vne d'icelles:

expliquee par les SS. Peres. Ch. IV. 91 C'est pour auoit mangé, & beu indignement, sans discerner cette saincte viande, qui est le vray corps du Sauueur, qu'ils sont coulpables, & qu'ils ont mangé, & beu leur condamnation, le corps & le lang du Sauueur leur tournat à ruine, & à damnation, par leur indisposition. Suiuant les Axiomes de la Religion des Ministres, personne ne peut estre coulpable du corps, & du sang du Sauueur, en l'vsage du Sacrement : Non les bons; Car ils le reçoiuent à salut : ny les meschans, puis que, au dire des Ministres, ils ne recoiuent le vray corps du Sauueur, ains seulement le pain, & la figure. Si on croit leurs maximes, on ne peut manger le corps du Sauueur que par vne foy viue, & spirituellement: Donc les meschans qui sont destituez de cette foy ne seront à leur dire coulpables d'auoir mangé le corps, mais bien plutost de ne l'auoir mangé, & d'auoir refusé la manducation d'iceluy. Ce nonob-S. Paul prononce qu'ils sont coulpables du corps &du sag du Sauueur, &'ee pour ne l'auoir discerné, & pour l'auoir prins à guise d'vne viande commune : Il asseure aussi qu'ils ont mangé & beu leur condamnation, en tant qu'ils ont prins indignement celuy qui leur tourne à mort, non à vie, à damnation non à salut, estant aux vos odeur de vie à vie, & aux autres odeur de mort à mort.

IV. S. Iean n'a rapporté en son Euangile l'institution de ce diuin Sacrement du corps & sang du Sauueur, par ce qu'il en auoit dessa

103.

I. Ioannes de corpore, & sanguine Do. mini hốc locô plane alibi multo vbe-

Tiàs.

92 La Transubstantiation est dans l'escriture parlé plus au long, sçauoir est au chapitre 6. raportant les promesses que le Sauueur en audit donné, comme le remarque sainct Augustin, au Tome 4. liure 3. de la concorde des Euangelistes, au chap. 1. I E s v 1 s, dit la verité melme, le pain viuant qui suis descendu du ciel: si nihil dixie, sed aucun mange de ce pain il viura eternellement, & Le pain que se donray c'est ma propre chair, laquelle ie donray pour la vie du monde. C'est sa chair qu'il promet de donner a manger, laquelle il nomme pain, mais pain viuant, & pain venu du ciel, à raison de la personne divine vnie à cette chair: Les Iuifs s'effarouchent sur cette promeste, Comment, disent-ils, nous peut CESTYY-C'y donner sa chair amanger? le fondans sur l'impuissance de la personne, laquelle ils veulent raualer par ce mot (cettuy-cy) de mesme pentier, & fils d'vn Charpentier? Le Sauueur replique auec double serment, En verité, en verité ie vous dy, si vous ne mangez la chair du fils l'homme, & ne benuez son sang, vous n'aurez

k.Marc. 6.v. 2. qu'ils disoient autre fois, N'est ce k pas vn Charpoint de vie en vous: Qui mange ma chair, & boit mon sang a la vie eternelle, & re le resusciteray au dernier tour. Car ma chair est vrayement viande; & mon fang est vrayement benuage. C'est la vraye chair qu'il promet de donner à manger :c'est son vray sang, qu'il promet de donner à boire, & ce veritablement, & non pas seulement en figure, & en apparence. Po ur confirmation de cette verité, pour preuue de l'effect de sa

toute puissance, & pour respondre à ce rebut

expliquee par les SS. Peres. Ch. IV. 93 des Iuifs, Comment nous peut CESTVY-CY, donner la chair à manger? il allegue la dininité,& l'emanation eternelle de son Pere, Comme le Pere viuant m'a enuoyé & ie vis ne par mon Pere, celuy qui ME mangera viura aussi à cause de moy: Paroles qui auctorisent de plus la vraye & substantielle manducation du corps du Sauueur, lequel nous mangeons veritablement,& receuons substantiellement, de mesme que le Pere luy a communiqué sa vie, & sa propre nature & substance diuine, comme le remarquera tantost Sain& Hilaire. Les An- 1 Pfalm. 77. v. ciens Iuiss auoient mangé la manne nom- 25. mee pain 1 du ciel , & estoient morts , sans auoir vie en vertu d'icelle, mais le Sauueur adjoufte que par le manducation du pain venu du ciel, du pain qui est sa chair, & qui est luy mesme, on aura la vie eternelle, C'est le pain qui est venu du ciel, non point comme vos Peres ont mangéla manne & sont morts, qui mange - m Sap. 16. v. ra ce pain viura eternellement. La manne auoit V.20.21. m toute saueur, elle tenoit du miracle en n sa o v.24. production, en sa o conservation, en ses effects, p Pf. 104.v. à empescher P toutes maladies, à resister 9 à la 37. Sap. 16.v. chaleur du feu, non à celle du Soleil, à rassasser 27. resgalement toute sorte d'estomachs, voire r Ex. 16. v. 18 estant prinse en mesme quantité, à se conseruer pour le jour du Sabbath, & non pour le reste de la sepmaine : Si nous ne mangions la chair du Sauueur qu'en figure, nous n'aurions la preference de ce pain celeste promis de nouueau par le Sauueur, au dessus de la Manne

94 La Transubstantiation est dans l'escriture des Anciens. Ils s'ynissoient au Saugeur par la foy, pendant qu'ils mangeoient de la bouche du corps sa figure : suyuant le iargon des Ministres, nous n'aurions aucun auantage en la saince Eucharistie : voire la Manne auroit eu, à leur dire, beaucoup plus que l'Eucharistie, à raison des miracles qui l'accopagnoient visiblement : & la preference donnée par le Sauueur à ce dium pain, & à la manducation d'iceluy, au dessus de la Manne, & de la manducation d'icelle, seroit à neant. Sur l'instance que font les luifs là dessus, appellans ces discours du Sauueur rudes, & durs, il les renuove au miracle de son Ascension, & à sa Diuinité descenduë du Ciel par le mystere de l'Incarnation. Renuoy qui presuppose clairement que c'estoit, non en figure, mais en verité, & par vne operation miraculeuse & surnaturelle, qu'il donroit sa chair à manger, & son precieux sang à boire, Que sera ce donc ques, dit il, si vous voyez le Fils de l'bomme monter où il estoit premierement? Il conclud rapportant la fin de fon discours au commencement d'iceluy, qu'ils ne mangeroient pas vne chair morte, vne chair commune, mais vne chair viuante, vne chair qui a en soy l'esprit, & la diuinité; & que de cest Esprit, de ceste vie diuine, s'escouleroit iusqu'à sa propre chair la vertu de viuisier, C'est l'esprit qui viuisie, la chair ne profite de rien , les paroles que ie vous dis sont esprit & vie: Termes qui ma quent, suiuant l'explication orthodoxe de S. Augustin, de S. Cyrille

expliquee par les SS. Peres. Ch. IV. 95 d'Alexandrie, & des autres saincis Docteurs, que la chair seule, de par soy, & separée de la dinité, ne seruiroit de rien, mais bien estant ioincte à l'esprit, & à la divinité origine de la vie, & source de l'immortalité: Explication que nous ferons voir cy apres, transcriuant les propres paroles de ces Docteurs. Attendant d'ouyr leur deposition à l'encontre des Ministres, le Lecteur prendra garde au rapport qui se trouue entre la promesse du Sauueur couchée en S. lean chap. 6. & l'effect d'icelle lors de l'inflitution du S. sacrement la veille de sa mort: En celle là il dit, Le pain que ie vous DONRAT est ma chair, laquelle ie donray pour la vie du monde, en celle cy il dit, Cecy est mon corps, (ou ma shair) qui est donné pour vous : En celle-là il distingue si constamment le manger, d'auec le boire, rapportant le manger à son corps, & le boire à son sang, En celle-cy de mesme, Mangez, cecyest mon corps. Beuuez cecy est mon sang. Les Ministres & notamment Croy, de peur de trouver dans l'Escriture la Transubstantiation, transubstantient l'intelligence de la mesme Escriture, opiniastrant que dans S. Iean au chap. 6. il n'est parlé du Sacrement, ains de la seule manducation par foy, tellement qu'à leur dire manger & boire, veut dire croire : Explication qui est iniurieuse à Dieu, & outrageule à sa parole. Car,1.s'il est ainfi permis de tordre l'Escriture, & d'expliquer les mots si clairs, si precis, & si formels, il n'y aura songe de Manicheus, allegorie d'Origene, resuerie

s nombre 83.

104.

96 La Transubstantiation est dans l'escriture de Marcion, qui ne passe sous le sauf conduit d'vne telle liberté, ainsi que nous le representions stantost. 2. Ceste distinction si constante de manger vrayement la chair, & de boire vrayement le sang, resterée auec serement, inculquée auec tant d'instance par le sauueur, nonobstant le grandissime scandale qu'en prennent les Iuifs, auctorisce par tant & de si fortes preuues, fait voir, à qui n'est aueuglé par sa passion, qu'il parle d'vne vraye, reelle, & substantielle manducation, prinse en vn sens propre, & litteral, & non metaphorique, & ideal par la seule foy. 2. S'il n'estoit question que de manger, c'est à dire croire, la chair & le Sang du Sauueur, les Heretiques, voire les Iuifs qui ont creu qu'il avoit vne vraye chair, & vn vray lang, quoy qu'ils ayent combattu les autres articles de la foy, auroient la vie eternelle, au dire des Ministres. Que si les Ministres entendent par la chair, & par le sang du Sauueur, sa mort, sa resurrection. son ascension, son mente, ses satisfactions, & tous les poincts de la foy, que nous sommes obligez de croire, qui ne voit que c'est vne chimere, & l'ombre d'vn fonge, que leur glose, laquelle se ione de l'Escriture, pour la faire parler le langage des inuentions & des passions humaines?

Mais, pour assommer l'Hydre à cent testes de ces gloses humaines, qui combattent par dessein formé le vray sens de la parole de Dieu, mettons ceste mesme Escriture en la bouche des saincts Peres des quatre premiers

fiecles.

expliquee par les SS. Peres. Ch. IV. 97 fiecles, les etcrits desquels nous auons eu le bien de faire voir au long, & au large, en nostre Conference, en faueur de ceste assemblee si celebre, à la satisfaction, & consolation, & auec l'applaudissement vniuersel & visible de tous les Catholiques, à l'edification de plusieurs des Messieurs de la religion pretenduë reformee, quelques-vns desquels se sont rangez en suite au giron de l'Eglise (comme aussi quelques autres se disposent à mesme effect) lianum Pe-& à la confusion de ceux qui s'attachent à ce parti, par passion, & par opiniastreté. La saincteté, la capacité, l'ancienneté de ces saincts amicitias Docteurs & Pasteurs de la vraye Eglise, la attéderunt, creance de laquelle ils nous ont rapporté fi- ant inimicidellement, esblouyra les yeux des chouettes nourries das la nuict du mensonge, & arrache- nobis, neque ra des mains les armes à l'erreur; Ils t n'estoient vobis d'intelligence ny auec vous, ny auec nous; ils n'auoient de la haine ny contre vous , ny contre nous; Ils nous ont mis en main, come vn depost, la crean- funt : nondu ce de leurs Peres, sans l'auoir alteree; nous n'estions vobiscum pas entores en conteste auec vous, & si auions nous certabamus desia gain de cause par l'arrest qu'ils auoient don-tiantibus né en nostre faueur, dirons nous à Croy, & à tous vincebamus les Ministres, auec S. Augustin, employant l'auctorité des mesmes saincts Docteurs à l'encontre des Heretiques de son temps.

eddie que plaficu ens que l'universe perceut à la for

Tom, 7. lib. 2. contra Isolag. Nullas nobifcum, runs , neque funt ; neque vos, neque nos miferati

98 La Transubstantiation est dans l'escriture

Creance de S. Cyville Patriarche de Hierusalem touchant la Transubstantiation, aucc les fuittes, en euasions du sieur Croy.

a Vovez cv-29.page 13. & nombre 64. page 29. Doge / sa

s 4 meque

Augafi.

E premier des Docteurs des quatre premiers siecles que nous fismes a voir à l'assemblee, durant la deflus nobre Conference, en faueur de la Transubstantiation, est S. CYRILLE Patriarche de Hierusalem. Ce sainct Docteur à fleuri foubs l'Empereur Constance, auquel il escriuit l'an 353 (estant dessors Euesque & Patriarche de Hierusalem) le narré de l'apparition de la Croix miraculeuse qui fut veuë en l'air, par tous les habitans de Hierusalem, tenant depuis le Caluaire, iusqu'au mont des Olives, auec vne clarté nompareille, comme il conste de l'Epistre du mesme S. Corille à l'Empereur constance, & du rades Cateche- port qu'en fait . Sozomene, lequel adiouste de plus que plusieurs tant c Soz. 1.4.c.4 Payens que Iuifs se rangerent à la foy

b Cette Epiftre eft à la fin

Kueins The

expliquee par S. Cyrille. Ch. IV. §. 1. 99 Chrestienne, à l'occasion de cette apparition. Ce sainct Docteur mourue l'an 8.del'Empereur Theodose I. qui est l'an 386. si on donne creance à S. d Hierosme, lequel nous apprend de m &c. plus, qu'il escriuit ses Catecheses estat script. Eccles. en la fleur de son âge, long temps au parauant. Ce S. Cyrille affista au fecond Concile general tenu à Constan- Ecclesia, & tinople l'an 381. au raport de Socrate, extremu sub de Theodoret, & de Sozomene: Voire estil loue par les 150. Prelats de ce mesme annis incon-Concile en leur lettre sondale adresse patum tenuit. au Pape Damase, & au concile Romain, pour h auoir donné de grandes batailles à l'encontre des Arriens. Theodoret posuit. ne fait pas difficulté de le nommer f1.4.c.8. le magnanime & courageux defenseur de la creance des Apostres. Il escrit du lainct doret, lib.5.c. Sacrement de l'Autel de propos deliberé, & explique au fonds les paroles de l'institution d'iceluy, &, ce qui est bien considerable, il en fair vne Catechese, qui est vne façon d'expliquer les articles de la foy plus populaire, plus 2/50 pors %naifue, plus litterale, & moins subiete aux explications & sens allegoriques.

Isporohousus cax Anoias ET 10000 TEU0 8-Tos enuesor saups cu sa egra avs pad Hieron, de Cyrillus Hierofolymora Episcopus, fæpe pulfus receptus , ad Theodofio principe odo cussu Episco-Extant eius Keeln xnoess, quas in adolescentia co-1.5.c.8. g 1. 7. c.8. h Apud Theo-9. Aideouna-Colov 20 2 50001-Assalon Kin exxlor, KONS-VINOS XEIGOTO-मार्गिक, की पडिताप 500 wegs A-PERCUES CU 20015 & Anouva. i Theod. 1,2. C. 27. 10331 113

TOO La Transubstation est dans l'escriture

Robert of Time

C'est donc ainsi qu'il parle en le Cate
Aποςολικών chese quatriesme mystagogique, instruisant

δογμάτων & catechisant ceux qui auoient desia

δπερμαχών. l'entree aux saincts mysteres,

Pvis Qve c'est Iesu-Christ melme qui nous declare, & nous dit du pain, Cecy est mo corps, qui osera plus en douter ? Et puis qu'il afferme, & dit, Cecy est monsang, qui osera hesiter, & dire, ce n'est pas son sang? Autrefois k en Cana il changea l'eau en vin, lequel a affinité auec le sang, & il ne sera pas digne que nous le croyons changeant le vin en son sang? Estant inuité à des nopces corporelles, il a fait vn miracle si prodigieux, & fiestrange, & on ne voudra pas accorder qu'à plus sforte raison il a doné la jouysfance de son corps, & de son sang, aux enfans de l'Espoux? Partant receuons le auec toute cercitude m C O M M E le corps & le sang de Iesu-Christ. Car c'est fous n l'espece (ou figure) du pain qu'on te donne le corps fous l'espece (ou figure) du vin qu'on te donne le sangafin que tu recoiues le corps & le sang

Cyrillus Hierofol, Catech. 4. mystag. Xess ano-Фпинция и सम्मण्डि किं E apre , Teró pes ési rè σώμα, τίς τολμήσει αμφιβάλλειν λοιπόν ; κ ἀυδ βεβαιωσαμένε κ ειρηκότος, τέτο με is to almo, Tis endolares wo-TE LEY WY pen ervay auts to aiua; to udwo k work es olvor μεζαβέβλημεν ου Κανά τ Γα-Aixaias, oixeiov aimali, na En alionisos esir olvor medβαλών εις αίμα; Εις γάμον σωμαλικόν κληθείς, ζωύτην -duqued vir songalisaguals है करा गांधा , में काड़ प्रांड है गण्य-Pavos & woma l mamor The Δπολαυσιν Ε σώμαλος άυτος άυτε κη άρμαθος δωρησάμενος - ένα ξη εξΩ ξιωτεσήθης γολομό σης ποληροφορίας, τη ΩΣ σάμαθες κο αίμαδος μεζαλαμβάvapes Xers. En luma 28 n apts didotai soi lo sama, yay ट्रि रिम्म क व्हां इ वेंदिव नक्षे कवा नव वर्षेpear iva yevy pelanasav oùmalos x amalos Xersã, ovoσωμος, κ συναιμός άυτβ. Ου-To 28 in Xersopopor yrvous-Da, & ownalos auts ny ts aimalos eis imerecos o avadidopests pexa. Oula & ppadu Sauueur, & que tu ayes co- négeor Mérger nouvered déses

munion & coionction de corps & de sang auec luy: Car c'est ainsi que nous sommes faicts Porte-Christ, le corps & sang d'iceluy estant receu o dedans nos membres. De la sorte, selon S. Pierre, nous sommes faits par-

recipans de la nature divine.

Peu apres, Ne les considere donc pas comme si c'estoit du simple quin. En c'estoit du simple quin. En c'est le propre corps du Sauueur, suivant la declaration de luy mesme: Si les sentimens te le suggerent, il faut que la foy d'asseure. Ne suge point ceste assaire par le goust: ains sois asseuré par la foy, sans hestier aucunement, que tu as l'honneur de recevoir le corps & sang de sesure.

Sur la fin, Sçache, & tiens pour chose toute asseurée, & indubitable que le pain sapparent (ou qui apparoit) n'est pas pain, encores que tu le sentes tel au goust, mais que c'est le corps de Christ: que de mesme le vin apparent (ou qui apparoit) n'est pas vin, quoy que le goust die que c'est du vin, ains que c'est

Ροβερανίο, Μή στοσεχε έν σε 9 Ψιλοῖς το ἄρτω ή το οἰνοὶ. πόμω ηδ το αίμω Κεισε εξ την δεστοθικήν τυγχώνω δτοφωσιν. Ει ηδ το αίστη σίς σοι τένο τορβάλλω, Μή δου η πίεις σε βεβανέτω. Μή δου τε τρευσεως κρίνης το πέωγμω, άλλ δου το πίετους της εφορρέ άνενδοκός ως, σόμωδε η άιμωδες Κρισε καζαξιωθες.

apres anoir rapportéla p du Canon, que nous «

autourd huye ata fains

Scauoic fair mention

memoración des Sainets e Apolités & Mantyre, a

1π fine, Ταύζα μαθών πολη πολη πολη ποροφορηθές, ώς ὁ Φαινόμενρς 8 άρτος ἐκ ἄρλος ἐςἰγ,
ἐκ χ τῆ γεύσει αἰσθηλός, ἀλλὰ
σῶμα Χριςῦ χ ὁ Φαινόμενος
οἶνος, ἐκ οἶνός ἐςιν, ἐκ χ) ἡ γεῦσις τῦτο βυλεται, ἀλλὰ αἰμα Χριςῦ.

uit ta main gaucho de f

102 La Transubstantiation est dans l'escriture

le vray fang du Sauueur.

En la Cateche se 5.my stagogique apres auoir rapporté la plus part du Canon, que nous recitons auiourd'huy à la saincte Messe, & auoir fait mention de la commemoration des Saincts trespassez, Apostres & Martyrs, à ce qu'ils prient pour nous, & de la commemoration des autres fideles defuncts à ce que nous prions pour eux, 6 qu'ils recoinent u vn grand & no. table soulagement par le moyen de l'oblation que l'on fait pour eux en ce diuin sacrifice du corps & du sang de Iesu Christ, il conclud sur la fin ences mots, QVAND tu vas à la communion, que ce ne soit pas la main estenduë, ny les doigts ownerts: mais failant feruir ta main gauche de siege & de throsne à la droite, comme à celle qui doit * receuoir le Roy: & en creulant la paulme de ta main recois le corps de Christ, respondant, amen. Et apres que tu auras sanctifié tes yeux par y l'attouchemet du facré corps, reçois le auec confiance, prenat bien garde que z rien n'en tombe, comme s'il s'agissoit de perdre yn de tes membres: Cardy

Catech (my ftag . Tauras ωθοφέρομέν σοι the Judias iva centronevancen x 7 woreκοιμημένων Πατζιαξχών,Προ-Onlav, Anosohar, Maplupar, oxus o Deos Euxais aulas xai mesossions t wegodex nou in May Thy denoty. Ette the vite T Werenounnerar ariar ma-Τέρων, η επισκόπων, Ε πάν-โลง ล่อง ลิธารี รับ ทุนเง อยินะ noccencievay, u MECIETHN ONHEIN ZISEVOVIEL ETERTA Tais Juxais, intof an in denois avapéreray à avias & per-นผชิเธณ์ราร เอเอนเยทร มีบ ciaso and the miser will

In fine, Hoorian so ju, mi TETALENOIS TOIS F XEIZON xxp-TOIS BOOKEXE, pende dinpune vois durluhois. Ama Thy apr seggiv Spovov woingas in de-Eia as x member Buoidin क्लिकिट्रह्म इंग्ली , में मार्गिया क्षा σαλάμην δέχε το σωμα τέ Xerse, heywy to Auny. Mil यं фармая हर वपावण्य रहा όφθαλμές γτη έωαφη τέ ώ-Vis ownalos, restandus, TOOTEX ON PEN TO POLITONETHS I τι όμ τέτε ἀυθέ. ὅπες γο ἐἰν δρολέσης τέτω ώς απ δίκας בצושון בררשושון בל ודסעסגום eine 28 moi eiris ooi Edwie Thypeala xevois, sx as at क्वंगाड वंजियमेश्वड टेमट्वासड़, Φυλαθομενος μή τι αυτ ωα-

moy, si on te donnoit des pieces d'or, ne les garderois en pas soi-- gneusement de peur que rien n'en tombast, & que tu n'en fisses perte? A combien plus forte raison employeras tu tout soin, & diligence, à l'endroit de ce qui est plus precieux que l'or,& que toutes les pierreries du monde, de peur que la moindre miettelette n'en tombe. Apres auoir participé au corps de lesus-Christ, va t'en à la coupe de fon lang, non en estandant les mains, mais a incliné, & en po- 112 alla de sture d'adoration, & de culte, dilant Amen. all up arton le erbust doller et

egrokens, หู ไทยใดง ชีพอ-รทีร; Ou พอฟิติ ซึ่ง ผลิฟอง ต้อร Qureston TE xenels is xi-Day Tiplay Tipialies 2/00 κοπήσεις, υπέρ τε μη Δίχαο σοι chπεσείν. Είζα μξ το κοι= various TE ownales Xe15% wered and in worneld in ainates, un avatervar las χειρας, άλλα α κύστων, καί ார்க்க வேரையார்க்கை, அவு சுகு βάσματος, λέγων το Αμήν.

Le sieur Croy reçoit b les paroles de sainct Cyrille, & de tels autres sain ets Docteurs des quatre premiers siecles pour tesmoignages de b Cy dessus la foy du temps auquel ils ont vescu. Caluin ge 3. & Dumoulin se soubmettoient tantost cà la c nombre 86. creance de ce temps-là. L'Eglise estoit lors en page 52. 53.54. sa fleur, & en sa vigueur : Apres les prouesses du grand Constantin, elle auoit la liberté d'assembler ses Conciles generaux. Les SS. Docteurs de ce siecle terrassoient les herefies, & n'auoient garde d'en former de nouuelles. C'est pourtant en ce siecle-là, que la creance de l'Eglise Romaine d'aujourd'huy touchant la transubstantiation estoit en vogue: On la preschoit au peuple, en forme de Ca-

106.

fpage for .O STITE g page 100

tre v.

esbnomi

nombre 105. page 100. letsre K.

e page 100lettre l.

was son . Su

fpage 101. lettre o. g page 100, lettre m. & tre y. h lettre z.

104La Transubstatiation eft dans l'escriture techisme: Car S. Cyrille enseigne I.qu'il ya & Cy deffus d changement miraculeux du pain au corps, du vin au lang du Sauueur, par la toute-puilfance de celuy qui a changé l'eau en vin en Cana, & qu'il faut croire ce changement fait en faueur de son Eglise e à plus forte raison que celuy-là, qui n'estoit qu'en faueur des nopces communes & ordinaires. S. Cyrille recognoit le miracle, & le paradoxe, non en ce que nous montions au Ciel, pour prendre là par foy le corps de Christ, comme parlent les Ministres, mais en ce que le pain materiel & visible, est changé en son corps, & le vin en son sang. Et est à remarquer l'argument de S. Cyrille, S'il a changé l'eau en vin, n'y ayant aueune affinité entre l'eau & le vin; à plus forte raison faudra-il croire qu'il a changé le vin au sang, y ayant beaucoup plus d'affinité& de proportion entre le vin & le fang. Discours qui presuppose que l'on parle d'vn changement reel & substantiel, & non d'vn changement de fignification de figure, pour lequel il ne faut recourir, ny à vn miracle, ny à vn Tout-puissant.2. Il enseigne que dans le signe visible est le vray corps de Iesu-Christ, d'autant qu'il die que nous receuons ce corps, & ce fang dans enos membres; que nous fommes faits porte-Christ; qu'il y a attouchement g de son corps auec nostre corps, que nous repage 102, let- ceuons ce diuin Roy sur la main, que nous deuons empelcher auec foing qu'il ne tombe hà terre estant plus precieux que tout l'or du monde

expliquee par S. Cyrille. Ch. IV. S. 1. 105 monde, que nous nous prosternons à deuant à lessas : ce figne visible receuans le sacrement auec adoration. 3. Il enseigne que le pain & le vin apparent k,n'est plus pain,ny vin,& qu'il faut k page 1 en cela dementir le goust, & tous nos senti. letare q. mens, voire que nous receuons sous ceste ap. parence, sous ceste semblance, sous ce type, ou 1 page 1900 figure du pain, & du vin apparent, le vray lessre a corps,& le vray sang de Christ: D'où on voit que selon la creance du fiecle de S. Cyrille, la substance du pain & du vin, ne demeure pas au Sacrement, mais seulement la face externe, la figure, & la liurée d'iceux, là où le vray corps & le vray fang est sous ceste figure : Le pain y est en figure, & en apparence : le corps & sang du Sauueur y sont en verité, & en realité. .S.Cyrille ne parle pas du corps confideré das le ciel, où il faille monter pour le receuoir, mais du corps logé miraculeusement dans la figure du pain, logé sur la main, porté dans l'eflomach & dans nos entrailles, adoré là mesme dans les fignes. Quand tous les Docteurs de l'Eglise Romaine d'aniourd'huy se seroient affemblez pour choisir par vn nouueau consentement de mots propres. & precis, pour expliquer leur creance touchant la Transubstantiation, ils n'eussent sceu parler plus elairement, ny plus expressement que S. Cyrille-

Les euasions du sieur Croy sur des mots si exprez de S-Cyrille, seruiront à deux sins, 1. à faire recognoistre l'esprit des Ministres, & la mauuaise soy auec laquelle ils manient non

107.

nombre 42. page 19.

n La mesme.

page 29,

p nombr. 105. page 100. lettre o.

106 La Transubstantiation est dans l'escriture moins les saincts Docteurs que l'escriture saincte. 2. à faire pitié, & donner de la commiseration pour les extrauagances & inepties dont ils se seruent. La premiere euasion du cy dessus sieur Croy est, Qu'il faut m entendre chrestienne. ment S. Cyrille : mais cette remarque est en vain: car personne n'a eu intention de l'entendre à la payenne, ou à la Turque. Il adiouste " Que si le sang de lesus Christ estoit espandu en nos membres, il faudroit qu'il fust auparauant digeré, & conuerti en chyle. En quoy il paroit imposteur, fait le maunais medecin, & est pire Theologien. Imposteur paroit il, d'autant que S. Cytille ne o nombre 64. dit pas, ainsi que nous luy o repliquasmes sur l'heure, que le sang soit espandu en nos membres, comme le presuppose Croy insistant sur ces mots, ains seulement qu'il est p receu dans nos membres, que nous sommes de Porte-Christ, que nos yeux sont sanctifiez par l'attouchement de son corps, que son corps est logé sur la main, & que nous l'adorons dans la figure du pain & du vin : à quoy ledit fieur me dit mot, pour tesmoigner honnestement qu'il n'a dequoy respondre: mauuais medecin est-il en ce qu'il estime que l'aliment mesme naturel, doine estre digeré, & connerty en chyle auant que d'estre espandu dans nos membres, qui est mettre la charrue deuant les bœufs & faire vn monde tout à rebours. Il ne faut estre ni Hippocrate, ni Esculape, pour dementir Croy, & pour sçauoir que l'aliment, & nommément le breuuage s'espend dans la

expliquee par S. Cyrille. Ch. IV S.I. 107 bouche, dans le gosier, & dans l'estomach qui sont des membres du corps humain, auant qu'estre digeré & converty en chyle. Croy est encores pire Theologie, en ce qu'il estime que si le corps & le sang du Sauueur estoient receus en nos membres, ils seroient subiects aux alterations des autres alimens, & courroient risque d'estre digerez & conuertis en chyle : Il le peut affeurer que nostre creance, & celle de S. Cyrille porte que le corps, & le fang du Sauueur, sont à present, & au ciel, & dans le sain& Sacrement, en estat impassible, & incapable d'alteration, & que les apprehenfions qu'il a qu'on ne vienne à les digerer, & convertir en chyle, sont des terreurs paniques.

SA seconde euasion q est, Que S. Cyrille adsouste que nous sommes participans de la nature q. Nombre? diuine. Il est vray: mais cela confirme la crean- 42. page 19. ce de l'Eglise Romaine, & de S. Cyrille, comme nous le fismes voir r soudain. Car si croy r. Nombre 64 n'est Arrien, il croit que la nature diuine est vnie à l'humaine en Iesus-Christ, & que le verbe sa esté fait chair par vnion personnelle : Cela s. En S. Ican presupposé, S. Cyrille infere chrestiennement 1. v. 14. puis que nous receuons le vray corps du Sau- t. Cy-deffus ueur dans nos membres, que nous sommes page 100. donc participans de la nature diuine: cette lettre p. nature divine estant attachee inseparablement à l'humanité du Sauueur, la diuinité s'y retrouue aussi, à nouueau tiltre, comme estant vnie à icelle hypostatiquement. Ou croy est Arrien, ou sa consequence est de trauers, & à con-

108 La Transubstantiation est dans l'escriture trepoil. S. Cyrille infere legitimement que nous fommes participans de la nature diuine, puis que nous receuons la chair & le sang du Sauueur : Croy pretend conclure à l'opposite, que nous ne receuons la chair du Sauueur dans nos membres, puis que nous participons à la nature diuine.

109. m nombre 54. pag. 23.

0 is-

a nombre 75. page 38.

prevoyevas.

Z La mesme,

a Chryf. ho- eust apprins que ce mot, comme, est là vne ann.

Sa troisiesme euasion est fondee u sur ce que fainct cyrille dit, Que nous le premons COMME le corps, & le sang de Christ. La particule * (Hos) comme, l'a trompé: Il s'est imaginé à la bonne foy, à foy de Ministre, ou pour parler auec Tertullian,fide haretica, que le, comme, excluoit la verité, & la realite : Nous luy fismes voir fur le x champ qu'il s'abusoit : car cette mesme clause est bien souvent marque d'affirmation, & au lieu de r'abattre, & de r'amollir le sens de la proposition, elle le fortifie, & l'affermit d'auantage. En sain& lean ch. 1.v.14. Nous y digan is auons contemple sa gloire voire sa gloire Y COMME de l'vnique du Pere. Par la glose du fieur croy, le sauueur ne seroit pas Dieu, & n'auroit pas la gloire de l'vnique du Pere, ains seulement

> la semblance d'icelle, & la gloire comme de l'vnique du Pere, à l'exclusion de la vraye possession d'icelle. Il tombe de fieure en chaud mal, il deuient Arrien, comme nous luy reprochasmes z fur l'heure, pour corrompre le fens de fainct

> cyrille, & renoncer à la Transubstantiation, S. Chrysoftome a fur ce lieu de fainct lean luy

> marque non de simple ressemblance, mais

expliquee pars. Cyrille. Ch. IV. S.1. 109 bien d'une affirmation indubitable.

Sa quatriesme euasion b est, Sainct Cyrille en woideris sa catechese 2. dit que le sainct chresme, ou su, idi mel'onguet facré duquel on oint ceux qui reçoi es sonis, axuent le Bapteime, est vn onguent apparent, & Aù non pas vn onguent simple & commun: d'où os us is de aute ne s'ensuit pas pourtant qu'il cesse d'estre on- esqu's.
guent: De mesme quand il dit que le pain de 110. l'Eucharistie est vn pain apparent, il ne s'ensuiura pas qu'il cesse d'estre pain. Croy bnombre 54. deuroit rogir de honte de voir que dans ce S. Page23. Docteur, lequel il reçoit pour tesmoin de la creance de son siecle, se trouve l'onction du S. Chresme, reiettee par les Ministres, & employee en cet âge innocent, parmy les Ceremonies du baptesme, pour symbole de l'on-Stio interieure operee par le S. Esprit. Quant à ce qu'il allegue du S. Chresme, appellé à son dire enquent apparet, & non commun, nous luy filmes voir sur l'heure e la differece qu'il y a 6 nombre 75, chez S. Cyrille, entre ce qu'il dit du pain page 39. changé au corps du sauneur, & ce qu'il dit de l'onguent. Il enseigne que le pain est changé au corps par miracle, comme l'eau fut changee en vin;il adiouste la negatiue, que ce n'est plus du pain; que les sentimens se trompent; que c'est la figure, espece, ou semblance du

pain, & non du vray pain, termes qui sont decififs pour la Transubstantiation, & desquels ce S. Docteur ne se sert nullement, ny d'autres approchans de ceux-là, lors qu'il vient à parler de l'onguent. Ce qui a trompé le sieue

Tà 3 às , es-€ 3× 00 00

tto La Transubstatiation est dans l'escriture Croy, est, que sa Grammaire ne le seruit pas bien à ce coup. Il cuidoit auoir bien rencontré, disant, que s. Cyrille appelle l'onguent, onquent apparent (* phanomenon) de melme air # Pasvousvay. qu'il nomme le pain de l'Eucharistie (phano. menon) apparent. Nous le releuasmes d'ai'instant, & le filmes apperceuoir, que ce n'estoit le seul mot (phanomenon) qui faisoit l'affaire, & qui faisoit dire à S. Cyrille, que le pain cesse d'estre pain en l'Eucharistie, mais bien ce mesme mot, estant ioinct à la suite: Car S. Cyrille adiouste soudain, que ce pain n'est pas pain, quoy que les ses dient que si, ains que c'est le viay corps de christ par vn changemet miraculeux: cette suite fait que nous tournons le (c phanomenos artos onk artos estin) Le pain apparent, (ou celuy qui apparoit estre pain,) n'est pas pain. Carde soy le mot (e phanomenos) est indifferec, pour marquer, & ce qui apparoit estre ce qu'il n'est pas, come le pain de l'Eucharidelos su de flie n'est pas pain, dit S. Cytille. quoy qu'il apparoisse eftre pain, & ce qui paroit, & se voit eftre ce qu'il often effect. Aristote e appelle les estoiles qui se voient, & se distinguent par la veuë (phanomena astra.) Herode s'enqueroit des Mages du temps, auquel l'estoile leur auoit sapparu en Orient (asteros phanomenou) Croy fait d'vne mauuaise grammaire vne piineisore rorre Theologie. S. Cyrille disant, que le pain (phanomenos) n'est pas pain, & qu'il en faut de-

d nombre 75. page 39.

e Cy desfus page 101.lettre s. POSSUOLENOS 305 85 Ly.

* pasvousvos.

e Arift. I. pofter. & 11. metaph. Possocievas issews. f Matth. 2.v.7 REÓVOY TE POLEVEREVE VS mentir le goust, dit clairement qu'il cesse etsipos. d'estre pain: Là où disant s que l'onguent que

g Cyrill. Ca-

Expliquée par S. Cyrille Ch. IV. S. I. III tech.3. myflag. l'on voit, ou qui paroit, n'est pas vn onguent Tà ayer 18simple, c'est à dire commun (car c'est ainsi qu'il & popor so l'explique luy melme ez paroles qui suivent 154 . 412002 immediatement) entant que l'ame est sancti fiée par le S. Esprit, à mesure que le corps est por per ente oinct de cest onguent , il n'y a nulle apparen- x x now, and ce qu'il pretende que l'onguent cesse d'estre Yess xaonguent. Tellement que la difference de l'on-esope, 194 guent, & du pain, quant au changement de via magaola Substance, est euidente dans S. Cyrille, 1000 & 2018 9:6-

Sa cinquiesme eu asion est h d'interietter cer- mes cispyntains mots, tirez de S. Cyrille en la catachese man vivines-4. (sans que le sieur croy sçache, ou die, à conings quelle fin il les allegue) Les ayant fait tran- perant, 2 7 ferire, il les laisse là à l'abandon; comme vn amos os enfant espaue, qui ne sert que de reproche à xeit tu disceluy qui l'a mis au jour. Ces mots sont, Com- of in panelas nos me le pain correspond au corps , ainsi la parole est niva nive vo connenable à l'ame. S. Cyrille venoit de com- oune xelepater les pains de Proposition, auec le pain de ren, aylors & l'Eucharistie, donnant la preference à celuy- ζωόποιῶ Treupare cy: Il venoit de dire, que le vray corps du toxà ayia-Sauueur nous est donné sous à la figure du Estay. pain, & le sang sous la figure du vin; que c'est 111. le vray corps, & le vray fang du Sauueur par h nombre 54. yn changement miraculeux du pain au corps, i voyez du vin au fang ; que ce corps du Sauueurest de fus pago receu dans nos membres; & que nous fom- 100. lettre nmes de Porte Christ. Il poursuit que k ce n'est & Cyrill. Capas de mesme que des pains de proposition: atten- tech. 4. du qu'en la loy nouvelle le pain celefte, & la coupe Haan 3 et du falutaire fanctifient l'ame ; QV E CE pain ging apras

WYEUMATOS de 101,07 80 OUPE-

mediosus , min chesvos Zahasas byles Alasinns, TE-Dos esdique BLY. CV 3 79 nain Alasiny agros seg-שופה אל מסדאים eros owiners, ของเทียง วยุ อลpea dyideos Са. Оствр о dens conan malamans . STEUS & o Aoyos objects inguodies.

rediren die

calus Reser

Caromore 1

STREET MAN

112 La Transubstatiation est dans l'escriture correspond au corps, & le Verbe (parole substantielle du Pere) correspond à l'ame. Et adiousteil immediatement apres, Que ce n'est pas vn vray pain, ains yn pain apparent, de forte qu'il faut dementir le gouft. Autant de mots autant d'anathemes contre Croy. Aux paroles interiettees pour cinquiesme euasion, S. Cyrille rend la raison de ce qu'il venoit de dire, que CE pain celeste (ce pain qui est le corps de Christ, voilé sous la figure du pain) & la coupe du salutaire, sanctifient & nos corps,& nos ames, d'autant que ce pain celefte, qui effle corps du sauueur, logé sous le voile & sous la figure du pain, sanctifie nostre corps par son entree en iceluy, le Sauueur s'estant, par vn excez de bonté, accommode à nous, & s'estat habillé en forme de viande corporelle, pour auoir de la correspondance & du raport auec nos corps, afinde les fanctifier, lors qu'il est receu dans nos membres, & qu'il nous fait des Porte-Christ: comme auffi d'ailleurs le Verbe, qui est vn pur esprit, vni à ce pain celeste, & à ce corps du Redempteur, sanctifie nos ames qui sont des purs esprits, ayant de la correspondance auec icelles. Qu'y a il en ceste allegatio qui puisse chatouiller les imaginations du fieur Croy?

La fixiesme enasion du sieur croy est, i que S. Cyrille à la fin de la Catachese 4. dit, que c'est vn pain spirituel, pour monstrer, dit croy, que c'est vne participation spirituelle. Mais on luy feit voire sur "l'heure, que ce voile estoit trop

granf.

l nombre 54page 24. m nombre 75.

112.

expliquee par S. Cyrille. Ch. IV. S. I. 113 transparent, pour pouvoir cacher la fourbes Le corps de lesu-Christ est vn pain viuant, vn pain venu du ciel, vn pain qui est vni au Verbe, à l'Esprit, & à la Divinité, ainsi que l'escriture nous l'enseigne. Ce divin Sacrement est vn pain non vray, mais apparent, pain miraculeux, pain qui est le but, & le terme, auquel aboutit le chagement du pain commun au corps du Sauueur, comme S. Cyrille venoit d'expliquer, Pain retenant la figure du pain,& non la verité. croy seroit-il fi osé que d'exclurre la realité du corps, sous ombre qu'il est nommé spirituel? Qu'il sçache donc que ce pain est nommé spirituel, par ce qu'il est fait miraculeusement, par l'operation de l'Esprit, & de la Divinité, sans que ce mot spirituel altere la realité de la substance, ny la realité de la manducation corporelle, de laquelle parle s.cyrille, disant, que nous le receuons dans nos membres. Nous filmes voir fur l'heure au 44. sieur croy, que sainet Paul disoit, Il n'est semé corps animal, il resuscitera SPIRITVEL, en i.ad Corinth. meime sens que sainct chrysostome appelle homil.7. l'enfantement de la Vierge, enfantement firi- Olas wrevtuel, sans dementir pourtant la verité d'vn accouchement corporel; tous miracles pactions no & were firituelles; le decoulement de l'eau qui re- ualinav rus iaillist de la pierre frappee par Moyse, 9 firi tuel. S. Epiphane die, en mesme sens, qu'E- Vouev. olor noch despuis son transport vit spirituellement, xeisos, ore & qu'il fut transporté spirituellement, & que de 200 map des melme la chair d'Helie est firituelle. S.Am- evernion.

n 1, Cor. 15.V

Er 28 si cio-

se alogo yelo ;

o Chryfoft.in arropovn , do maelveias de

REYOU , avern

p Ibid.hom.23

E. 28 2 air- 114 La Transubstatiation est dans l'escriture รที่ใน ก็ง ผี y .- broile dit en mesme sens, que s le corps de νόμενα, άκλα Ielu-christ eft vn corps spirituel. Sain& Hilaire สงยงผลให้ตร nomme de mesme air la conception de la குவுவ்லில், & Vierge , firituelle. S. Hierofme fur le I.chap. של סטס בשק מaux Ephefiens, distingue u en pareil sens, douxoxsdian. q Chrysoft.in ble chair des Martyrs , & double chair de Iesuillud Pauli, Christ, la chair spirituelle des Martyrs sera au Nolo vos i-Ciel apres la Resurrection, en immortalité, gnorare &c. wysoualindy l'autre chair en ce monde est subiecte à mille enaleos», en souffrances. En lesu-Christ pareillement la देशकारीमें प्रम पर्धchair spirituelle est celle que nous receuons €ยาใจเรียง ที่ง, an' ineid Tof en la S. Eucharistie, l'autre est sa chair passible τεόπω έ χο- qui a esté crucifice. Distinction laquelle preenvias Tois- suppose vne simple & seule chair en substan-שושים עם עם עם בי עם ב ce, mais double chair en qualité, & en estat r Epiphan. hær. 64. Ori- diners. La chair des Martyrs glorifiee, sera en genistarum substance celle-là mesme qui a esté marryrifect. 64. Eràx co où- fée : & de mesme aussi la chair du Sauueurest μαλι ζωνλι i- la mesme, & en l'Eucharistie, & en la Croix. πάςχει πνευ- Ceft estat d'immortalité en la chair des Margousvos, ned tyrs, cest estat & d'immortalité, & d'impassisxì voxinos bilité, & d'inuisibilité en la chair du Sauueur Ad Thy 145- dans l'Eucharistie, où elle est substantielleye co owwale ment d'une façon miraculeuse, fait qu'elle est an avenualis à bon droit appellee spirituelle. xãs. ama rou La septiesme euasion est vne imposture in-

La septiesme euasion est vne imposture in
ων το κλία supportable. Si s. Cyrille, dit x Croy, apporte

ων κλήφθη

εν άχραδι πυ- aye changement d'une substance en l'autre, mais

ελν εν κλές que Dieu nous rend participans en nos ames de ce

εν εν σαρκί, qu'il nous promet. Imposture que nous y con
σαςκί δε

πυτυμαδική.

Car S. Cyrille ne

expliquee par S. Ambroise. Ch. IV. §. 11. 115 constitue pas le miracle en nos ames, ny en la S. Ambrof, de foy, ny en l'vnion imaginaire de nos ames Initiandis cap. 9. Corpus qui montent, au dire des Ministres, au Ciel, Chrifti cor-& là s'vnissent au corps du Sauueur par ima-pus est spirigination: ains il constitue 2 le miracle au chan-t. Hilar. lib. gement du pain & vin materiel, au vray corps & Spiritualis sang du Sauveur, changement qui fait que le conceptionis corps du Sauueur est dans nos membres, que facrametum. nous sommes des Porte-Christ, que nous le cap. 1. ad Elogeons sur la main, & l'adorons là, que le phes. Dupliciter fanguis pain n'est plus pain, & n'en retiet que la sem- christi, & cablance, de sorte qu'il faut dementir le goust, ro intelligi-& le reste de nos sens. Ceste imposture sera lis illa atque supportable! diuina, de qua ipfe

Et hac oculis Deus aspicis aquis! dixit, caro mea verè est cibus, & fanguis meus verè est potus: & nifi manducaueritis carnem &c. Vel caro, & sanguis que crucifixa eft, & qui militis effusus est lancea. Iuxta hanc diuisionem & in Sanctis eius diuersitas fanguinis, & carnis accipitur, vt alia fit caro quæ vifur a eft falutare

Dei, alia caro & fanguis quæ regnum Dei nequeant possidere.

Creance de S. Ambroise Archeuesque de Milan, sur la Transubstantiation auec les fuites & cuasions du sieur Croy.

6. II.

CAinet Ambroise nous rapportera fidellement la creance de l'Eglise Latine, au mesme temps quasi que sainct Cyrille parloit suiuat le sentiment de l'Eglise Grecque. Ce sainct Archeuesque de Milan mourut

116 La Transubstantiation est dans l'escriture

a în Chroni- l'an 397, au rapport de Marcellin, & estoit 60.
b Epist.; 2. ad il lors âgé d'enuiron 64. ans attendu qu'il en senerum.
c Hieron. Chron. Au mus rauage a l'Italie l'an 386. ainsi que bluy-brosiò consil. metme le rapporte. La reputation de sainstetutò Episco pó, omnis ad testim sidem cest insigne Docteur en l'Eglise de Dieu, fait stalia conurtiur.
que ie n'en dis pas d'auantage. Il rameina toute l'Italie quasi à la vraye soy par sa pieté &

d Aug. T. I. doctrine, si on croit sainct 'Hierosme. Suffic. 13.1 Veni ta de dite pour tout, que c'est le maistre de Mediolanum fain Augustin lequel le nomme par respect ad Ambrofiu in optivis dersonnage recognu entre tous les plus excellens notum orbi par toute la terre, tres pieux, & tres-religieux. terræ , pium Nous filmes voir au long * à l'affemble auec cultore tuum, quius tuc elavne incroyable satisfaction des Catholiques quia frenue ministrabane la doctrine de la Frantubstantiation, aux liures ordinem fru- qu'il a fait à dessein & de propos deliberé sur la matière du lain & Sacrement, à la confu-

* nombre st. fion de Croy, qui n'eut parole en bouche pour & 77. page 15. repartir, voicy ces propres termes, au liure de 41. leux qui sont initiez aux mysteres au chap. 9.

De la versu du Sacrement du corps & sang de lesu Christ. & de la comparaison diceluy (par voye d'excez & di preference) auec la Manne & les eaux de la roche, & de diuerses preuues qui sont voir, que le corps de Christ, que nous receuons, n'est pas pain, mais la mesme chair, qui est nee de la Vierge, qui a esté crucisiee, & enseuelie. CHAP. IX.

De virtute sacramenti corporis & sanguinis Christi, & comparatione per excessum ipsus ad manna, et ad aquas petra. Et de perplurima exempla probatione quod corpus Christi, quod accipimus non panis sit, sed caro, qua ex virgine vata, qua crucifixa, qua sepulta fuit. Cap. IX.

CONSIDERE maintenant qui est plus excellent, ou le pain des Anges (à scauoir la Manne) ou la chair de Christ, laquelle est le corps de la vie-Ceste Manne là venoit du ciel, mais ce corps surpasse le ciel: celle-là estoit du ciel: celuy-cy est du seigneur du ciel : cellelà estoit subiecle à le corroinpre, si on la gardoit iusqu'au iour suiuant; celuy-cy est incorruptible, & exempte de corruption ceux qui le goustent Religieusement. L'eau a descoulé de la roche pour les Lufs, mais tu as le sang du costé de Christ. L'eau a estanché leur soif pour yn temps, mais le sang de Christ t'abbreuue pour vne eternité. Le Iuifboit, & a foif; Tu n'auras plus de soif ayant beu. Cela en ombre: cecy en d verité. Si tu admires l'ombre, combien plus dois tu admirer la verité de ceste ombre? Peu apres, La lumiere est plus que e l'ombre, la verité plus que la figure, le corps du Createur, que la Manne du ciel. Mais peut-estre me ditas-tu, ie vois autre f chose:

CONSIDERA núcytrum præstantior sit panis angelorum, an caro Christi, quæ vtique corpus est vita. Mã» na illud è cœlo, hoc fupra ccelum. Illud cceli, hoc Domini cœlorum. Illud corruptioni obnoxium fi ia diem alteru seruaretur : hoc alienum ab omni corruptione, quod quicunque religiole gustauerit, corruptionem sentire non poterit. Illis aqua de petra fluxit, tibi fanguis è Christo. Illosad horam fatiauit aqua, te fanguis diluit in æternum. Iudæus bibie & ficie : cu cum biberis sitire non poteris. Et illud in d vmbra, hoc in veritate. Si illud quod miraris vmbra eft, quantum istud est cuius & ymbram miraris?

Pose paulo, Potior enimes est lux qu'à me vmbra, veritas qu'à m sura, corpus authoris qu'à me Manna de calo. Forte dicas: Aliud f video; quomodo tu mihi asseris quod Christi corpus accipiam? Et hoc nobis adhuc

sele groups and in the

comment est-ce donc que tu me certifies, que ie prends le corps de Christ? Or c'est ce qui nous reste à prouuer. De combien d'exemples donc vserons nous, pour monstrer que g CE N'EST PAS CE QUE LA NATURE A FORME, mais ce que la benediction a consacré, & que la force de i la benediction est plus grande, que celle de la nature, puisque par la benediction la NATVRE h melme est changee? Moyse tenoit vne verge en la main, il la ietta, & elle deuint serpent: Derechef il print la queuë du serpent, & elle retourna en la nature de verge. Tu vois donc que par la grace Prophetique la nature fut deux fois changee, & du serpent, & de la verge. Les canaux des fleuues d'Egypte estoient pleins d'eau pure : le sang commença sou. dain à bouillonner des veines des sources; il n'y auoit point de breuuage dans les fleuues. Derechef à la priere du Prophetele sang cessa, & la nature de l'eau reuint. Il apporte en suite divers autres miracles qui se

Superest vr probemus. Quitis igitur vtimur exeplis vt probem NON HOC ISSE QVOD NATVRA FORMA-VIT, fed quod benedictio consecrauit, maioremque vim este benedictionis quam naturæ, quia benedictione ctiam NATVRA h IPSA MV. TATVR? Virgam tenebat Moyles, project cam, & fada est serpens. Rursus apprehendit caudam ferpen. tis, & in virgæ naturamreuertitur. Vides igitur Prophetica gratia bis mutatam effe naturam, & ferpentis,& virgæ. Currebant Ægypti flumina purd aquaru meatu, subitò de foncium venis fanguis coepit erumpere: no erat potus in Auuijs. Rursus ad Prophetæ preces cruor cessauit fluminum, aquarum natura remeauit. Circunclusus erat vndique populus Hebræorum, hinc A. gyptijs vallatus, inde mari claufus: virga leuanit Moyles, separauit se aqua, & in murorum speciem congelauit, atque inter vndas via pedestris apparuie.

sont faits par les Serviteurs de Dieu; le passage à trauers la mer rouge & le Iordain; la fontaine qui reiallist tout à coup de la roche, & tels autres; Puis adioufte, Novs voyons donc que la grace est de plus grande force que la nature: Et toutesfois nous ne mettons encores en conte, que la grace de i la benedictio d'vn Prophete. que fi la benediction d'vn homme a eu tant de pouuoir que de CHANGER & LA NATVRE, QUE dirons nous de la propre consecration dininesoù les paroles mesmes du Sauueur 1 OPERENT? Car ce Sacrement que tu prens est fait par la parole de Christ: Que si la parole d'Helie a peu faire descendre le feu du ciel en terre, la parole de Christ n'aura pas le pouuoir de CHAN-GER m LES NATURES des elemes? De toutes les œuures du monde tu as lev, ll a dit, & elles ont esté faites. La parole de christ donc qui a peu de rien nfaire ce qui n'estoit point, ne peut elle pas changer les choses qui sont, en ce qu'elles o n'estoient point? car ce n'est

Paulo post , Aduertimus igitur maioris esse virtutis gratiam quam naturam, & adhuc tamen Propheticæ i benedictionis numeramus gratiam. Quod fi tantum valuit humana benedictio, vt k naturam conuciteret, quid de ipla consecratione diuina, vbi verba ipfaDomini Saluatoris loperan-TVR? Nam Sacramentum istud quod accipis Christi sermone conficitur. Quod fi tantum valuit fermo Heliæ, vt ignem de cœlo deponeret, non valebit Chrifli fermo vt species m mutet elementorum? De totius mudi operibus legisti, Quia iple dixit, & facta funt : iple mandauit & creata funt. Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo faceren quod non erat, non potest ea quæ funt, in id mutare o quod non erant, non enim minus est nouas rebus dare, quam m mutare naturas. Sed quid argumetis vtimur? fuis vtamur exéplis incarnationifq; aftruamus exemplô myfterij veritatem. Nunquid nature vius præceffit cum le120 La Transubstantiation est dans l'escriture

pas moins de donner de nouueau les natures aux choses, que de changer p ces mesmes natures. Mais insques à quant nous servirons nous d'argumens? V sons des exemples pris de la chose mesme, & par celuy de l'incarnation establissons la verité du mystere. L'ordre de la nature a il precedé quand Iesus-Christ est né de Marie? si nous recerchons l'ordre des choses, les semmes ont

fus Dominus ex Maria nafceretur? si ordinem querimus, viro mixta semina generare consueut. Liquet igitur quod præter naturæ ordinem virgo generauit: Ethoc quod conficimvs cospus ex Virgineest: Quid hic quæris naturæ ordinem in Christi cospore, cum præter naturam sie spse Dominus tesus partus ex Virgine, vera vtique caro Christi, quæ crucisixa est, quæsepulta est?

accoustumé d'engendre ayant eu l'accointance des hommes: Il appert donc que c'est contre l'ordre de la nature qu'vne Vierge a engédré. Et ce corps que novs faisons, est né de la Vierge. Pourquoy cerches-tu icy l'ordre de la nature au corps de Christ, puisque le mesme Seigneur les us est né d'vne Vierge contre la nature, la vraye chair cer-

tes, qui a esté crucifiee, qui a esté enseuelie?

Au liure 4-des Sacremens, où il traitte aussice ste matiere au sonds, & de propos deliberé, il rameine les mesmes miracles pour preuue de la toute-puissance de Dieu, en vertu de laquelle se sait le changement du pain en son corps, & du vin en son sang, operé par ces paroles, cecy est mon corps, Cecy est mon cang.

Tu me diras, dit-il, parauenture, Mö pain est vn pain commun: M A I s ce pain est auant les paroles Sacramételes, apres que la consecration est surue-

II 5.

Ambrosius lib. 4. de Sacram. cap. 4. Tu forte dicis. Mous panis est vsitatus, sed panis iste panis est ante verbasacramentorum: vbi accessent consecratio DE PANE EIT

nue DE PAIN q IL EST FAIT chair de Christ. Establissons donc ce poinct, Comme quoy celuy qui est pain, peut il estre le corps de Christ? Par la confecration. Mais en vertu de quelles paroles se fait la consecration? Par r les paroles de Iesus. Le reste sont des louan. ges de Dieu, des prieres pour le peuple, pour les Roys, pour les autres: Lors que l'on vient à faire ce Sacrement venerable, le Prestre se sere des paroles de Christ, non des siennes. C'est donc la parole de Christ, qui fait ce Sacrement. Quelle parole de Christ? Celle par laquelle toutes s choses ont esté faites, Le Seigneur a commandé, & le Ciel, la terre, les Mers, ont esté faites, & toute creature engendree. Tu vois donc combien est active, & energique la parole de christ. Si donc cefte parole du Seigneur Ielus a esté si efficace que de donner le commencement de l'estre aux choses qui n'estoiet point pour tout, cobien plus est elle OPERATIVE pour faire que les sholes qui estoient, soient, & q CARO Christi, Hoc igitus aftruamus, quomodo poteft qui panis est corpus esse Christi? Colecratione Confecratio igitur quibus verbis est, & cuius sermonibus? Dominir Iefu. Nam reliqua omnia quæ dicuntur, laus Deo defertur oratione petitur pro populo, pro Regibus, pro ceteris: vbi venitur vt conficiatur venerabile facramentum, iam non fuis sermonibus sacerdos, sed vtitur sermonibus Christis ergo fermo Christi hoc conficit sacramétum. Quis fermo Christi? nempe is quo facta s funt omnia, Iuffig Dominus, & factum eft co: lum: Iustit Dominus, & facta funt maria: Iufsit Dominus. & omnis creatura generata est: Vides ergo quam operas torius fit fermo Christi? fa ergo tanta vis est in fermone Domini lesu, vt incipes rent effe quæ non erant, quantò magis operatos Rivs eft, vt fint quæ erant, & in aliud commutentur? Cœlum non crat, mare non erat, terra non erat: fed audi dicentem, Iple dixit, & face ta funt: Ergo tibi ytrefpondeam, Non erat u corpus Christi ante consecratione, fed post consecrationem dico tibi, quòdiam corpus el

se changent en autre chose? Le ciel & la terre n'estoient pas, Il a comandé & ils ont esté faits. Donc à fin que ie te responde, Auat la consecratió ce n'estoit pas le corps de Christ: mais apres la consecration, ie te dis que lors c'est le corps de christ. Il a dit, & il a esté fait: Il a commandé. x & il a efté creé: Il apporte en suite divers miracles faits contre la nature durant la loy ancienne; puis concluden ces mots. N'entends tu pas de toutes ces preuues combien opere la parole celeste? Et quoy n'opere elle pas aux Sacremes celeftes, puis qu'elle a operé en tout le refte? Tu as donc apprins que du pain est fait le corps de Christ: Et que c'est du vin qu'o iettedas la coupe auec de l'eau, mais qu'il vest FAIT fang par la consecration de la parole celeste. Peut-estre diras-tu, ie ne voisz pas l'espece, (ou la forme) du lang. Mais il en a la semblance. Car comme tu as prins la semblance de la mort, ainsi tu bois la semblance du precieux fang, afin qu'il n'y ait a aucune Horneyr du fang, &

Christi: Ipse dixit, & factum est: Ipse mandauit & creatum est.

Post paulo, Ex his igitur omnibus non intelligis quatum operetur fermo coelestis: si operatus est in fonte terreno, fi operatus est fermo cœlestis in aliis rebus, non operatur in coelestibus facramentis ? Ergo didicisti quod ex pane corpus fiat Christi, & quod vinum & aqua in calicem mittitur, fed y Fir fanguis cenfectatione coelesti. Sed forte dicis z speciem fang uinis non video; sed habet fimilitudinem: ficut enim mortis fimilitudinem sumpsisti, ita etiam similitudinem preciofi fanguinis bibis, vt a NVL-LVS HORROR Cruoris fit, & precium tamen operetur redemptionis. Didicifti ergo quia quod accipis, corpus est Christi.

Ibidem cap. 5.. Vis scire quia verbis coelestibur confecratur? Accipe qua sunt verba; dicit sacerdos, Fac nobis inquit hanc oblationem adscriptam, rationabilem, acceptabilem; quod est b si gura corporis et sanguinis Domini nostri lesu Christi, Quipridiè quam pateretur, in sanctis manibus suis accepit panem, respecit ad coe

que neantmoins le pris de la redemption opere. Tu as donc appris que ce que tu prens est le corps de Christ.

Au chap. suinant ce S. Docteur apporte vne bonne partie des paroles, que le Prestre dit encores auiourd'huy an Canon de la (aincte Messe, auant que venir à ces mots du Sauueur, Cecy est mo corps, Cecy est mon sang, & enseigne que c'est en ces motsicy seulement que confifte la consecration, à laquelle il auoit attribué au chap. precedant la vertu de changer le pain au corps. & le vin au sang. Puis il adiouste, AVANT la consecration c'est du pain, apres les paroles de Christ, c'est le corps de Christ. Auant les paroles de Christ, c'est vne coupe pleine d de vin & d'eau : Dez que les paroles de Christont OPERE', LA EST fait le sang de Christ, qui a racheté le peuple. Voyez donc en combien de façons est ce que la parole de Christ peut changer toutes choles. C'est le Seigneur Iesus en personne qui nous atteste, que nous prenons son corps & fon lang. Deuons nous douter

lum, ad te fancte pater omnipotens æterne Deus, gratras agens, benedixit, fregit: fractumque Apostolis suis & discipulis suis tradidit dicens, Accipite & edite ex hocomnes, Hoc enim est corpus meum , quod pro multis confringetur: Similiter etiam calicem postquam conatum eft, pridie quam pateretur, accepit, respexit ad cœlum ad te sancte pater omnipotens aterne Deus; gratias agens, benedixit, A. postolis & discipulis suis tradidit, dicens Accipite & bibite ex eo omnes, hicest enim languis meus. Vide, omnia illa verba, Euangelifix funt , vique ad Accepite, tiue corpus, fine fanguine: Inde verba funt Christi: Accipite, bibite ex eo omnes; Hic est enim sanguis meus. Vide fingula: Qui pridie inquis quam pareretur in fanctis manibus fuis accepit pane. Antequam e consecretur, panis eft, vbi autem verba Christi accesserint, corpus est Christi. Denique audi dicentem, Accipite & edite ex co omnes, hoc est enim corpus meum. It ante verba Christi, calix est vini & daquæ plenus. Vbi verba Chri-Ri e OPERATA fuerint, ibi sanguis efficitur, qui plebem

de la foy f, & de ion telmoignage? Reuien maintenat auec moy a ma propolition. C'est de vray vne chose grande, & yenerable, que la Manne pleuuoit du ciel en faueur des luifs: Mais qui est plus, ou la Manne venant du ciel, ou le corps de Christ? sans doute le corps de Christ, g qui est austeur du ciel : En apres ceux qui ont mangé la Manne sont morts, qui mangera ce corps aura remission des pechez, & viura eternellement. Ce n'est pas donc en vain, que tu dis Amen, (il est vray) en le prenant, confessant en ton esprit que tu prens le corps de Christ. Le Prestre te dit hLe corps deChrift, & tu respons Amen, c'est'a dire pray. Que ce que ta langue confesse, ne se departe point de con affection.

redemis. Ergo videte quantis generibus potens eft fermo Christi voiuersa congertere Deinde iple Dominus Ielus testificatur nobis quòd corpus fuum accipiamus, & fanguinem. Nunquid debemus de eius f fide, & testificatione dubitare? Iam redi mecum ad propositionem meam, Magnum quidem, & venerabile, quòd manna ludæis pluit è cœlo: sed intellige quid est amplius, manna de cœlo, an corpus Christi? Corpus g Christi vtique, qui author est cœli. Deinde manna qui maducauit mortuus est: Qui manducauerit hoc corpus, fiet et remissio peccatorum, & non morietur in æternum Ergo nou otiose cum accipis tudicis Amen, iam in spiritu confitens quod accipias corpus Christi. Dicit tibi facerdos, h Corpus Christis, & cu dicis Amen: hocest, verum, Quod conficetur lingua, teneat affectus.

taires pour trouver dans ce riche discours de S. Ambroile la Transubstantiation, & la condamnation des Ministres. Suffit d'auoir des yeux pour lire. Car 1. ce grand Docteur remue ciel & terre, & rapporte 1 vn monde de merueilles, que Dieu a operé contre les loix de la nature, la creation de toutes choses, la

i Cy deffus nombre 114. & 115.pag. 117 #18. 119. IZO. E21, 122.

expliquee par S. Ambroise. Ch. IV. S. 11. 125 connersion de la verge en serpent, de l'eau en sang, l'œutre de l'incarnatio, de la conception d'vne Vierge, & le reste, pour preuue qu'il y a conversion du pain en son corps, & du vin en fon fang: Qui pourra doncques douter, apres cela, qu'il ne parle d'vn changement reel & fubstantiel? Croy & & ses adherans ont leur re- k Cy denant cours au miracle que Dieu fait en repaissant nombre 54. nos ames spirituellement: ils nous renuoyent page 24. au ciel pour là nous vnir au corps de Christ: S. Ambroise tout à l'opposité, reconnoit le miracle, & 1 l'effett de la parole toute puissate, 1 Pag. 119. & operative, & active contre les lois de la nature, en ce qu'il y a icy changement de mla nature m Pag. 119. du pain & du vin, & de la nature des elemens vi - & 120. lettre fibles au corps & fang du sauueur. chez les Ministres tout ce changement du pain consiste en ce que le Sauueura institué, que le pain materiel fust signe,&memorial,de la grace qui est conferee à nos ames. ceste institution de figne & de memorial, ne contient ny miracle, ny action surnaturelle, ny autre changement qu'ideal, & mental, ny rien de mal-aise à croire, ou qui aichesoing d'estre fortissé par tant de preunes, & auec tant de presse, non plus que lors qu'on donne vne bague pour marque d'amitié. Il faudroit que S. Ambroise eust esté maniaque, & depourueu de toute raison, si par vn discours si fort, si empresse, & si tendu, il n'eust voulu dire autre chose, au bout du comte, si non que le Sauneur a peu donner du pain ordinaire à manger en memoire de soy-mes-

121 lettre l.r.

h.k. m. p.

e Là mesme.

126 La Transubstantiation est dans l'escriture

2.S. Ambroise parle en termes exprez du changement de la " NATURE du pain, & du vin; & dit nettement que ce que la nature a formé,

sçauoir le pain. & le vin , persite iusqu'à la con. secration, mais qu'apres icelle o ce n'est plus ce que 123. lettre g. la nature avoit formé ains, le corps & le lang de

3. Il maintient que c'est L A dans la coupe que du vin est p fait le mesme lang qui

122.123. lestre nous a rachetez, comme aussi du pain est fait le corps par la vertu, non du narre de l'histoire

de l'institution du Sacrement, ny de la foy, mais des paroles 9 expresses, Cecy est mon corps, Ce-

cyest mon sang, leiquelles sont operatines, & font ce qu'elles disent, de melme que ces pa-

roles, I soit faite la lumiere, operoient ce qu'elles disoient. 4. S. Ambroise se met en peine s de rendre la raison pourquoy nous ne

voyons pas le corps & le sang du Sauueur, en sa propre espece, & en sa forme naturelle: Et

apres auoir obiecté à l'encotre de foy, Que l'o ne voit pas le corps, & le sang en son espece:il

e respond, que ce nonobstat c'est le vray corps, & le vray lang, par vne conuersion miraculeuse, laquelle il appuye sur mille & mille

preuues tres-importantes. Ce procedé seroit extrauagant, & plustost le discours d'yn me-

lancholique, que d'vn mediocre Docteur, si le corps & le lang ne se trouucient sous le signe visible. Il feroit beau voir qu'on se mist si auat

en peine, alleguant là dessus ciel, & terre, & mille merueilles, pour expliquer come quoy

l'eau de la roche frappee par Moyle, n'auoit

n La melme.

o Page x 18. w. c. d. e.

p Page 121. q. y. c.

q Pag. 121. 123. lettre r. c.d.e.

r Pag. 122. lettre x. s Page 122. 124. lettre z. & f.

e Là mesme.

expliquee par S. Ambroise. Ch. IV. S. 11.127 point la forme externe du fang du Sauueur, duquel elle estoit la simple figure, & que là dessus on employast les preuues que S.Ambroise met en auant pour monstrer que ceste eau estoit changee au sang du Sauueur, ne l'entendant que figuratiuement. Neantmoins c'est l'explication ridicule, & extrauagante, que les Ministres sont obligez de donner à S. Ambroise, ou de passer condamnation. quel propos ces belles preuues de S. Ambroise à minori ad maius? Si Moyse Seruiteur u de u Pag. 1139, Dieu a peu changer la verge en serpent &c. le Seigneur en personne ne pourra paschanger le pain en son corps, & le vin en son sang? si telle a esté la force de la parole d'vn simple Prophete, qu'elle sera la force de la parole de Dieu? Six pour la creation il n'y a point d'im- x Pag. 119. possibilité, ou de la mal-aisance à Dieu, quoy que tout l'estre de la chose se face du rien, par la parole & commandement du Seigneur; & fi en ceste mesme creation se rencontre vn changement du rien, à tout l'estre, pourquoy ne subsistera pas en vertu de la parole du mesme Seigneur, le changement d'vn estre, en vn autre estre, du pain au corps, du vin au sang, n'y ayant pas tant d'opposition, d'essoignement, & de disproportion entre vnestre, & vn autre estre, pour estre l'obiect du changement que Dieu fait de l'vn à l'autre, convertissant le pain en son corps & le vin en son sang, qu'il y a d'opposition, d'essoignement, & de disproportion entre le pur & le total non estre, &

lettre l. m. ..

128 La Transubstantiation est dans l'escriture entre l'estre, pour la creation qui se fait du neant? A quel propos dis-ie toutes ces preuues, s'il ne s'agissoit que de vouloir donner du pain, le quel persistant en sa nature, & en sesqualitez de pain le mesme qu'il estoit auparauat, de le donner, dis ie, en signe de la grace? A quel propos faire sonner si haut, que les suiss y Pag, 123. & n'ont eu que y l'ombre, que le sigure, que le

y Pag. 123. & 124. lettre e. g.

pain du ciel, là où nous auons la lumiere, la verité, & le vray corps de Christ, Createur du Ciel au diuin Sacremét? Les Iuiss ne l'auoientils pas en figure & en ombre? ne le receuoient ils pas par la foy? Où sera donc la disserence d'eux à nous, & la preserance de nostre Sacrement au leur, suivant la creance de sainct Ambroise? A quel propos faire instance, que puisque c'est Dieuz mesme qui parle, & qui dit CECY (le rapportant à ce qu'il tenoit entres ses mains) est mon corps, il ne saut en douter? A quel propos inculquer que le Prestre disant en l'administration du diuin Sacremét, Le a corps de Christ, on respond Amen, c'est à di-

z Pag. 124. lettre f.

2 Pag. 124. lettre,h.

remarquable difference, & inegalité de la b Page 123. & b Manne rabbaisse si fort au dessous de nostre e. g. & page Sacrement, si nous n'auons pour tout que le si figne, & la figure, non plus qu'en la loy Mo-

faïque?

Cy deffus nombre 56. pag. 25. Les trois obiections du sieur c Croy contre les textes si formels de sainct ambroise, sont troise eschapatoires dignes de leur aucteur. Le premier est que S. Ambroise adiouste liure 4, de

re, Vray, & Veritablement? A quoy faire ceste

Sacram.

expliquee par S. Ambroise. Ch. IV. 6.11.129 Sacram. ch. 4. Comme tu as prins la semblance de la mort, tu bois ausi la semblance du sang pre-Le second est. que S. Ambroile, là mesme ch.5.dit, Que l'oblation est la figure du corps & du sang de Chrift. Le troisesme, que S. Ambroise sur S. Luc liure 10. chap.24. dit, Que nous ne touchons pas Iefu Christ d'vn attouchement corporel, mais par foy. Nous filmes voir à l'alsemblee dans le a propre texte de S. Ambroi- a voyez no-Pour bre 77, page fe, la mauuaise foy du sieur Croy. le premier, ce S. Docteur baille la raison pourquoy nous receuons le sang sous la forme & espece du vin,à sçauoir par ce que l'espece du vin a d'vn costé de la ressemblance auec le sang, tout ainsi que le Baptesme (conferé lors auec immersion plongeant, & comme enseuelissant la personne dans l'eau) estoit, mesme à l'exterieur, la ressemblance de la mort, & de la sepulture du Sauueur (auec lequel nous sommes censeuelis par le Baptesme) & que d'ailleurs cela empesche l'HORREVR, que nous aurions d'aualer le sang en sa propre forme : horreur de laquelle S. Ambroise fait expresse mention, & laquelle il ne faudroit apprehender, ny se mettre en peine de l'expliquer, si nous ne le prenions qu'en figure, & en figne : attendu melmes que ce sainct Docteur fait estat au lieu contesté, de respondre aux difficultez qui se presentent contre la conversion du pain & du yin, au corps & lang de Iesus-Christ. C'est pour euiter ceste horreur, que Theophylaste suivant les erres de S. Ambroise, & de S. Cyville

e Rom. 6. 7.4.

130 La Transubstatiation est dans l'escriture d'Alexandrie (rapporté par S. Thomas en la chaine sur S. Luc chap.22.) disoit sur le 6. de

Theophyl' S.lean, & furle 26. de S. Matthieu, f Que now in Ioann.cap. mangeons & benuons non l'antitype, & le signe de Nejoxes 3 on la chair, & du sang du Sauueur, mais bien sa pro-ໍ dolos o co pre chair & son propre sang : Caril n'a pas dit,Ce-ໃດເຮັບບຣກຂ່າວເຮັ ບໍ່ຕໍ່ ກໍແລັກ ຂໍວ- cy est la figure de mon corps , & la figure de mon Diduevos, in fang: mais bien, Cecy est mon corps, Cecy est mon anlivator 'ssi sang: toutesfois ce corps paroit pain & ce sang pa-รัฐ xuels, roit vin, non qu'il soit pain ou vin, à Dieu ne plaise; doln n g no car c'est vrayement la chair, & le sang de Christ: eis oasz. Ou mais parce que de la sorte nous n'auons horreur. & 38 einer, on o ne sommes rebuttez de manger & de boire la chair delos, or eyo & le sang d'vn homme prenant l'vn & l'autre sous δώσω, ωνίτυ- et l'ang a vn nomme prenant evn est autre jous πόν ès, i σαρ-le voile des alimens accommodez à nostre nature. κός με, ώχι Discours, lequel presuppote que S. Ambroise, n σάρξ με isi. & ces autres Docteurs ont creu, que le vray Μετωποιείτω fang du Fils de Dieu entroit substantielle-28 ἀπορρήποις ment dans nos bouches, & dans nos estogros Ala The machs.

μης ικής ευλογίας, κὶ ἐπιφοιθήσεως Ε΄ ἀγθε ωνεύμαδος ἐις σάρκα τὰ κυείκ. Και μι πια βρούτω β τ ἀρτον σάρκα ωις εύεσθαι, καὶ γάρ δια κη σα σαρκὶ ωτεριπατάνδος κυείκ, κὶ την ἐξ ἀρτων τς οφην πεθοτιεμένα, ὁ ἀρτος οκένος ὁ ἐσθιόμενος ἐις σώμα ἀυθά μι εβάλλεδο, καὶ συνεξωμοιάτο τη ἀγία ἀυτά σαρκὶ, κὶ ἐις ἀυξησιν κὶ σύς κοιν συνεβάλλεδο τὸ τὸ ἀνθρώπινον, κὶ νῦν ἐν ὁ ἀρτος ἐις σάρκα τὰ κυείκ μεξαβάλλεται. Και πῶς, φησίν, ἐχὶ κὶ σὰρξ Φαίνεται ἡμίν, ἀλλ ἀρίος ; Διὰ τὸ μὴ ἡμάς ἀπδίζεσθαι ωτός τὴν βρῶσιν. Εἰὰ λὸ σὰρξ ὁμαίνεβ, ἀπδῶς ὰν διεκειμελα ωτος τὴν μεξάληψιν, νῦν ἢ τῆ ἡμεξέρα ἀσθενεία συγκαζωβαίνου βς τὰ κυείκ βιαυτή Φαίνεται ἡμίν ἡ μυσική βρῶσις, οία ἐςιν ἡ συν ήθης ἡμῶν. Ετ in capus το Φαίνεται ἡμίν ἡ μυσική βρῶσις, οία ἐςιν ἡ συν ήθης ἡμῶν. Ετ in capus 26. Ματτh. Εἰπών τῶτό μα ἐςι τὸ σῶμα, δεικνύει ότι ἀυτό τὸ σῶμα τὰ κυείκ ἐςὶν ὁ ἀρτος ὁ ἀγιαζομίνος ἐν το θυταστηρίω, τὰ ἐχὶ ὰν Πίτυπον, Ου ρό ἐπε τὰτό ἐς τν ἀνθίτυπον, ἀλλὰ τὰτό μα ἐςι τὸ σώμα. Αρὶντω ρό ενεργεία μεξαποιείται, κὰν φαίνηται ἡμίν ἀςτος. Επεὶ μῦ διαθενείς ἐτμει, κὰ ὰν ἐδεξάμεθα κεξιας ἐσθιεν ὡμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὸ τὰθο ἀρτος κὰν ἀν ἐδεξάμεθα κεξιας ἐσθιεν ὡμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὸ τὰθο ἀρτος κὰν ἀν ἐδεξάμεθα κεξιας ἐσθιεν ὡμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὸ τὰθο ἀρτος κὰν ἀν ἐδεξάμεθα κεξιας ἐσθιεν ὡμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὸ τὰθο ἀρτος κὰν ἐνθεξαμεθα κεξιας ἐσθιεν ὡμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὸς τὰθο ἀρτος κὰν ἐνθεξαμεθα κεξιας ἐσθιεν ὡμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὶν τὰθο ἀρτος κὰν ἐνθεξαμεθα καξιας ἐσθιεν ὡμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὸς τὰθο ἀντος κὰνος ἐνθες κὰν ἐνθεξαμεθα καξιας ἐσθιεν ὁμον, χὰ ἀνθρώπα σάρκα, Δὸς τὰθο ἀντος ἐνθες κὰν ἐνθες ἐνθ

में भूमां क्यांग्रस्या, ज्येहरू है नहीं लगा हैड़ी.

expliquee par S. Ambroise Ch.IV. S.II. 131

Pour le second, Nous auons transcrit cy-delfus s les paroles de S. Ambroise, comme nous g voyez page les filmes voir à l'affemble: Dans icelles ce 122 lettre b. s. Docteur recitant le Canon de la Messe, appelle l'oblation, la figure du corps du Sauueur, mais c'est auant la consecration : Apres que le Prestre a offert à Dieu le pain & le vin, & qu'il les a dediez & affectez par ces prieres, & par l'inuocation du S.Esprit, à ceste diuine action, ils sont la figure & la representation du corps, auquel ils doiuent estre conuertis par la vertu operative des paroles subsequentes de la consecration. S. Ambroise dit par exprez, que ces paroles où il est fait mention de la figure du corps, se rapportent au temps qui precede la consecration, h Auant la consecration (qui consiste en ces mots, Cecy est mon corps, Ce- 1 voyez page cy est mon sang) c'est du pain & du vin, dit S. Ambroile, apres la consecration le sang est fait là, & le pain & le vin sont changez par la vertu de la parole divine au corps, & au fang du Sau-

Pour le troisiesme, S. Ambroise disant, Que nous ne touchons pas Iesus. Christ d'vn attouchement corporel; mais par foy, parle d'vn attouchement sensible, & visible, de lesus-Christen sa propre forme, de sorte que le sentiment discerne, & apperçoiue son obiect, comme nous le representalmes sur * l'heure. Car au lieu ob- * nombre 77iecté, il n'est pas parlé du Sacrement, ny de la manducation du corps de Christ, comme l'obiection du Ministre (lequel procede en ce

118.

h voyez page

micron arman

libby munica

earling. Mari

119, Adelie adoga

page 41.

132 La Transubstantiation est dans l'escriture point de tres-mauuaise foy) le doit presupposer: mais il est parlé de l'attouchement qui fut permis à vne des Maries, après la Resurrection, & refusé à l'autre : permis à celle qui auoit la foy entiere, refusé à celle qui vacilloit en la creance de la resurrection. Celle-là le toucha, celle-cy ne le toucha point, ains luy fut dit, Ne me touche pas. La raison de ceste Ambrot, in prohibition est prile par S. Ambroise i del'in-Luc. lib. 10: dignité de la personne, qui n'auoit pas la foy: alteram effe Elle auoit vne affection chancelante, dit S. Amcognosce: Illa broise, c'est pourquoy il luy fut defendu de toucher pedes Domini le Seigneur (que l'autre auoit touché) car nou tenere, tange- ne touchons pas le Sauneur d'vn attouchement corafta prohibe- porel, mais par la foy. Paroles qui contiennent tur. Illa Ange- la raison de la prohibition. D'autant que nous meruit, her ne touchons pas, ny ne sommes pas receux à primo quum selt attouchement du Sauueur en vertu de la feule faculté de toucher corporellement, comminum vidit mune à ces deux Maries, mais à raison de la foy, laquelle nous dispose à cest attoucheagnoscere cu ment:estant moins conuenable que celuy qui videret. Illa chancelle en la foy, soit receu à ces faueurs, & à ces tesmoignages de bien-veuillance : foy qui a esté la raison, en consideration de laquelle le Sauueur a permis qu'vne des Maries le touchast & s'attachast à ses pieds, comme au contraire la privation de ceste foy, a esté l'oca

iugee pour cest effect indigne de le toucher,

cap. 24. Maria permittitur venit nemine vidit Illa Do-& credidit: hæc no potuit fideli adorabat fpiritu, hæc dubiô moestificabatur affectu. Merito nimi. rum prohibetur tangere casion du rebut, que receut ceste autre Marie, Dominum, No enim corpo. rali tadu Christum sed suivant les discours de sainct Ambroise. Qui fide tangimus. ne voit maintenant à la faueur de ceste proce-

expliquee par S. Ambroise. Ch. IV. S.11. 133 dure le genie des Ministres, & à combien iuste raison les nommions nous en l'œuure sorty de nos mains, & de ceste mesme presse, il n'y a que peu de sepmaines, Les Ministres sans foy? Il s'agit de sainct Ambroise, lequel de propos deliberé traitte l'inflitution de la saincte Eucharistie aux lieux exhibez par nous: Il s'agit dé respondre aux objections que nous auons emprunté de sainct Ambroise en ces lieux tres-expres & tres-formeis. Pour toute euafion, Croy fait au moule des autres Ministres iettera en l'air un texte du mesme sainct Ambroise,où ce Sainot ne parle, ny prez, ny loing du sainct sacrement, où il parle d'vn attouchement corporel visible & sensible, & du Sauueur prins en sa propre forme avant monter au ciel, où il rend la raison pourquoy l'vne Marie ne le peut toucher sensiblement, mais bien l'autre, raison qui est tirce de l'indignité de la personne, & du defaut de foy, raison qui ne fait non plus au subiect de la Transubstantiation, dont il estoit question, que les epicycles de la Lune, aufquels nous k feuimes contraints K nombre 76. de renuoyer Croy en semblable subiect. N'est ce pas nous fournir vne nouuelle Demonstration, pour inferer d'icelle auec iuste raison, que le tiltre le plus auguste que ces Messieurs meritent par l'esclat de leurs belles actions, est d'estre reconnus par tout le monde pour Miniftres fans foy?

134 La Transubstantiation est dans l'escriture

Creance de S. Iean Chry softome Archeuesque de Constantinople, touchaut la Transubstantiation, auec les euasions du sieur Croy.

120.

CAinct IEAN CHRYSOSTOME futleu parnous durant l'affemblee tout à loisir, à la confusion de Croy, pendant qu'il gardoit le silence, ne pouuant repliquer à nos instances, iulqu'à ce que ses papiers seussent arrivez, dans lesquels pourtant il ne peut par apres trouuer aucu bouclier pour parer à ces coups. Cest illustre & insigne Docteur fleurissoit dans le mesme siecle, que sainct Ambroise; il mourut durant le septiesme Consulat d'Honorius, & le second de Theodose, si on en croit a Socrate ; Il estoit lors âgé de 12-ans, suiuant ce qu'en dit Leon Aug. au discours de sa vie. S. Hierosme escriuant l'an 14.6 de l'Empereur Theodose (lequel reuient à l'an 392.) attestoit

2 Socr. 1. 6.c.

b. De scriptorib. Eccles. in fine, vique in Theodofii Principis 14. hæc scripsi. Antiochize Presbyter de quibus

annum, id eft qu'il auoit leu cles liures de la Prestrife. Sainct Augustin luy defere, comme à vn d tres-eminent Docteur de l'Eglise, lequel ne s'estiamais se. c Ibid. Ioanes paré de la communion d'icelle: Les merueilles de son sçauoir, & de sa pieté remplissent toute

multa compo- l'histoire Ecclessastique de son temps. Il estoit nere dicitur, tres-verlé en l'Elcricure saincte, avat fait mes-

expliquee par S. Chry fost. Ch. IV. S. 111. 135 me des riches commentaires sur tous les li- Seinewoons ures,tant du vieil, que de nouueau Testament, au rapport de e Cassiodore, & def Suidas. C'est à railon de sa doctrine plus espuree que l'or le 1. contr. Iul. plus affiné, & pour l'esclat de son eloquence auec laquelle il rauissoit le monde, qu'il a merité le surnom de Chrysostome, ou bouche d'or, par le iugement de treize siecles, la où il ne la ratio, nulla s'appelloit que Iean d'Antioche. Les Ministres s d'Allemagne confessent, qu'il resplendissoit en dons singuliers: qu'outre la cognoissance des Arts, de la Philosophie, & des langues, il excelloit encores en la science des lettres sainctes, & qu'il fut diligent, fidelle, constant, & vigilant en l'administration de sa charge Episcopale. Duplessis au liure 3. de la Meste chap. 15. le reconnoit h pour Lea. Ferunt vne grande lumiere de l'Eglise. Donc ce sain& divinas scrip-Docteur ez commentaires sur le chap. 11. de la nouique Te-1. aux Corinth. hom. 24. expliquant par exprez l'institution du ce diuin Sacrement condamne par vn discours continué durant dix ou douze pages, la creance de Croy, en faueur de la Tran-Substantiation: En voicy les propres termes. duinin, xes

ςιανικήν γεαφήν υπεμνημάτισεν ώς άχλος έδες. g Centuriatores Mag deburg Centuria 5.col. 1171. & 1172. Bafilez. h En sa page 5954à la Rochelle 1598.chez Haultin.

La COVPE de benediction laquele nous benissons n'est-ce pas la communion du sang de Christ? (1. Corint. 10. v. 16.) Il a parlé & fidellement espouuentablement, car voicy ce qu'il dit, Que CECY QVI EST DANS LA tantam legi.

d Tom, 7.lib. Pel.c.6. Ingredere Ioannes, confide cum fratribus tuis, à quibus nultentatio te feparauit.

Post paulo, Absit vt tu aliud faperes, & in Ecclesia Cathol. tam præcipuus emineres. e Cassiod. Præfat. Diuin. turas veteris stamenti ab ipfo principio vique ad fine declarasse loané Antiochenű f ATROOW is-

Chry fost. Homil. 24. in 1. ad Corinth. To wolvesor & ευλογίας, δ ευλογέμεν, έχε nouvavia Tã aimalos Tã Xes-इह हरा; ब фобра काइकेंड मुख्ने Фо-Bepas eignzen og Ninger, TETO esiv, OTI TOYTO TO EN ΠΟΤΥΡΙΩ, ON , EKEINO ΕΣΤΙΤΟ ΑΠΟ ΤΗΣ COVPE EST CELA MESME QVI A DESCOVLE' DV COSTE. Et nous y participons. Or il l'a nommée coupe de benediction, par ce que la tenant en la main nous le loüons & benissons, auec des hymnes, par admiration, tous espouuantez de ceste grace indicible, &c. Si tu es auide du sang, ensanglante non l'autel des idoles du sang des bestes, mais mon autel de mon propre sang. Qu'y a il au monde de plus esfroyable, & de plus aymable que cela?

Peu apres, D'autât que la premiere nature de nostre chair, formee de terre, estoit morte par le peché, & priuee de la vie, il a introduit dedans ICELLE, comme vne autre masse, & leuain, à sçauoir sa chair, qui est de melme nature, mais estoignee du peché, & remplie de vie.

Peu apres, si nul n'ose reçeuoir le Roy irreuerément; mais que dis-ie le Roy? si nul n'ose pas seulement toucher le vestement du Roy, & sa pourpre, sans respect, & auec les mains sales, quoy que ce ne soit ΠΛΕΥΡΑΣ ΡΕΥΣΑΝ, γου ονείνε μετέχομεν. Ποίπονος διλογίας ονάλεσεν, επειδή ἀυτό μξ χείρας έχοντες, επειδή ἀυτόν ἀνυμνεμεν θαυμάζοντες, οναπληπόμενοι τ ἀφάτε δωςεάς. &c. Ωςε ει αίμαίος επιθυμείς, φησι, μή τ ει δώλων βωμόν τή τ ἀλόγων φόνω, άλλα το θυσιασήριον τό εμόν τώ εμώ φοίνιστε αίμαπ. Τί τέτε φελωδές ερον; τίδε φιλοσοργότερον;

Post paulò, Επειδή ή σεσπέρω το σαριός Φύσις ή δπό γης Μαπηλωσθείσα, διπό το άμαςτίας 'φθασε νεκρωθήναι, κρή ζωής γενέοζ 'έρημος, ετέρου άς δυ έπτοι Γις μάζαυ κλο ζύμην, επεισήγας ε την έαυτε σάρκα, φύσει με έσαν την άυθην, άμας-Γίας ή άπηλλαγμένην, κρή ζωής γέριεσαν.

Post paulò, Ει ηδ βκοιλία
Τις ἐκ ἀν ἀσολῶς δέξοιδο. τί λέγω βασιλέα; ἰμαδία τι ἔν βασιλικα ἐκ ἀν Γις ἀσολῶς ἀφαιτο χες σὶν ἀκαθάςδοις, κὰν ἐπ
ἐςημίας ἡ, κὰν μόνος ἡ, κὰ
μποδὲς ὁ παρών. Ε Τοί γε ἐδὶν
ἐττος ἐν ἐς ι τὸ ἰμάτιον, ἡ σπωλή-

soit que la filasse des verms, teinte du sang d'vn poisson. Coment prendrons nous quec irreuerence le corps de Dieu, qui est par dessus toutes choses, le corps immaculé, par lequel nous viuons, qui a rompu les portes de l'enfer, & ouvert le ciel? Ne soyons pas homicides de nous mesme par nofire impudence: mais venons vers luyauec vn extreme crainte & pureté. Et toutes les fois que tu le verras Pose' LA deuant toy, dy en toy mesme, à cause de ce corps-là, ie ne suis plus terre & cendre, ie ne suis plus captif, &c. Dy, Cestuycy est le melme corps qui fut ensanglanté, & percé de la lance, qui ietta des fontaines falutaires à tout l'Vniuers, l'vne d'eau, l'autre de sang 66. Pour recognoistre la vertu d'iceluy mesme, considere que la femme trauaillee du flux du fang, toucha non ce melme corps, mais la seule frange de la robbe qui le couuroit & c. Ce mesme corps il nous l'a donné, & à tenir & à manger, qui est marque d'yn amour excessif.

nav vipala. es 3 The Bacho วิสบุนส์ใคร , หลุ่ สับาท พรหยุผ-Divos ix Duos esivaina, ax Spews su du ns Exoile por appis λυτέ καζεβλμίσου χεροίν. Ει 3 andewains inacis in anns τολμήσειεν άπλως Βίγειν, πως το σωμα τε έπι πάντων θες το έμωμον, τὸ καθαζὸν, τὸ τῆ Dera chern Ovoer qui Anoan, di δ έσμεν, η ζώμεν, δί ο σύλας Daváts nalendáodnoan, is isequis atides avanconous, 786 pt Grabens obecas Antomes Da; Mi, waggra hã, più na los-Dagares sautes Mai & avanguillas, assa ut peixes, xou nabagirnos amáons avidaceσίωμεν Και όταν αυτό σερκέι-MEEUNVIONS, LEYE WESS ECUTOUS 2/0 रहें के के किया देश हैं। अभि में €ποδος έγω,& C τέτο το σωμια σερσηλέμενον, μαςιζόμενον. Τέτο έκεινο το σωμα έςὶ, τὸ έμαγμένου, το λόγχη πληγέν, ngà tàs où neiss ungàs and-Brucar, The TE airales, The TE idalos in oinsutin waon Bs-שדעם ענקני עור עשר שקבדם נוסעים madein. Epáthoon ling youairas αίμορροξοαν, έκ ἀυθέ, ἀκλά & Treenemers autil ingtis, man-אסט ק צלב דצדא טאסתאופצ, מאם Ad & nouvereds at aucenny &c. Τέτο το σάμα, και επί Φάτνης nesicevov, no ornow Mayour avders acreses, not Backagois The warelde, not lev oinless in PENTES, KSY adov Esernanto pres

κοφυ, κ' έλθοντες μ' φόβε καρ
πεόμε σε σε κύνησαν Μιμησώμεθα (είνυν καν τές βαρβάξες,
οί τ' κοανών στολίται Εκείνοι
μ' 38 κ' επὶ Φάτνης Ιδόντες κ' ον
κυβάλη, κ' έδεν τοι ετονίδοντες, οίον συ νόν μ' πολλής τ'
Φέλλης σε σκεσαν συ ' ' έχο ον
Φάτνη όρας, ἀλλ' ον θυσιαςνείω &c.

allecher à l'aimer, Christ nous a fait la faueur de nous remplir de sa propre chair. C'est ce corps que les Mages sont venus de si loing adorer dans la creche, auec respect & tremblement. Imitons ces Barbares, nous qui sommes Citoyens du Ciel: Eux l'ayant veu dans vne cabane, & sur la creche, & n'ayant rien de tel deuant les yeux que vous maintenant, s'y presenterent auec grand espouuantement & respect, & vous vous le voyez, non en la creche, mais sur l'Autel.

Peu apres, Ce Sacrement fait que la terre nous deuient ciel, ouurez donc les portes du ciel & regardez à traucrs, ou pluffost non du ciel, mais du ciel des Cieux: Et alors vous vertezce que ie vous dy. Car ce qui est là de plus precieux, ie vous le monstreray sitve EN LA TERRE: Qu'ainsi soit comme aux Palais des Roys ce qui est de plus auguste, ce ne sont pas les parois, ny les lambris dorez, mais le corps du Roy,

Post paulo, Evava yás ou मार पूर्म हिल्लाके कार्स महत्त क μυςήριον. Αναπέτασον γέν τέ \$ pg v 8 rais w ú λ as , xgi 2 / ginu-रेग म्बारा दें देरा गई देखाई, ama TE Beave T Beginn, Had TOTE OF A TO ESPINERON. TOSS πάντων εκεί πριώτερον τέτο σοι ΕΠΙ ΓΗΣ δείζω κειμεvov. Donee 28' en wis Bariλειοις το πάντων σεμνότερον & τοίχοι, έκ οξοφος χευσές, άλλά το βασιλικόν σώμα το κα-Cu Gis seguois G 28 Baoileus σωμα. άλλα τέξη σοι νῦν έξεςιν क्ता प्रमें प्रमें किस्म . हे 28 वेश हरे \$5,86. seant en son Throine. Ainsi aux Cieux est le corps du Roy. Or celuy-là il vous est maintenant donné de le voir sur la terre. Car ce ne sont point les Anges, ny les Archanges, ny les cieux des cieux, mais le meime Maistre de tous eux, que ie vous monstre. Voyla donc comme la chose la plus venerable de toutes vous la voyez sur la terre. Et non seulement vous la voyez, mais vous la mangez, & vous en retournez chez vous l'ayant prife.

Au liure 6. de la Prestrise ch. 4. apres auoir haut loue l'office du Prestre, qui est vn Ambasfadeur general des hommes enuers Dieu, pour obtenir qu'il soit propice aux pechez, non seulement des viuans, mais aussi des trespassez: Il exalte aussi cest office de Prestrile, a raison du sacrifice du corps & du sang du sauueur qu'il offre iournellemet, & adiouste, Lors que le Prestre invoque le S. Esprit. & parfait cest espouuantable sacrifice, & qu'il manie continuellement le Seigneur àm àuly r тыть от денгоμι δεσπότην. είδες πῶς το πάντων αμιώτες ον ορᾶς ἐπὶ γῆς, Ε΄ ἐχ ὁρᾶς μόνον, ἀmà κὰ ἀπτη; κὰ ἐχ ἀπὶη μόνον, ἀmà κὰ ἐσ-Θίεις, καὶ λαβὰν οἰκαδε ἀναχωρείς;

Lib.6. De facerd. cap. 4.
Τον 30 των βόλης το ωόλεως, κ) πίλεγω ωόλεως; ωάσης με διακμένης περοβευονία, κοι δεόμενον, ταις άπάντων άμας παις ίλεων γενέος το θεον. Είναμ κρή;

Εt post pauca. Οτ αν β κρ το ωνευμα το άγιον καλή, και την Φεικωδες άτην επιτελή θυστίαν, κρ το καλής και το κρες και το κρος εφαπίνταν συνετχώς εφαπίνταν δεασότες, ων ταξομεν ἀυτον ἐπαιτήσομεν καθαρότητα, κρί ω όσην ἐυλάβειαν ς ἀννόησον β ὁποίας Τός παύταλία κονεμένας χεις αν χρή, ὁπονεμένας χεις αν χρή, ὁπονεμένας χεις αν χρή, ὁπονεμένας χεις αν εν αχρή, ὁπονεμένας χεις αν αχρή, ὁπονεμένας χεις αν αχρή, ὁπονεμένας χεις αν αν εν αποτικές αν αχρή, ὁπονεμένας χεις αν αν αποτικές αν αποτικές αν αν εν αποτικές αν αν αποτικές αν αποτικές αν αν αποτικές αν

T 2

de tous, en quel rang le logerons nous? quelle pureté & quel respect exigerons nous de luy? Pense quelles doiuent estre ces mains administreresses, quelle ceste lague qui prononce ces mots, &c. En ce temps-la les Anges affistent au Prestre; & tout l'ordre des puissances celestes s'escrie : & tout le lieu à l'entour de l'Autel en est remply pour honorercetoy qui est logé là. Ce qui est bien croyable, attendu ce qui se parfait alors. l'ay apprins d'vo cerrain qui me racotoit auoir apprins d'vn veillard, personnage admirable, & accoustumé à voir des reuelations, qu'il auoit veu autresfois en ce temps-là les Anges descendas du ciel tout à coup, reuestus de robbes luisantes, entourans l'Autel, courbez & inclinez auec la posture qu'auroient des Soldats deuant leur Roy: Er quanta moy, ie crois qu'il est ainsi.

Au 13 ch. 4. O merueille! O amour de Dieu vers les hemmes! celuy-là mesme qui est assis la haut auec son Pere,

wolan the yxaflan the chesa ween Esour & phuale; Tivos 3 & na Japarepay nay in wirepay, την τουξτο πνεύμια ύποδεξαwhony Juxing fore and axexos ขอดธรร์ทหอง ชน เรอุล , หู ชิกุลνίων δυνάμεων άπαν ταγμα Boa. ig o ale to Duriasheron क्षेत्रमहाराज्य क्षेत्रक हाड मामार हि имрегов. по тойто inavov il на देह केए में के साम किया कि देश मारिशन בנצישע דסדב, ציץ שׁ ק אמן דונסג און REOR SENY SPEEDS WOTE, OT duτω τις πεεσβύτης, θάυμαςος α vne, & Dironahuvers opav ew-905, Exerer, of sws महाळिले परावर्णमाड का वर्ष. मुख्ये में में मवाnov exerver apra mindos asíeκων εδείν, ώς άυτος δυνατον ήν, solds dvaBsBludian lauorgas, in so Duciushesov nuελέντων, καὶ κάτω νευόντων, ws civ et is segularies magor-Tas Beer hews Esnables ides. Her Eywys wer Donay.

Tib. s.c. a. D & Daupenfest Ty o' surrage was & see & & B wargos ava nadnusvos, it The woods Encions lais are destar narexerou xegot.

est manie en ceste heure par les

mains de tous.

En l'Homilie 2. au peuple d'Antioche, Elizee receut comme vn grand heritage la peau de brebis, dont estoit reuestu Helie: Lors cest Helie estoit double, Helie en haut, & He. lie en bas: Ie sçay bien que vous l'estimez heureux, &voudriez estre en la place: Quoy si ie vous fais voir, que nous tous qui auos participé aux saincts mysteres auons receu quelque chose de plus? Car Helie laissa sa peau à son Disciple : là ou le Fils de Dieu montant au ciel nous a laissé sa propre chair. Helie motant a quitté son habit, là ou Iesus-Christ est monte, portant ceste chair auec soy, & cependant nous laissant ceste mesme chair.

En l'homilie de S. Philogonius, Puisque les Mages, gens barbares & estrangers accourent de la Perse pour le voir gisant en la creche. Toy Chrestien ne vn peu de chemin yr de ceste veue? car y allons auec soy, sans aoute, nous le verrons gisant

Hom. 2. ad pop. Antioch. Εδέξατο καθάπερ μεγίσην κληρονομίαν την μηλωτήν ό Exiosaios. x 28 no axnews pee-Vien unnecrossia wartes xev-जांड माधाबीहरू, में में के किला हैंड H-Alas ex esvos xgy no ava Halas, HOU Rada Halas. olda on wango eilere T dinanov enerov, ngi issand socars exacts inchies είναι. τί εν αν ύμιν υποδείξω, on eregor n woll w mer coveresνε σαντός ελάβομεν οίμερουsayaynelios; o is 28 Haias rendarin apines Tel wadning, à yos TE JES avabaivay The oupκα ημίν κατέλειπε την έαυτδ. AM' o MH Nias Dooduodinduos, ode Xersos ig nuiv natherat, of Exay AYTHN avind De.

Ησπίλ de S Philogonio.

Οτάν Μάγοι καν πρωποι βάρβαξοι κα ἀπλόφυλοι όν Περείτο
δος πείχωσιν, ώτε ἀνθον ιδείνο
ἐπὶ τ φάτνης κένωμον. Σὰ το δ
χεκτιανός μπος μιπρον Αξάτητ
μα πασομόνης, ώτε τ μαπακλας
βιότης δόπολαυσας θεωείας. Και
εδιάν με πίστως παραγενώμεθα, πανίτως ἀυτον οψόμεθα
ἐπὶ τ φάτνης πέμβμον. Η 38

142 La Transubstantiation est dans l'escriture

fur la creche. D'autant que CESTE TABLE TIENT LIEV DE CRECHE. Car c'est LA MESME que reposera le corps du Seigneur, non enuelopé de langes comme alors, mais entouré de toutes parts du S.Esprit. Ceux qui sont instruits à ces mysteres, scauent ce que ie dy. Q at aux Mages, ils l'ont adoré seulemét: La où si tu y vas la conscience pure, nous te premettons de le receuoir, & l'ayant prins de t'en retourner à ta maison.

En l'homilie 46. sur s. lean. Pour nous inuiter à vn plus grand amour, & nous tesmoigner la grande affection, il n'a pas seulement permis à ceux qui le desiroient de le voir, mais de plus il nous a permis de le toucher, de le manger, & desicher les dents dans sa chair, & de nous vnir à luy, & d'alfouuir tout nostre desir. Allons ble par respirant que son à quisse

πείπεζα άυτη τάζιν τ φάτνης τοληςοι. χρδ καλ ελισύθα καισττι Το σώμα το δεσποπικός, έχι εσπαργανωμένον, καθάπες τότε, αλλά πνεύμαλι πωνωρού το καινοί με καινοί το κονομοι οι με καινοί το καινοί με καινοί το ποων μόνον. Σὰ βάν μο συνχαρήσοτης και καινοί το καινοί το

Homilia 46.in loannem. Berowhos her derza & notor or 'exer की heas, avenizer 'sαυλον ήμι, κζάνεφυρε λό σωμα aus eis nuas &c. Eis Oixian mesCora Evayav huas, skider ἀὐὶὸν μόνον παρέχε τοῖς ἐπιθυμεσιν. amà nà avad, nà φα-Yesv, พระแสที่ยอม ชะร อออมโลร ชที่ oagni, njouwd annous, ngit ποθον εμπλήσου πάνζα. Acortes Giver Tup Aveorles 8-TWS DIE T TRUTE (ns avaxuewwho chesuns, possegoi to Ala-Box 2 800 plu 01 &c. Oi 1 81 Yevvnouvies modenes eregois τζέφειν διδόασι Τά τεχθέντα. E w j sy stw. Onoiv, asha rais oupli repairmens.

souvir tout nostre desir. Allons nous en donc de ceste table, ne respirans que seu à guise des lyonceaux, espouuentables au diable, pensans à nostre ches, & à l'amour qu'il nous porte. Maintessois les Peres donnent leurs enfans à nourrir à quelque estranger; mais moy, dit-il, ie n'en fais pas de mesme, ains ie les nourris de ma propre chair.

Sur S. Matthieu homilie 83. Croyons par tout à Dieu, & ne luy contredisons point, encore que ce qu'il dit, semble cotraire à nostre discours, & à nostre veuë: mais que sa parole ayt plus d'authorité enuers nous, & que nostre raison, & que nos yeux: Et cela practiquons le notamment aux Sacremens: ne regardos pas seulement aux obiects qui nous sont proposez, mais embrassons ses paroles. Car la parole ne nous peut abuser, mais nostre sens est tres facile à deceuoir. Sa parole n'a iamais maqué, mais nostre sens se trompe bien sounent. Puisque le Verbe mesme nous a dit, Cecy est mo corps, croy os le auec ascurance, & voyons ce melme corps auec les yeux intellectuels. Car le Sauueur ne nousa donné rien de sensible, ains nous a il donné par le moyé des choles fensibles toures choses intelligibles. Car c'est ainsi qu'au Baptelme par l'eau qui est vne choie sensible, il confere la grace: & ce

Homilia 83 in Matth. nedáneda Civor wandexã Tos Dea, n under ault hey when nais evaulion ervay down lis nuevegois horiomois is wis of soi to λεγομθρον, άλλ' έσω κή λογισ-MES, & of EWS NUPLOTEROS à Nos 705 auts. एक में देश में µusn-CLOV TOLONDO, & Gis xemplois μονον εμβλεποντες, άλλα & ρήμαζα ἀυτέ καθέχωμου. Ο ωμ ρδ λόγος αυθ απαραλόγισος. ที่ว องอีกอเร ทุนลัง อบอรีลสลรท-TOS. STOS SCENOTEN ENEGEN, WUTH ο Ένλειονα σφάλλεται. Επέι By a Adyos Phoi, Tel' Est ow-मब मड, में मस्ति वंभादिय, में कार्ड= ύωμου, το νοηδοίς ἀυδό βλέπωwho of Danuois. is is you and n-T wasedwar intiv o Xersos, and aidnois in measuace, παν a δε vona. Ovla 28 m cv To Barliopali di aidnis plui πράγμαλος γίνεται τε údulos Todapov, vonlov 3 To Amole 28whov, in avagerinois nai avanaivhois &c. Ev aid nlois tos von a son wagadidaren. Horon νύν λέγεσιν, Εβελόμενν αυτέ ίδειν την μορφήν, Τ Ιύπον, τά iparia, a imodipada; Ids au-Topas, aus anten, aulov & dless. Και σο με ιμάτια επιθυμέις ider. Aulos ; caulor con didaour, देश रेट्स एक्पक , क्षेत्र मुख्ये άψαοζ, κ φαγείν, κ λαβείν

qui est parsait, à scauoir la regeneration & le renouuellement est chose intelligible: Il pour sur soudain, 144 La Transubstätiation est dans l'escriture

Si tu estois exept de corps, il te bailleroit les choses, qui n'ont point de corps toutes nues, mais puisque l'ame est vnie au corps, il te baille les choses intelligibles dans les sensibles. O combien y en a il qui dient à present, ie voudrois bie voir sa forme, & sa figure, ses habits, ses souliers! Tu le vois, tu le touches, tu le manges. Tu voudrois voir sa chaussure, & il se done soy-mesme, no seulemet à voir, mais aussi à toucher, & à mager, & tu le reçois au dedans.

Peu apres. Ne faut il pas que les mains qui distribuent ceste chair soient plus pures que les rayons du Soleil, & ceste bouche qui se remplit de ce seu spirituel, & ceste langue qui est ensanglantee de ce sang si redoutable? Considere quel honneur tu reçois, de quelle table tu iouys. Les Anges se hontoyent auec trerablement de ce dont nous sommes nourris, qui s'vnit à nous & c. Quel Pasteur nourrit son troupeau

Post paulo, Tivos Er &z है के अध्यात के प्रविद्या के अधिक किया के कि της δπολουονζε Duolas; wolas nains antivos The xeses The Courny Alaliceverus ociona, to some while who was of wenmaling, The y hos or an The Poivico owny cipeali pernadesá-TW; Chronoov Tolow ETIMENTYS πμήν; ποίας δπολαύεις πραπέ-Sns, horse ansexos Bremorles Φείτ 800, η έδε αναβλέψα ใจมนผิงเท ผลิยตร 2/0 ชอ เหลθεν επφορομθύην απροπήν, τέν ी क्राह्म पह क्ष्मिंड में प्रहेम कांब-Φυρόμεθα, η γενόμεθα ήμεις Χεις ε σωμα ιζ σαρξμία &c.

de ses propres membres? Les metes metmes sont nourir bien souvent leurs enfans à d'autres, mais luy au contraire nous nourrit de son propre sang. & s'vnit, & messange du tout auec nous. Peu apres, Les œuures qui nous sont mises là deuat surpassent la portee de l'hôme: c'est luy qui opere, nous ne sommes que les Ministres, c'est luy qui les sanctifie, & qui les transmuë. Peu apres, le perdray plustost la vie que d'administrer le sang de Christ à vn indigne: le verseray mon sang avant que de bailler ce sang si redoutable contre mon deuoir.

expliquee par s. Chry fost. Ch. IV. S.11.145

Pericles tonnoit & foudroyoit par l'effort de son eloquence. Ce S. Docteur à la bouche d'or, foudroye Croy, & tous ses adherans par fes paroles si expresses, desquelles nous recueillons ces beaux Axiomes, receus pour Oracles en l'Eglise, durant le cours de cest âge pur', & innocent, Qu'il ne faut pas iuger cest affaire par le sens, par le discours & par la raison naturelle; Que Dieu chage & transmue le pain & le vin: que le vray corps dechrift est manié par les mains du Prestre, qu'il eft situé là fur l'autel, & mis dans la bouche corporelle, le mesme corps dis-ie, qui est né de la Vierge, qui a esté crucifié, & enseuely ; Que nous fischons la dent dans ceste chair (non en l'offenfant en elle mesme, mais en brisant l'enuelope où elle est reellement presente) Que ce qui est de plus precieux dans le ciel, à sçauoir le vray corps du Sauueur, est en terre, durant les divins mysteres, & est logé LA sur l'Autel; Que les Anges viennent du ciel en terre, & se rangent à l'entour de l'Autel pour l'adorer la; Que les Mages l'ont adoré en la cresche, & que nous l'adorons present sur l'autel, & de plus le mangeons, Qu'il entre dans nous mefme; Qu'Helie n'emporta pas le manteau qu'il laissa, là ou le Sauueur nous a laissé la mesme chair qu'il a enleué au ciel; Qu'il n'y a amour de Pafteur, ou de Mere approchante de celle du Sauueur, qui nous fait manger sa propre chair par vn excez d'amour inimitable, Que se qui est dans la Coupe, est cela mesme

1219

V

146 La Transubstatiation est dans l'escriture qui a coulé du costé.

122.

W Voyez cydeffus non bre 57. Pag. 25.

Croy frappé de ces foudres se trouve priué de tout sentiment. A pres tous ces textes leus & pesez deuant l'assemblee, il respond 'à iceux, pour faire pitié, & donner de la commiferation, Qu'il oppose S. Chrysostome, lequel en l'homilie 62. sur S. Matthieu dit, que Christ ne nous a rien donné de sensible, mais par des choses sensibles, toutes choses intellectuelles: comme au Baptesme par vne chose sensible se fait le don de l'eau, mais ce qui est parfait est intelligible la regeneration & renouvellemet. Ne voylà pas vne response gratieuse pour tout ce que nous venons d'alleguer. Croy vouloit citer l'homilie 83, sur S. Matthieu, son papier le trompa, luy faisant dire 62. pour 83. Nous

1440

* Pag. 143. & auons apporté cy * deuant les propres termes de S. Chrysostome obiectez par Croy. Sain& Chrysostome disoit trois lignes deuant ces termes obiectez, Qu'il faut en cest affaire dementir la veue, & le discours, & croire à la parole de celuy qui nous affeure que c'est son corps & son sang, qu'il donne à manger. Precaution laquelle presuppose la presence reelle & miraculeuse du gauneur. Precaution qu'il n'eustesté besoin d'employer pour nous porter à croire l'institution d'vn simple signe. S. Chrysostome adiouste par apres, que nous le mangeons reellement, & qu'il n'y a mere fi bien-aymante, qui egale en cela le sauueur, nous repaissant de sa propre chair: Paroles qui marquent beaucoup. Pour les mots obieclez

expliquee par S. Chryfoft Ch. IV. § 11. 147 ils ne font rien à l'encontre de nous. Il est vray que le corps du Sauueur n'est pas sensible dans l'Eucharistie, comme nous repartismes à Croy dans la conference : * il est aussi vray que nous le voyons là des yeux de l'en- page 416 tendement, & non des yeux du corps. Mais tout cela condamne Croy, lequel n'a garde d'admettre la presence du Sauueur dans les signes sensibles. La comparaison du Baptesme nous est fauorable, car comme le Baptesme confere la grace & la regeneration, & renouuellemet interieur, & quoy que les sentimens n'apperçoiuent pas ceste grace, ny ceste renouation interieure, elle est-ce nonobstant: de mesme les paroles de la consecration operent en vertu de l'institution divine, & nous rendent present reellement dans les signes visibles, aufquels elles se rapportent, le vray corps & lang du Sauueur. Nous n'auons garde d'opiniastrer, que la presence du Sauueur soit sensible dans ce mystere. Croy ne pourroit titer vne consequence plus inepte, que celle-cy, Ceste presence n'est pas sensible, Donc elle n'est pas reelle. Ce seroit mesurer la foy au lens, & la grace à la nature.

148 La Transubstantiation est dans l'escriture

Creance des Saincts Cyprian, & Iustin, Martyrs, sur la Transubstantiation, auec les euasions du S' Croy.

G. IV.

123.

priani.

difcipulis:

SVIT S. CYPRIAN Archeuesque de Carthage, & Primat d'Afrique martyrisé fous Valerian & Galien (l'an 261.) suiuant le rapport de Pontius a son Diacre, auctorisé par aln Actis Cysainct b Hierosme, lequel faisant la liste des b Hieron. De Escriuains Ecclesiastiques, ne veut s'estendre Script. Ecclef. à discourir des liures de ce glorieux Martyr, in Pontio. cHieron.ibid. par ce qu'ils cont plus connus, & plus illustres In Cypriano, Huius ingenii que le Soleil. Au traicte de la Cene du Seigneur, fuperfluum. ce S. Docteur parle de ce diuin Sacrement est indicem tout à dessein, & au fonds, & enseigne-il par texere, cam fole clariora exprez l'Article de la Transubstantiation, comfine eius opeme nous le feismes voir à l'assemblee. Car d Consumpto apres auoir dit, Que la d ceremonie de l'agneau agnô, incon-Paschal ayant precedé, le Sauueur presenta à les **f**umptibilem cibum magi-disciples vne viande qui ne peut estre consumee, Her apponit retenant de vray l'espece, & l'apparence de la subimmortalita- stance corporelle, mais faisant voir par vne action tis alimonia datur, à com- inuisible, que la divine vertu y, est presente: Que munibus cibis ce sont les Sacremens signifiez du temps de Meldifferens, corchisedech, ausquels le grand Prestre (lesus) preporalis fub-Stantize reti- sentele pain & le vin, c'est à dire, dit il, son corps mens fpeciem, sed virtueis & fon sang: Que les Apostres auoient mangé deha

expliquee par S. Cyprian. Ch. IV. S. IV. 149 de ce mesme pain SELON LA FORME VISI- divinz, inuifi-BLE, mais que ceste viande commune depuis auoir prononcé ces mots, Cecy est mon corps, Cecy est ma adesse præsenchair , est vn pain supersubstantiel, seruant à la vie & salut de tout l'homme, estant ensemble & holocauste pour purger les iniquitez, & medicament pour guarir les infirmitez, il explique fort clairement la Transubstantiation en ces mots,

bili efficientià probans tiam. Significata olim a tempore Melchisedek prodeunt Sacramenta, & filijs Abrahæ facientibus opera eins, fum-

mus Sacerdos panem profert ac vinum, hoc est, inquit, corpus meum. Manducauerant, & biberant de eodempane SECVNDVM FORMAM VI-SIBILEM, sed ante verba illa cibus ille communis tantum nutriendo corpori commodus erat, & vitæ corporali fubfidium ministrabat : Sed ex quo à Domino dictum est, Hoc facite in meam commemorationem, Has eft caro mea, & hic eft fanguis meus, quotiescunque his verbis, & hâc fide actum eft, panis ifte supersubstantialis, & calix benedictione folemni facratus, ad totius hominis vitam falutemque proficit, fimul medicamentum & holocaustum, ad fanandas infirmitates, & purgandas iniquita. tes exidens.

Ce pain que le Seigneur presentoit aux disciples, change non d'effigie, mais de nature a esté fait chair par la toutepuissance du Verbe, & comme en la personne de Iesus-Christ l'humanité se voyoit, & la diuinité estoit cachee, de mesme l'essence diuine s'est infusee au Sacrement visible, à ce qu'il y eust vne deuotion religieuse à l'endroit des Sacremens, Peu apres il fait l'antithese de la loy nouvelle, & de l'ancienne, en ce que celle-là prohiboit de boire

Cyprian. de Cana Domini. Panis iste qué Dominus discipulis porrigebat, no effigie fed natura mutatus, omnipotentia verbi factus est caro: & ficut in persona Christi humanitas videbatur, & latebat diuinitas, ita facramento visibili ineffabiliter diuina se infudit effentia, ve effet religioni circa facramenta deuotio.

Post paulo, Noua est huius sacramenti doctrina, & scholæ Euangelicæ hoc primum magisterium protulerunt, & doctore Christô primum hæc mundo innotuit disciplina , ve biberene san-

La Transubstantiation est dans l'escriture 150 du fang, là où celle-cy le commande.

Peu apres, Le Seigneur iuf. qu'à ce iour meime cree ce melme corps tres-veritable & tres-fainct, & le benit, & le di-Aribue à ceux qui le reçoiuent

pieulement.

Là mesme, Chasqu'vn en reçoit vne portion egale, il est distribué & si demeure entier, il est donné à plusieurs, & si n'est pas demembré, il entre dans nos corps, & si n'y reçoit il point d'iniure : il est receu, & si n'est point enclos; il n'est point infirme auec les infirmes; il ne reçoit pas à contre-cœur le ministere des pauures: Ce diuin habitateur se plait à la foy pure, & à l'ame sincere. Il ne s'offense pas, ny n'est pas à l'estroit nonobstant sa grandeur, & sa toute puissance, quoy qu'il soit receu à l'estroit dans nostre pauure & petite maisonnette.

guinem Christiani, cuius esum legis antiquæ auctoricas diftrictissime interdicit. Lex quippe elum fanguinis prohibet, Euagelium præcipit ve bibatur.

Post paulo, Dominus vique hodie hoc veraciffimű, & fanctitsimum corpus fou, creat, & fanctificat, & benedicit, & piè sumentibus di-

uidit.

Ibidem, Acqua omnibus portio datur, integer erogatur, distributus non demembratur, incorporatur non iniuriatur, recipitur non includitur, cum infirmis habitans non infirmatur, nec pauperu ministerio indignatur: fides pura, mens fincera, hunc habitatorem delectat, necimmensi & omnipotentis Dei magnitudinem pauperculæ domus noftræ angustia offendit, vel arctat. Panis ille Angelorum omne delecta. mentum habens, virtute mirifica, omnibus qui dignè & deuote sumant, secundum fuum desiderium sapit &c.

Ce Docteur asseure que le pain commun & 124. naturel, se changea, non en son effigie, ou en sa face externe, ou (pour retenir le mot, dont il

expliquee par S. Cyprian. Ch. IV. 5. IV. 151 auoit vie precedemment) en sa forme visibles ains en la nature : La nature du pain, oppoiée à l'effigie, & à la forme visible & l'ensible du pain, se change en la confection de ce diuin Sacrement, & fe change, dit il, de forte qu'il est fait la chair de Christ, & ce par l'action de la toutepuissance de Dieu : toute-puissance qu'il ne seroit besoin d'appeller au secours pour vn changement figuratif, & pour l'institutio d'vn simple signe, non plus que pour prouuer que l'Agneau Paschal estoit changé en la chair du Sauueur, duquel il estoit la figure. Ce Docteur poursuit, s'expliquant par vne similitude excellante empruntee du mystere de l'Incarnation , Comme en la personne de Christ , il y auoit deux natures, l'humanité, & la divinsté, cella-là paroissant au dehors, celle-cy demeurant cachee, la divinité estant presente à l'humanité d'vne presence speciale, en vertu de l'vnion hypostatique; De melme à present la dinine essence s'est infuse d'vne façon ineffable dans le Sacrement visible: Paroles qui sont tres-remarquables: Car ce n'est pas au ciel que ce Docteur nous renuoye pour y prendre Christ par foy, mais c'est dans le Sacrement risible , qu'il dit , que la divinité s'est infusee de nouveau d'une façon ineffable, & en la mesme façon que la divinité se trounoit dans l'humanité visible du Sauveur, à sçavois en vertu de la liaison, & de l'vnion hypostatique, qui est inseparablement, entre la chair de Christ, en laquelle la nature du pain a esté conuertie (l'effigie, ou l'espece externe persie nombre 36. page 17.

152 La Transubstatiation est dans l'escriture stant) & entre la nature divine, vnie à l'humanité, en vn mesme suppost. Si ce n'estoit que la figure, comme disoit e tantost Croy, où seroit l'effect de la toute-puissance ? où l'infusion de la diuinité dans le figne visible ? où la façon ineffable de ceste infusion? Où l'infusion, & la presence de la diuinité, dans le figne visible, de mesme qu'elle se trouvoit dans l'humanité visible ? où en fin, ceste deuotion religieuse, & ceste adoration, à l'endroit des Sacremens mesmes, à raison de l'humanité divinisee, qui s'y retrouue? Où la distinction de la loy nouuelle,& de l'Ancienne, quant à la prohibition de boire du sang? Car si nous ne le beuuions que spirituellement, & n'aualions corporellement que le seul signe, il n'y auroit difference, pour ce poinct, ny antithese aucune, entre la loy vieille, & la nouuelle : En l'vne, & en l'autre, suiuant les dogmes des Ministres, il y auroit commandement de boire le sang de Christ spirituellement : Les Juifs bequant l'eau de la roche, & mangeant l'Agneau Paschal, aualoient la figure du mesme sang. De la forte la creance de ce siecle-là, ne s'accorde à celle des Ministres d'aujourd'huy. Saince Cyprian se tient constamment à la mesme creance, Car

Au sermon des tombez, il rapporte l'histoire d'une semme chastiee de Dieu exemplairement pour auoir communié indignemet: Vne de ces semmes-là, dit il, qui s'estoit Cyprian De lapsis, In annis adultioribus constituta sacrificantibus nobis latenter obrepsit, non cibum sed gladium sibi sumens, & velus quædam venena lethalia inexpliquee par S. Cyprian. Ch. IV S.IV.

153

s'estoit coulee fecretemer parmy nous, prenant pour foy non l'aliment, mais le glaiue, & RECEVANT LE SANG, COMme vn venin mortel, entre la gorge & la poictrine, commença incontinent apres à se tourmenter & debattie, & venir aux hocquets, agonies, & fuffocations, & fouffrant non plus la torture de la persecution, mais de son delict, toba tremblante, & palpitante. Le crime de sa conscience dissimulee, ne fut pas long temps ny impuny, ny caché, & elle qui auoit trompé les hommes, sentit Dieu pour vengeur. Au mesme sermon il parle de ceux qui communient indignement en ces mots, Les mortelles viandes des Idoles leur reprochent, & reulennent encores à la bouche, leur gorge exhale encores le forfait, & sent encores à ces funestes approches, & cependant ils reçoiuent le corps de Christ. Peu apres, Ils font violence au corps du Seigneur, & offensent plus à present & de la bouche, & des mains, contre luy, que lors qu'ils l'ont renié.

ter fauces & pectus languinem admittens, angi, & animâ exastuante concludi postimodum cœpit. Et presturam non iam perfecutionis, sed delicti sui passa, palpitans & tremens concidit; Impunitum diu non suit, nec occultum, dissimulata conscientia crimen, qua fesselerat hominem, Deum sensit yltorem.

Ibidem, A diaboli aris reuertentes, ad fanctum Domini sordidis & infectis nidore manibus, accedunt; mortiferos idolorum cibos adhuc pene ructantes, exhalantibus etiam nunc scelus suum faucibus, & contagia funesta redolentibus Do-MINI CORPYS invadunt.

Post paulo, Apostolus contumacibus & peruicacibus comminatur, & denuntiat, dicens, Quicunque ederit panem, aut biberit calicem Dominindigne, ress erit corporis & Sanguinis Domini: spretis his homnibus atque cotemptis, vis infertur cor-PORT BIVS ET SANGVINI, moddin plus Domina mas nibus, atque ore delinquit, qua cu Dominu negaueruns ante expiata delicta, ante exhomologefin factam criminis, ante purgatam conscientiam sacrifició & manu

La Transubstantiation est dans l'escriture

154 Peu apres, Sacrilege qu'il est, il se plaint à l'encontre des Prestres, pour ce qu'ils empeschét qu'il ne prenne soudain auec des mains sales, & ne boiue auec la bouche polluë, le sang de lesus-Chrift. Il avoit dit au contraire, sur l'entree de ce sermon, des saincts Confesseurs, Leurs sainctes bouches ayant esté sanctifiees par la viande celeste, apres le corps, & le sang du Sauueur, reiettent comme choies prophanes & cotagieuses, les reliefs des idoles. En l'Epistre 54. au Pape Cornelius, il trouue mauuais qu'on refuse le fainct Sacrement, & qu'on prine du SANG du Sauueur ceux que l'on disposoit aespandre leur sang pour la foy. En la 56. qui est vne exhartation au martyre, il pousse les fidelles à boire le Calice du sang de Christ, pour pouuoir endurer le martyre. En la 63. à Cecilius, il enseigne que le pain & le vin, que le Sauueur offrit comme le vray Melchisedec, estoit son propre corps, & fon propre fang.

facerdotis, ante offensam placatam indignantis Domini & minantis, pacem putant esse, quam quidam verbis fallacibus vendicant. Non est pax illa, sed bellum, &c.

Post paulo, Iacens stantibus, & integris vulneratus minatur, & quod non statim Domini cor pvs inquinatis manibus accipiat, aus ore pollutô. Domini San-GYINEM bibat, sacrdotibus sacrilegus irascitur. Atque ô tuam nimiam suriose dementiam.

Eodem fermone De Lapfis, in principio, Sanctificata ora cœlessibus cibis post corpus & sanguinem Domini, profana contagia, & idolorum reliquias respuerunt.

Cyprian. Epift. 54. ad Cornelium, Quomodo do-cemus, aut prouocamus eos in confessione nominis sanguinem suum fundere, si eis militaturis Christi sanguinem denegamus? aut quomodo ad martyrij poculum idoneos facimus, si no priùs eos ad bibedum in Ecclesia poculum Domini iure communicationis admittimus?

Epist. 63. ad Cacilium De sacramento calicis, Quis magis sacerdos Dei summi, qu'àm Dominus noster lesus-Christus, quisacrificium Deo Patri obsulit, & obtulit idem quod Melchisedek obtulerat, id est panem & vinum. SVVM SCILICET CORPVS ET

SANGVINEM.

125.

expliquee par S. Cyprian. Ch. IV. 5.1v. 155 Saince CYPRIA'N croit que les meschans & impies reçoiuent le vray corps, & le pray fang dans leur gorge, dans leur estomach, dans la mesme bouche de laquelle ils mangent la viande immolee aux idoles, dans leurs mains sacrileges, & pollues. Il enseigne qu'il ne faut pas refuser le corps, & le sang du Sauueur, à ceux qui s'expolent aux tormens, & aux martyres; que le pain que le Sauueur presenta estoit son propre corps: Ne sont ce pas les maximes de la Transubstantiation, en vertu de laquelle le vray corps & sang du Sauueur se retrouue substantiellement dans les signes visibles, & non seulement dans le ciel, où il faille monter pour le prendre, des mains, & par la bouche de la foy?

Croy s'efforce d'eschapper à la faueur de f Cy-dessus trois teuasions, qui sont trois tesmoignages de nombre 55. sa mauuaise foy. Premierement il debat la page 24creance du traicté De Cana Domini , disant qu'il n'est de S. Cyprian, de quoy mesmes les Cardinaux Bellarmin, & du Perron sont d'accord. Nous luy fismes g voir, sur l'heure, que g Nombre cest aucteur est de mesme âge, que sainct Cy-76.page 40. prian : car le liure De Cardinalibus Christi operi- & 41. bus, duquel le traicté De Cana Domini contesté à present, n'est qu'vne piece & vn chapitre, est addressé au Pape Cornelius, auquel le mesme S. Cyprian escrit diuerses lettres. De plus, l'aucteur de ce liure exhorte frequemment au martyre, & le nomme Baptesme; & rameine & inculque l'exemple du bon larron

& De fcript. Ecclef. in Eypriano.

h Augustin. Tom. 3. lib. 4. De doctr.Chr. c. 14. Et tale aliquid in epistola B. Cypriani, quod ideo pufe, vel confulto factum effe, vt fciretur à posteris duam linguam

156 La Transubstantiation est dans l'escriture contre les Nouatians, ennemis de la Penitence, qui est le style de s. Cyprian en la plus part de ses œudres: Ce melme Aucteur vse frequemment des locutions qui sont proptes de S. Cyprian en ses liures non contestez. Outre que ce liure se trouue dans les œuures, & fous le nom de S. Cyprian, despuis vn temps immemorial: Que si Bellarmin a formé quelques coniectures *en faueur de ceux qui croiroient, que ce liure ne luy appartenoit pas, Ge n'est pas qu'il estime ses coniectures asseurces & indubitables: Il auance quelques probabilitez fondees partie fur le style, qui n'est si eloquent; partie sur quelque diuersité des procedures de cest Aucteur, à l'endroit de Cornelius, partie sur la contrarieré d'opinion, qui est entre S. Cyprian ez liures non contestez, & entre l'Aucteur de ce liure debattu à present, touchant la cheute des Anges, arriuee ou deuant, ou apres la creation de l'homme. Coniectures qui ont quelque apparence; mais point de certitude : Car il conste que S. Cyprian emoussa à dessein, suiuant la remarque de h S. Augustin, la pointe de ceste fleurissante eloquence, en laquelle il excelloit, de forte qu'il y a grade difference entre plusieurs de ses escrits moins elaborez, & entre l'Epistre à Donatus, & quelques autres traictez plus to vel accidif. polis & enrichis de tous les ornemens d'vne eloquence sublime. Pour ceste diversité d'o pinions, touchant la cheute des Anges, deuant, ou apres la creatió de l'homme, elle n'est

expliquee par S. Chyprian Ch. IV S. II. 157 pas en vn point de si grande consideration : & doctringe n'est choie nouuelle qu'vn meime Aucteur fanitas ab ista ave diverses opinions, en divers temps, sur des redundantia matieres semblables, & qu'il ne procede touf- reuocarie. iours de melme air à l'endroit des melmes cyprianus personnes. Mais Croy dissimule ce dont nous submisso dile filmes apperceuoir sur l'heure, à sçauoir que vritur in eo Bellarmini reçoit le traicté De Cana Domini, libro vbi de comme venant d'vn Aucteur de melme âge caticis dispuque S. Cyprian, & d'vn Docteur sçauant & tat. Orthodoxe contemporain du Pape Corne- De scriptor. lius, de sorte que nous pourrons apprendre de Eccl.in Cycest Aucteur la creance de ce siecle-là. Pour Controuers. le Cardinal du Perron, il dement Croy, & re- Tom. 2 lib. 2. coit malgré luy le traiché De Cana Domini, cap. 9. comme piece emanee du vray k S. Cyprian. k. Au Tome Et afin que nous combattions Goliath par ses sie page 228. armes, Pietre Martyr 1 vn peu plus estimé dans & fuiuantes. le parti pretendu reformé, que Croy, est de melme aduis, & rapporte cest œuure au vray S. Cyprian. Duplessis contre la Messe au liure 4.mch. 4. donne creance au traicté De l'Ondion du Chresme, & le cite comme escrit par le vray m En la page S. Cyprian: Or le trai de de la cene du Seigneur, 781. à la Rosur lequel nous sommes en estrif, & celuy de chez Haultin. l'Onction du Chresme, sont des parties, & comme des chapitres diuers d'vn mesme liure & d'vn melme Austeur, liez ensemble par vne melme preface, par laquelle l'Aucteur les offre au Pape Cornelius, sous vn mesme tiltre De Cardinalibus Christi operibus: si vne piece de cest ceuure est de S. Cyprian, l'autre qui est de

Cap. 21. B. cendi genere libro vbi de i Bellarm. priano, & De Eucharistia de l'Euchari-

In locis comunibus De Euchar.

chelle 1598,

158 La Transubstatiation est dans l'escriture mesme Aucteur le sera aussi. Il est vray que Duplessis, en la mesme page du lieu cotté, dit, qu'on doute si le sermon de la Cene est de Cyprian, mais il l'allegue ce nonobstant comme de luy,& en cela paroit sa mauuaise foy,qu'il cite hardiment, & sans doute le trai de l'Onction du Chresme, pour liure de S. Cyprian, & soudain il parle douteusement du traicté De Cana Domini. Ces gens feroient mieux de parler clair,& dire rodement leurs pensees, qui sont, que quand cest œuure semblera fauoriser leur cabale, il sera du vray S. Cyprian; & quand il les condamnera clairement, il fera defaduoué & mis au rang des pieces supposees. Caluin rapporte cest œuure au vray sainct Cyn En sonapo- prian. Dumoulin en employe nfrequemment les passages pour la pretendue confirmation de sa foy. Outre que la creance de S. Cyprian en ses œuures non contestees, desquelles

logie de la Cene, page 404. à Geneue chez Ifaye le Preux 1610.

127.

o Cy-deffus nombre56, page 25.

Cydeffus page 149.

l'Aucteur, du traicté de la Cene du Seigneur. Secondement, Croy pense eschapper, prenant à partie S. Cyprian, & l'accusant o d'impieté. Si ce changement de substance interuenoit, dit Croy, il s'ensuiuroit que le pain, & le vin, seroient changez, non au corps, ny au fang de Christ, mais en l'essence divine, ce qui est vne impieté. Si c'est vne faute d'ignorance en Croy, elle est plus pardonnable : si elle prouient de malice, elle est insupportable. S. Cyprian dit, p que le pain est transmué

nous auons extraiet cy-deuant des tesmoignages remarquables, est conforme à celle de

expliquee par S. Cyprian. Ch. IV. S. 11. 159 & change, non quant à son effigie, ou selon la forme visible, mais bien quant à sa nature, ou substance, en la chair de lesus-christ, & que comme au Sauueur la diuinité effoit cachee, & residente en l'humanité, de mesme la divinité s'est infusee dans le Sacrement vifible: Croy infere de là, Que donc suivant le dire de cest Aucteur le pain est changé en l'essence diuine, ce qui est, dit il, vne impieté. C'est vue consequence Ministrale, vue impieté, & vne heresie Arrienne en Croy, lequel mescroit l'vnion hypostatique. S'il estoit bon Chrestien, il scauroit qu'à raison de l'vnion personnelle, là où est la chair de christ, là se retrouue specialement la divine essence à raison de ladite vnion; il scauroit que la chair du Sauueur est distinguce de l'essence divine, mesmes apres l'incarnation, & que le changement qui se fait du pain en la chair de Christ, ne se fait pas pourtant en l'essence divine. Il scauroit que lors que le Sauueur se nourrissoit durant ceste vie mortelle, l'aliment se changeoit en sa chair vnie au Verbe, mais non en l'essence divine : comme aussi à present la Transubstantiation est vn changement du pain, en la chair du Sauueur, vnie à l'essence diuine, mais non vn changement en l'essence divine: Il sçauroit qu'il y a difference, & distinction entre la chair vnie à l'essence dinine, & entre l'essence diuine: ceste chair vnie à l'essence divine est morte, & resuscitee; l'esfence divine ne peut ny mourir, ny resusciter: Il scauroit que sainct cyprian a dit tres-chre160 La Transubstantiation est dans l'escriture stiennement, presupposé qu'il y ait vn changement miraculeux de la nature du pain (l'effigie, & la face d'celuy perfistant) en la chair du Sauueur, que la divinité s'est infusee d'vna façon ineffable, dans le Sacrement visible: non que la nature ou substance du pain se change en la diuinité, mais par ce que le Verbe se trouve vny à la chair, logee dans le Sacrement visible, par la susdite conversion. Quelle edification peuvent tirer les consciences de l'instruction que leur donnent ces nouveaux predicans, lesquels chocquent par vne ignorance affectee, les elemens du christianisme, iusques à accuser d'impieté, les Docteurs qui nous enseignent ces arcicles fondamentaux?

q Cy destus nombre 56. page 25.

r Cy dessus nombre 30. page 14.

Tiercement, croy tasche de s'escouler, difant, Que pour l'explication de toutes les paroles obiectees par nous, il ne veut que les paroles du mefme cyprian. Les paroles obiectees estoient, r Qu'il y a changement du pain, quant à la nature, non quant à l'effigie, en la chair de Christ; que c'est vn changement sait en vertu de la toute-puissance de Dieu; que dans le Sacrement visible s'infuse la diuine effence: que ceste infusion se fait d'vne façon ineffable: qu'il faut auoir vn culte religieux, & vne devotion religieuse à l'endroit des Sacremens: que les Iuifs auoient defense d'aualer le sang, là ou nous auons commandement de le boire. Ces textes sont formels, & exprez: voicy maintenant la glose & l'exposition que leur donne l'au-Heur (dit croy) par des mots subsequens, lesquels ne parlent, ny prez, ny loin, de tout ce que

expliquee par S. Cyprian. Ch. IV. §. 14. 161 que desfus: ce sera vne glose non d'Orleans, mais de Bouian, qui ne se rapporte aucunement au texte. Les mots alleguez par Croy du traicté la Cene du Seigneur, sont ceux-cy, La viande & le breuuage ont les mesmes raisons, par lesquelles, comme la substance corporelle est nourrie, & vit, & perseuere saine, außi la vie de l'esprit est nourrie par ce propre aliment, & ce que la viande est à la chair, la foy l'est à l'ame. En tous ces mots il n'y a clause aucune, qui explique les paroles obiectees par nous, ny qui les detourne à autre sens qu'à celuy de la Transubstantiation. Apres que S. Cyprian a discouru au fonds de la realité du corps & du fang du Sauueur dans le Sacrement visible, en vertu du changement miraculeux de la nature du pain au corps, il passe à la preparation qu'il conuient y apporter, vlant mesme de ceste transition qui sert comme d'agraffe, pour lier

ensemble ces deux discours, Christ nous s a en-s s. Cyprians seigné, que non seulement nous nous oignissions de De Cona Dom. Ipse son sang, quant à l'exterieur (& quant au corps) Christus pinmais außi quant à l'interieur, afin que la vertu de cerna porrece dinin Sacrement penetrant tout, renouvellast, lum& docuit, & garift, tant nos corps, que nos ames. Expliquant vt no tantam ceste preparation, & cest oignement interieur, fanguine 11distingué de l'exterieur, il enseigne, que no- niremur, sed stre : esprit se nourrit de ce mesme aliment, aspersione qui eft le Sauueur, à proportion, & auec mes- omnipotents me taison, analogie, ou façon, auec laquelle anima muninostre corps est nourri & sustenté par la vian- netrans omde & breuuage ordinaire: que la foy & le

xit hoc pocuexterias hos & interins, nia tanti mee disamenta

162 La Transubstantiation est dans l'escriture

virtus, quid quid effet ineffugaret, & genouaret, Canaretque quidquid morbi carni wel spiritui weteris vitze adlinierat corruptela. tus & efus ad candem pernem, quibus ficut corporea nutritur Substantia, & viuit, & incolumis perfenerat, ita vita spiritus hôc propriô alimentô nutritur, & quod hoc animæ eft fides, quod hoc verbum fpiritui, excellentiori virtute peragens æternaliter, quod agunt alimenta carnalia temporaliter. u Nombre 76.page 40.

-

Verbe sont la nourriture de nostre esprit: Qu'y tus ibi durum a il en tout cela qui serue de glose en faueur de Croy, aux paroles obiectees par nous, ou qui destruise la Transubstantiation, & la presence de Iesus-Christ sous les fignes visibles? L'Eglise Romaine ne croit elle pas, qu'outre la Transubstantiation, qui precede l'vsage du Sacrement, outre la manducation corporelle e ibidem. Po- du vray corps du Sauueur, il faut y apporter la foy, il faut receuoir par l'esprit ce mesme tinent ratio. corps, s'vnir à ce diuin Sacrement par amour, & l'incorporer en ses pensees par vne saincle meditation, laquelle sert de bouche à nostre ame? L'Eglise Romaine admet double vnion, & double reception du Sauueur, l'vne par la bouche du corps, l'autre par la disposition interieure. S. Cyprian fait tout le mesme : croy entreprend de chocquer celle-là par celle-cy, est esca carni, & appelle ce procedé exposition de toutes les paroles obiectees. Les Epicycles de la Lune, fides corpori, & les flammes du mont Gibel, n'eussent pas moins fauerisé la cause de cest homme, luy dissions nous en face dans les " Actes de la Conference. Que l'on voye par là quel est le genie des Ministres, & qu'au bout du compte Croy adjoufte son refrein de tantost, que c'est disputer categoriquement, & come il faut traicter la Theologie. Il en est de mesme des paroles que S. Cyprian adiouste sur la fin du traiché de la Cene du Seigneur, obiectees par Croy, lequel à guise de ceux qui se noyent, se prend fans choix, ny discretion, à tout ce qu'il ren-

expliquee par S. Iustin. Ch. IV. §. IV. 163 contre; Nous n'aiguifons pas les dens pour mordre, mais rompons par vne foy sincere le pain sainct: Nous luy respondismes sur l'heure, que les enfans de l'Eglise Romaine ne se disposent non plus à l'effect du sainct sacrement en aiguisant les dents pour mordre, mais auec vne viue foy, & vn amour ardant: nostre corps reçoit de vray reellement, & substantiellement la chair de Iesus-christ, mais c'est d'vne façon insensible, les fonctions des sentimens ne pouuans apperçeuoir ceste diuine chair. C'est l'esprit qui la gouste, qui la sauoure, qui s'en fortifie, qui s'en nourrit, qui la digere: Que si la manducation se fait par la bouche du corps, puisque il plaist à ceste infinie bonté de nous aymer iusqu'à ce poinch, l'vtilité prouient des actions & dispositions de l'ame, à l'endroit de ceste mesme chair. De sorte que nostre obiection de sainct cyprian, demeure en son entier en faueur de la Transubstantiation, & les entreprinses de croy sont à neant.

S' dans les Actes de ceste conference, sans que Croy aye osé y respondre) est de mesme creance que l'Eglise Romaine, nommément pour la riche conception que nous venons de recueillir des paroles de sainct cyprian, comparant l'Eucharistie à l'incarnation, quant à l'habitation reelle de la diuinité, conioincement auec la chair de christ, dans le sacrement visible. S. Iustin en parloit en ces termes, en

129. * Nombre 32, page 15. 164 La Transubstantiation est dans l'escriture vn siecle bien proche des Apostres en son Apo-

logie 2. pour les Chrestiens.

APRES que le Prelat afait l'Eucharistie, & que tout le peuple a acclamé à les benedictions, ceux qui sont nommez entre nous, Diacres, donnent à chascun des affistans à prendre du pain, & du vin, & eau Eucharistizez (ou faits l'Euchariflie) & en portent aux absens. Et ceste viande est appellee par nous Eucharistie, de laquelle il n'est licite à personne de participer, finon à ceux qui croyent que nostre doctrine est veritable, & qui ont esté lauez du lauement de remission des pechez, & de regeneration, & viuent selon l'ordonnance de Christ. Car nous ne prenos pas ces choses comme pain commun, ny côme breuuage commun: mais en la melme maniere que lesus-Christ nostre Sauueur fait chair par la parole de Dieu, a eu chair & sang pour nostre salut, ainsi aussi auons nous esté enseignez, que l'aliment, duquel par immutation noftre fang, & nos chairs se nourrissent, estant eucharisti-

S. Iustinus Philosophus & Martyr Apologia 2. pro Christianis, Euxaeishounles ลิ ซี ซอยรัพชอร, นิ ซอครบфทุนท์ourles warles & has, oi nahsμοι σαρ ημίν Δροκονοι, δι-ชื่อสรเทริกส์รพ ซึ สสออทิลท ผย-Taxabery 200 & Euxaerender-195 ders, 2 6118 1 dalos, 201 किंड के कवहरूकार केन्द्रकार स्त्र ที่ สองคิท ลับรท หลหลังขนะ สลอ neily suxagesta, he soevi and pestager Egov Esiv, in The missύοντι άληθη είναι τα δεδίδαγwhice it ipear, if Asoaniva to ύπερ αφέσεως άμφρτιών, η έις άναγεννησιν λετεον, 6 ουτως βιενί ως ο Χελεός παρέδωκεν. Ou go as not you delov, so's notνον πόμου ζούζο λαμβάνομεν. 2x 00 150000 2/0 2008 988 ouenomounders Inous Xersos o ज्याने मिल्ला, में ज्योगता, में वामवा integowrnelas huw 'togev. 8-उटाइ में रमेंग की देग्री रे रेक्श रह maj au & Euxaeren Desous res-อีทา , เรี ที่ รณ์ผล พ งส์การร พี pes a Bodin responder, new, iκείνε τε σαρκοποιηθέντος Ιη-क्ष में क्वंवाक, में वामक हेरी विधा-Απρομ είναι, οί 28 Απόσολοι εν รูอโร ชุรงอนร์งอเร บัส ฉับโฉ๊ง ชัสอน. vnpeoverpeouv ; à na raneire :varehia stas mapedanav cuσελάλθαι άυτοις τ Ιησέν, λαβονζα άρτον, ευχαρισήσαιζα सत्रसंग , रहरा कार्सिक सह गाँ।

expliquee par S. Iuffin. ze (ou fait Eucharistie) par la parole de la priere emanee de luy, est la chair & le sang du mesme Iesus fait chair. Car les Apostres, en leurs commentaires intitulez Euangiles, nous ont rapporté que lesus le leur ordonna ainsi, qu'il print le pain, & qu'en l'eucharistizat, il dit, faites cecy en memoire de moy, Cecy est mon corps, & que prenant semblablement le calice & l'eucharistisant, il dit,

ἀνάμνησίν με. Τετές τὸ σὧ= Mai MR. May to workers on ofως λαβόνζα κού ευχαρισή-नियादि देशकार , विष्यं देश के व्यान ped pes. nei provois augis pes-Ged Evay.

Cecy est mon sang.

Passage qui aura plus de poids, & s'imprimera plus auant dans les consciences, pour l'edification desquelles nous trauaillons à la gloire de nostre Dieu, si on considere la qualité de la personne de qui nous le tenons, l'occasion en laquelle il fut escrit, & les clauses tresremarquables, desquelles il est composé. La qualité de la personne. C'est l'illustre & infigne Iustin, conuerti miraculeusement à la foy apres auoir apprins tous les fecrets des sciences humaines, nonante fix ans seulemet apres la mort de Iesus-Christ, trente ans apres que S. Iean cust escrit l'Euangile, si on en croit y Eusebe. y lib, 4.c.11 Iustin le tres-admirable, comme parloit Tatian z' Apud Euhomme incomparable, Iustin tres-saintt, tres- O 920 μοροιώamy de Dieu, tres-exercité en toute vertu, suiuant & Issivos l'eloge de a sainct Epiphane: Iustin lequel proces.

130.

rum fect. I. Ayros, Pixos Des , meyás wwos. b Phot. blioth. धवरेशवड मा भी espesoulus wastw.

a Epiph. heer. 166 La Transubstantiation est dans l'escriture 46. Tatiano- estoit arriué au feste de la Philosophie & diuine & humaine, si on donne creance à b Photius. Iustin, Martyr celebre, qui sella par son Aus igaon- lang, l'année apres, ceste sienne deposition, Beis, de l'is re presente aux Empereurs de Rome, en faueur plor cadeiga- de nostre creance l'an 164. despuis la naissance Bi du Sauueur. L'occasion, Car les Payens vomissoient toute sørte de connices, & de reproches Avig & contre la religió Chrestienne, & pretendoient αωθ ημάς, κο fur tout de la rendre odieule, à raison de μάλιςά γε s'estrangeté des dogmes extrauagans & im-Buegeden, es pies, qu'ils luy imputoient ouvertement. anpor anny- Pour obuier à ce desordre sainct Iustin met la μένος, πολυ- main à la plume, fait profession de foy par isoera, we forme d'Apologie & à son nom, & au nom de tous les Chrestiens, la signe, & la presente à l'Empereur Antonin, & à Verus son fils:ceste occasion meritoit bien qu'il parlast auec toute circomspection, & qu'il esquiuast toute facon de parler hyperbolique, ou impropre, laquelle pourroit causer du rebut à la foy. Dans ceste Apologie, il enseigne, I. que le pain & le vin & eau (ce messange d'eau vsité aussi à present en l'Eglise Romaine, est remarquable) apres auoir esté faits l'Eucharistie, ne sont ny vn pain, ny vn vin ordinaire, mais la vraye chair, & le vray fang du Sauueur. Ce n'est pas au ciel que ce Sainct nous renuoye pour y prendre ceste chair & ce sang, mais aux signes visibles, & au pain & vin apres qu'ils ont esté faits Eucharistie. 2. Comme le Verbe a en vne vraye chair, & vn vray fang, par le

expliquee par S. Instin. Ch. IV. S. 11. 167 moyen de l'incarnation, aussi de meime l'aliment, duquel nous auons accoustume de nous sustenter par le changement d'iceluy en noftre chair, & en noftre fang, deuient la chair & le sang du Sauueur, apres qu'il a esté eucharistifé. 3. Tout ainsi que le Verbe est fait chair, non par la seule figure, mais reellement, de mesme cest aliment commun devient chair & lang. 4. Cela le fait par certaines paroles affectees à cest effect (lesquelles S. Ambroise appelloit tantost c les paroles de la consecration, operatiues, & effectives) paroles qui sont 123. emanees du Sauueur: Paroles que sain & Iustin rapporte par apres, Cecy est mon corps, Cecy est mon lang.

Creance de S. Augustin, touchant la Transubstantiation, auec les euasions du sieur Croy.

6. V.

C'Ainct Avevstin fut conuerti de l'er-Dreur des Manicheans par les doctes predications, & la saincte conversation de S. Ambroise, & baptizé par luy mesme a l'an 388. vita Augusti-On le contraignir d'accepter l'Episcopat bl'an ni. August. 1-6 395. Il deceda fainclement l'an 430. la propre contr. Pelagannee de la tenue du Concile troisselme ge- 6-9neral, conuoqué à Ephese , reçeu par les Mi-

123.

conf. & I. I. b Possid. ib.

s Cy deffus page 53.

d Liberat. Breuiar.c.5.

x68 La Transubstatiation est dans l'escriture nistres, auquel les lettres de l'Empereur a Theodose le ieune l'appelloient, lors que Dieu iugea plus à propos de l'enleuer e au ciel pour jouyr de la recompense de ses pieux trauaux, employez si vtilement à la gloire de · Possid. Vit. Dieu, & à l'auantage de son Eglise. Ce saind Docteur se trouve dans les quatre premiers se cles, soit qu'on les compte despuis la mort, ou despuis la naissance du Sauueur. Il est chargé de lauriers & de palmes cueillies glorieulement à la desfaite des Arriens, des Manicheans, des Pelagiens, des Donatistes, & tels autres mon-Hieron, De stres d'herefie. S. Hierosme le qualifie f Personnage illustre par tout le monde pour sa grande tione dining erudition humaine & dinine, entier en la foy, pur

fcript. Vir omni erudi-& humanâ clarus, fide tâ purus.

Meminit blioth. Profper aduerf. Collatorem. pro vita fua, munione semper habuiquam hunc

en sa vie. Le Pape Celestin addresse aux Eucsinteger, & vi- ques des Gaules, où on auoit voulu charbenner les escrits de ce sain& Docteur, vne riche g Epistre qui luy sert d'Apologie: Enicelle Photius in Bi- ces mots sont à remarquer, h Nous auons touf. iours eu en nostre communion Augustin de saincte memoire, duquel on n'a mesmes o sé oncques soub vincent. 11- conner sinistrement ; il a esté iadis d'un scauoir s betur Tomo eminent, que mes Prede cesseurs l'ont tousourste 7. Augustinum nu au rang des maistres tres accomplis. Claudian sanctæ recor- Mamert Prestre de Vienne, grandement estidationis viru mé au rapport de ¡ Sidonius, n'a pas mal renatque meritis contré de dire, k que sainct Augustin par la în nostra co- poincte de son esprit, par la multitude des choses qui luy ont esté conues, & par la granmus, nec vn-deur des Volumes qu'il a mis au iour, a rafinistre suspi. massé ensemble le nerf & la force des preuues d'vn expliquee par S. August. Ch.IV. S.V. 169

d'vn Chrysippus, la subtilité d'vn Zenon, la conis faltem grande estenduë des volumes d'vn Varron. rumor asper-Le meilleur est que nos parties font semblant de luy deferer beaucoup. Caluia 1 le nomme olim fuisse le meilleur, & le plus fidelle tesmoin de toute l'antiquité. Dumoulin en l'Apologie de la Cene, gistros optir pretendant appuyer ses erreuts sur les tes- mos etiam moignages des SS. Peres des 4. premiers sie- ribus haberer cles, commence par sainct Augustin auec des turmots choisis, pour en accroistre la creance, ep. 3.& II. S. Angustin, dit m Dumoulin, quoy que des der- K De flatu niers, marchera toutesfois le premier, comme celuy Aurelius Auqui a plus d'authorité, & de suffisance. Duplessis gustinus, & le n nomme vne des grandes lumieres de l'Egli se. Il a fait o l'office d'vn vray Euefque, il a presché multitudine pne pure doctrine, non seulement en son Eglise mais par tout où on le prioit, disent les Centuriateurs dam Chryde Magdebourg. Puisque donc ce sainct Do. sippus argu-Cteur n'est pas yn teimoin reprochable à nos tute, aut zeno parties, failons voir dans ses œuures la creance de l'Eglise Romaine, touchant la Transub- varro volufantiation. Au Tome 8. au fermon I. fur Pf. 33. il explique de la sorte ces paroles, Il estoit porté en ses mains, rapportees à Dauid lors qu'il 14. sed. 26. faisoit de l'insensé deuant Achis Roy de Geth au 1.des Roys chap.21.v.13. suiuant la Cene chap.20 version des septante.

fit, quem tantæ scientiæ meminimus, vt inter mameis decesso-

i Sidon.lib.4. animæ lib. 3. acumine ingenii, & reru & operis mov le, velut quis mentadi virfensuum fubtilitate, aus minum magnitudine & G I Inft. 1,4, ch. m En l'Apor logie de la

page 376. de

l'impression

d'Ifaye le Prenx à Geneue 1610.

n Contre la Messe linre 3. chap. 15. page 595. à la Rochelle chez Haukin

o Centuriatores Magdeburg. Centur. 5, col. 1518.

p 1, Reg. 21. y. 13. iuxta LXX. Kaj waps Digero co Gis xeprio du ..

La Transubstantiation est dans l'escriture

Et il estoit porté en ses mains. Or mes freres, qui pourra entendre comme quoy cela peut arriuer àvn homme? car qui est porte en ses propres mains? L'homme peut estre porté par les mains d'autruy : mais personne n'est porté en ses propres mains. Nous ne trouuons pas comme quoy cela se puisse entendre en Dauid SELON LA LETTRE, mais nous le trouuons bien en lesus-Christ. Car il estoit porté en ses propres mains, lors que confignant son propre corps, il disoit, Cecy est mon corps, CAR LORS il portoit ce mesme corps en ses propres mains: c'est l'humilité de nostre Sauueur Iesus.

Augustinus Tomo 8. in pf. 33. Concione I. (Et ferebatur in manibus fuis.) Hoc verò fratratres quomodo possit fieri in homine quis intellegat ? Quis enim portaturin manibus fuis? Manibus aliorum potest portari homo; manibus fuis nemo portatur. Quomodo intelligatur in ipfo Dauid SECVNDVM LITTERAM non inuenie mus: in Christo auteminuenimus. Ferebatur enim Christus in manibus fuis. quando commendans ipfum corpus fuum, ait, Hoc est corpus meam: Ferebat enimillud corpus in manibus suis. Ipfa est humilitas Domini nostri lesu Christi, ipsa multum commendatur hominibus.

C'est dans le signe visible, & dans cela mes-132. me que le Sauueur tenoit en main, que saind Augustin loge le vray corps du Sauneur,& ce A LA LETTRE, & au sens que les paroles entenduës proprement, & litteralement, nous indiquent, & d'vne façon en laquelle homme du monde, fors luy, ne se peut porter. Il n'y a rien si ailé que de porter son corps, & soy. melme, en signe, & figure, ou en image. Apelles portoit son tableau : Les Roys de Perse portoient leur image dans leur anneau Royal.Ce n'est donc ce portement figuratif, ains vn por-

expliquee par S. August. Ch. IV. S. v. 171 cement reel, substantiel, & à la lettre, que S. Augustin recognoit. Ce n'est dans l'ame, ou par foy seulement, mais bien à la main, que le vray & le propre corps du Sauueur est porté en l'administration du Sacrement, suiuant la creance de fainct Augustin. Ce mesme Do-Cleur nous enseigne comme nous filmes voir 9 à l'assemblee, que le vray corps & sang de 9 Cy dessus Iefus Christ est reçeu dans nostre bouche cor. page 13. porelle, & que les meschans & impies le mangent, & le boiuent, non par vne viue foy, de laquelle ils sont destituez, mais par la manducation orale, & corporelle. Au Tome 6. liure 2. contre l'aduersaire de la loy & des Prophetes chap 9. il parle de la forte,

No v s receuons & d'vn cœur fidelle', & AVEC LA BOVCHE, le Mediateur entre Dieu & les hommes Iesus - Christ, lequel nous done la propre chair à manger, & son lang à boire: combien qu'il semble y auoir plus d'horreur de manger la chair humaine, que de la massacrer, & de boire le sang humain, que de l'espan-

Au Tome 7. auliure contre Fulgence Donatiste chap. 6. Il est à quelques-vns odeur de mort, à mort; à quelques autres, odeur de vie, à vie; Car tout ainsi que celuy qui mage & boit indigne-

T.6.lib.2. Contra Aduerfarium legis & Prophetarum, cap. 9. Mediatorem Dei & hominum Christu Ielum, carnem fuam nobis manducandam, bibendumque sanguinem dantem, fideli corde, arque or E suscipimus: quamuis horribilius videatur humanam carne manducare, quam perimere, & humanum fanguine potare, quam fundere.

Tome 7. libro vnice contra Fulgentium Donatistam, cap. 6. Quibusda est odor mortis in mortem, quibuldam verò odor vitæ in vitam : ficut enim qui manducat & bibit SANGVINEM

ment le sand du Seigneur, mange & boit sa condamnation: De mesme celuy qui reçoit indignement le Baptesme, recoit non le falut, mais la condamnation. Car Iudas mesme le traistre, reçeut le BON CORPS de lesus-Christ, & Simon le a Magicien receut le bon Baptelme d'iceluy: mais estans mauuais, ils se sont malheureusement perdus, pour n'auoir bie vlé de ce qui estoit bon. Le Baptesme est bon, le corps & sang de Christ est bon, la loy est bonne, mais si on en vse selon la loy.

Au Tome 2. en l'Epistre 118. à Ianuarius, Il a pleu au S. Esprit qu'à l'honneur d'yn si grand Sacrement, le corps du Seigneur entrast dans la BOVCHE du Chre-Itien, auant toute autre viande: car c'est pour cela que ceste coustume est observee en tout l'Vhiuers. La mesme, Ceste viande ne veut pas estre receuë auec mespris & degoust, comme la Manne: car c'est pour cela que l'Apostre dit, Qu'elle est reçeue indignement par ceux qui ne la discernent pas d'auec les autres viandes, par vne veneration qui

Domini indigne, judicium sibi manducas & bibit, sic & qui accipit indigne Baptisma, judicium accipit, no salutem. Nam & Iudas proditor bonum corevs, & Simon Magus bonum Baptisma Christi per cepit; sed quia bonô benè vsi non sunt, mali malè vtendo deleti sunt. Bonum est Baptisma: bonum est Christi sanguis, & corpus; bona est & lex, sed & si quisea legitime vtatur.

T.2. Epift, 118 ad lanuarium, Placuit spiritui sancto, vt in honorem tanti facramenti, in os Christiani priùs Dominicym cor-Pvs intraret, quam CETE-RI CIBI: Namideoper vniuerfum orbem mosifte feruatur. I bidem, Contemptum folum non vultifte cibus, ficut manna fastidium: Inde enim & A. postolus indigne dicisacceptum ab eis qui hoc pon discernebant à carteris cibis , veneratione fingulatis ter debità.

luy est deue par precipu, & sin-

gulierement,

En l'Epistre 162. Le Seigneur tolere Iudas, Diable, & larron qu'il estoit, & qui le vendoit à deniers comptans; il permet qu'il REÇOIVE parmy les autres Disciples innocens, ce que les sideles seauent, Nostre PRIS.

Au Tome 7. liure 5. du Baptesme contre les Donatistes chap.8. Comme Iudas, auquel le Seigneur bailla le mourceau (trempé) donna entree au Diable en soy mesme, non en prenant vne chose mauuaise, mais en la prenat mal. De mesme celuy qui prend in. dignement le Sacrement du Seigneur, ne fait pas pourtant par sa malice que ce qu'il prend soit mal, ou qu'il n'aye rien prins, par ce qu'il ne l'a pas receu à salut. Carce nonobstant c'estoit LE CORPS ET LE SANG du Seigneur, melme à ceux aufquels l'Apostre disoit, Qui mange & boit indignement, mange & boit (a con-

Au Tome 10. sermon 11. Des paroles du Seigneur, Comment entendrons nous ce qu'il dit, Qui man, ge ma chair & boit mon sang, de-

damnation.

Ep. 162. ad Episcopos Domatistas, Toleratipse Dominus Iudam, diabolum, furem, & venditorem sus; sinit accipere inter innocentes discipulos, quod sideles nouerunt, PRETIV M NOSTRV M.

T.7.lib. 5.De Bapt. contra Donatistas c.8. Sicut Iudas cui buccellam tradidit Dominus, non malum accipiendo, sed male accipiédo , locum in se Diabolo præbuit : fic indigne quitque sumens Dominicum facramentum, non efficit, vt quia ipse malus est, malum fit, aut quia non ad falutem accipit, nihil acceperit: Corpusenim Domini, & sanguis Domini, nihilominus erat etiam illis quibus dicebat Apostolus Qui manducat indigne iudicium sibi manducat & bibit.

Tomo to. sermon. it, De rerbis Domini, Illud etiam quod ait, Qui manducat carnem meam, et bibit sanguin; m picum in me manet

174

meure en moy, & moy en luy? l'entendrons nous de ceux desquels l'Apostre dit, Qu'ils mangent & boinent leur condamnation, quoy qu'ils mangent & bouvent ceste MESME CHAIR, & ce melmesang LA? Iudas traistre & impie, a il demeuré en Christ, & Christ en luy, quoy qu'il aye magé, & beu le Sacrement de son corps, & de fon fang, lors qu'il le feit premierement de ses propres mains? Plusieurs qui manget ceste chair. & boiuent ce sang là, auec vn cœur feinch, ou, apres l'auoir mangé & beu, deviennent Apostats, demeurent ils en Christ, & Christ en eux?mais certes il y a certaine façon de manger ceste chair là,& de boire ce sang là, en laquelle quiconque mangera & boira, demeure en Christ, & christ en luy. Il n'est pas doc vray qu'en quelque façon que ce soit que quelqu'vn mangera, & boira, la chair, & le sang de Christ, il demeure en christ, & christ en luy: mais en certaine façon. Laquelle il cognoissoit tres-bien lors qu'il parloit de la sorte. De mesme quand il dit, Qui blasphemera contre le sainct Esprit, ne sera pardonné eteretego in illo, quomodo intellecturi sumus? Nunquid etiam illos hic poterimus accipere de quibus dicio Apostolus, Quod indicium fibi manducent, et bibant, cum IPS AM carnem manducent, & IPS V M fanguiné bibant? Nunquid & Iudas magistrivenditor, & traditor impius, quamuis primă ipfum manibus eius confectum facramentum carnis & sanguinis eius cum cœteris discipulis, ficut apertius Lucas Euangelista declarat, manducaret & biberet, mansit in Christo, aut Christus in eo? Multi denique, qui vel corde fictô carnem illam manducant, & (anguinem bibunt, vel cum manducauerint, & biberint, apostaræ fiunt, nunquid manent in Chrifto, aut Christus in eis? Sed profectò est quidam modus manducandi illam carnem, & bibendi illum fanguinem, quo modo qui manducauerit, & biberit,in Christo manet, & Christus in eo. Non ergo quocunque modo quisquam manducauerie carnem Christi, & biberit sanguinem Chrifti, manet in Christo, & in illo Christus, Sed certo quedam modo, quem modu

expliquee par S. Augustin. Ch. IV. S. v. nellement, il ne l'entend pas de vtique ipse videl do ista dicebat. Si in co quod ait,

soit, mais en certaine façon.

Làmesme, au sermon 46. Que ceux qui mangent maintenant la chair, & boiuent le sang du seigneur, pensent, qu'est-ce qu'ils mangent, & boiuent, de peur que comme dit l'Apostre, ils ne mangent, & boiuent leur condamnation. Et que ceux qui ne mangent pas encore, ny ne boiuet, (ceste chair & ce sang) se hastent de venir à ce banquet, auquel ils sont inuitez.

Au Tome 7. au liure 1. contre Cresconius, ch. 25. Quoy que le Seigneur dise de son propre corps & sang, vnique sacrifice pour nostre salut, si quelqu'vn ne mange ma chair, & ne boit mon sang, il n'aura point la vie en soy: l'Apostre ne dit-il pas que C E MESME CORPS est pernicieux à ceux qui en vsent mal? car il dit, Quiconque mangera le pain, & boira le calice du Seigneur indignevtique ipse videbat, quando ista dicebat. Sic igitur & in co quod ait, Qui blafphemauerst in spiritum santum non habes remissionem in æternum, non quocunque modo blasphemauerit, reus est huius irremissibilis delicti: sed modo quodam, quem nos quærere atque intelligere voluit, qui hanc sententiam yeram terribilémque de-

Ibidem ferm. 46% Qui iam manducant carnem Domini, & bibunt fanguinem eius, cogitent quid manducent, & quid bibăt, ne, ficut Apostolus dicit, iudicium sibi manducent, & bibant; qui autem nondum manducant, & nondu bibunt, ad tales epulas in-

uitati festinent.

prompfit.

T.7.lib.1,contr. Gresconium cap. 25. De ipso corpore & sanguine Domini
vnico sacrificio pro salute
nostra, quamuisipse Dominus dicat, Niss quis manducauerit carnem meam,
és biberit sanguinem meu
non habebit in se vitam,
nonne idem Apostolus docet, etiam Hoc Perniciosym malè vientibus
ficri, aitenim, Ouicunque

ment, il sera coulpable du corps & du sang du Seigneur. Voy comme quoy les choies diuines, & sain- étes, nuisent à ceux qui les reçoiuent mal.

Au Teme 9. Traité 62. sur S. Iean, Qu'il vous resouuienne d'où est ce qu'il est escrit, Qui-conque mangera le pain, & boira le calice du Seigneur indignement, il est ceulpable du corps & du sang du Seigneur (1. Cor. 11. v. 27.) Car l'Apostre parloit lors de ceux qui mangent le corps & le sang du Seigneur comme vne autre viande, sans le discerner, & auec nonchalance.

Au traicté des paroles de l'Euangile chez Beda (sur le ch. 11. de la 1. aux Cor.) Si vous vous separez de sorte que vous ne mangiez pas le corps & le sang du Seigneur, il est à craindre que vous ne mouriez. Si vous le reçeuez & beuuez indignement est à craindre que vous ne mangiez & beuuiez vostre condamnation. Vous voila en grande detresse de l'vne & de l'autre part. manducauerit panem & biberit calicem Domini indigne, reus erst corporis & sanguinis Domini. Ecce quemadmodum obfunt diuina & sancta male vientibus.

Tomo o. Tract, 62. in Ioann. Recordamini vade sitscriptum, Quicumque manducauerit panem, vel biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis, & sanguinis Domini-Et de his erat sermo cum hoc Apostolus diceres, qui Domini cibum quemlibet indiscrete negligenterque sumebant.

De verbis Euang. (apud Bedam) Si separemini ve non manducetis corpus & sanguinem Domini, metuendum est, ne moriamia ni: Si autem accipiatis indignè, & bibatis indignè, metuendum est ne iudicium manducetis & bibatis. Angustiz vobis maguz vndique.

Il n'y a bonnement piece aucune de toutes les œuures de S. Augustin où l'on ne trouue ceste creance de l'Eglise Romaine. Au Toexpliquee par S. August. Ch. IV. S.v. 177

me 1. au liure 9. des Confesions, chap. II. r il louë sa mere Monique pour auoir prié qu'on fie ? Cap. 11. Immemoire d'elle à l'autel. Au chap. 5 12. il ra- tu, tantom illud inquit vos compte qu'on offrit pour la deffuncte le sacrifice de nostre rachapt, son corps estant la present, Domini altare ainsi que la coustume le portoit. Au t ch. 12. mei memineritis, cam ibi elle auoit desiré que l'on fit memoire de soy à FON fueritis. AVTEL, auquel elle auoit sexui tous les iours de sa Cap. 12. Cam corpus elatum vie, sans en emmettre vn seul, scachant bien que eft, imus & re-DE CET AVTEL se dispensoit la victime sacree en dimus fine lacrymis: Nam vertu de laquelle a effé cancellee l'obligation de neque in prenos debtes. C'est en l'Eglise Romaine que nous sibus quas tibi fudimus auons des autels, où nous offrons sacrifice pour cu offerretur les morts, & d'où nous dispensons la mesme viste pro ca sacrifime qui vous a rachetez. Nous n'allons pas la cium pretit prendre seulement au ciel par la foy, mais à inxra sepull'autel.

usquam deponeretur, ficut ibi fieri folet, nec in eis precibus ego fleui. t Cap. 13. Memoriam fui ad altare tuum fieri defiderauit , qui nullius diei prætermissione servierat, vnde sciret dispensari victimam sandam,

qua deletum est shirographum, quod erat contrarium nobis.

Au Tome 2. en l'Epistre 86. à Casulan, il se plaint d'yn certain Vibicus lequel opposoit la loy nouuelle, à l'ancienne, en ce qu'au lieu u Ep. 86. Dicit des beliers, & des agneaux qu'on offroit an- cessiffe pani ciennement, nous n'auons à present que du pegus, sanqua pain; & au lieu du sang, nous n'auons qu'vne in Domini coupe: là où ce sainet faict instance u qu'il de propositionis, noit dire que nous mangeons à present la chair de poni solere, l'agneau immaculé, & que dans la coupe nous & nunc se de receuons le sang. Nous auons ia x cité l'ep. 118. culati où il dit, que le corps de Christ entre dans la mes-pore partem me bouche dans laquelle entre l'autre viande, & cessise poculo

shrum polito cadauere pri-

minente exi-

rogo, yt ad

178La Transubstantiation est dans l'escriture

fanguinem, no qu'il faut le receuoir, & discerner d'auec cette ancogitis etiam tre viande d'une veneration singuliere, termes qui
nunc se acci- ne se peuuent raporter qu'au vray corps du
pere in poculo sanguinem. Sauueur. En l'Epist. y 120. à Honoré, il enseigne
Quanto ergo que les meschans prennent, à la saincte table, le
mestas & congruentius ve- corps & sang du Sauueur. & qu'ils l'adorent, mais
tera transsisse, neantmoins n'en sont pas rassassez par ce qu'ils me
Christo facta l'imitent pas.

effe fic diceret, vt cederet altare altari, gladius gladio, ignis igni, panis

pani, pecus pecori, fanguis fanguinis

T Cy dessus page 172.

y Epist. 120. Manducauerunt & adoranerunt omnes divites terre, & ipsiquippe adducti sunt ad mensam Christi, & accipiunt de corpore, & sanguine eius, sed adorant tantum, non etis saturantur, quia non imitatur.

Au Tome 3. liu. 3. de la Trinité, chap. 4. apres 135. auoir fait l'ennmeration de diuerses choses, z Potuit Pau-Jus fignificado qui sont signes du corps du Sauueur, comme les paroles, les escrits, il adiouste z, que tout cela prædicare Dominum 1e-fum Christum, n'est pas dit estre le corps & sang de Christ, mais aliter per lin-SEVLEMENT ce qui ayant esté prins des fruicts de guam fuam ; la terre (le pain , & le vin) & ayat efté confacté stolam, aliter par la priere mystique, est prins pour nostre salus per sacramen-spirituel, en memoire de la passion. Peu apresil raconte diuerses actions miraculeuses, & au & fanguinis elus. Nec lin- dessus de la nature, le changement d'eauen guam quippe eius, nec mem- vin en Cana, de la verge en serpent en Egybranas, nec pte, & met au rang d'icelles (comme le faiatramentum nec fignifican. foit tantost a S. Ambroise) la confection de ce tes sonos lin- dinin Sacrement par operation inuisible du guâ editos, nec S. Esprit: S'il n'y auoit que le signe en ce sarum coferipta crement visible, il n'y auroit raison sussisante pelliculis, corpus Christi, & pour empescher que les autres signes ne seuffanguinem di- fent auffi bien appellez le corps du Seigneur : Et cimus , fed illud tata quod ne seroit-il besoin de recourir à vne action

expliquee par S. August. Ch. IV. S.v. 179

miraculeuse, & à vne operation inuisible, pour ex frudibus l'institution d'yn simple signe. Là mesme au terra, accepliure 3. ch.io. il dit, b que se les enfans n'auosent mystica conreconnupar experience ailleurs qu'aux faincts my-fecratum fusteres les especes (du pain & du vin) qui s'y voyent, mimus ad faestans acertainez, comme ils le sont par vne tualem, in metres-graue authorité (de l'Eglise) que c'est le moriam pascorps & fang de Iosus Christiels croiroient en suite nice. Quod cu que le Sauueur avoit converséen ce monde en ceste per manus hoforme là, & que c'estoit ceste mesme liqueur qui inuisibilem auoit coulé du costé. Poroles qui tesmoignent speciem perassez que du temps de sainet Augustin les fi- sanctificatur delles iusqu'aux petits enfans, sçauoient que ve sit tam male vray corps & fang du Sauueur estoit reelle- gnum facrament & substantiellement dans l'enclos du OPERANTE Sacrement visible.

a page 118. b Infantes non nouerunt quod în altari ponitur, & peracta pietatis celebratione confumitut, vnde vel quomodo conficiatur, vnde in vlum religionis assumatur. Et fi nunquam discant experimento vel fuo, vel aliorum, & nunquam illam fpeciem rerum videant, nift inter celebrationes facramentorum cum offertur, & datur, dicaturque illis austoritate grauissima, cuius corpus & sanguis sit, nihil aliud credent nisi in illa specie Dominum oculis apparuisse mortalium, & de lateretali percusso liquo-

rem illum omnino fluxisse.

Au Tome 4. en la question 57. sur le L'euitique, il oppose la loy nouuelle à l'ancienne en ce que c l'ancienne prohiboit de boire le sang, là où c Quid sibi la nounelle commande de boire le sang du sacrifice sanguine sadu Sauneur. Il n'y auroit opposition, ny diffe- erificiorum rence entre ces deux lois, si nous ne reçeuions catis offerele sang du Sauueur, que par foy, ou par figure, bantur tantonon plus que les Iuifs. Illis facrificiis vnum hoc facrificium fignificabatur in quo fit vera re-

INVISIBILI-TER spiritu

quæ pro pec-

136.

prohibetur, f missio peccatorum: à cuius tamen sacrificii sanguine in alimentum sumendo, non folum nemo prohibetur, fed ad bibendum potius omnes exhorrantur qui volunt habere vitam?

Au Tome 5. aul.17. de la Cité de Dieu ch.20. 127. il dit, que d le Sauueur Prestre selon l'ordre de d Quid credi-Melchisedec nous exhibe vne table du corps & du bilius dicere sang : que c'est le sacrifice qui a succedé à tous les intelligitar quam quod ad participatione sacrifices anciens, qui s'offroient en ombre & en figure du futur; que c'est son vray corps duquel il menfæ hulus pertinet, qua facerdos ipre die au Pfal. 39. Tu m'as preparé vn corps : que mediator Te- se corps est offert en lieu de tous les autres facrifi-Ramensi noui ces & est administré à ceux qui y participent. Ce exhibet feeundum, ordinem corps qui succede à tous les sacrifices du vieil Melchisedech Testament, qui est administré en la saincte de corpore, & sanguine suo? table, qui a esté figuré par tous ces sacrifices Id enim faerianciens, qui les a tous abolis, ne peut eftre vn ficium Tucces. corps figuratif, ou la simple figure du vray corps fit omnibus illis facrificiis de Ielus-Christ, ains son vray corps, & lubveteris Teftamenti, que im. stantiel: Les Ministres aboliffent ce divin famolabantur in crifice du nouveau Testament, & logent le embra futuri. Sacrement & sacrifice de l'autel en mesme propter guod etiam vocem rang que les facrifices Anciens, qui n'estoient illam in pfal mo 3, eiusdem que des ombres & des figures. A cela meime mediatoris per se rapporte ce qu'il dit au liure 10. de la Cité prophetiam chap.20. que e ce diuin Sacrement est le facrif. loquentis ce quotidien de son Eglise; sacrifice qui a esté figuré agnoformus: Sacrificium & par tous les anciens sacrifices, & qui les a tous abooblationem lis leur saccedant à tous. Paroles qui marquent noluilli, corpus autem perde plus, le vray, & proprement dit sacrifice, qui fecisti mihi, quia pro illis se retrouue en la confection de ce diuin Saomnibus facrifictis, & obla. crement : D'autant que s'il estoit question tionibus, cor- seulement du sacrifice prins en vne significapus eius offersur, & parti- tion plus ample, suiuant laquelle l'aumoine,

expliquee par S. Augustin Ch. IV. S. v. 181

l'oraison, la repentence, sont des facrifices cipantibus aggreables à Dieu, il ne seroit vray que tous ministratur. facrifices soient abolis par ce sacrifice (qui en, ipse offeest aussi Sacrement) du corps & sang de rens, ipse & Christ. rei Sacramen.

tum, quotidianum effe voluit Ecclesia facrificium, qua cum ipfius capitis corpus fit , feiplam per ipfum discit offenre. Huius veri facrificit multiplicia variaque figna erant facrificia prisca fanctorum, cum hos vnum per multa figuraretur, tanquam verbis multis res vna diceretur, ve fine fastidio multum commendaretur. Huic summo, veroque facrifi.

cjo cundta facrificia falfa cefferant.

Au Tome 6. Outre ce que nous auons rapporté tantost, f que nous mangeons le corps de fpage 171, christ, & du cœur, & de la BOV CHE, encore qu'il semble que ce seit chose horrible de manger la chair humaine, & de boire le sang, il enseigne au liure 12. g contre Faustus chap. 10. Que le sang de & Habet enim Christ receu par les fideles par tout le monde, eux Christi saguis respondans Amen (comme le disoit cydeuant interra, cum S. Ambroise) crie de leur bouche auant, bien co accepto ab d'autre façon que le sang d'Abels o que ce sang là tibus responqui crie de leur bouche, est le mesme sang par le-detur Amen, quel ils ont esté rachetez. Au meime liure 12. vox fanguichap. 20. il dit, Que h l'Eglise attendant la fin des nis, quam fanfierles, est vnie & associee par le Sacrement d'espe- primit ex ore rance, pendant qu'on boit LA MESME LIQUEUR fidelium eôde qui a coulé du costé. Au l. 19. ch. 18. il fait l'anti- demptorum. these de la loy ancienne aucc la nouvelle, en h significat ce que les i Iuifs celebroient la prophetie de la fu- quando eric ture victime, à scauoir Christ, par le moyen des vi sanctorum rectimes des animaux, en diuerses façons : la ou nous huc in facracelebrons la memoire de ce sacrifice ia accomply, par la sacre saincte oblation du corps & sang de tempore con. Iesus-Christ. Si nostre oblation ne le celebroit sociatur Ec.

magnam você fanguine refinem feculi, quies: non admento spei quo in hoc clesia, quan182La Transubstantiation est dans l'escriture

din bibitur, qu'en figure, & par foy, il n'y auroit nul auanquod de Chri- rage de ce nostre sacrifice au dessus de celuy nauit. des suifs.

i Hebræi in victimis pecorum, quas offerebant Deo, multis & variis modis, ficut re tanta dignum evat, prophetiam celebrabant futuræ victimæ, quam Christus obtulit. Vnde iam Christiant peracti einstem sacrificii memoriam celebrant sacrosancia oblatione, & participatione corporis & sanguinis Christi.

Au Tome 7. liure 2. contre les lettres de Peti-139. lian ch.27.faisant aussi l'antithese entre la loy K Aliud eft Pascha quod ancienne, qui k celebroit la Pasque par le moyen adhuc illi de de l'agneau, & la nounelle, où nous la celebrons one celebrat, at tagether of the hometate, an now the telebrons alived autem prenant le corps & Sang du Sauneur, il telmoiquod nos in gue affez que nostre Sacrement contient la vecorpore & fanguine Do-rité du corps, duquel l'ancienne loy n'a eu que mini accepi la figure. Au melme Tome 7 liure 2. des mentes mus: sic alius & de la remission des pechez ch. 26. il fait 1 diffemus Ioannis, rence entre le pain beny par la priere, qu'on donalius est bapinoit aux Catechumenes auant qu'ils feussent sti: Illis enim admis à la communion des SS. mysteres, & ventura ista entre le corps de Christ, & aduoue que ce painlà tur, iftis com- est Sacrement, & figure, & pain sanctifié, mais pleta ilta præ- que ce n'est pas le corps de Christ: & que ceste san-1 Non vnius dification la n'empesche pas que ce pain beny ne Rificatio:nam descende au ventre, & ne soit ietté au retrait, & ne se corrompe: A l'occasion de quoy le Sauueur & Catechu. menos secun-dum quendam nous inuite à vn autre viande, laquelle ne se cormodum suum, rompt point : Si le diuin Sacrement, lequel est per fignum ceste viande plus noble, à laquelle le Sauueur Christi , & nous inuite, n'estoit le corps de Christ que siorationem manus impoguratiuement, & en signe, ce pain des Cateficionis, puto fanctificari, & chumenes, puisque il estoit signe sacré, & Saquod accicrement en ce sens là, seroit aussi le corps de piunt, quam

Christ; & la disterence que sainct Augustin us non sie corpus Christiatentre l'vn & l'autre, s'en iroit à neant. sti, sanctum est tamen, & sanctius, qui cibi quibus alimur, quoniam sacramentum est. Verum & ipsos cibos quibus ad necessitatem sustemandade huius vient alimur, fanctificari, idem Apostolus dixit, per verbum Dei & orationem qua oramus, viique nostra corpuscula resecuri. Sicut ergo ista ciborum fanctificatio non essicit vi quod in es intrauerit, non in verrem vadat, & in secssium emittatur per corruptionem, qua omnia terrena soluuntur, vude ad aliam escam, qua ono corrumpitur, nos Dominus exhortatur, ita sanctificatio Cathecumeni, si non sucrit baptizatus, non ei valet ad intrandum regium colorum, aut ad peccatoru gemissiones

Au Tome 8. sur le Ps. 3. serm. 2. C'est m le mes. me corps auquel il a souffert, qu'il nous a donné à manger : sur le Psal.39, il dit, que n le corps que m verê manous receuons en l'Euchariffie eft celuy-la mesme nus, & miferiqui effoit figure par tous les Anciens sacrifices, & cordia eius, quiles atous accomplis. Sur le Pfal. 98. il enfei- bis dedit ma. gne, qu'il o nous a donné à manger la mesme ducare corchair en laquelle il a marché sur terre; chair que quo tanta l'on ne mange pas, qu'on ne l'ait adorce pour yn perpeffus eft. & fanguinem prealable. L'adoration ne seroit necessaire pour bibere. vn prealable, auant la manducation par foy : il n Sacrificia ergo illa tanne faut l'adorer plustost que le croire. Sur le quam verba P[al. 21, ioinct ce qu'il en dit au Tome 2. en promissina, l'Epist. 120. Les p richards superbes mangent le Quid est quod corps du Seigneur, mais ils n'en sont pas rassafiez datum eft copletiuum ? par ce qu'ils ne l'imitent pas. Corpus quod

nostis, quod non omnes nostis, quod vtinam qui nostis omnes, non ad indicium noueritis. Videte quando dictum est. Christus enim ille est Dominus noster, modò loquens ex membris suis, modò loquens ex persona sua Sacrissicium inquit, & oblationem noluisti. Quid erges Nos iam hoc tempore sine facriscio dimissi sumus? Absit, Corpus autem perfeciti mini. Ideo illa noluisti, yt hoc perficeres, illa voluisti antequam hoc perficeres. Perfectio promissorum abstulit verba promittentia. Nam sa adduc sunt promittentia, nondum impletum est quod promissum est. Hoc promittebatur quibussam signis, ablata sunt signa promittentia, quia exhibita est veritas promissa in hoc corpore sumus, huius corporis participes sumus, quod accipimus nonimus, & qui non nostis noue-sitis, & cum didiceritis ytinam non ad indicium accipiatis. Qui enim

La Transubstantiation est dans l'escriture

manducat & bibit indigne, judioium fibi manducat & bibit. o Adorate scabellum pedum eius. Quæro quid sie scabellum pedu eius, & dicit mihi feriptura, Terra feabellum pedum meorum. Fluctuans conuerro me ad Christum, quia ipsum quero his, & inuenio quomodo sine Impietate adoretur scabellum pedum eius, suscepit enim de terra terra, quia care de terra eft, & de carne Mariæ carnem accepit. Et qui a in IPSA CARNE hic ambulauit, & IPSAM CARNEM nobis manducandam. ad falutem dedit, Nemo autem illam carnem manducat nisi priùs adowauerit_

p In Pfalm. 21. Beati pauperes quia edunt ve faturentur. Tom. 2, ep. 120. Diuites terræ adducti funt ad menfam Chrifti, & accipiunt de corpore & fanguine eius, fed adorant tantum, non etiam faturantur, quia non imitantur. Manducantes enim pauperem, dedignantur effe pauperes.

14T.

nomine

Au Tome 9. traicté 11. sur sainct Iean, il fait difference entre les q Catechumenes non baptiq Illi credi- zez, & entre les fidelles baptizez, en ce que les derunein eu, Catechumenes croyent en Christ, mais ne mangent & Icsus non pas le corps de Christ; le Sauneur ne s'estant pas se credebat encores donné à eux. Si on ne le reçeuoit que eis. Tales sunt omnes par la foy, suivant les erres de Ministres, les Catechume- Catechumenes le receurgient, & Christ se ni : Ipfi iam donroit à eux, non moins qu'aux autres, concredunt in tre l'intention expresse de sainct Augustin. Au traicté 27. il explique merueilleulement Christi, fed bien ces paroles du Sauueur, qui seruent de Lefus non pierre de scandale aux Ministres & à leurs adfe credit 'eis: intendat, & herans, La chair ne profite de rien, c'eft l'eferit qui intelligas vinifie: Le sens est, suinant * son explication, charitas veque la chair seule, & prinse à part, sans l'esprit, Ara : fi dixe-& la divinité ne sert de rien, mais qu'elle prorimus Catefite beaucoup estant joincte à la diuinité, au chumeno. Credis in Verbe, & à l'Esprit. Comme lors que S. Paul Christum? dit (I. Cor. II. v.I.) la science enfle, la charité Respondes edifie, le sens est, que la science seule, & sans credo; &z charité, ne fait qu'enfler, mais qu'estant joinsignae se Ete à la charité, elle edifie. cruce Chriexpliquee par S. August. Ch. IV. S.V.

fti; portat in fronte, & non erubescit de cruce Domini sui. Ecce credit in nomine eius: Interrogemus eum, Manducas carnem filia hominis, & bibis languinem filii hominis? Nescit quid dicimus,

quia Iesus non se crediditei.

Quid eft ergo quod adiungit, spiritus est qui viuificat, caro non prodest quicquam? Dicamus ei, patitur enim nos non contradicentes, sed nosse cupientes, O Domine, magister bone, quomodo caro non prodest quicquam cum tu dixeris, Nisi quis manducauerit carnem meam, & biberit sanguinem meum, non habebit in se vitam? An vita non prodest quicquam? Et propter quid sumus quod fumus, nifi vt habeamus vitam aternam, quam tua carne promittis? Quid est ergo, Non prodest quidquam caro? Non prodest quidquam: fed quomodo illi intellexerunt; carnem quippe fic intellexerunt, quomodo in cadauere dilaniatur, aut in macello venditur, non quomodo spiritu vegetatur. Proinde sic dictum eft, Caro non prodest quicquam: quomodo dictum est Scientia inflat. lam ergo debemus odiffe scientiam? Absit: Et quid eft, Scientia inflat? Sola, fine charitate: Ideo adiunxit, charitas verò ædificat. Adde ergo scientiz charitatem, & vtilis erit scientia: non perse, sed per charitatem. Sie etiam nune, caro non prodest quicquam : led fola caro. Accedat spiritus ad carnem, quomodo accedit charitas ad scientiam, & prodest plurimum. Nam si caro nihil prodestes, verbum caro non fieret, vt inhabitaret in nobis.

Au Tome 10.au serm. 2. des sparoles de l'Apostre, il professe, que le mesme sang qui nous a ra-s chetez, & qui est le pris de nostre rançon, est celuy mus verace que nous auallons pour breuuage. En l'homil.26. divinum redes cinquante, il veut : qu'en communiant on demptoré, vie d'une grandissime precaution pour empescher humanum que le corps de Christ ne tombe à terre : ce qui saluatorem, presuppose qu'il est dans le signe visible. Au sermon aux Neophytes, allegue par Iuo u de Chartres, & par x Paschasius, il enseigne que y nous prenons dans le pain cela mesme qui a guinem suit. pendu en Croix, & dans la Coupe cela mes-

magistrum, commendatem nobis pretium noftrum, fan-Locutus est enim nobis 186 La Transubstantiation est dans l'escriture

de corpore me qui a coulé du costé. Duplessis z & Du-& fanguine moulin 2 rapportent le Canon, Hoc est, couché fuo : corpus dixit escam, au Decreten la distinction. 2. de consecratione à S. Augustin, dans ce Canon il est dit nettefanguinem potum; sa-ment. Que ple sacrifice de l'Autel est composé cramentum de deux parties, lesquelles il contient reellemet de guolcune fi- l'espece visible des elemens (qui font le pain & le vin) & du corps, & du sang du Sauueur, de deles. · Quata sol- mesme façon qu'il y auoit en la personne du Sauobservamus, ueur la nature humaine, & la diuine (ainfi que quando no- nous l'apprenoit aussi tantost c S. Lustin, & s. corpus Cyprian.) Il adiouste qu'en ce diuin Sacre-Christi minis ment, nous receuons la chair & le sang du Sau-Aratur, vt neur, connerts & ennelopez sous la forme & espenihil ex ipfo ce du pain & du vin: Que ceste chair, & ce lang, de noftris manibus in qui font muisibles font veritablement sous les sigterra cadat: nes du corps & du sang , prins en sa visibilité: Et canca sollici- que ce sacrifice, ou ceste immolation, qui se fait par tudine obseruemus, ne le Prestre, se nomme la passion, la mort, & le cruverbum Dei cifiement de Chrift, non en verité, mais en myftere quod nobis signifiant. Passage decisif pour l'Eglise Romaierogatur, du ne. Car il contient, & la presence reelle du aliquid aut vray corps & fang du Christ dans les signes, cogitamus, & l'inuisibilité de ce corps & de ce sang, & le aut loqui mur, de cor- rapport de signe, que ce corps & sang inuisible, & caché sous les enuellopes de la semde nostro pereat Quia blance du pain & du vin, ont à l'endroit du non minus corps massacré visiblement en Croix. Dureus erit qui verbum Dei plessis & Dumoulin dissimulet tout cela pour s'attacher à ces dernieres paroles, non en verinegligenter audierit, qua té, mais en mystere signissant : paroles qui ne ille qui cor- leur seruent que de condamnation. Car l'aupus Christi

expliquee par S. August. Ch. IV. S v. 187

Reur du Canon venoit de dire, que ce Sacre- in terra cament est veritablement le corps & sang de Christ: dere negliil adiouste qu'il n'est la mort, & le crucifiement gentia qu'en signification : A quoy s'accorde auffi l'E-permiserit. glile Romaine, recognoissant la realité, & la u Yuo Carn. presence substantielle du corps en la celebra- ep. ad Haytion de ce diuin mystere, mais la mort, la dou- x Paschas.ep. leur, & le crucifiement de ce corps, non en ad Frudegarverité, mais en seule signification. lesus-Christ dum ne meurt plus à present, ny n'est plus cruci- y Hoc accine meurt plus a pretent, ny n'est plus cruci-fié: neantmoins nous annonçons sa mort par quod pepence sacrifice, insqu'à tant qu'il vienne inger le dit in cruce: monde. Quelle imposture plus noire, que de hoc accipite vouloir gehenner ce Docteur pour luy faire in calice dire, que ce sacrifice ne contient recllement uit de Chrile corps, & le sang de Christ, mais seulement si latere. en figure: quoy qu'il die par exprez, que la z Dupleffis chair & le sang y sont en verité, de mesme qu'en contre la la personne de lesus Christ; & que la representa- Messe liure tion exclusiue de la verité, se rapporte à la a Dumoulin passion, à la soustrance, & au crucisiement? gie de la Cene ch.20 pag. 377.

b Hoc Est quod dicimus, hoc modis omnibus approbate contendimus, facrificium scilicet Ecclesia duobus confici, duobus constare, visibili elementorum specie & inuisibili Domini nostri tesu Christi carne, & sanguine, sacramento, & re facramenti, id est corpore Christi; sicut Christi persona constat, & conficitur Deo, & homine: cùm ipse Christus verus sit Deus, & verus homo: quia omnis res illarum rerum naturam, & veritatem in se continet, ex quibus conficitus. Consicitur autem sacrificium Ecclesus sacramento, & re sacramenti, id est corpore Christi. Item. Caro eius quam forma panis opertam in sacramento accipimus, & sanguis eius quem sub vini specie, & sapore potamus. Caro videlicet carnis, & sanguis sacramentum est sanguinis: carno & sanguine, veroque inuisibili, intelligibili, spirituali, significatur visi-

Bb 2

188 La Transubstantiation est dans l'escriture

bile Domini nostri lesu Christi corpus, palpabile, plenum gratia omnium virtutum, & diuina maiestate leem. Sicut ergo colestis panis, qui verè Christi caro est, suo modo vocatur corpus Christi, cum reuera sit sacramentum corporis Christi illius videlices quod visibile, palpabile, mortale, in cruce est suspensum, vocaturque ipsa immolatio carnis que sacerdotis manibus sit, Christi passo, mors, crucisixio, non rei veritate, sed significante mysterio: sie sacramentum sidei, quod baptismus intelligitur, sides est. c Cy-dessus page 149.164.165.

Les CINO euasions à la faueur desquelles le fieur Croy talche d'eschapper la condamnation, prononcee contre luy par sainct Augustin en toutes ses œuures, ferot paroistre d'autant plus la mauuaise soy de sa personne, & la desroute de sa cause. La depremiere est que S.

d'Cy dessus Augustin contre Adimantus enseigne, que le nombre 45. Sauueur donna le s I G N E de son corps. D'où page 20. Croy veut inferer, que donc son corps n'y est que figuratiuement: Mais c'est vne consequence, & vne euasion Ministrale. Car ainsi que nous luy sismes voir e sur l'heure, il y a diuersité des signes; il y a de signes pleins, & de

e Nombre
65. page 31. signes vuides, de la chose significe: tellement
nombre 67. que ceste consequence est inepte, Le signe y
page 32. & est: Donc la chose significe n'y est pas. Le remuement de la main qui se meut de soy mesme,
est signe de la vie, & d'une ame sensitiue, mais
signe plein d'icelle. Les corps empruntez à tra-

uers lesquels les Anges paroissoient, estoient des images, & des signes de leur presence. Le S. Esprit descendit * en image, & en signe & Luc, 3. V. forme de colombe, sur le Sauueur, en image & en signe de feu sur les Apostres: c'estoient des put de sauve ou signes pleins de la chose significe. S. Augustin

expliquee par S. Augustin. Ch. IV. S.v. 189 au Tome 4. question 57. sur le Leuitique, μαπιώ έιδω apres auoir dit, que le sang est signe de l'a- eás. me, adiouste f que le sang est un signe plein, f quarenda lequel contient l'ame dans le corps; de mes- etiam locume que le lieu où est l'assemblee des fidelles, id quod cose nomme Eglise, ou assemblee, à cause qu'il la tines id contient. Au Tome 2. en l'Ep. 102. à Euo- quod contidius, il dit, g que les langues de feu en la quoniam Pentecoste, la colombe au Baptesme du Sauueur, estoient des signes, & que le S. Esprit eur in corpone parut pas en sa nature, mais en vne espece, ou figure, qui le signifioit & representoit. (us, abscedit) La mesme il dit; que n les signes prenent per ipsum le nom des choses signifiees, & aporte pour fita signiexemple de ceste sienne reigle, & les ma, & cius signes pleins, comme la susdite i colombe, guis accepe-& les signes vuides, comme la pierre qui rit. Sicut Eqest appellee Christ. S. Paul dit aux tur locus Hebr. 1. v. 3. que le Fils est la figure, & le quo Ecclecharactere de la substance de Dieu, aux Coloff.I.v.15. qu'il est l'image 'de Dieu: Ecclesia homais c'est vne image, vne figure, & vn charactere plein, & non vuide de la mef- g Tom- 2.ep. me diuinité: Et quoy, disoit Tertul- 120. sontus ille vocis, & lian, combattant nos Ministres, sous columba le nom des m Marcionites, L'image, l'ef-species corfigie, & la semblance de quelque chose, ne lingua divi-

anima sanguine teneaptius figninomen fanclesia dicifia congregatur : Nam mines fune190 La Transubstatiation est dans l'escriture sæ velut pourront pas estre ensemble auec la chose agnis, figni-

ficatiua ope. me me?

ratione acta, atque transacta suns.

h Ibid. Necmoueat quò d'aliquando res quæ fignificat nomen cius rei qua fignificat accipi: Spiritus fanctus dictus efficorporali specie tanquam columba descendisse, & mansisse super cumisse enim & petra Christus, quia significat Christum.

i 16id. In columba spirious sanctus, non sua natura, sed significatiua specie demonstratus est; sicut filius Dei non sua natiuitate, de qua Pater dixit, Ante luciferum genuite, sed in homine sus-

cepto crucifixus eft.

k Hebr. 1. v. 3. Xuganlip imos dorws durs. 1 Coloff-1. v. 15. Os issir endr Oris & dopárs.

m Tertull, Plane de fubstantia Christi putant & hic Marcionitz fuffragari Apostolum sibi, quòd phantasma carnis fuerit in Chri-Sto, cuta dicit, Qued in effigie Dei constitutus non rapinam existimauit pariari Deo, led exhausit semetipsum accepta effigie serui, non veritate, & in similitudine hominis, non in homine, & figura inuenens homo, non substancia, id est non carne: Quasi non & figura, & similitudo, & efficies, substantia quoque accedant. Bene tamé quod & alibi Christum imaginem Dei inuisibilis appellat. Nunquid ergo & hic qua in effigie eum Dei collocat? Æque non erit Deus Christus vere, si nec homo vere fuit, in effigie hominis constitutus. Vtrobique enim veritas necesse habebit excludi, si essigies & similitudo, & figura phantasmati vindicabitur. Quòd si in effigie, & in imagine, qua filius patris vere Dei prædicatus est : etiam in effigie, & imagine hominis, quâ filius hominis, verè hominem inuentum:nam & inuentum ratione poluit, id el certifime hominem: Quod enim inuenitur, constat effe.

La seconde euasion est d'obie Aern S. Augun Cy dessis stin en l'Epist. 23. à Bonisace, disant . Comme en nombre 43: page 19. quelque maniere le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ, & le Sacrement du sang de Christ est le sang de Christ, ainsi le Sacrement de ta foy, est la soy. D'où Croy infere que ce n'est le

vray corps de Christ, mais seulement le signe

expliquee par S. Augustin Ch. IV S. v. 191 & le Sacrement. Nous auons verifié o claire- o' Cy-dessus met, par S. Augustin, que c'estoit le vray corps suiuantes, de Christ qu'il portoit en ses mains, à la lettre, & qu'il donnoit à manger, & aux bons, & aux meschans; non le seul signe. L'obiection prefente ne fait rien au contraire : S. Augustin en ceste Epistre se peut entendre en deux saçons, 1. de forte qu'il die que le Sacrement du corps de Christ, est le corps du Christ en quelque manieve. 2. Oue le Sacrement du corps de Christ, est en quelque maniere le corps de Christ, comme le Sacrement de la for , est la foy : de façon qu'il y ait quelque analogie, & quelque proportion & reflemblance, entre ces deux Sacremens, en ce que l'vn est le Sacrement du corps , en quelque maniere, comme l'autre est Sacrement de la foy : ces mots en quelque maniere, estans rapportez à ceste analogie & conuenance de ces deux Sacremens. miere explication ne nous contrarieroit pas, comme nous le fismes voir * à l'assemblee. * Nombre 65. Car ces mots en quelque maniere, ne sont pas page 30. & 31 toussours destructifs de la verité de la chose dont il s'agit, mesme chez S. Augustin, com. me nous le verifiasmes sur l'heure par ses propres paroles de l'Epist. 2. à Volusian, Dieu p a, dit-il, parlant de l'incatnation, daignés'unir gnarctur, & à l'homme en quelque maniere : comme s'il cust cum illo vn?dit, non à la mode des creatures, qui ne s'vnis- modo. sent ensemble, que par quelque mutation, mais en quelque autre maniere veritable tou-

page 170. &

fuscipere diri quodam

q Anima hominis immortalis eft fecutesfois. En l'Epist. 28. à 9 S. Hiero (me , il parle dum quendam modum fuum.

192La Transubstantiation est dans l'escriture ainsi, L'ame de l'homme est immortelle en quelque maniere : comme s'il disoit, non d'vne immortalité independante, laquelle convient à Dieu, seul immortel, au dire de l'Apostre (I.Tim.6. v.16.) non d'vne immortalité de la mort de la coulpe: mais en quelque autre maniere, veritable toutesfois, entant que Dieu la conseruera à iamais. Au sermon 11. des paror voyez cy les du Seigneur, r Qui blashhemera en quelque

deffus page 174. & 175:

s In Epist. S. Procli. De rexinanire fe

riam à Deo factam.

certaine maniere contre le sainct Esprit ne sera ia. mais pardonné. De melme air disoit Denys l'Ab. bé, surnomme Exiguus, que le s Verbe a prinsen &a fide ad quelque maniere la forme de serf. Et Theophile Armenios , E- Patriarche d'Antioche au liure 2. contre Autovoluit forma licus, La t matiere a efté faite de Dieu en quelque quodammodo maniere. De melme le Sacrement du corps de serui accipies. Christ est en quelque maniere le corps de & Scriptura Chrift, non d'vne maniere visible, & sensible, docet mate- mais d'une maniere inuisible, & hors de la porquodammodo tee de nos sens, veritable toutesfois. Qui est aussi le sens de S. Augustin lors qu'il dit sur le Psal.33. sermon 2. Que le Sauueur se portoit en quelque maniere en ses mains, en disant, Cecs est mon corps. La seconde explication ne nous defauorise non plus : car sainct Augustin parle en l'Epist.23. obiectee, du corps de

u Nonne se-Christ u immolé, & occis en la Croix, entant mel immola-l qu'immolé, & occis, & de l'immolation, ou stus in seipso, occission de Christ, laquelle nous annonçons & tamen in au diuin Sacrement,iusqu'à tant qu'il vienne. Sacramento non folu per Ce Sacrement est & contient veritablement omnes Paschæ le corps de Christ, mais il n'est, ny ne contient folemnitates,

verita=

expliquee par S. Angust. Ch. IV. S. V. 193 veritablement le corps de Christ comme immo-fed omni die le & occis. Si on confidere le corps de Christ molatur, neg en quelque maniere particuliere, à sçauoir vtique mentientant qu'immolé & occis, ce Sacrement n'en rogatus euns est que le signe ; le sauueur ne meurt plus fesponderie maintenant, fi ce n'est en representation, & en enim facrafigure. Quel danger y a il de dire, que comme menta quance Sacrement est le corps de Christ prins en dinem earam vn estat visible. & en la condition de corps rerum, quaru immolé, de mesme le Baptesme, qui est le facramenta Sacrement de la foy, est la foy? Mais quelle berent, omniapparence de droit pour Croy sur ce texte, Il no Sacramen. y a quelque maniere de ressemblance entre sigut ergo sele Sacrement du corps de Christ, & entre le cundu quem-Sacrement de la foy, tous deux sont Sacre-sacramensum mens, tous deux sont signes: sainct Augustin corporis specifie nommément que c'est en quelque pus Christie maniere qu'ils ont de la ressemblance, & du est, sacramenrapport par ensemble. Done dira Croy ils Christi sansont tout à fait semblables & en tout : Le Sa. guis Christi crement de la foy ne contient en aucune fa-mentum fides con reellement la foy en soy mesme : Donc fides est. dira Croy, le Sacremet du corps de Christ ne contient nullement le corps de Chtist, non seulement prins en la maniere dont parloit sainct Augustin, comme immolé, mais en nulle façon. Consequence Ministrale: La ressemblance de deux choses en quelque chef general, ne compatit elle pas les differences particulieres? l'homme & la beste sont semblas bles en quelque maniere; comme la beste a les fonctions animales, l'homme les a aussi

tur, qui interimmolari ? Si dam fimilitu194 La Transubstantiation est dans l'escriture Croy en voudroit-il inferer, Donc ils sont semblables en tout. Donc l'homme n'est immortel, & n'est raisonnable, non plus que la beffe?

145. x Cy deffus nombre 44. page 19. y Nombre 66. page 32.

-finam amer

La troisesme eu asion de Croy est d'obieder fainct Augustin tur le Pfal. 2. où il dit. x Le Sau. ueur donna à ses Disciples la figure de son corps. Il est vray respondis ie Y sur l'heure : mais il entend là fon corps mystique à scauoir l'Eglise, & l'vnité d'icelle. Il compare là Iudas le traiftre à Absalom, qui vent dire suivant l'Etymo-

בא צ logie Hebraique z la paix du Pere. Absalon au lieu d'estre la paix de son Pere Dauid, print les armes contre luy : Iudas au lieu d'estre la paix de son Pere de son Dieu, & de son sauueur le vendit; Il estoit obligé particulierement de garder ceste paix, & vnion auec luypar ce que ce diuin Sauueur, le vray pacifique, auoit gardé la paix auec luy!, iusques mesmes à luy administrer le divin Sacrement de charité & de paix (nomme paix pour ceste consideration par les anciens) le signe, le Sacrement, & la figure de l'vnion des fidelles au corps myftique de l'Eglise. C'est par la participation de ce Sacrement, que nous sommes yn a 1. Cor. 10 .- Pain, vn corps , au dire de a l'Apostre. Ioinct que sain Augustin sur le mesme Ps,2.appelle par exprés l'Eglise le corps de Christ, comme le fait aussi en diuers endroits l'Apostre b S.

V. 17.

b Eph. 1. v. 22. Paul. Croy fit de l'estonné sur ceste respon-& 23. ce, soit par ignorance, soit de malice, comme Rom. 12. V. 5. 1. Cor. 12. V.27 si c'eust esté chose du tout inouve, que le vray

expliquee par S. August. Ch. IV. & v. 195 corps de Christ donné reellement en l'Eucharistie, soit la figure du corps mystique de Christ, & la figure de l'vnion, & de l'vnité de l'Eglite. Et neantmoins c'est ce que sainct Paul c en-c 1. Cor. 10. Vfeigne, & sain& Augustin melme, comme dnombre 664 nous le luy obiectalmes sur l'heure, en plu-page 32. sieurs lieux de ses œuures, au Tome 9. etraicté e Tomo 26. fur S. lean par diverses reprintes & dere-Trac. 26. in chef au sermon f 27. comme austi au sermon cibum, & poaux enfans g (ou aux nouucaux baptizez)rap- tum, focietate porté par Beda, au 21. de h la cité chap. 25. & corporis, & ailleurs. Quand bien mesme sainct Augustin membrorum auroit appellé ce Sacrement figure, à railon du fuorum, quod est fancta Eccorps naturel du Sauueur, il n'y auroit nul in- clesia, in præconvenient. Il y a des signes pleins, & des sign-definatis, & inrespleines, de la chote repretentee. La colombe, fificatis, & les langues du feu, les corps des Anges, & tels au- glorificatis tres exemples nous l'ont fait voir i tantost: delibus eius. On pourroit donc nomer ce diuin Sacrement Quorum prifigure du corps, & fang de Chrift, mais figure tum eft, id eft pleine de la chose figuree. Vray est que la suit- prædestinatio, te des mots de fainct Augustin sur le Pial.3. & terrium facta la comparaison qu'il fait d'Absalon auec Iu eft, & fit . & das, nous font preferer l'autre explication du cario, & iusticorps myftique du Sauueur figuré par le diuin ficatio: quar-Sacrement.

mum lam facfeeundum & tum verò núc in spe eft , in

re autem futurum eft,id eft glorificatio. Huius rei facramentum,id eft vnitatis corporis & sanguinis Christi alicubi quotidie, alicubi certis internallis dierum in Dominica menfa præparatur, & de menfa Dominica fumitur, quibufdam ad vitam, quibufdam ad exisium.

fibid. fer. 27. His fermo est de corpore Domini , quod dicebat fe dare ad manducandu propteræterna vita Exposuit autem modum attributionis huius, & doni fui, quomodo daret manducare carnem fuam, dicens, Qui manducat carnem mee & bibit fanguinem men in me manet, & ego. in illo. Signum quia manducauit, & bibit, hoc eft, fi manet & manetur,

fi habitat, & inhabitatur: fi hæret & non deferatur. Hoc ergo nos do. guit, & admonuit, myflicis verbis, vt fimus in eius corpore, fub ipfo capite in membris eius, edentes carnem eius, non relinquentes vnitatem eius.

g Serm.ad Neophytos(apud Bedam in 1. Corinth) Sicut vt fit species vi-Abilis panis, multa grana in vnum consperguntur, tanquam illud fiat quod de fidelibus ait scriptura fancta, Erat illis anima, & cor vnum in Deum: fic & de vno vino fratres recolite vnde fit vnum, grana multa pendent ad botrum, fed liquor grandrum in vnitate confunditur. Ita Dominus lefus Christus nos fignificauit, nos ad fe pertinere voluit, my-Iterium pacis & vnitatis nostræ in sua mensa consecraust. Qui accipit myfterium vnitatis,& non feruat vinculum pacis, non myfterium acci-

pit pro fe, fed testimonium contra fe.

h Lib. 21, Diuit. c, 25. De Christi corpore, ait Apostolus, vnus panis, vnu corpus multi fumus: Qui ergo est in eius corporis vnitate, id est in Chriflianorum compage membrorum, cuius corporis facramentum fideles communicantes de altari sumere consucuerunt, ipse verè dicendus est manducare corpus Christi, & bibere fanguinem Christi. Ac per hoche. retici, & schismatici, ab huius vnitate corporis separati, poflunt idem percipere facramentum, fed non fibi vtile, imo verò etiam noxium, quô iudicentur grauius, quam vel tardius liberentur.

Cy deffus page 178.

-teup :cts m vies nuc

eruspuran of

La quatriesme euasion avoit plus d'apparen. ce, aussi est-ce l'achille de Ministres, mais non si bien armé qu'on ne voye le talon à descou-

* nombre 46 uert. Croy nous obiecta k tout en riant, & en page 2051 n piafant, que sainct Augustin au 1,3..de la Donote; id off

Etrine Chrestienne chap. 6. (ie l'aduertis sur ceste cottation, qu'il ne scauoit lire son papier, & ses recueils de Duplessis, & de Dumoulin; qu'il y avoit chap. 16. & non pas 6. sur lequel aduis il corrigea la cotte) diloit, Que lors que l'Escriture semble commander vn forfait, elle est figuree, comme lors que le Sauueur dit, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuuez fon sang, vous n'aurez point de vie en vous ; il y a locution figuree, commandant de communiquer à la passion du Seigneur, & d'imprimer suauement, & vislement en nostre memore, que la chaira

expliquee par S. Augustin. Ch. IV. S.v. 197 esté crucifice, & nauree pour nous. Ceste obiection pronocee par Croy, auec reffentiment de sa propre satisfaction, & accueillie de ceux de son party auec quelque applaudissement, cust causé de l'apprehension, & de l'effroy à ceux d'entre Messieurs les Catholiques qui ne sçauoient l'intelligence de ce passage, si ie n'eusse preoccupé leurs pensees, disant à Croy qu'il rist hardiment en dictant l'obiection, & qu'asseurément il ne riroit pas à ma response: comme de vray dez que i'eux commencé de descouurir l'imposture, & sa mauuaise foy, la passeur, la confusion, l'effroy, couurit son visage,& de ses partilans, iusqu'à la conclusion de l'action tres-funeste pour eux. Ma response doncques fut, que S. Augustin parle, au lieu 1 obiecté d'vn sens figuratif, non qui excluë le sens litteral de la vraye manducation du corps de Christ, mais bien qui le presuppose. S. Paul dit aux Gal.ch.4.v.23. Que l'histoire d'Abraham Pere de deux enfans, l'vn desquels estoit de l'esclaue, l'autre de la libre, estoit par allegorie, ou par figure: Aux Hebr. 11.v.19. Qu'Abraham recouura son fils en parabole, ou en figure: En la 1, aux Cor.ch. 10. v.ir. Que toutes choles auenoient aux anciens Iuifs en figure, non que les deux enfans d'Abraham, le recouurement d'Isaac, le passage de la mer rouge, l'eau decoulant par miracle de la roche, la manne, & le reste de tels narrez, n'avent leur vray sens litteral: mais parce que sur ce sens litteral est basti vn sens figuratif, lequel com-

1 nombre 68 page 33. & 34°

eanthm wille

198 La Transubstatiation est dans l'escriture patit,& n'exclud pas le sens litteral. C'est ainsi que S. Augustin dit, au lieu contesté, Lors que I Escriture semble commander, ou approuner vn forfait, il y a vn sens siguratif, non pour exclurse de necessité le sens litteral, anterieur à ce lens figuratif (comme presuppose l'obiection du Ministre) mais de sorte que cette figure puisse compatir vn vray sens litteral, sur lequel elle soit appuyee. Nous fismes voir, à la confusion de Croy, deuant ceste celebre assemblee, dans le lieu obiecté de S. Augustin, que c'est ainsi qu'il l'entend. Et c'est icy que nostre homme perdit & rire, & caquer, & contenance, portant sur le front le charactere d'vn criminel condamné: Car au mesme liure 3. chap. 11. & 12. où il commence d'establir la fusdite reigle, il apporte l'exemple du Sauueur m qui permit qu'on l'oignift, & parfumaft,

De doctr. Chr. fine etia facta vel ex homiquorum ad da fecreta

m T.3. lib.3. durant la vie, auec des onguens precieux ; ce qui 6.12. Quæ qua- auoit quelque apparence de mollesse, & de si flagitiosa lascheté, il apporte aussi l'exemple n d'ose dentur, fine commandé d'habiter auec vne paillarde, action tantum dicta, qui ressent, en apparence, à la lubricité: Exemfunt, vel ex ples qu'il dit estre le signe, & la sigure, de quel-Dei persona, que grande chose: Pour le premier, de l'odeur des num, quorum bonnes œunres des fidelles; pour le second du manobis sancti-riage spirituel, que Dieu voulut contracter datur, tota fi-auec le peuple payen, apres tant d'idolatries, gurasa funt, & paillardises spirituelles, l'appellant à la foy, charitatis pa- & à la croyance de l'Euangile. La Logique flum enuclea- reformee de Croy conclurroit de là, Donc la Magdaleine n'oignit pas à la lettre, les pieds

Market Strain

expliquee par S. Augustin Ch. IV. S.v. 199 & le chef du Sauueur, par ce que sain & Au- n Post paulo. gustin y recognoit vne figure. Doc Osee n'ha- modo quisqua bita pas auec vne femme debauchee (quoy fobrius credique die au contraire l'Escriture) sous ombre pedes ita vnque sain& Augustin y reconnoit figure. Vou. guento predroit-il inferer que toute l'histoire du peuple re perfuso, ve Iuifn'est point veritable, au sens litteral, par luxuriosoru, ce que fainct Paul dit, o que toutes choses arri- minum folet, uoient en figure? Auec quelle conscience donc quorum talia pourra-il inferer, que nous ne mangeons le testamur. vray corps de christ, substantiellement, par Odor enim vne manducation vraye & litterale, sous cou-bonus, bona fama est, qua, leur que sainct Augustin y reconnoit vne si- quisquis bogure ? sainct Augustin ne dit-il pas au liure ne vitæ opecontesté à present, chap.22. p Tout, ou quasi verit, dum vetout ce qui est dans le vieux Testament se doit entendre par figure? Croy voudroit-il en exclurre fi pedes eius le sens litteral, & nous repaistre des seules al- preciosisimo legories d'Origene? S. Augustin n'explique il dir: ita quod pas & en vn fens figuratif la foliation des E- in aliis pergyptiens, en signe que les sciences profanes doiuent que flagitium seruir à l'Eglise, & aux enfans de Dieu? le com- est, in dinina mandement fait à Abraham de tuer x son fils, vel prophetine l'explique-il pas de la mort du Sauueur? & magne cuiufl'actio de l'hemorroisse guarie par l'attouche-dam reisigna ment de la frange, ne l'accommode s il pas à pe est in perl'attouchement par foy, (Elle a touché, c'est à alia in Ofez dire, elle a creu?) le changement d'eau en vin prophetæ vaaux nopces de Cana, ne le rapporte-il pas au ticinatione changement de la loy ten l'Euagile? croy ne meretriels. feroit-il pas habile d'opiniastrer, que tous ces v. 11. sens allegoriques, tropologiques, & anagogi- p Aug. Ib. 6.22

Neque vllo derit Domini ciosô à mulie» ribus abundastigia Christi fequitur, quafonis plerum-

200 La Transubstatiation est dans l'escriture Omnia vel ques, qui sont ordinairement receus par tous penè omnia les SS. Peres, & par l'Escriture saincte, sont quæ in veteris Testamenexclusifs du sens litteral ? Et neantmoins, O ti libris geffa mal-heur! c'est l'artifice, dont ces gens pipent continentur, non folüproles consciences des plus simples, criantanaprie, fed etiam theme contre la reelle manducation du corps figurate accipienda funt. du Sauueur, contenu dans le sacrement visiq T.6.lib.23. ble, suivant sa propre parole, sous pretexte, Contra Fauft. Manich.c. 91. que fainct Augustin y a reconnu vn sens figu-Quod vero ratif. Donc la perte des ames sera si peu en expolianit confideration! Aegyptios iusta Domini

Dei sui, nihil nist instissime iubentis, quid præsigurauerit, ia in quibusdam libris, quos de doctrina christiana prænotaui, quantum mihi tunc occurrit, me recolo posuisse, quod aurô, & argentô, & veste Aegyptiotum significatæ sint quædam doctrinæ, quæ in ipsa consuetudine gentis non inutili studio discantur. Idem habet Tomo 3. lib. 2. de Doctr. Christ,

cap. 20-

Tom. S. lib. 16. De Ciuit. c. 32. Abraham in Isaze est tentatus, & vnicum obtulit qui promissiones suscepit, ad quem dictum est, In Isaze vocabitur tibi semen, cogitans quia & ex mortuis excitare potes Deus. Proinde addidit, Pro hoc etiam eum & in similitudinem adduxit, Cuius similitudinem; nisi illius de quo dicit idem Apostolus, Qui proprio filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum propteres Isaze, sicut Dominus crucem suam, ita sibil ligna ad victime locum quibus suerat

imponendus ipfe portauit.

s Tom.4, lib. De mendacio ad Confen. cap. 13, Eos namque fignificabant fiue illa fluxum fanguinis patiens, fiue ille mortuus quatriduanus, quos, etiam qui cuncta sciebat, quodammodo nesciebat. Nam & illa typum gerebat plebis gentium vnde præmissa fuerat prophetia, Populus quem non cognoui scruiuit mihi.

Et Tomo 9. Tr. 26. in Ioann. Ideo illa mulier quæ simbriam tetigit, magis tetigit, quam turba quæ pressit. Ideo Dominus dixit, Quis me tetigit? Et mirantes discipuli dixerunt, Turba te coprimit, & disis quis me tetigit? Et ille repetiuit, Tetigit me aliquis, Illa tangit, turba premit, Quid est tetigit, nisi credidit.

t Tom. 9. tract. 9. in Ioann.

147. La cinquiesme euasion du sieur Croy est d'obu Nombre 53. iecter u saince Augustin traité 26. sur s. Iean, où il dit, que ceux en qui le Sauneur ne demeure pas, ne mangent pas spirituellement sa chair, & ne boiuens

expliquee par S. August. Ch. IV. S. V. 201 boiuent pas son sang, quor qu'ils pressent des dens le Sacrement du corps & sang : Et au traict.27: où il dit, que c'est vn figne que l'on a mangé & beu, si Christ demeure en nous, de sorte qu'on ne l'abandonne pas. D'où Croy pretend inferer que S. Augustin disant ailleurs, que le corps & sang de Christ entre dans la bouche des meschans, & est mangé par eux, doit estre entendu, non du vray corps, ains du seul signe, & Sacrement du corps. Mais comme nous filmes x voir X Nombre 74. sur l'heure, sainct Augustin a satisfait à ceobiection, dans le mesme passage. Car il dit par exprez en ce lieu là, que les meschans ne mangent & ne boinent Y SPIRI- manet in TVELLEMENT le corps & sang de Christ, Christo non d'autant qu'ils n'y apportent la preparation spiritualiter spirituelle, de laquelle il dit z là mesme, carnem eiuse Mangez ce pain celeste spirituellement, apportez lestem spiril'innocence à l'autel; d'autant aussi qu'ils ne re- tualiter mançoiuent pas le fruict de l'Esprit . & de la diui-ducate, innonité, laquelle opere en ceux qui reçoiuent ce aleare portadiuin Sacrement auec deuë preparation. Or te. que sainct Augustin ave creu que le vray corps du Sauueur entre dans la bouche, & dans le corps d'vn Iudas, & des autres meschans, nous le verifiasmes sur l'heure par plusieurs textes formels, que nous auons transcrit a cy dessus a Page 1714 tout au long, singulierement par le Traitté 11. 172. & suis Des paroles du Seigneur chap. II. où ce Sain& demande comme quoy peut estre veritable ceste maxime du Sauueur, Le blasheme contre le fainct Esprit, ne sera pardonné, ny en ce siecle, ny

bVoyez page

202 La Transubstatiation est dans l'escriture en l'autre; attendu que plusieurs heretiques & impies, apres auoir blaspheme contre Dieu, & contre le sainct Esprit sont receus à penigence, à la conversion, & au falut? Il respond b que ceste maxime est vraye, mais auec quelque exception: qu'elle est veritable non de toute, mais de quelque sorte de blaspheme contre le S. Esprit: & apporte, pour exemple, ceste autre maxime du Sauueur, Qui mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. Maxime qui est veritable, mais entendue auec quelque exception: Car il n'eft pas vray, dit-il, que quiconque mange ceste chair, en quelcoque façon que ce soit, demeure en luy: veu que les meschans mangent ceste mesme chair, & pourtant ne demeurent pas en luy; mais il est vray seulement, que quiconque la mange en certaine maniere, & auec certaine disposition, demeure en luy. Si sain& Augustin n'entendoit parler de la mesme chair : s'il rapportoit, comme pretend Croy, la manducation en vertu de laquelle on demeure en Christ, à la vraye chair; & l'exception de la manducation, en vertu de laquelle on ne demeure pas en Christ, à la chair figurative, ou plustostau seul signe de la chair mangé par les impies, il ne diroit que les impies mangent ceste e mesme chair, en vertu de laquelle les bons demeurent en Christ; & cependant ce sont les propres paroles de S. Augustin. De plus suivant les erres du fieur Croy, l'instance de S. Augustin seroit inepte, & ridicule: car pour faire voir,

c Cy destus pag. 174. Cam ipsam carnem manducent, & ipsum fanguinem bibant.

expliquee par S. Augustin Ch. IV. S. v. 203 qu'vne proposition vniuerselle, comme cellecy, Le blasheme contre le S. Esprit ne sera pardonné, souffre des exceptios, il apporte l'exemple de ceste autre proposition, Qui mange ma chair demeure en moy, laquelle souffre aussi ses exceptions. Ceste exception presuppose manifestement, que la manducation de la chair de Christ, en vertu de laquelle on ne demeure en Christ, est, ce nonobstant, vne manducation veritable de la chair de Christ, & de la mesme chair naturelle, & substantielle de Christ: Ce seroit niaiser, que de l'entendre autrement: Celuy qui diroit que ceste proposition, tout cheual hannit, souffre des exceptios, parce que le cheual peint par apelles, qui n'estoit qu'vn cheual figuré, ne hannissoit pas; & de meime cefte-cy, Tout homme est menteur, par ce que l'image d'Alexandre de la facture de Polycletus, ne mentoit pas, n'auroit il pas besoing d'ellebore, & ne seroit il pas plustost, ou cheual, ou la peinture d'vn homme raisonnable, que non pas vn vray homme doué de iugement? c'est neantmoins la profonde subtilité, que Croy veut imputer à sainot augustin, de s'estre beaucoup peiné pour expliquer ceste maxime, Le blashheme contre le S. Esprit ne sera pardonné, auec exception; par celle-cy, Qui mange ma chair demeure en moy, laquelle reçoit aussi son exception, mais de sorte qu'au bout du compte, ceste manducation de la chair, n'est manducation de la chair, mais du seul signe, non plus que le cheual peint, &

204 Ch.4. S.vr. La Transubstantiation
Alexandre releué en bronze, ne sont ny cheual, ny Alexandre, ny ne peuvent estre alleguez pour exception legitime d'une proposition, où il s'agisse d'un vray cheual, & du vray
Alexandre. Croy accoussumé à ces explications extrauagantes, ne fait difficulté de les
imputer à sain A Augustin: Le Sage n'a pas
dit sans subiect, Que de le foliuge les autres
par soy mesme.

d Cam ipfe infipiens fit, omnes stultos restimat, Eccl.

La creance des quatre premiers siecles, touchant la Transubstantiation.

s. VI.

Ceste mesme creance de l'Eglise Romaine, touchant la Transubstantiation, & faudroitis il transcrire la plus part des volumes des SS. Peres, & anciens Docteurs, pour ramasser tout ce qu'ils en ont dit. Ie recueilleray seulement les maximes plus remarquables des principaux Docteurs des 4. premiers siecles, pour faire voir, d'autant plus clairement, quelle a esté la creance de cest âge innocent sur vn poinct de telle consequence. Au premier stecle S. Denys le vray Areopagite, Disciple de sainct Paul, conuerti par luy dans l'Areopage (ainsi que nous auons fait voir plus au long aux a Ministres sans soy) inuoque ce diuin

a Nombre 21. page 42.43.

receuë par S. Denys. S. Ign. S. Clem. 205 Sacrement, presupposant qu'il est le Sauueur en personne, au chap. 3. de la Hierarchie Ecclesiastique en ces termes, O b tres divin & b a Jesorara tres sainct Sacrement monstre toy clairement à nous, oftant les voiles qui t'enueloppent. & remplis nos yeux spirituels de ceste singuliere lumiere, qui ne se peut cacher. Le Scholiaste Pachymerez pieomala dit là dessus, Qu'il parle c à ce Sacrement, com- civiquatan me à vne chose animee, & ce à bon droit. Sain Et IGNACE contemporain des apostres (rapporté chez Theodoret au Dialogue 3.) foudroye Croy, & ses adherans, sur l'article debattu, des vospgis ichocquant les heretiques de son temps par may ofes ices mots, a Ils ne recoinent point les Euchari sties: & les oblations, pour ce qu'ils ne croyent pas pales que l'Eucharistie (oit la chair de nostre Sauneur, whipwoor. laquelle a souffert pour nos pechez, & laquelle le Cos en vixa Pere a resuscité par sa benignité. L'Eucharistie n'est pas vue chair figuree, mais la chair mesme qui est nee, qui a souffert, qui est trium- d Exagnsias phamment resuscitee. S. CLEMENT RO- 2 @850 Poeas main Pape, Disciple de sain& Pierre en ses Constitutions apostoliques, reconnues pour œuures legitimes de luy mesme par Duplessis e, enseigne au l.2. ch.57. que Durant le sain& sacrifice de l'autel, on f reçoit le corps & sang du Sauueur auec beaucoup de pudeur & de respect, comme estant le corps du Roy. Au l.7.ch. 27. il veut qu'apres la communion nous ren- λίων ήμων παdions graces à Dieu de ce qu'il a fait, que le Seous in xonsacré corps du Sauueur habitast dans nous mesme.

edi ispà Texs-The de wernerwood our over BODINOS àpeδποκαλυψαwon, That-Yous neiv avadery Inn, ng VIOLS, COTEexxadún 8 25 avin 2/aλέγεται, ησή eskorws. en drodexov-TOU , 2/9 Tò μεή ομολογείν την Ευχαρισίου σάρκα ervay & FOTHpos hpewy In-OF Xease, THY चेत्रहे के वंधवहsornic o walne

MYESPEV. e Contre la. Ch. 4. g. VI. La Tranjuojiantiation

Messe liure 4. chap. 4. page 775. à la Rochelle par Hierosme Haul-

tin 1598.

f Γινέδω ή θυσία ές ώτος παιδός έ λαϊ κὸ ωθσευχομμίνε ήσύχως, κυθ όπων άνενεχθή, μεζαλαμβανέτω έκας η τάξις καθ' έαυτην ε κυσιακέ σώμαλος, κ. Ετιμία αίμαθος, ον τάζει με δ' αίδας κε ευλαβέιας, ώς βασιλέως σεσερχόμοι σώμα]..

g Ευχαρες εμεν ύπες & άγιε σωμαλός σε, ε κατεσκήν ωσας ον ήμίν.

149. h Page 75. 1 Quomodo capacem este donationis & corpore nutritur. ne Christi vefest corpus

A v second stecle. S. IRENEE Martyr infigne, duquel nous parlions h cy-deuant, au liure 4. contre les heresies chap-34. dicunt carne Comme quoy i dient ils que la chair va en cor. in corruptio-ruption, elle qui est nourrie de la chair & du sang re, & non per- de Christ? Et au I.s. c.2. Comment k nient ils que à corpo- que la chair soit capable de la donation de Dieu, re Domini, & qui est la vie eternelle, elle qui est nourrie du corps fanguine ali- & du sang de Christ? Ce n'est donc nostre seul K Quomodo esprit, ains aussi NOSTRE CHAIR, qui reçoit le carnem negat vray corps, & sang du Sauneur. TERTVLLIAN au liure de la Resurrection de la chair au ch. Dei, qui est 8. 1 La chair est respué du corps & du sang de vita æterna, que l'ame soit engraisse de Dieu. Ce n'est le teul esprit, ains la chair qui mange, & 1 Caro corpo- reçoit le corps precieux du Sauueur. Au liure re, & sangui- 4. contre Marcion chap. 40. il prouue à l'encitur, ve ani- contre de cest heretique, que le Dieu du nou. ma de Deo fa- ueau Testament, est le Dieu de l'ancien, & m Acceptum qu'il n'a dedaigné d'accomplir les figures de panem, & di-l'ancien Testament: Tesmoin qu'il a changé Ariburu dif-le pain, qui estoit l'ancienne figure de son pus suum il- corps, & le vin qui estoit iadis la figure de son lum secit, Hoc sang, en son corps, & en son sang, Le m pain, meum dicen-dit il, pris, & distribué à ses Apostres, ille fist son do, idest figu-ra corporis corps, en disant Cecy est mon corps, c'est à dire, la sireceue par les SS. Hippol. & Denys. 207

gure de mon corps. Figure qui se rapporte au passé, non au present, ainsi qu'il l'explique nsoudain, come s'il eust dit, Ce qui estoit iadis la figure de mon corps est deuenu mo corps. Au traicté de l'Orailon, au chap. 14. il fait mention de la coustume de receuoir, & deplus de o reserver sui appellat, le corps du Seigneur. Nous auons rapporté cydeuant Ple tesmoignage de sain & Ivstin, Marcion corqui fleurissoit au commencement de ce se- dis locô hacond fiecle.

ra autem non fuisset nisi ve. ritatis effet corpus. n Cur autem panis corpus & non magis peponem, que buit, non intelligens VE-

ris mei. Figu-

TEREM fuisse istam figuram corporis Christi dicentis per Hieremiam &c. Et pauld post, Vt autem & fanguinis VETEREM figuram in vino

recognoscas, aderit Esaias, &c.

o Accepto corpore Domini, & reservato, vtrumque faluum eff. & participatio facrificii, & executio officii.

p page 164. 165. 166. 167.

V TROISIESME SIECLE. S. CYPRIAN Martyr a parlé tres-expressement pour nous, comme nous l'auons verifié q tantost. q page 148. & S. HIPPOLYTE Euesque & Martyr au traicté suivantes. de la fin du monde, & de l'Antechrist, met entre les effects de la malice de cest enfant de perdition, qu'il fera cesser la I sainte oblation, roun mesoqu'il changera les Eglises en lieux profanes, de sorte que le corps & lang pretieux du Sauneur ne pa- plano esteroistra point alors, & la liturgie prendra fin. Discours qui marque la creance de la presence reelle & substantielle du corps du Sauueur dans les signes visibles. S. DENYS Patriar- &c. che d'alexandrie rapporté par s Eusebe, n'osoit reiterer le Bapte me de ceux qui auoiet asisté t T& vongà la saincte table, & estendu les mains pour recenoir le sainet aliment, + qui auoient reçeu le corps molos nucle & fang de Iesus Christ: Ailleurs chez le "mel-

150.

Dopav ste du मेंसम्प हिंद. रहे TIPLION TOPIGE xessã Davno ETTON s lib. 7. hift,

Eccl.c.8. 705, 494 & aius Eugova xavão xeovas 208 ch. 4 S.VI. La Transubstantiation

u 1. 6.c. 36. x Epist. 1. lpfi me Eusebe il raconte que suiuant la coustume de l'Eglise, on apportoit aux malades. compropriô ore corpus Domime à vn Serapion vieillard, ce Sacrement dini conficiunt, uin, & qu'on le reservoit à cest esfect. Les saincis & populis tradunt. Papes & Martyrs Pontian x, Corneille v. y Epift. ad Lu-FELIX 2, & FABIAN 2, attestent que la Messe picinum Vite disoit de leurs temps, & que les Prestres enn. Edicis Imperatorum Christiani v. font de leur bouche le corps du Sauueur. bique tormetis afficiuntur, neque su cryptis notioribus Missas agere Christianis licet.

z Epift, 2. Mnadamus vt super memorias martyrum Miffæ celebrentur ne corum memoriae extingui, aut veneratio prohiberi possit.

a In fuo Decreto, Sacrificium non est accipiendum de manu facerdotis, qui orationes, vel actiones, & reliquas observationes in Missa secundâm attum implere non potest.

151.

Depuis la

page 98.

V QUATRIESME SIECLE. Les sainces cyrille de Hierusalem, Ambrosse, Chrysostomes
Augustin, ont parlé de mesme air que les Docteurs de l'Eglise Romaine d'à present, comme nous auons dessa b verifié. Les TROIS
CENTS DIX ET HVICT PRELATS du Concile
de NICEE, en vn Canon qui se retrouue dans
le recueil des Actes de ce Concile, fait il ya
plus douze cens ans par Gelase de Cesaree, Canon reçeu par c Duplessis, par Pierre Martyr,

Contre la & par Caluin, parlent de la forte, d S y R la Meffel. 4. ch.
4. pag. 783.
4. pag. 783.
4. pag. 783.
6. facree table ne confiderons pas anec vne pensee d Eπί τ θείας basse, le pain & le Calice qui sont là proposez; mais τεαπέζης πά rehaussans nostre pensee, comprenons par foy, que λιν κάνδιθα l'Agneau de Dieu, qui oste les pechez du monde, est μή το πόσμει μόνο μετώ, κα gisant sur CESTE SACREE TABLE LA, sacriμένο μετώ, κα gisant sur CESTE SACREE TABLE LA, sacriπό πότηρε μέ par les Prestres sans occision: & prenans VEεπεικώς πόθ-RITABLEMENT son precieux corps & sang,
σέχωμεν, άπλ croyons que ce sont les symboles de nostre resurrein διάσωντες

receue au Conc. de Nicee par S. Athan. 209 my Aldroias. ction: car ausi pour ceste cause en prenons nous wises vonoupeu, afin de monstrer que ce n'est pas pour nous mer neidas 2° 272 saouler, mais pour nous sanctifier. C'est sur ceste cheins ma 68006 table sacree, qu'est posé l'Agneau, qui oste les migns aprin pechez, & non seulement au ciel : c'est là \$ 9:87 aporque se trouve le vray sacrifice non sanglant: a ris auge-Tias zoous, c'est de là que nous prenons les symboles de noftre refurrection, & le vray corps & sang du Fiegewy 900-Sauueur. c'est dans ce Sacrement que nous popor, ser re prenons peu, ce peu se rapportant à la forme माधावण विषय च्छाम्बर् मुक्त वर्षे que le Sauueur a dans le divin Sacrement, & मुद्र ये मे मे में कि non au ciel en vn estat visible. S. ATHANASE λαμβάνονως en la 2. Apologie contre les Arriens, enseigne muas, miques e qu'il n'appartient qu'aux vrays Prelats de l'E- Coc even & glife Catholique, de doner à boire le sang de Christ: τ ἀναςάσεως appelle impieté de rompre les sacrez calices de Boda. Diù Ties l'autel, & dit que cest outrageporte à l'encontre 1028 gre mos du sang de Christ, entant qu'il viole ce sainet là lausairo-S.HILAIRE fau liure 8.de la Tri- pou, and odis you, ina yranité, dit, que par le moyen du sainet sacre-किए हम देश हैं ment, le pray corps & Sang de Christ habite dans whoovern nous naturellement, & que nous receuons sous le an es ayin ασμόν. Sacrement ce vray corps & ce vray sang, de sorte ε Τέδο μόνον qu'il n'y a nulle occasion de douter de la verité da E51 ₹ ₹ ×000corps & du sang. Voire il prouue, contre les sings chesa-Arriens, que le Pere eternel est dans le Fils, olas wessanon par habitude de volonté, mais naturelle- Tov. piovo, iment, & substantiellement, par ce que par le may iss memoyen de ce diuin Sacrement, sa chair & son xens &c. sang demeure en nous naturellement. Preuue la Engleise tà quelle presuppose de toute necessité la presen- apa Xeise Taga Tennan ce reelle du Sauueur dans les signes visibles. orasindy Des mer 8 % moiss.

μους όλον

& Eos qui inter Patrem, & filium, voluntatis ingerunt vnitatem interrogo, Vtrumne per nature veritatem hodie Christus in nobis fit, an per concordiam voluntatis? si enim verè Verbum caro factum, & nos vere verbum carnem in cibo Dominico sumimus, quomodo non naturaliter In nobis manere existimandus est, qui & naturam carnis nostræ, iam inseparabilem, fibi homo natus affumpfit, & neturam carnis fuæ ad naturam æternit tis, sub sacramento nobis communicandæ carnis admiscuit. Et post. Quisquis naturaliter Patrem in Christo negabit, neget prius non naturaliter vel fe in Chrifto, vel Chriftum fibi ineffe. Si vere rarnem corporis noftri Christus affumpfit, & vere homo ille qui ex Ma. ria natus fuit Christus est, nosque vere, sub mysterio, carnem corporis eius fumimus, & per hoc vnum erimus, quia Pater in illo eft, & ille in nobis, quomodo voluntatum vnitas afferitur, cam naturalis per facra. mentum proprietas perfedæ facramentum sit vnitatis? &c. Et post pau-16, De naturali in nobis Christi veritate quæ dicimus, nisi ab eo discimus, stulte atque impie dicimus: lpfe enim ait, Caro nea vere est esca, & fanguis meus vere est potus, Qui edit earnem meam, &c. De veritate carnis & fanguinis non relictus est ambigendi locus : Nunc enim & ipfius fidei professione, & fide noftra, vere caro eft', & vere fanguis eft : Et hæc accepta, atque hausta id efficient, vt & nos in Christo, & Christus in nobis fit. Anne hoc veritas non elt? Contingat plane his, verum non effe qui Chriftum verum effe Deum negant. tem, Hac vitæ noftræ caufa eft, quod in nobis carnalibus, manentem per carne Christum habemus, fi voluntatis tantum vnitatem intelligi vellet, cur gradum quendam atque ordinem confummatæ carnis exposuit?

S. GREGOIRE DE NYSSE en sa grande

152. Catechele chap. 37. enfeigne, que comme l'aliment mortifere entra dans l'estomach d'Adam, aussi le g corps du Sauneur, qui est l'antidote, entre g Xen anegi-Therev culòs ? dans nos corps, & dans nos entrailles, de sorte qu'il aide waired demeure en nous selon la chair : & son corps entre 780 ED ay 075dans nostre corps. Et comme quand il conversoit raxion. Th en ce monde, le pain & le breuuage se changeoient हैं। हैंदर है रहा है den ETEPON en son corps; peu à peu, par la faculté nutritiue, chero & owde mesme à present h le pain est changé en son Ma & Juvárs corps, & le vin en son sang, mais tout à coup-en neerflov. &c. vertu de ceste parole, Cecy est mon corps, Cecy est To Icevander रकार है निहर mon sang. Il se meste dans nous , voire dans I les TO uge en Tal ncorps mesmes des fidelles; & tout cela k se fait par merepo vevole changement, & transelementation de la natu-

veceuepar les SS. Greg. Baf. Opt. Hier. 211

ve, ou substance des choses qui apparoissent. S. weds invita BASILE au liure I. du Baptelme ch. 3. blasme pesartois. 1997 ceux qui 1 mangent & boinent oiseusement & in- us an Inois. utilement le corps & le sang du Sauneur. Paroles qui presupposent qu'on ne le prend pas seu- Tou Ala voys lement par foy, mais de plus par la bouche du 908 & cirriscorps. OPTAT Mileuitain 1.6. contre Par- 38005, \$ 2/2 menian, reprend seueremet m ceux qui auoient Beworus noi profané, & brisé les Autels, sur lesquels auoit esté idu éis ro ouporté le corps du Sauneur, & les calices dans les ma & Noys, quels on auoit porte son sang. S. HIEROSME an' EYOYE en l'Epistre 1. n à Heliodore, & en la 85. o à mes no su-Euagrius, dit, que les Prestres font le corps de Christ par leur propre bouche. En la 150. à He- vos, nadis éidibia en la question 2. il dit, que p le pain rom enra don TE pu, & donné par le Sauveur à ses Disciples, est son Aoys on rero vray corps. Que c'est le vray pain que le Seigneur a donné, qui q est luy mesme & le ban i Tois men: quet , & celuy qui banquete , celuy qui mange, sevador th oi-& celuy qui est mangé. Sur le chap. 1. de Mala- novoula ? chie, il se plaint de ceux qui auec vne ame zaestos iaumeschante, & impie r reçoiuent le corps de affir oupros, Christ, le profanant & honnissant; & estans im rois oweners mondes reçoinent fon fang. Sur le 1. de l'Epift. à wentesund-Titus, il oppose ce diuin Sacrement aux pains min avanipe de proposition, disant, squ'il y a autant de difference entre ces pains là, & le corps de Christ. comme il y en a entre les ombres & les corps. entre wes cheivo l'image & la verité entre les exemplaires des cho. es Casoixeisses sutures, & les choses presigurees pariceux. Sur ous ? payo le 26 de fainct Matthieu, Apres que le Sauveur I Agyas amangé l'Agneau Paschal, il passe au vray sacre- àvao

2005 ayra 2= worens are-MOS TE 2078 हर के क्लिमक TOV CHOTTELES

k Tỹ ἐυλο-

30 Ludy ros के जातिक zuess. Fregistis caliore conficiut. o Ad quorum ficitur.

panem quem mus, deditque discipulis esse mi saluatoris. q Ipse conusua, & conuimedens & qui comeditur. r Polluimus panem id eft

ment de la Pasque, afin t que comme Melchisedec φαγείν το σω- Prestre auoit precedemment offert le pain & le vin ec, roi vier en figure de luy, il representast (c'est à dire, exhibast present) son corps. Car c'est la force de m Quid eft al- l'antithese entre la figure precedente, & la vecare, niss sedes rité presente; & la portee du mot (reprasentasanguinis Do- re) qui signifie en son originelle signification mini ? Item rendre present, de mesme que Tertullian dit ces Christisa- au 4. contre Marcion chap. 22. que le Pere guinis porta- u representa son fils sur le mont Thabor, & en in Abut ve de l'Apologetique ch. 48. Nos corps seront reprenis quidquam sentez en la resurrection ; Et sainct Cyprian, quar, qui A- y qu'il faut que l'eau des fontaines soit representee postolico gra- au basin aues la mesme pureté qu'elle a en sa aur incceaen fource. En l'Epistre 4, à Rustieus, il loue l'hocorpus factô spitalité, & la saincte prodigalité de sainct Exupere lors Euesque de Toloze, enuers les preces Christi pauures, pour aufquels subuenir,il ausit vencorpus, tan- du iusques aux vases precieux dusaina Autel, de sorte, que sa riche & volontaire paup Audiamus ureté, le contraignoit 2 de porter le corps du fregit Domi- Sauueur dans vn panier d'osier, & le sang du mesme Sauueur dans vn vase de verre. Paroles qui corpus Domi. presupposent de necessité la croyance du vray corps & fang de Ielus-Christ dans les signes visibles. GAVDENTIVS Euesque de Bresce, uium, Ipse co- cité par a nous dans les Actes au traicté 2. de l'Exode, b Celuy, dit-il, qui est le Createur & le Seigneur des natures, qui produit le pain de la corpus Chri. terre, fait außi du pain son propre corps, caril le fi, quando in- peut, & la ainsi promis. Et celuy qui a fait le vin mus ad altare, de l'eau, fait außi son sang du vin. SALVIAN receue par les SS. Gaud. Salu. Cyrille. 213

Euesque de Marseille allegué das o nos actes, & fordidi rend la raison au liure 2. al'Eglise Catholi-mundum fanque, pourquoy Dieu exige plus de nous, que guinem bibides luifs ; d'autant que nous luy sommes plus re- s Tantum indeuables: d Les Iuifs aucient l'ombre, & nous auons terest inter Propositionis la verité : Ils mangeoient la chair des oyseaux (& panes, & sordes cailles) nous le corps de Dieu: Ils mangeoient pus Christi, la gelee du ciel, & nous le Dieu du ciel.

quantum in+ ter ymbram

& corpora, inter imaginem & veritatem, inter exemplaria futurorum

& ea quæ per exemplaria præfigurabantur.

* Vt quomodo in præfiguratione eius Melchifedeck fummi Dei facerdos, panem & vinum offerens fecerat, ipfe quoque veritatem corporis, & fanguinis, repræfentaret.

u Itaque iam repræfentans eum,&c.

x Repræsentabuntur & corpora.

y Epift,74. Eadem vbertate, atque integritate repræfentetur, qua de fonte proficifcitur.

z Nihit illo ditius, qui corpus Domini canistro vimineo, & fanguine

portat in vitro.

a Nombre 32.page 15.

b Ipfe naturarum creator & Dominus, qui producit de terra panem, de pane rurfus (quia & poteft, & promifit) efficit proprium corpus: & qui de aqua vinum fecit, & de vino fanguinem fuum.

c Nombre 32, page 15.

d ludzi habebant ymbram rerum, nos veritatem: ludzi manna manducauerunt, nos Christum, Iudzi carnes auium, nos corpus Dei, Iudzi prutnum coeli, nos Deum coeli,

S.CYRILLE Patriarche d'Alexandrie presida en vertu de la deputation e & commission donnee par Celestin Pape de Rome, au troisiesme Concile general, de plus de deux cens Pre- 17.18. 65. Cylats, conuequez à EPHESE: Ce Concile est rill, epist.ad receu par f Caluin: S. Cyrille est appellé par politanos coluy defenseur de la fay : L'Article 6. de la tra Nestor. confession de foy des Ministres s'accorde à Chron. Libeces Anciens Conciles, & nommément à ce fat. Breular. que les saincts Athanase, Hilaire, Ambroise, & page 53. Cyrille ont escrit, contre les sectes & heresies

152. e Ada Ephel. Concilii, c. 16. 214 Ch.4. S. vi. La Transubstantiation de leurs temps. Caluin au 1.4. des Inst. ch.9. sect.13. recognoit sainct Cyrille pour vn perfonnage suscité de Dieu, & vray desenseur de la vraye doctrine. Donc ce meime sainct Cyrille, séant en plein concile, propose diuers anathemes contre Nestorius, auec l'explication d'iceux, à laquelle le concile acquiesce, voicy les propres mots de la Declaration de l'vnziesine anatheme contre Nestorius, NOV S

g The aylow & parfaisons dans les Eglises le sainct, le vininoi Euoroion, fiant, on non sanglant sacrifice, croyans que rev c'uluis c'n-ce qui nous est LA PROPOSE' n'est pasle nancious re-corps on le sang d'un homme commun, sem-neus sur vos Eblable à nous : ains nous le receuons COMME nad nuas, no estant fait le propre corps, & le propre sang หรืออันน ลีเหม du Verbe viuifiant. Car vne chair commune wissbortes to ne pourroit pas nous viuisier, tesmoin le Sauσουκάρθου , ueur mesme qui dit , La chair ne profite de Thurs aspa, rien, c'est l'esprit qui viuifie. Car d'autant οξχόμος ος τ. qu'elle a esté faite la propre chair du Verbe, dior oun no entant h que telle, elle est crue estre, e est vovos, ng mer-roi ng aina rë en effect vinifiante, ainsi que dit le Sauneur. 20005, 26 MEN-હિ જાર્લા દ્વાર - Comme mon Pere m'a enuoye, જ ie vis de par vorsires Ad-mon Pere, celuy qui me mangera viura de 18 &c. h Exertifica par may. Puisque donc Nestorius & ses advivore vi no herans destruisent follement l'efficace & la. 28, GUTH TOS voestou ng èsi vertude ce mystere, c'est à bon droit qu'on a ζωοποιός. fulminé anatheme contr'eux. On ne pourroit

receuë par le Concile d'Ephes & S.Cyr. 215 expliquer auec plus de clarté la creance de l'Eglise Romaine, que de dire, r. que nous parfaisons dans nos Eglises vn sacrifice viuifiant. 2. Que ce qui nous est là proposé, est le propre corps & fang du Sauueur; & est receu de nous comme tel. 3. Que ceste chair estant mangee, nous viuifie, non entant que chair, mais entant que soincte au Verbe source de vie. 4. Que c'est le vray sens de ces paroles, que nos Ministres ont si souvent en bouche à contre-sens, La chair ne profite de rien, c'est l'esprit qui vinifie: c'est à dire, La chair seule, & fans l'Esprit, & sans la divinité, ne sert de rien: mais elle est viuifiante, entant que ioincle à l'Esprit, & à la diuinité: la vertu de viuisier luy estant communiquee par l'Esprit & par la diuinité. Le mesme sainct cytille sur sainct lean 1.4. ch.24. prouve la realité de la manducation du corps du Sauueur promise en sainct Iean 6. & exhibee la veille de sa mort, par la toute puissance du Sauueur, qui a changé la verge en serpent, l'eau en sang, la pierre en vne viue source, & mammelle d'eau: vlant de mesmes preunes, & procedant de mesme air, que le faisoit tantost 'S. Cyrille de Hierusalem, & k S. Am- i page 100. broise. Apres il monftre l'efficace de ceste chair K page 118. & à raison de l'vnion personnelle auec le Verbe: fuiuantes, vnion qui effoit cause que par l'attouchement de ceste chair, les malades fussent guaris, & que les morts resuscitassent. Il prend aussi de ceste vnion la raison pourquoy mangeans ce-

ste mesme chair, nous en sommes viuisiez.

216 Ch. 4. S. VI. La Transubstantiation Mais qu'y a il de plus exprez que les paroles

1 Edu un uo de ce Docteur, NON 1 seulement nous som. voy அ. தம்- mes renouvellez par le sainct Esprit, mais de vis avedua- plus ce corps espais, & terrestre, est sanclifié securome and parla participation d'une chose plus prossiere ψοχήν άνακ- & conforme à sa nature, à sçauoir sa chair. 28 mg to wa- Item, Les Juifs estoient deliurez de l'Ange 20 1810 not exterminateur par la chair o le sang de l'Aγεωδές σωμα Ald waxvie gueau Paschal, maintenant ils sont mappellex es no ourse des figures à la verité. Item, Entrant " dans 185 ayials-Day usant eux mesmes par ma propre chair, dit le Sau-Vews &c. ueur, ie les resusciteray au dernier iour : s'il m we's Thy en of than a resuscité les morts par le seul attouchement zadsulpos a- de sa chair, combien plus grande benediction Anderav. n co auto ye- receurons nous quaud nous aurons mangé ceyouns Ala & ste mesme chair. Il est o dans nous par sa pro-ริยทีร อิทภองอา zuns οηλονοπ pre chair, & imprime à nos corps une semence d'immortalité, estant caché en nous ธท์ธผ ผู้บางง. O ळिल्महि संगड comme l'on cache un peu de feu dans la paille OTIVER Da-Bar anbeois pour conserver le feu. Ceux qui communient εγκαθαχώσει reçoiuent le Sauueur dans eux mesmes par σωζόμβμον & l'entremise de l'eulogie (ou Eucharistie) xn +0 \$ 00 11 se messe avec nous, e entre dans nous, comεός σπέρμα, Etw 2 co 4- me vne cire fondue dans l'autre, comme le le-Mir Xersos Agi & idias uain dans la paste. Au liu.10. sur S. Iean σωρκός ένωπο- chap. 13. Nous sommes vnis à Christ, non अर्वित्रीस उमेव seulement spirituellement, & par vne appre-ZWAY. hension

receuë par le concile d'Ephese & S.Cyr. 217 hension intellectuelle, consistante en charité parfaite, o foy inviolable, mais encore de

plus p PAR VN ATTOVCHEMENT SE-P σεναφείας \$ LON LA CHAIR. Par l'Eucharistie nous arrive que christ habite CORPORELLE- ouudlinus in MENT en nous. Au liure II.ch. 26, D'autant que nous le receuons EN NOS PRO- 1 Tor ive has PRES CORPS, nos membres (ont plustost reputez siens que nostres. Au ch. 27. Il sest idiois objuavny à nous corporellement comme homme, par l'eulogie mystique (ou Eucharistie) spirituellement, entant que Dieu, par grace. En son Pentabible contre Nestorius au liu. 4. Le Verbe de Dieu demeure t en nous lors que nous sommes faits participans 200 gentes, oude la sacree chair, & de son sacré sang, & selon sa divinité par son saint Esprit, & selon plus di suna fon humanite par la sacree chair, or par son vias persuns. precieux sang. Derechef, Il nous rend vainqueurs de la corruption, descendant " @ is Deis &c, s'intromettant luy mesme dans nos corps par sa propre chair. Il nous rend participans de Seinos & As foy mesme, & spirituellement, & corporelle-Le Concile d'ALEXANDRIE TIVES DE at. tenu peu deuant celuy d'Ephese (par 2/4 à àyias lequel il fut approune) y presidant le ainalos. mesme sainct Cyrille setient à la mes- u 490 es se

प केंद्रे डेश्रो मुखी per coonics od T Xerson. BONTES, you do Daipelon co कार के लिएन हैं के peakov nase En Eaulois Go 12/g x 28 8 8 8 8 8 8 pery peran. s Tiverous en म्हां के पंकेड क्यान malixãs mis vanipro pluós שנשעוש שנוש מש wvermalinas है केंद्र कर्जर्भ t Mévorles en HELL & NOYS

no ociena.

оприде, из тв TO Das yes

है वंश्रांड कार्य

eage, a, egan

restiforas rois me creance, Nous parfaisons, dit-il la nusrteous ow latrie * non sanglante, o ainsi nous presen-Dies taulorse tons aux Eulogies mystiques (à la saincte 21 & idias Eucharistie) & sommes sanctifiez estans σαρκός. The deal- participans de la sacree chair, & du precieux maxlor cir ais sang du Sauneur; on ne la prenons pas com. CHE Anoiaus me chair commune, ia n'aduienne mais comme in skaling nargenau, weg - d'un homme sanctifié, or vny au Verbe. CIEMEN TE STO Tous Endoylous S. LEON Pape reconnu Chefdel'Emusixous, non glise Vniuerselle par les six cens Euis. agrazóus da μέτχοι γιη- ques du quatriesme Concile y general tenu à rophos & Ta Calcedoine (Concile receu par les Miayias oupros, aylas oapros, nistres) parle en ces termes au sermon maros &c. 6. du ieusne du 7. mois, Puisque z le Seiy In Actis Cocilii Chal- gneur mesme dit , si vous ne mangez la chair cedon. Relatione Synodi- du Fils de l'homme, on ne beunez son sang, câ ad Leovous n'aurez point de vie en vous, vous dez Sic sacræ uez tellement participer à la sacree table, que mensæ comunicare debe- vous ne doutiez en rien de la verité du corps, tis , vt nihil & du sang de Christ. Car cela est prins par la prorfus de veritate corpo bouche, qui est creu par la foy: c'est pour neant ris, & fanguique ceux la respondent, Amen, qui disputent nis Christi ambigatis : contre ce qui est pris. Paroles decifiues pour hoc enim ORE sumitur, la verité du corps & sang du Sauueur en la quod corde saincte table; & pour la manducation orale du creditur, & frustra ab il- melme corps, puisque c'est par la bouche du lis Amen ref corps que nous prenons le mesme, que nous quibus corra croyons par la foy : c'est le sauueur, & son sa-

receue par le Concile d' Alex. en S. Leon. 219 cré corps que nous croyons, non les signes vi- id quod accifibles, lesquels sont des obiects, non de la foy, cipitut, dispuains de la veuë : c'est aussi le melme corps qui entre dans nos bouches. Au fermon I.du Careime, il fe a pleint des Manicheans, qui re- a Ore indiono ceuoient auec vne BOVCHE indigne le corps du corpus Chri-Sauueur. & ne vouloient boire son sang, ayans & fanguinem le vin, & l'espece d'iceluy, en abomination, autem redem-Enquestez, vous, disoit le Prophete b Ieremie, haurire omdes voyes anciennes, & cheminez par icelles.

fli accipiunt, ptionis noftræ nino declinant. b cap. 6. v. 1.

La nullité des Obiections de Croy contre l'Escriture, & les sainets Docteurs, touchant la Transubstantiation.

s. VII.

TOVTES les obiections de Croy à l'en-contre de ceste Transubstantiation, qui a esté verifiee si clairement, & par les termes exprez de l'Escriture, & par l'explication vniforme des Docteurs Orthodoxes des quatre premiers siecles, se reduisent à canq, qui sont autant de preuues euidentes de la mauuaise foy. & de l'ignorance de l'obiectant. miere est, Que sainct Paul appelle ce Sacrement a Pain, melme apres la consecration, a Ez Ades no-Donc la substance du pain y demeure. Nostre bre 12. page 6 response fut b qu'il est appellé pain à lors mes-

154.

Ff 2

220 Ch. 4. S. VII. Nullité des obiect de Croy

page 7. & n. bz.p.9.8 10.

B nombre 14. me, mais y entendant les modifications & restrictions du Saugeur. Les Ministres veulent corriger la verité meime, laquelle dit, Que c'est son corps qu'il donne à manger, par S. Paul qui le nomme pain. L'Eglise Romaine accorde sainct Paul auec le Sauueur, le Disciple auec ce dinin Maistre, lequel dit, que c'est pn pain viuant, rn pain qui est sa chair, pn pain qui est venu du ciel, vn pain qui est luy me me en personne. S. Paul par le mot de pain auroit-il voulu contredire la souueraine verité? Nous

& La melme & mombre 24. 30-31.32. page 13.14.15.

filmes auffi voir sque les Ss. Peres dient que c'est vn pain apparent, vn pain selon la forme vifible, vn pain quant à l'effigie, à la figure, & à la face externe; mais non quant à la nature, & substance: Paroles que nous auons iustifié trand Depuis la scriuant d les passages entiers. Croy ne scait

qu'a present.

page 100. iuf-il pas que lors qu'vne substance est changee en yn autre, la seconde compatit, suivant le style de l'Escriture, d'estre appellee du nom de la premiere, & que l'on retient la premiere appellation pour marque & pour indice du changement? Le vin fait de l'eau en Cana par conversion de substance, est appellé eau apres la conversion; le maistre du banquet gousta l'eau e faite vin : la baguette de Moyle retient le nom de baguette, apres auoir esté changee en serpent, cette baguette f deuora les baguettes des Magiciens. Adam fait de terre par vii chan-

e En S. Ican 2.V.9.

E Exod. 7. V.

g Gen. 3. v. 19. gement diuin, est appellé g terre apres ce chanh Gen. 2. v.23. gement. C'est h l'os de mes os, diloit il , parlant de sa femme formee de sa coste par une con-

contre la Transubstantiation. uerston substantielle. Croy en vertu de sa Logique reformee foustiendroit qu'Adam est terre, qu'Eue est vn os & vne coste, que le vin est eau, que le serpent est bois & baguette, par ce que ces mots leurs sont attribuez, voire apres la conversion, comme il opiniastre pour vne raison toute pareille, que le Sauueur ne donna que du pain apres la consecration, par ce que sain & Paul le nomme pain. Si Croy i sur la Gene-eust seuilletté Caluin i son protocole, il y eut Acles. apprins que les anges; sont appellez hommes, Gen. 18.v.2. Activ.10. par ce qu'ils en auoiet la contenence, & que de mesme le diuin Sa-

crement est nomé pain, d'autant qu'il en re-

tient la figure, la ressemblance, & l'apparece. II. Obsection. & En la 1. aux Cor. chap. II. v.24. Cecy est mon corps qui est Rompy pour k Nombre 16. vous, & au chap. to. v. 16. Le pain que nous pag. 8. nombre ROMPONS n'est-ce pas la communió du corps nombre 40. de Christ? Puisqu'il est rompu ce n'est donc pag- 18. fon corps qu'en figure, suiuant les pretentios de Croy. Nostre response fut, 1 Puisque c'est 1 Nombre 24. du mesme corps duquel le Sauueur dit par S. p. 12. n.62.p. Luc m qu'il est liure pour nous, & par sainet 28. m Ch. 22. v. 19. Paul nqu'il est rompu pour nous, ce ne peut n s.Cor. 11. effre du pain materiel, lequel n'est pas le corps V. 24du Sauueur, ny n'est liuré pour nous: Et quant au mot, rompre, qu'il se prend là pour sacrifier, le sacrifice des choses solides, estant appellé v.21. & cap. 20 Mincha , fraction, aux termes de pl'Escritu- v.6. & 14. re, comme le sacrifice des choses liquides est v. 40. & 46. nommé Nesek 9, essusion. Caluin fera la leçon

155.

222 Ch.4.5. VII. Nullité des obiect. de Croy à Croy sur ce fait, car en ses Commentaires sur les mots contestez de la 1. aux Corinth. Cecy est mon corps, qui est rompu pour vous, l'expose, dit Caluin, ICY, ESTRE ROMPY POYR ESTRE SACRIFIE'. L'instance de Croy est inepte qu'auant la consecration il est dit, que Christ ropit le pain sans que lors il sacrifiast, & qu'il faut entendre la rupture apres la consecration en mesme sens que deuant : Inepte, dis-ie, par ce que auant la consecration c'estoit du pain materiel: par la consecration ce sut fon vray corps, & vn pain seulement apparent: le rompre rapporté à diuers subiects, est entendu diversement. Caluin ia allegué suffit pour condamner nostre homme. Outre que le diuin Sacrement estant plein, & non vuide du corps du Saugeur, ce corps peut estre dit rompu, lors que l'on diuise le sacrement; non rompu immediatement, & de par foy, mais à raison des parties du Sacrement diuisces & rompues, le vray corps estant attaché substantiellement à icelles, meu & porté localement quant & elles : comme S. Chryfostome disoit, r que l'on fiche les dens à la vraye chair du Sauueur,

r Cy deffus pag.142.

156. \$ Voyez cydeffus nom-91-92.93.94. 95.96. Nombre 19. & 51. pag.9. 21. 22.

III. Obiection. Croy pour inualider les preuues euidentes, que l'Eglise Romaine tire bre 103. pag. du chap. 6. de S. Iean, sen faueur de la Transubstantiation, opiniastre + que dans ce ch. 6. il n'est parlé de manger la chair du Sauueur, ny de boire son sang au Sacrement de l'Autel , mais leulement par foy & hors du sacre-

ment: Nous luy u oppoialmes l'explication u Nombre 27. commune des Ss. Peres des quatre premiers & 72. pag. 12, fiecles, qui rapportent par exprez ces paroles au diuin Sacrement de l'Autel, promis lors par le Sauueur, & exhibé despuis, la veille de sa mort. Ces saincis Docteurs sont la fleur de l'erudition, & de la sain cteté de l'Eglise primitiue, S. Augustin en plusieurs de ces œuures, au Tome 2. Epist. 106. & 107. au 1.4.13. de la concorde des Euangelistes chap. 1. au T.7.l.1. Du merite & remission des peschez chap.4. au T.8. ferm.t. furle Pf. 33. au T.9, traicté 26. fur fainet lean, au T.10. ferm, 11. & 46. des paroles du Seigneur, & serm.2, des paroles de l'Apostre, sainct Chrysoft. & S. Cyrille d'Alexandr. sur le ch-6. de sain& lean, auec les deux cens Prelats du concile d'Ephele, sainet cyrille de Hierusalem cateches. 4. mystag sain& Hilaire au 1.8. de la Trinité, sain & cyprian au traicté de l'oraison, & à l'encontre des Iuiss, Tertullian au liure de l'oraifon-clement Alex. au I.du Pedagogue chap. 16. fainct Ambroise au 1.6. des sacrem. chap.I. sainet Hierosme à Hedibia quest. 2. sain& Leon au ferm.6. du Ieusne du septiesme mois, Theophile Alex. au l.2. de la Pasque, sainct Epiphane en l'heresie 55. Theodoret liu.4. de l'hist. chap. 11. & plusieurs autres. Y aura-il esprit au monde si abbruti, & si assotté, qui puisse preferer l'explication d'vn croy,& des autres Ministres de mesme estoffe, au consentement vniuersel de ceste irreprochable antiquité? N'en voylà pas

224 Ch. 4 S. VII. Nullité des obiect. de Croy pour estrayer tous ceux qui ont iusqu'à present adheré aux Ministres, que de les voir taire littiere de ceste saincte, & sçauante antiquité, & de l'Escriture expliquee par ceux qui ont esté les Pasteurs & Docteurs de l'Eglise de Dieu lots de sa pureté? Les deux raisons de croy contre ce consentement general, sont des toiles d'aragne propres pour prendre des mouches, & non pour arrester le cours de ceste venerable antiquité. La premiere, 11 est dit en sainet lean 6. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beunez fon fang, vous n'aurez point la vie en vous. Donc, dit Croy,il est parlé là d'vne manducation absolument necessaire. Or ceste necessité n'est pas eu elgard à la manducation sacramentelle. Nostre response est euidente; Ce precepte diuin de communier fait aux adultes, est de la nature des autres preceptes divins, lesquels n'obligent pas en cas d'impossibilité. Le commandement de faire l'aumosne n'oblige pas ceux qui n'ont rien. Le precepte de monter au temple ez festes sollemnelles, n'obligeoit pas les estropiez, & les perclus. La loy de s'abstenit des pains de Proposition (fors les Leuites) estoit diuine, Dauid neatmoins est loue u pour en auoir mangé auec ses soldats en cas de famine, & de necessité, Le commandement de la x Circoncision fait soubs peine de perir, n'obligeoit pas vn Iob descendu d'Abraham, lequel estoit iuste, quoy que non circoncis, par ce qu'il n'habitoit pas ez lieux où la Circoncision

u Matth, 12,

* Genes. 17.

contre la Transubstantiation: 225

concision se peust practiquer. De meime quoy que tout fidele adulte foit obligé à la Communion sacramentelle par droict diuin: ce ne lera pourtant de sorte, que la necessité ne puisse en dispenser. Dire auec Croy que le 6. de S. lean parle d'vne necesité absolue laquelle ne souffre aucune exception, pas mesme d'impossibilité, est vne addition Ministrale, de la forge d'vn homme. Mais puis qu'il entend le 6. de S. Iean de la manducation par foy, ablolument necessaire, comme quoy peuuent eftre sauuez les petits enfans decedez, soit dewant, soit apres le baptesme, puis qu'ils sont incapables par la foiblesse de leur âge de manger Christ par fay, & de croire en la chair, & au fang du Sauucur? Sa seconde raison est, En S. Iean 6. Qui mange ma chair a vie eternelle; Ce qui s'entend, dit Croy, de sorte qu'il à necessais rement la vie eternelle. Là où il est hors de doubte, que quiconque mange le Sacrement n'a pas vie eternelle. Nous respondismes par la bouche de sainct Augustin, que qui mange ceste chair comme il la faut manger, a vie eternelle, que ceste manducation apporte la vie, en tant qu'est de soy: mais que l'indignité de la personne peut empescher l'effect : Demandez, y dit le Sauueur, & vous obtiendrez: S. y Lue 11. lacques neantmoins restreint ceste promesse, à la demande bien fai de, Vous z demandez, & Z Iagob. 4. v. si n'obtenez pas, d'autant que vous ne demandez.

pas bien. Qui croira & sera baptizé, sera sauné, a Marc. 16, ditoit a le Sauneur. Cependant sainct Paul y. 16,

226 Ch. 4.5. VII. Nullité des obiett de Croy

b Gal.5.v.6. @ Matth. 24. V. 13.

d I.Cor. 6. V.9.

requiert vne fey D viue, operante par charité,& le Sauveur exige ailleurs la c perseuerace. Ce ne font pas les seuls incredules, & non baptizez, mais auffi les a larrens, les mesdisans, les adulteres &c. qui seront bannis du Paradis. Pourquoy ne s'entendra ceste promesse, Qui mangera ma chair viera eternellement, auec la reftriction d'vne manuscation digne & conuenable, auffi bien que ces autres promesses, faites en faueur de la priere, & de la foy ? Entendant ce passage de l'air des Ministres, d'vne manducation par foy, comme quoy est il vray, que quiconque mange par foy, aura vie eternelle? On peut apres auoir creu la chair, & le fang du sauveur, commettre vn meurtre, estre tué fur le prédu duel, dans l'action d'impieté, & de blatpheme; Il faut excepter ces cas là de ceste promesse pretenduë en faueur de la foy; pourquoy ne pourrons nous de mesme excepter le cas de l'indignité de la personne des promesles faites en faueur de la manducation Sacramentelle au 6. de l'Euangile de S. Iean?

157. e Ez Actes nombre 47. page 20.

pag.34. & 35.

g De Viris Illuftr.

IV. Obiection. Le Pape Gelale contre Eutyches & Nestorius dit, que la substance du pain & du vin demeure, & que l'image du corps & du fang de Christ sont celebrees en l'action des mystef Nombre 69.9 res. Ma premiere f response fut, Que ce pretendu Pape Gelase estoit vn Pape supposé, de la forge du Ministre. Le Pape Gelase dissons nous a elerit de vray à l'encontre d'Eutyches & Nestorius, mais ç'a esté vn grand volume, comme parle & Gennadius contemporain du vray

contre la Transub fantiation. 227 Pape Gelale; là où le hure objecté fous le nom du Pape Gelaie, n'a que cinq ou six feuillets: Ce n'elt donc ce linte du Pape Gelale contre Eutyches, ains vne piece de faux hin Chron; alloy. Marianus Scotus hil y a quatre cens ans, anno 497. Platine i, & l'abbe k Trithement y a fix vingts pontifin ans, disoient que l'œuire du vray Pape Gela-Glasio L le contre Eutych & Neftor. eftoit diuifé en cina k Hit. liures : là ou le liure objecté par Croy n'a que fix feuilles lans autre diuffion. A cecy le rapporce encores que dans cest escrit du precendu Gelale, il n'y a rien contre Nestorius, mais seulement contre Euryches, là où le vray Pape Gelale audit elent, & contre Nestorius & contre Eutyches. De plus, le vray Pape Gelase a 1 Dift. 15. cap. censuré 1 les electits d'Eusebe de Cesaree fauteur Sancta Rodes Arriens: Ce precendu Gelaie haut louële fa. melme Eulebe: Le vray Pape Gelaie failant vn recueil des SS. Docteurs, qui auoient condamné les maximes d'Euryches & Nestorius, ne pouuoit auoir oublié S. Leon, S. Hilaire, S. Augustin, s. Cyprian, & les autres Docteurs Latins, qui ont fait des miracles sur ce subiect : là où ce pretendu Gelase ne cite que les seuls Grecs & deux Latins, à scauoir Ambroise & Damase, desquels mesme il ne rapporte pas les propres mots, ains vne version Barbare, faite fur le grec des Aucteurs grees qui les auoient citez: comme il paroistra à qui aura des yeux, des paroles de S, ambroile alleguees par ce pretendu Pape de la version faite sur le grec de Theodoret, lequel avoit cité S. Am-

Gg 2

the Thid.

228 Ch. 4. S. VII. Nullité des obiect de Croy broife. Nos Docteurs Latins serojent ils fi incognus au vray Pape Gelase, qui en a fait la lifte, & les a appronuez par Canon m exprez? Ce pretendu Gelase citant S. Hippolyte le fait Euesque de la ville Metropolitaine de l'Arabie, là où il estoit Euesque du Port, pres de Rome, & est nommé pour ceste railon par Germain Patriarche de Constantinople, Hippolyte de Rome: Le vray Pape Gelase eust-il bronche si lourdement en vn point si connu à Rome? Berengarins de la ligue des Ministres contre la Transubstantiation, condamné par tant & tant de Conciles, alleguoit des Do-Eteurs anciens tout ce qui auoit quelque apparence en faueur de la cause, comme il paroit des responses de Guitmundus, & de Lanfrancus, cust il oublié ce passage qui no est obiecté à present, s'il eust esté du vray Pape Gelase? Ma nNembre 69. seconde n response fut, que cest Opuscule du pretendu Pape Gelale fourmille en corruptions, comme (disois-ie) l'a doctement reo En la page marqué le Cardinal o du Perron, l'Athanase de ce siecle, en ce riche volume de l'Eucharistie, p Cant. 4.v. 4. volume qui est la tour p de Dauid bastie auec des boulenards, mille bouchers y font appendus, & toute forte d'armes pour les preux & vaillans fidelles. Parmy les corruptions faites par le Copiste de cett Opuscule debattu, se trouuera oftendere fingulare, pour fingularem; ministraret alimonia, pour alimoniam; vnita Deitate, pour Deitati; naturaspour natura; aqua in nuptijs ope. vatur vinum , pour aquam ; serui formam, pour

pag.34-35.

563. & fuluan.

contre la Transubstantiation. 229 forma. Pourquoy ne pourra-on prefumer qu'il y a aussi de la corruption aux mots obiectez, non desinit substantia, vel natura panis, & vini: aulieu de non desinit substantia, verum natura panis & vini: paroles qui se rapporteroient à la substance divine, dont il estoit parlé precedemment, & non à la nature du pain & du vin; celle-cy cessant d'estre non celle-là. Pour le mot dimage nous auons ' fait voir, qu'il n'y q cy destus a nul inconveniant, que le signe plein, & l'i. page 188. 189, mage pleine contienne la verité melme : Le

Fils est l'image de la nature de Dieu.

V. Obiection, r Theodoret dit, que le Sauveur a honoré les symboles du nom de son corps. & de son sang, non en changeant la nature, mais en adioustant la grace à la nature. Response, sil est vray s Ez Ades que les lymboles, ou les Sacremens du corps & lang du Sauueur, sont appellez le corps & le fang de Christ: mais comme nous repliqualmes fur l'heure, ce n'est vne nuë, & oiseuse appellation, ains vne appellation efficace, & operatiue, de mesme que le sauueur appellant le Lazaretrespassé le fit estre par son appellation: de mesme aussi qu'il appellet les choses qui ne t Rom. 4. v. 17 sont passcomme celles qui sont. Tesmoin ce que Theodoret adjouste de ces symboles ou sacremens comme nous le citalmes u és Actes unombre 79. de la Confetence, Les symboles sont entendus page 42. estre ce qu'ils ont esté faicts, & sont creus, & ADOREZ, comme estant les mesmes choses lesquelles ils sont creus estre. Paroles qui tranchent net, & nous apprennent, 1. que le diuin sym-

r Nombre 58. page 26.

11-79.p.42.

230 Ch.4 S. VII. Nullité des obiect. de Croy bole & Sacrement est adoré. 2. qu'il est la mesme chose qui est creuë, & adoree, sçauoir le corps, & le sag de Christ. Theodoret adiouste, que les symboles ne changent pas de nature, mais il parle expressement des symboles * Qui se voyent, & qui s'apperçoiuent par les sens, non de la substance du pain. & du vin; ces symbo-

x Dialog I de la substance du pain, & du vin: ces symbo-Tà OPΩME-NA σύμβολα les demeurent en leur meime effence & nature visible, & sensible, en leur couleur, saueur, TH TE auca-Tos nos ownergrandeur &c. la GRACE y estant adjouftee, à TOS Wernyosçauoir le Sauueur, qui est appelle par precipu eix relicennes & The poor la grace, comme fainct Irence disoit, que Marc pes Ge Baxay, Colarbasien vsoit du vin blanc en l'Euchari-क्षेत्रिक मांग दर्वstie, luy changeant par magie la couleur apres er TH QUOSE la consecration, & le faisant paroistre rouge & முரைவிக்கம்த. y Iren. 1. 1.c. pourpré, afin y qu'il semblast que par son inuoca. 9. Vt putetion LA GRACE distillait son sang dans le calitur gratia fuum sangui - ce: & S. Chrysoftome dit, que le Prestre prie que nem ftillare la z GRACE soit infusee du ciel dans le sacrifice: in illius cali. Façon de parler assez vsitee entre les SS.Doz lib. 3. De cheurs: qui est-ce que disoit tantost a S.Cy-Sacerd. ¿- prian, que l'effence divine eft infuse au Sacrement Eve xapis พเตกะหัยงาน รัก vifible, en vertu du changement du pain en la Duria. &c. chair du Sauueur. Le mesme Theodoret s'exa page 149. plique clairement, b Apres la sanctification (ou b Dial. 2. Ou pt + ayiao- consecration) les symboles mystiques ne sortene peòn Tà peusina pas de leur nature (ou condition:) car ils demeuourBoxa & rent en la forme & figure de la premiere substance, oinesas Elica-& peuvent estre veus, & touchez comme aupara-TOU QUOZOS Mévei 28'eni & uant: mais ils sont entendus estre ce qu'ils sont 100 16 2005 &- faits, & sont creus & sont adorez comme estans wies of 8 24- les mesmes choses, lesquelles ils sont creus estre.

Paroles qui decident 1. que les symboles de- malos, no TE meuret en leur nature visible & sensible, veux eides, 2 oeala & touchez comme auparauant, 2. Qu'ils sont \$50, 20 anti. adorez comme estans le vray corps de Christ. ola 2 me me 3. Que la substance première du pain & du j une expres vin n'y est plus, ains les accidens, qui sont 70, x missiber veux & touchez. Qui est en somme la Tran- Tu, no meso-RUVERTON, WS fubstantiation.

chesva ova , विमह्म काइइएडन

THE THE PROPERTY OF THE PROPER

Les miracles à rebours, faicts par le sieur Croy en ceste Conference.

CHAP. V.

Es heretiques se vantent de faire des a De Prasmiracles: mais ce sont de miracles à re-cript. Apostobours, comme le disoit à Tertullian. Maistre sum amulan-Iean Caluin ayanr b apposté vn pauure hom- tur: Illi enim me pour contrefaire le mort, & puis faire citabant : Ist semblant de reuiure à son commandement de viuis morfait en vertu de la verité qu'il preschoit, fit vn b Bossec. in vray miracle, quoy qu'à rebours : car à sa voix vita Caluini. il tua ce miserable, & causa à ce mort supposé, vne mort veritable, pour punition de sa dissimulation execrable, mettant en confusion, & en defordre tout Geneue, & donnant beau subiect de plainte à la vefue, qui fallit sur l'a-Etion à l'assommer, luy demandant en vain la vie qu'il auoit peu oster, & qu'il ne pouuoit rendre à son mary. Croy durant no-

los in peruermortuos fuf232 Chap. V. Miracles de Croy

ftre Conference, sans autre subiect que celuy que son humeur luy fournit, se mit à railler sur les sainets, & sur leurs miracles, auancant par brocard, que l'on difoit que la callotte de fainct Ignace, & du Cardinal Bellarmin faisoient des miracles, & que le Pape s'en alloie canoniser le Cardinal du Perron. Raillerie à part, luy dis-ie, ce n'est ny le lieu, ny le temps de se iouer des saincts: L'Eglise de Dieu a pour vne de ses marques, les vrays miracles, & non les miracles à rebours, comme celuy de vostre Caluin, lequel fit de vray vn miracle, tuant vn homme par sa seule parole, mais à rebours, & à l'opposite de ses intentions. Croy fut bien si osé que de repartir, qu'il feroit des miracles auffi bien que nos Saincts: Ouy dea, dis-ie, mais à rebours : & vn de vos miracles est qu'à la faueur de vos ignorances, & de vos erreurs, nous faisons voir à ceste assemblee la verité orthodoxe de la Transubstantiation, & des-abusons en vostre presence, ceux que vous abusez tous les jours par vos presches, en nostre absence. Cest incident m'a obligé de tracer ce chapitre, pour donner à la posterité dans ce tableau racourcy, l'image de ce nouueau Thaumaturge de Bouian. Les anciens cappelloient miracles, les soupplesses, & gentileslare miracu les de ceux qui dansant sur la corde, volant auec des aisses empruntees, faisant le saut perilleux sur des espees , & rendant d'autres actions semblables, donnoient du plaisir aux spectateurs, souuent mesmes à leur despens,

c Arnob. 1. 5. Statuit exhi. lis. Athen. 1.1. θαυμα Ιοποιός Νυμφοδώρος.

mi .adlos

85 1954 + 5

washing in

s'y rompans le col, ou s'y enferrans; c'est en ce sens que Croy a fait de grands miracles en ceste Conference. Nous les rangerons par ordre, pour luy seruit de vray mirouer. Il ne se cognoit pas, ne se regarde qu'auec des lunettes de Hollande, & ne se mire que dans de mirouers de Smyrne, qui ne sçauroient former vne representation veritable. Ceste correction fraternelle affaisonnee de charité (car ie ne veux bleffer la personne, ains l'espargner, en bleffant le mal) aura, Dieu aydant, les effects dont parle Clement a Alexandrin: Elle serui- d 1; 1. pædag. ra de mirouer pour nettoyer le visage saly, de Eronneon & lancette pour percer l'apostume, de grain de zanos me almouftarde pour purger par la poincte les hu- 284. Iures meurs peccantes causees par sa douceur du miel; & suivant l'Etymologie du mot qui signifie correction e chez les Grecs, elle feruira pour donner de l'entendement: Les e bles mung à xoxis sures de l'amy sont meilleures, que les baisers de meralinor. l'ennemy.

LE PREMIER MIRACLE de Croy consiste vay ve coreen la VANITE origine de tous ces manque. Jesopos Osamens, vray charactere de l'herefie. i. Auant : xeegspyles d'entrer en lice, m'ayant trouvé à son arriuee 9 %, they xogo dans la chambre de Monseigneur de Mont- f Prou. 27. v. 6. morency (qui m'auoit fait l'honneur de me commander de m'y rendre pour ceste action) il me reprocha, qu'il m'auoit enuoyé vn escrit figné de sa main, sur la Transubstantiation, & qu'il s'estonnoit de ce que ie ne luy auois fait response. Mon repart fut, que de vray i'auois

ชน์ งอธริงท ซึ่ ROXHS YEVEN-TIKOV, TO 7 VOS e Nersonorg stumodoyes-T Juxis was

veu ce sien escrit entre les mains du fieur lean Bonnefoux de la religion pretenduë reformee, mais que l'ayant prié de sçavoir de l'aucteur melme s'il me l'addressoit, & s'il pretendoit nouer quelque conference là dessus, il me rapporta que non : & que seulement il le luy auoit donné pour l'en edifier. Mais y peut il auoir vanité plus remarquable que de faire gloire d'vn escrit fur lequel, comme-ie luy remonstré lors, il n'auoit ofé joindre, & sur les abfurditez & fauffetez duquel, verifices par moy, ledit Bonnefoux abiura ladite religion pretenduë entre mes mains? C'est tousiours vn homme de bien gaigné à l'Eglise, adiousta mon dit Seigneur, & peu d'auantage pour vous Monsieur le Ministre. 2. La mesme vanité le fit obliger à consensir, que Monsieur Bonnefoux, Pere dudit sieur Iean Bonnefoux, m'enboyast vn escrit tracé de sa main, lequel i'ay deuers moy, portant que si ie voulois conferer auec le sieur Croy de la Transubstantiation par l'Escriture, & par sain& Augustin,il estoit prest de joindre, & que pour luy, il se rangeroit auec celuy qui auroit S. Augustin pour foy. l'accepte l'offre: le sieur Croy se fait inhiber par le Consistoire: Inhibitions qui donnerent du joubçon de la mauuaile cause de son Ministre au sieur Bonnesoux, de sorte qu'il fut aussi inhibé par le melme Consistoire, d'affister à nostre conference, de peur qu'il n'y rencontrass la verité. 3. Sa vanité l'auoit fait obliger, à mon instance, mesme par escrit, à

conferer en la forme categorique, laquelle preise son homme, & fait voir la verité dans peu de tyllogismes: Mais il fut soudain aduerey -vo sare par vn coup de coude d'vn fien amy, affis pres de luy, lequel scauoit bien la portee du compagnon. Sur ceit aduertissement, il fallut qu'il se déditt, & qu'il beust l'affront de sa dedicte, & telmoignaft fon incapacité : Il est vray , luy dit Monleigneur de Montmorency, que vous vous estes obligé à la forme categorique, nous en sommes tous bons tesmoins; mais pursque vous ne voulez paffer outre que cefte condition ia accordee, & escrite, ne soit rayee, le Pere Regourd vous permet de la rayer : la rature paroit encores dans l'original des Actes. Peu apressne cognoissant pas sa portee, il voulut agir en forme syllogistique contre la Transubitatiation, & n'ayant peu oncques rencontrer la forme deuë, tous fes syllogismes marchans à quatre pieds de quel que biais qu'il s'essayast de les mettre en forme, il donna beau subject de rire à toute la compagnie, mesmement quand il quitta court son syllogisme reformé, & se mit à dieter quelque autre chose, auec ceste belle transition, qui seruit de ieu, & d'entretien à la Compagnie, durant le reste de l'action, Venons donc à la Transubstantiation. Il se picqua de ce rire, & me donna tubiect de l'aduertir qu'il se deuoit picquer de son peu de capacité, & de sa manuaile cause. 4. Dez l'ent ee de la conference il me braua, difant, Qu'il me donroit des estocades franches. Le miracle, on la merueille

e Voyez cydeflus p. 16. fut, en ce que d'abord que nous feusmes entrez en matiere, il s'arresta court, ne peut repliquer, me pria * d'attendre qu'il eu fl enuoyé querit les papiers, d'autant que sans iceux il ne pouvoit passer outre. le l'atrendis demyheure, faisant cependant la lecture à l'assemblee de ces passages miraculeux, que nous auons transcrit cy-deuant de ceste saincte & scauante antiquité. Les papiers arriuent: mais ce ne sont ceux qu'il demandoit : va second deslay semblable au premier . & depuis encores yn troisielme. Il falloit bien tant faire le Rolland, & menacer fi fort de ces furieuses estocades franches, pour au bout du compte demander la vie si honteusement. Les papiers estans arriuez apres des impatiences bien longues, ne failoit-il pas beau voir nostre Goliath si redoutable, gaigner temps à dicter à voix basse ses rapsodies de Dumoulin, & Duplesfis (fans ofer oneques discourir fur ce qu'il dictoit) & s'engager dans les inepties que nous luy auons reproché cy-deuant. La verité a dit de luy par prophetie, Qui e se exalte sera humilié. Sur ces embarras de nostre homme, Mosieur le Marquis de Ragny fut contraint de s'en aller de l'assemblee, quoy que auec regret de ne point voir l'iffue, & die-il pour adieu à Monsieur le Ministre, qu'il le laissoit en bien pauure estati & asliegé, & pressé plus que Breda.

g Matth. 23. V. 12.

> LE SECOND miracle est de son IGNORANCE grossiere, en l'histoire saincte, en Grammaire,

161.

en Philosophie, en Theologie, en l'Escriture.

Pour l'histoire, il nous dit à que lob anoit h Voyez ez esté deuant Abraham: ignorance palpable. Les 72. pag. 37. descendans d'Abraham, sont Isac, Elau, Raguel, Zara, lob, comme nous auons fait voir & par l'Escriture, & par les SS. Peres citez en grand nombre fur ce fait contre Dumoulin, ez i Ministres sans foy. Ick r'enuoyé là nostre i Nombre 225. homme, pour y apprendre que lob n'estoit page 237. pas l'herbe filius ante Patrem. Lors du miracle k Cy deffus d'Ezechias, le Soleil ne recula que de dix lignes à l'orloge d'Achas, nostre Fait-miracle de Boujan, recule Abraham, & le cours du temps, de 300. ans. S. Paul le simple, mais treshumble, & tres-fainct, demandoit 1 qui estoit 1 In vitis Paplustost, on le Messie, on les Prophetes? Croy est trum cap. De retolu d'imiter non la laincteté, mais la fim- ci. Apud Rufplicité. Sur la closture de la Conference, tout fin. 1,3. Pelag. honteux de ce que nous auions fait voir si 6.23. In græclair la creance des quatre premiers fiecles corum Men. pour la Transubstantiation, & de ce que Mo- In Triodio, seigneur de Montmorency, & tous les Mes- un ne suros. sieurs Catholiques triomphoient d'aise, comme au contraire tous ceux de son party estoiet dans vn desordre &das vne confusion inouve, il voulut nous enseigner vn secret d'histoire, à scauoir que les sainces Peres desquels nous autons traicté (fignamment S. Augustin) n'anoient pas escrit de celte matiere, veu qu'il n'y auoit en que quatre heresies de leur temps. Par ceste confession Croy accordoit n'y auoir rien das les saincts Peres, qui combattist la crean-

1. 18. Pafchas

238 Ch V. Miracles de Croy

ce de la Transubstantiation estimee par luy herefie, & le monstroit inepte & ignorant en cramoily, en ce qu'il n'auoit pas la capacité d'entendre que l'Escriture & les saincts Do-Reurs ont les maximes par lesquelles, quoy qu'anterieure: aux herestes, ou combat les mesmes heresies. Pour l'histoire, il me fut bien aisé de le confondre là dessus, luy disant que S. Augustin auoit fait yn liure, & comme yn registre des heresies, où il en rapportoit iusques à 88. S. Epiphane de mesme iusques à 80. Theodoret encores d'auantage. Philastrius plus de 60. De mesme veine est le plaifant qui pro que de nostre homme, en la citam voyez ez tion de son pretendu m Pape Gelase, soubs le

nom du vray Pape Gelale, equiuocation qui

est sondee sur ce qu'il ignoroit que le Pape

Actes nombre 47. pag. 20. nombre 69. pag 3+ & de- Gelale eust fait vo grand volume divisé en cinq puis nombre

n. 26 ,p. 12. n. 50.p.21.

o Zãy.

157. page 126. liures à l'encontre d' Euryches & Nestorius, Item 127. 128. 12). la creance qu'il sembloit auoit que les n 70. n Ez Aces no- eusent parlé françois: Car apres auoir dit que bre 18. pag. 8. o zon fignifion, non seulement viuant, mais aussi vinissant, & que Geneue auoit tourné sidelem nren S. lean 6. v. 51. Le suis le pain viuifiant au lieu de dire sumant la version commune latine, & les anciennes Geneuoises, le suis le pain vi sant, il allegue les 70. desquels on nepeut apprendre que le mot zon, prins absolú mentischors du regime d'autre cas suiuant (comme il se retrouve en ce lieu contesté de S. lean) le doine tourner par le mot viui. fiant, à l'exclusion du riuant, si ce n'est qu'ils

ayent parle françois. Comme ces gens en doiuent compter en leurs presches,où personne ne contredit?

Pour la Grammaire l'ay honte de découvrir ses cheures. Il me le fallut releuer sur des fautes pueriles, comme lors qu'il prononçoit le grec p théos, pour theos ; piftos, pour piftos ; éfife p Olos pour ezife. Il n'entendoit pas n'elme le latin, (ai Ocos, Disos S. Cyprian difant. Potus & efus ad eandem fer- pour wisos, tinent rationem, quibus ficut corporea nutritur ignos. substantia &c. Le brenuage. & la viande se ropor. tent à mesme raison (ou ont mesme anologie) par q Voyez ce lesquets (supple breuuage, & viande) comme la sus page 162. substance du corps est nourrie &c. Ctoy traduit lettre t. r par lesquelles, ne voyant pas que le, quibus, se r Ez Aces norapporte à potus & esus. & non pas à rationem; bre 55. Pag. 14 & que, rationem quibus, seroit vn solecisme en boffe, & d'auffi belle race qu'on en veitoneques; & ne s'apperçeuant pas auffi que le corps ne se nourrit pas de raisons, ou de relatios & analogies, & qu'il seroit luy mesme bien marry qu'on ne luy seruist à table, que des mets de ces relations, & analogies. Mais quoy d'opiniastrer, con me il fit, que ces nots de svoyez nom-S. Luc touto potirio en hamati mon ek chynon enon, qui fignifient naturellement, Cefte coupe effan due pour rous en mon lang efforent bien traduits de la forte, Ceste coupe en mon sang effar du fviuant la traduction de leurs Bibles : comme si potirion ekchynomenon coupe estanduë, ne se rapportoient pas? Quoy de contester sur ce sub-

iect qu'encores, que le substantif & l'adiectif

162.

bre 22.p.10. n.37. p.17. n. to. pag. 28. Inc.22. V.20. वस्त्रा के का वस्त elon n xours 2/gginn co a pari pe tò izigipavonxuve popular.

Ch. V. Miracles de Croy

(ou participe)le trouvaffent en melme cas en mesme periode, il est loisible de rapporter ce meime adiectif à vn lubflatif d'autre cas? Beze

Ministres fans

os a Ilison

20'91.00

t Voyez ez t'auoit acculé ce texte grec de S. Luc de fausseté, foy. nombre ou de folecisme, pour euiter l'effusio du sang dans 54. pag. 96. & la coupe, & le facrifice propitiatoire, institué en la S. Eucharistie. Croy par sa Grammaire reformee, y remediera, & donra vn arrest definitif, prononcé au grand Conseil de la reformation, pour lequel les Procureurs generaux de Clenard, de Priscian, & autres Grammairiens ne prendront oncques leurs conclusions, arrest qui portera, Que l'on peut rapporter l'adiectif au substantif que l'on veut, me me d'autre cas, quoy qu'il y ait dans la periode vn substantif de mesme cas. Sous ce sauf conduit il seroit permis de changer la priere du Publiu O 9505 1- cain, u O Dieu aye pitié de moy pecheur, & tra-Adonti por duire, O Dieu pecheur aye pitié de moy, rappor-

Dal.

τω αμαρτω- tant le mot, hamartolo, à Dieu, non au Publicain. Auec ces reigles libertines toute l'Escriture s'enuanou yroir en reueries, & en songes;& c'est neantmoins reformer l'Eglise, chez ces Messieurs; & pour revenir à nostre refrein de tantost, d'est disputer categoriquement, & comme il faut traicter la Theologie. le ne dis rien du mot phanomenon, qu'il x n'entendoit Touchant la Philosophie, que peut on penser d'vn homme qui en ignore les principes, & qui ne sçauroit former vn syllogisme? Ces consequences ne sont elles pas excellentes, Le Sacrement est signe du corps, Donc

x Voyez pag. 1100

ilne

241

il ne contient le dorps : Il est appellé pain, Donc c'est vn pain materiel : Le corps y est rompu, Done il n'y est qu'en figure ? Il faut le receuoir comme le corps du Roy, Donc ce n'est pas ce corps là. N'eust il pas belle grace de dire à Monseigneur de Montmorency, Monseigneur vous estes spirituellement dans mes yeux, pour expliquer comme quoy le corps de Christ est en nous , & comme quoy nous le mangeons par foy? La veug est elle faculté, ou action spirituelle en la Philosophie de Bouian? L'obiect visible est il spitituel? Pauures groffiers Catholiques que nous sommes, nous ne seaurios ainsi spiritualis fer les affaires, comme ces Messieurs. Ce n'est pas sans cause qu'ils s'attribuent le dire de S. Paul, L'homme spirituel iuge de toutes choses. Mais si le Sauueur n'est en nous qu'à la facon que les hommes; les montagnes, les arbres &c. sont dans nos yeux, qui ne voit que la Cene des Ministres est vne illusion & vni phantosme? Pour la Theologie y a il rien de plus absurde que ces reigles de la Grammaire de Croy, dont nous venons de parler, reigles qui sont l'appuy de sa Theologie, & de l'explication de l'Escriture. Quand-ie luy obie-Cté , que les versions anciennes de Geneue y nombre 71 auoient traduit en S, Iean 6. v.51. Ie suis le pain pag-36. viuant, les posterieures viuissant, logeans en marge, ou viuant : là où les dernieres ont dans

viuant, les posserieures viuissant, logeans en marge, ou viuant: là où les dernieres ont dans le texte viuissant, sans loger my en la marge, ny dans le texte le mot viuant; il opiniastra fort & ferme, que toutes leurs Bibles auoient, ou en marge, ou dans le texte, le mot viuant l'e

Chap. V. Miracles de Croy

luy exhibé le nouveau Testament de l'an 1619. à Saumur par Pierre Pied de Dieu, lequel il fallut enuoyer prendre en ma chambre. Toute l'assemblee veit dans iceluy le contraire de ce que Croy auoit asseuré si opiniastrement: tout le monde leut, Ie suis le pain viuifiant, sans que le, viuant, fut, ou en marge, ou dans le texte: N'eust-il pas lors belle grace de dire, que c'estoit le nouveau Testament, & non pas la Bible? Peut on imaginer rien de plus extrauagant? Mais comme quoy manioit-il les SS.Peres? comme quoy se desfaisoit il de ces fortes allegatios? A cent beaux passages des Ss. Chrysoftome, Ambroise, & semblables, il disois z pour toute response, que S. Chrysostome disois ailleurs, que nous ne receuions pas des choses sensibles mais intellectuelles, que a S. Ambroife (auant la consecration) disoit, que c'estoit la figure de

z nombre 57. pag. 25. & de. puis page anombre 56. pag.25. & depuis pag. 129. son corps': Voila sa response, sans toucher 130.

page 42.

b nombre 79 du corps. A quoy il adiousta b faussement que Theodoret appelle außi le corps du nom des symbeles: quoy que ceste additio fust sans propos,

ny aux raisons puissantes que nous tirions de ces saincts Docteurs, ny aux paroles expresses & formelles que nous venions d'en alleguer. Pour respose à tous Do Reurs, quoy qu'on en peuft obiecter, il sussissità son dire d'alleguer que Theodoret appelloitles symboles du no

c Voyez nom. & par simplicité. A-on jamais veu vne façon bre 6.page 3. & depuis pas si deplorable d'expliquer des passages, & de ge 56. & fui- r'encontrer le vray sens des aucteurs? Quoy uantes. des corruptions e de sainct Paul aux Galates? d nombre 9. Quoy de la a mutilation de S. Augustin? Quoy page 49

III. Ses propositions libertines & impies. 243 des explications contraintes, forcees, extraua- e voyez degates e des sainces Docteurs que nous auons puis le nommis au iour cy-deuant plus au long ? Ce refus 105. des Peres f des 4. premiers siecles, voire prins f nombre 5. ensemblement, sans les vouloir receuoir que page 2. comme tesmoins de la creance de leur temps, n'est-il pas vn tesmoignage d'vne cause perdue? Ceste demande saicte là g dessus, qu'on g nombre 5. luy accorde plustost qu'aucun S. Pere n'a page 3. erré, n'estoit-elle pas hors de propos, & impertinence, veu qu'il ne s'agissoit que de se ranger au gros, & au commun des saincts Docheurs, lesquels ensemble ne peuuent errer non plus que l'Eglise qu'ils representent? Quelle consequence reformee, de la partie au tout, d'vn membre au corps?

LE TROISIESME miracle est de ses propositions libertines, & qui tiennent de l'impieté. En voicy trou exemples remarquables. premier, sur ce h que ie disois que les promes-hnombre 72, ses de vie eternelle faictes aux fidelles, se doi- page 37. uent entendre auec la restriction que l'Escriture adiouste ailleurs, à sçauoir presupposee la charité, & la perseuerance au bien, il opiniastra, que les sideles doiuent croire auec certitude qu'ils se repentiront quelque peché qu'ils facent; & que dans l'action du meurtre, & de l'adultere, ils doiuent s'affeurer qu'ils ne mourront pas en ce mauuais estat, & qu'il y aura prou temps pour en sortir. Monscigneur de Montmoreney luy demanda là desfus, scauoir mon si ce fidele poignardant son propre pere, dans ceste action barbare, se-

163.

244 Chap. V. III. Miracles de Croy roit asseuré de bien mourir? A quoy il n'osa respondre qu'ouy, comme il y estoit obligé par ses maximes, & changea tout soudain de discours. L'enfer peut-il vomir vne doctrine plus detestable, plus libertine, plus contraire à la parôle de Dieu, à la raison, & aux bonnes mœurs? Le fecond, lors que sur le vespre on ouyt le signe de la cloche pour la salutation Angelique, & que nous nous mismes en deuotion a cet effect, il fut bien si osé, si hardy, & si scandaleux, que de se mocquer de ceste action, en vne telle compagnie, & de railler là deffus , Et quoy, dit-il , la Vierge est elle derechefenceinte? Temerité que ie releue luy disant que les bienfaits receus de Dieu, se peuuent, & doiuent ramenteuoir auec ressentiment d'action de grace, mesme long temps apres: Et quoy, dirons nous par la maxime de Croy, Dieu creoit-il le ciel, & la terre tous les iours du Sabbath? & quoy le Sauueur meurtil, toutes les fois que nous faisons memoire de la passion és saincts mysteres? N'est-ce pas changer l'Euangile en Comedie, la Religion en farce? Le troisesme fut de se mocquer des miracles des saincts, des reliques, des callottes, &c. Il pouuoit se mocquer de mesme des i mouchoirs, ou demy-ceints, de S. Paul qui garissoient les malades, & deliuroient les K 4. Reg. 2'v. possedez, k des ossemens d'Elizee qui donnoient la vie aux morts, de la 1 baguette faict-

miracle de Moyse, de l'ombre m de S. Pierre,

& de tous les sainets Docteurs qui recognoissent d'yn comun accord les graces que Dieu

I Exod. 6.v.

m A&. 5. v. 15.

III. Ses propositions libertines & impies. 2 4 fait à l'application de ces choses corporelles, lesquelles ont seruy à Dieu, ou à ces sain Es, à la gloire du mesme Dieu. Ie ne dis rien à present des frequens Arianismes où il est tombé, & fur lesquels nous l'auons n releué par dien Ez Ades, uerles fois.

Plaise à Dieu que ceste correction frater- pag 12. n. 48nefle rameine l'esprit de cest homme au de- p. 20. & 21. n. uoir, que le fiel du poisson luy ouure les yeux p. 35.n. 75. ps comme à Tobie, & que ces miracles de vani-38.11.76. p.40. té, d'ignorance, & d'impieté où libertinage, teruent pour vn vray miracle de sa conversion & de ceux qu'il abuse par ses erreurs, & ignorances: conuerfion qui eft desiree de Dieu, attenduë des Anges, souhaitee par l'Eglise, & laquelle fera que les Anges, & les faincts dot il a voulu honnir l'honneur, autont subiect de mener ioye au ciel,

Dieu luy en face la grace.

nombr. 17.p-8. nombre 25. 65.p.31.n. 70.

INDICE

ACTES DE LA CONFERENCE.

Onuentions d'icelle, page r. Estrifsur l'aducu des SS. Peres. Croy fallifie S. Paul, & tronque S. Augustin. pag. 2. 3. 4. 5.

I. Obiection de Croy contre la Transubstantiation, prinse du mot Pam p.6. Response que c'est vn pain vif venu du ciel, & non seulement vinifiant, pain qui est la chair de Christ au dire du Sauueur.p.7.

II Obiection de Croy sur les mots pain rompu, & que Zon (¿a)

ve ut dire vinifiant, & sur le 6. de S. Iean p 7.8.9.

Response du P. Regourd que cepain vifest le corps liure pour nous; que la coupe est espendué pour nous, que rompre veut dire facrifier: que ce n'eft qu'vn pain apparent page 9. 10. 11.12. fur ce les tesmoignages des SS. Cyrille, Cyprian, Ambroise, Iustin, Chryfostome, Saluian, Gaudentius, Leon, page 13 14.15,

Croy est baillonné: perd la parole : demande delay infqu'à ce

qu'on luy ait apporte ses papiers: Gratieux spectacle!p. 16.

III. Obiection, Croy repete ce qu'il auoit 12 die, p. 16. 17. 18. fe veut desueloper des textes des SS. Cyrille, & Augustin, duquel il obiecte 4.passages, & vn du pretendu Pape Gelase pag 18.19. 20. Parle derechef du 6. de S. Iean, du rompu, du zon p. 21. 22. Obiecte encores S. Augustin, reusent à S. Cyrille, à S. Augustin pag. 23. 16. aux SS. Ambroise, & Chrysostome p. 25. 26 Refuse de r'entrer en la Conference, contre ses conventions pag. 26.

Response du Pere sur tout ce que deflus p. 26.27. & suivantes Aduantages de la foy orthodoxe sur les actes susdits.

CHAP.I. Les Ministres, notamment Croy, r'enuersent tous les fondemens de la foy, ne voulans receuoir les SS. Docteurs de l'Eglise, & contredient en ce à l'escriture, pag. 43. & suivantes.

CHAP, II, Croy, & tous les Ministres, corrompent S. Paul aux Galates, pour aneantir les Traditions, & l'auctorité des SS. Doc-

teurs.pag. 56. & fuiuantes.

CHAP-III. Croy corrompt S. Augustin, & en est convaincu, touchant l'auctorité des SS. Docteurs : est dementi par S. Augustin p. 72 par S. Irenee p. 75. par Tertullian p. 77. par les SS, cyprian 78. Athanale, cyrille p.79. Basile, Epiphanep. 80. 81. Hierosme p. 81. chry softome, & Leon, & par cassian p. 82. Les heretiques ont esté toussours d'accord, à refuser l'auctorité des Peres pag. 83.84.85.

CHAP. IV. La Transubstantiation est dans l'escriture prinse fuiuant l'explication des ss. Peres des 4 premiers fiecles, elle est en S. Matth 26. En S. Marc 14. pag. 87. En S. Luc 22. pag. 89. En la 1. cor 11 page 90. En S. Iean 6.pag. 91. Les ss. Peres & Docteurs des

4 premiers fiecles ont ainfi entendu l'escriture,

1. cyrille de Hierusalem.p.98. Euasions de croy p. 105, 2. Ambroile p. 115. Euasions de croy p 146. 3 chrysostome p.134. Euafions de croy p.146. 4. cyprian p.148. Euasions p 155. Iustin p. 164.164. 6. Augustin p.167. Euasions, p. 188. 7. Denys Arcopagite, 8 Ignace. 9. clementp. 205. 10. Irence. fullian p. 206. 12. Hippolyte. 13. Denys d'Alexandrie p. 207. 14. Pontian. 15. corneille. 16. Felix. 17. Fabian p. 208. 18. Les 218. Prelats du I. concile general tenu à Nicee p.208. 19. Athanale. 20, Hilaire p. 209. 21. Gregoire de Nysse p. 210.

23. Hierosme 211. 24. Gaudentius. 25. Saluian p. 212. 26. Cytille d'Alex. 27. Les deux cens Euesque du concile d'Ephese p. 213 214 215. 216. 217. 28. Le concile d'Alexadrie, 29. S. Leon p. 218

Examen de six obiections de croy contre la Transubstantiatio. La 1.est sur le mot pain p. 219. La 2. sur ce mot rompu p. 221. La 3. sur le ch. 6. de S. Iean s'il parle de l'Eucharistie p. 222. 222. La 4. sur le pretendu Pape Gelase p. 226. la 5. sur Theodoret p. 229.

CHAP. V. Les miracles de croy, nouneau Thaumaturge de Bouian.p.231. I.ses vanitez p.233. II.ses ignorances, en l'histoire, p.236. En Grammaire p. 237.239. 240. En philosophie p. 240. En Theologie p. 241. III. Ses propositions libertines, & impies. p.243.244. Souhait pour sa correction, & conversion, p.245.

PERMISSION DV R. P. V. PROVINCIAL de la Compagnie de Iesus, sous la faueur des privileges & octroys de nos Roys tres Chrestiens, Henry III.

Henry IV. Louys XIII.

FRANÇOIS DE MARGVESTAVD V. Prouincial de la Compagnie de Iesus en la Prouince de Tolose.

A Yant fait voir, & examiner par trois Theologiens de nostre Compagnie le liure du Pere Alexandre Regourd de la mesme Compagnie, intitulé, Conformité de l'Eglise Romaine d'auiourd'huy, auec l'Eglise des apostres, & des quatre premiers siecles, touchant la Transubstantiation, A l'occasion de la Conference faite à Beziers sur le mesme subiect le 3. d'Auril 1625, entre le Pere Alexandre Regourd de la ditte Compagnie, & le sieur Croy Ministre de Bouian lez.
Beziers, & iceux l'ayant approuvé & iugé digne d'estre mis au iour, en auons permis l'impression, & debite à Iean
Pech Imprimeur de la ville de Beziers pour l'espace de six ans, suiuant les privileges octroyez à nostre Compapagnie par les Roys tres-Chrestiens Henry III, du 10.

May 1683. Henry IV. du 20. Decembre 1606. Louys XIII. regnant à present heureulement, du 14. Feur. 1611, par lesquels est prohibé à tous Imprimeurs, quels qu'ils soient, d'imprimer aucun liure composé par ceux de la ditte compagnie, soubs les peines contenuës ausdits Privileges, sans la permission des Supérieurs d'icelle Compagnie. Donné à Tournon le 18. d'Auril 1625.

François de Marguestavo.

PERMISSION DE MONSIEUR le Vicaire General.

Nous Iean Salinhac Docteur és Droices, Chanoine en l'Eglisc Cathedrale S. Nazaire de Beziers, & Vicaire general, & Official dudit Beziers, veuë l'approbatio du R. P. François de Marguestaud V. Prouincial de la Compagnie de Issvs, permettons que le liure composé par le R. Alexandre Regourd, intitulé la Conformité de l'Eglise Romaine d'autourd'huy auec l'Eelise des Apostres, o des quatre premiers siecles, touchat la Transubstantiation, A l'occasion de la conference faite à Beziers sur le mesme subiect le 3. d' Auril 1625. entre le R. P. Alexandre Regourd de la compagnie de Iesus, & le sieur croy Ministre de Bouian lez Beziers, foit imprimé, & debité, comme le jugeas tresvtile pour l'instruction, & edification des personnes deuovees de la foy, & pour la confirmation des Catholiques. Faict à Beziers le 25. d'Auril 1625.

IEAN SALINHAC.

